



SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 1 791 759 648 euros
Siège social : 16, Boulevard des Italiens, 75009 PARIS
R.C.S. : PARIS 662 042 449

DOCUMENT DE REFERENCE

Le présent document de référence a été déposé auprès de la Commission des opérations de bourse le 24 mars 2003 conformément au règlement n°98-01. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par la Commission des opérations de bourse.

SOMMAIRE

I.	HISTORIQUE	4
II.	PRESENTATION DES METIERS	5
III.	LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	11
	CONSEIL D'ADMINISTRATION	11
	COMITES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	21
IV.	LES REMUNERATIONS.....	30
V.	LA DEONTOLOGIE.....	34
VI.	BNP PARIBAS ET SES ACTIONNAIRES	35
VII.	LE DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES	46
VIII.	RAPPORT D'ACTIVITE.....	50
	COMPTE DE RESULTAT	50
	BILAN.....	57
	PERSPECTIVES.....	60
	ANNEXES	62
	LES RESULTATS DE BNP PARIBAS SA.....	62
	EVOLUTION DU CAPITAL	63
	LES RATIOS PRUDENTIELS	64
	LE CONTROLE INTERNE	65
	LA GESTION DES RISQUES	67
	LA GESTION DE BILAN	82
IX.	ETATS FINANCIERS CONSOLIDES	85
	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES	159
X.	EXTRAITS DES COMPTES SOCIAUX	160
XI.	TABLEAU DES 5 DERNIERS EXERCICES	171
XII.	PRINCIPALES FILIALES ET PARTICIPATIONS, PRISES DE PARTICIPATIONS, ACQUISITIONS ET CESSIONS	173
XIII.	RENSEIGNEMENTS A CARACTERE GENERAL	181
XIV.	ANNEXES NRE	182
XV.	RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES.....	186
XVI.	RESPONSABLES DU DOCUMENT DE REFERENCE ET RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES	187
XVII.	TABLE DE CONCORDANCE.....	190
XVIII.	RESOLUTIONS SOUMISES A L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES.....	191

I. HISTORIQUE

1966 : Naissance de la BNP

La fusion de la BNCI et du CNEP est la plus grande opération de restructuration bancaire depuis la Libération.

1968 : Naissance de la Compagnie Financière de Paris et des Pays-bas

1982 : Nationalisation de la BNP et de la Compagnie Financière de Paris et des Pays Bas à l'occasion de la nationalisation de l'ensemble des banques françaises.

Le " big-bang" financier, la déréglementation du secteur bancaire et la désintermédiation du crédit modifient tout au long des années 1980 le métier de la banque et ses conditions d'activité, en France et dans le monde.

1987 : Privatisation de la compagnie financière de Paribas

Avec 3,8 millions d'actionnaires individuels, la compagnie financière de Paribas est alors la société comptant le plus d'actionnaires au monde. La Compagnie Financière de Paribas est actionnaire à 48 % de la Compagnie Bancaire.

1993 : Privatisation de la BNP

La BNP, privatisée, prend un nouveau départ. Les années 90 sont marquées par un changement du niveau de la rentabilité de la banque qui dégage le retour sur fonds propres le plus élevé des grands établissements français en 1998, le lancement de nouveaux produits et services bancaires, l'expansion en France et au niveau international et la préparation de l'avènement de l'euro.

1998 : Naissance de Paribas

Le 12 mai, l'Assemblée Générale des actionnaires de Paribas ratifie la fusion de la Compagnie Financière de Paribas, de la Banque Paribas et de la Compagnie Bancaire.

1999 : Année historique pour le groupe

À l'issue d'une double offre publique d'échange sans précédent et d'une bataille boursière de six mois, la BNP et Paribas réalisent un rapprochement d'égaux. Pour chacun des deux groupes, cet événement est le plus important depuis leur privatisation. Il crée un nouveau groupe bénéficiant de larges perspectives. À l'ère de la globalisation de l'économie, il permet la constitution d'un leader européen de l'industrie bancaire, armé pour la compétition à l'échelle du monde.

2000 : Création de BNP PARIBAS

Fusion de la BNP et de Paribas le 23 mai 2000

Le nouveau groupe tire sa force des deux grandes lignées bancaires et financières dont il procède. Il se fixe une double ambition : se développer au service de ses actionnaires, de ses clients et de ses salariés et construire la banque de demain en devenant un acteur de référence à l'échelle mondiale.

2002 : Des performances élevées dans un environnement très difficile

BNP Paribas est le premier groupe financier français et la première banque de la zone euro par le niveau de ses bénéfices. Dans un environnement de ralentissement économique et de crise des marchés boursiers, BNP Paribas réalise des performances élevées grâce à un portefeuille d'activités équilibré. Au cours de l'année 2002, le groupe renforce ses positions concurrentielles et sa capacité de développement, notamment en banque de détail. La solidité du bilan est encore renforcée.

II. PRESENTATION DES METIERS

BANQUE DE DETAIL

Banque de détail en France

La banque de détail en France (BDDF) offre à 6 millions de clients particuliers et professionnels et à 60 000 clients entreprises et institutions une large gamme de produits et services, de la tenue du compte courant jusqu'aux montages les plus complexes en matière de financement des entreprises ou de gestion patrimoniale.

Le réseau de BDDF compte 2 200 agences et 2 915 guichets automatiques de banque. Il est concentré sur les régions disposant du meilleur potentiel économique et détient notamment une part de marché de 15% en Ile de France (source : *Etudes marketing BNP Paribas BDDF, part de marché en nombre de guichets*). Il se caractérise par une présence forte sur les segments de clientèle de particuliers les plus attractifs (taux de pénétration de 18% en compte principal sur les foyers ayant des revenus annuels nets déclarés supérieurs à 80 000 euros - source : *IPSOS*) et par une position de premier plan sur le marché des entreprises.

BDDF comprend principalement le réseau d'agences sous l'enseigne BNP Paribas, mais aussi la Banque de Bretagne, la société d'affacturage BNP Paribas Factor et une société de capital accompagnement, BNP Paribas Développement. Ses 30 000 collaborateurs sont répartis au sein des agences dédiées aux particuliers et entrepreneurs, des centres de banque privée, des centres d'affaires entreprises, du Centre de Relations Clients (CRC) et des back-offices en charge du traitement des opérations.

BNP Paribas a engagé à partir de 1997 un vaste programme de refonte de son réseau : c'est aujourd'hui un des pionniers de la banque de détail multicanal en Europe. Cette réorganisation vise à assurer la meilleure de qualité de service et à renforcer le rôle de conseil des commerciaux présents dans les agences. Le Centre de Relations Clients, dont les deux plates-formes à Paris et Orléans sont opérationnelles depuis juillet 2001, centralise les appels à destination des agences et assure le traitement centralisé des e-mails envoyés par les clients. La gestion de la relation client dans la dimension multicanal s'appuie sur un nouveau poste de travail, véritable cœur du système, déployé aussi bien auprès des commerciaux des agences que des téléconseillers du Centre de Relations Clients.

Le processus d'intégration de l'ensemble des systèmes dans la banque multicanal s'accompagne de la mise en place sur l'ensemble du territoire d'agences de production et d'appui commercial, spécialisées par filières de traitement.

Banque de détail à l'international

Le pôle Banque de Détail à l'International (BDDI) propose des services de banque de détail dans des zones géographiques ciblées en s'appuyant sur le savoir-faire du groupe BNP Paribas.

Le réseau BDDI est composé de succursales et de filiales multimarques, présentes sur plus de 30 sites. L'activité de ce pôle est répartie, d'une part, sur son réseau de l'Ouest américain et, d'autre part, sur l'ensemble « marchés émergents et outre-mer ».

Aux **Etats-Unis**, l'activité de BDDI s'est exercée depuis 1985 successivement au travers de Bank of the West, puis de BancWest Corporation issue du rapprochement en 1998 de Bank of the West et First Hawaiian Bank. BancWest Corporation est filiale à 100 % de BNP Paribas depuis décembre 2001. L'acquisition de United California Bank (UCB) en mars 2002 lui a permis de se renforcer en Californie du sud. La fusion opérationnelle de l'UCB avec Bank of the West a été achevée dès septembre 2002. Bank of the West est désormais la cinquième banque généraliste de Californie (source : *The Banker*, date 30/06/02), tandis que First Hawaiian Bank est leader à Hawaii en termes de dépôts avec 40 % de parts de marché (source : *SNL Financial 30/06/02*). BancWest compte désormais 1,5 million de clients, un réseau de 358 agences et 8 000 collaborateurs. Au 31 décembre 2002, son total de bilan s'élève à 34,7 milliards de dollars. Le réseau de cette filiale est exploité sous deux marques : Bank of the West dans six Etats de l'Ouest américain (Californie, Oregon, Washington, Idaho, Nouveau-Mexique et Nevada) et First Hawaiian Bank à Hawaii.

L'ensemble « **marchés émergents et outre-mer** » (MEO) est constitué de quatre zones géographiques : **Afrique - Océan Indien, Dom-Tom, Maghreb-Méditerranée et Moyen-Orient**. Dans ces régions, BNP Paribas déploie, au travers de 350 agences et pour 1,3 million de clients son expertise acquise dans la banque de détail en France.

Le réseau des BICI (Banque Internationale pour le Commerce et l'Industrie) est au cœur du dispositif de BNP Paribas en **Afrique**. Avec 92 agences réparties dans six pays (Burkina, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée Conakry, Mali et Sénégal), BDDI gère le 1^{er} réseau bancaire d'Afrique francophone. Dans l'océan Indien, le groupe est présent à Madagascar (BMOI) et aux Comores (BIC).

Dans les **DOM-TOM**, le groupe possède 45 agences et maintient une forte présence auprès de quelque 300 000 clients. BNP Paribas Réunion, nouvelle filiale du groupe, a pris le relais de la succursale de la BNPI en 2002. Désormais, l'ensemble du dispositif BNP Paribas dans cette zone est filialisé.

Dans la zone **Maghreb-Méditerranée**, le groupe est représenté au Maroc par la Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie (BMCI) et, en Tunisie, par l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie (UBCI). En février 2002, BNP Paribas s'est implanté en Algérie en créant BNP Paribas El Djazair.

Dans la zone du **Moyen-Orient**, BNP Paribas dispose d'implantations au Liban (BNPI Beyrouth), en Egypte (BNP Paribas Le Caire), à Chypre et à Djibouti. Elle opère dans la région du Golfe à partir de sa direction régionale qui assure l'animation depuis Bahreïn de quatre territoires : Bahreïn, Abu Dhabi, Dubaï, Qatar.

Services financiers spécialisés

Le pôle SFS regroupe plusieurs sociétés spécialisées de banque de détail, distribuant des produits et des services financiers complémentaires à l'offre bancaire traditionnelle.

Cetelem

Cetelem est leader européen du crédit à la consommation avec 27,5 milliards d'euros d'encours gérés au 31 décembre 2002 et plus de 7 000 collaborateurs dans le monde.

Depuis 50 ans, l'entreprise contribue à faire du crédit à la consommation un outil moderne et maîtrisé au service de la consommation et de la gestion du budget des ménages.

Cetelem est un acteur de référence pour sa capacité d'innovation -dont la carte Aurore détenue par 15 millions de porteurs dans le monde est un des symboles-, pour la qualité de son offre qui répond à l'essentiel des besoins de financement à court terme des ménages (prêts personnels, ventes à tempérament, crédits renouvelables), pour son expertise technique et son contrôle du risque.

Cetelem est le partenaire privilégié et historique du commerce et accompagne le développement de grandes enseignes de la distribution dans le monde (Carrefour, Conforama, Ikea, Dixons, Dell, ...).

Cetelem est aussi un partenaire de référence pour des établissements bancaires et les compagnies d'assurances auxquels il apporte son savoir-faire en matière de crédit (Axa, Banques Populaires, Caisses d'Épargne, Halifax Bank of Scotland, Dresdner Bank, Thai Farmers Bank, ...).

Cetelem est aujourd'hui présent dans 20 pays.

UCB

L'UCB est spécialisée dans le financement de l'acquisition de logements par les particuliers, destinée à la résidence de l'emprunteur ou à l'investissement. Elle intervient en France et, à travers ses filiales, en Espagne, en Italie et au Portugal.

La stratégie commerciale de l'UCB consiste à animer un réseau d'apporteurs d'affaires, professionnels de l'immobilier (agents immobiliers, constructeurs...), qui la met en contact avec des prospects en situation d'achat. Ses atouts -spécialisation, innovation, contrôle des risques, forte part de marché auprès des fonctionnaires- en font un acteur reconnu du financement du logement. D'importantes synergies avec le réseau de Banque de Détail de BNP Paribas, au travers de l'apport réciproque de clientèle, renforcent ce dispositif.

L'UCB met ses outils à disposition de partenaires et fournit des prestations de gestion informatique à la Société Générale dans le cadre d'une activité de servicing.

Cortal Consors

Depuis l'acquisition de Consors Discount-broker AG en 2002, Cortal et Consors consacrent leurs efforts à l'intégration de leurs activités respectives, afin de mettre en place une entité unique spécialisée dans la gestion de patrimoine.

Avec plus de 1,1 million de clients répartis sur six pays d'Europe (France, Allemagne, Belgique, Espagne, Luxembourg, Italie), Cortal Consors est leader sur le marché européen de la gestion de patrimoine en ligne (source : *Pan European Banks Daily*, ABN Amro, 30 avril 2002).

Cortal Consors propose une large gamme de produits d'épargne et de services de gestion de patrimoine destinés aux particuliers, notamment des produits de placement à court

terme, des OPCVM, et des produits d'assurance-vie, s'appuyant sur des technologies de pointe en matière de courtage. Les produits et services sont commercialisés par le biais de cinq canaux de distribution : l'Internet, le téléphone, les centrales des Sicav, les conseillers en gestion de patrimoine et les partenaires institutionnels.

BNP Paribas Lease Group (BPLG)

BPLG est spécialisé dans le financement de biens d'équipement professionnel mobilier et immobilier en crédit, crédit-bail et location financière. Né de la fusion entre BNP Lease et UFB Locabail, son métier est le financement des ventes : BPLG assure pour le compte de ses partenaires et prescripteurs le financement des investissements des entreprises et professionnels, clients de ces partenaires et prescripteurs.

Avec une part de marché* supérieure à 20 %, BPLG est le numéro 1 français du financement locatif mobilier. Implanté dans 10 pays d'Europe, BPLG est leader européen dans son activité.

* Source : *Association Française des Sociétés Financières (ASF), Entreprises et Professionnels, septembre 2002*

Métier location avec services

Le métier location avec Services comprend trois groupes de sociétés qui proposent aux entreprises des solutions modulaires pour externaliser la gestion et le financement de leurs équipements logistiques :

- Véhicules légers : Arval PHH
- Véhicules industriels : Artégy
- Infrastructures informatiques : Arius

Souples et évolutifs, les produits et services proposés ont en commun de répondre aux souhaits de déconsolidation financière des entreprises, et surtout de leur permettre d'optimiser la gestion de leurs parcs d'équipements logistiques. Ces offres s'appuient sur le savoir-faire et la maîtrise technique des équipes spécialisées du métier, sur une puissance d'achat reconnue et sur un ensemble d'outils interactifs indispensables à un dialogue efficace avec les entreprises clientes.

Arval PHH est issu du rapprochement en 2000 d'Arval Service Lease (créé en 1989), d'Arval SAS (ex-Europcar Lease France) et de PHH Europe. Arval PHH est lié par un accord commercial et technologique à PHH North America, filiale d'Avis Group spécialisée dans la gestion de véhicules et qui opère sous le nom de PHH Arval.

Arval PHH est un des leaders européens de son marché directement présent dans 14 pays. Il gère, au 31 décembre 2002, une flotte de 650 000 véhicules.

BANQUE DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT

Conseil et marchés de capitaux

Corporate Finance

Le métier Corporate Finance est en charge des opérations de conseil en fusions et acquisitions (mandats de conseil à l'achat ou à la vente, conseil financier stratégique, conseil en privatisation...) et des activités de marché primaire sur les produits liés aux actions (introductions en Bourse, augmentations de capital, placements de blocs, émissions d'obligations convertibles, échangeables...).

Le Corporate Finance a mis en place une organisation matricielle mettant à la disposition de ses clients la meilleure combinaison possible des compétences de ses divers spécialistes sectoriels, géographiques et produits, tout en optimisant la gestion de ses ressources.

Le Corporate Finance, qui regroupe près de 350 professionnels, dispose d'un réseau mondial, avec une approche ciblée prioritairement sur l'Europe, complétée par un dispositif puissant en Asie, avec BNP Paribas Peregrine, et une présence en Amérique du Nord et du Sud.

BNP Paribas a confirmé sa place parmi les premières banques conseils en fusions et acquisitions en 2002 en France (n°1 dans le classement Capital Finance, n°2 d'après Thomson Financial).

Actions

Le métier Actions couvre les activités de recherche, de trading et de vente sur actions (européennes et asiatiques) et dérivés actions (à l'échelle mondiale). Ses équipes agissent tant sur les marchés secondaires que sur les marchés primaires, pour lesquels elles sont le relais du Corporate Finance. Le portefeuille de clients englobe institutions financières, entreprises, et particuliers.

Le métier privilégie une organisation par produits. Chacune de ses divisions intègre l'ensemble des services offerts à la clientèle, les deux activités de base, courtage actions et dérivés actions, comme la nouvelle activité à destination des « hedge funds » lancée fin 2002 : le « prime brokerage ».

Le métier a développé, afin de couvrir ses marchés, une large infrastructure à travers le monde :

- 1 213 professionnels en front-office ;
- des "hubs" dans les grands centres financiers, une présence physique dans 26 villes, des clients dans 35 pays ;
- membre de 48 Bourses actions et dérivés ;
- une connexion systématique avec les infrastructures et services délivrés par le métier Titres.

En 2002 BNP Paribas était 3^{ème} intervenant sur Euronext (France Belgique et Pays Bas) et 3^{ème} en Allemagne pour le courtage d'actions (*Source Euronext et Deutsche Borse*), 1^{er} sur le marché à terme du Monep (*Source ; Euronext*) et 2^{ème} en France pour les volumes de « warrants » échangés (*source : Euronext*).

Taux et Change

L'expertise du métier Taux et Change dans la mise au point de nouveaux produits et ses capacités de distribution ont permis à BNP Paribas de figurer parmi les trois premiers acteurs de ce marché en Europe—selon Bloomberg, en 2002, la banque figurait au 2^e rang pour les ventes d'obligations libellées en euros, avec 6,3 % du marché—et de se constituer une clientèle importante en Asie, au Japon et aux Etats-Unis.

Les solutions pour les clients sont définies selon une approche globale, faisant appel à l'expertise mondiale de la banque dans les domaines de la recherche, de la vente, de la négociation, de l'origination et de la distribution. L'offre est articulée autour de trois lignes de produits : crédit (émissions obligataires bénéficiant d'une notation élevée, titrisations, dérivés de crédit...), taux (dérivés d'instruments de taux, emprunts d'Etat...) et change (y compris options sur devises).

La banque est reconnue comme un des leaders mondiaux sur les marchés de taux et de dérivés de crédit et occupe une place importante sur le marché mondial des changes.

BNP Paribas propose une gamme complète de produits de taux destinés aux professionnels de la gestion financière, allant des instruments financiers les plus simples aux conseils spécialisés visant à permettre à ces professionnels de maîtriser les problèmes les plus complexes en matière de gestion de l'endettement. BNP Paribas est reconnue comme une contrepartie d'excellente qualité : Aa2/AA-/AA¹. A partir de cette plate-forme puissante, la banque a développé des compétences couvrant tous les aspects du métier Taux et Change. Son approche axée sur la satisfaction des besoins des clients est adossée à une solide expertise dans les domaines juridique et opérationnel.

¹ Notes attribuées par Moody's Investor Services, Standard and Poor's et FitchRatings

Financements spécialisés

Financements structurés

Au confluent des activités de crédit et de marché, ce métier propose, au niveau mondial, le montage, la structuration et la distribution de financements complexes et innovants : crédits syndiqués, financements d'acquisitions, financements de LBO, financements d'optimisation et d'actifs, financements des médias et télécommunications, financements maritimes et aéronautiques.

Les responsables des Financements Structurés sont en outre en charge de la mise en place et du suivi des crédits ordinaires ("financements bancaires classiques") qui restent cependant l'objet d'un suivi distinct.

Energy, Commodities, Export, Projet

Le métier Energy, Commodities, Export, Projet (ECEP) est une activité mondiale. Il est structuré de la manière suivante :

- Le financement du négoce de matières premières sous toutes ses formes, dont BNP Paribas est un des leaders mondiaux ;
- Les financements structurés de matières premières dans les pays émergents, comprenant en outre les activités de prêts sur réserves ainsi que les financements structurés de stocks ;
- Les financements des entreprises opérant dans les domaines de l'énergie, des métaux et des mines dans les pays industrialisés ;
- Les opérations de dérivés sur matières premières, avec des activités de courtage sur marchés organisés et des opérations de gré à gré (OTC) à New York et à Londres ;
- Les financements export, couvrant 28 assureurs crédit publics avec 15 bureaux dédiés dans les pays exportateurs et une trentaine de correspondants spécialisés dans les pays importateurs ;
- Les financements de projets, structurant des crédits sur base de cash-flows, en particulier dans les secteurs de l'énergie et des infrastructures.

Corporate and Financial Institutions (CFI)

Afin d'harmoniser et de renforcer la couverture des clients entreprises et institutionnels du groupe, une même entité, CFI regroupe dans 38 territoires les équipes de commerciales de BNP Paribas Grandes Entreprises, Institutions Financières (FIG), « Corporate Banking », ainsi que les équipes parisiennes de « Global Trade Services ».

La population d'environ 14 000 clients entreprises et institutionnels qui constitue le fonds de commerce de CFI est, par définition, hétérogène. Afin d'optimiser la vente des produits et services de la banque, ces clients ont été classés par grandes catégories pour permettre de s'adresser à eux de façon homogène et mettre en place des stratégies ciblées d'approche commerciale. L'organisation de CFI est fondée sur la segmentation de ses clients : le montant des revenus générés ou potentiels par client définit l'équipe par laquelle celui-ci est suivi.

Tout en veillant à la maîtrise de ses risques, CFI a pour mission de développer les ventes de produits à forte valeur ajoutée et de renforcer les ventes croisées.

BANQUE PRIVÉE, GESTION D'ACTIFS, ASSURANCE ET TITRES

BNP Paribas Banque Privée

BNP Paribas Banque Privée propose une offre large de produits et de services adaptés aux problématiques financières et patrimoniales d'une clientèle privée exigeante. Elle se caractérise par une approche qui privilégie le conseil et la gestion personnalisée.

Intervenant de premier plan dans ce domaine, BNP Paribas Banque Privée a en charge 95 milliards d'euros d'actifs financiers pour le compte de sa clientèle à travers le monde. En France, elle occupe une position de leader, avec 40 milliards d'euros d'actifs de clientèle et un réseau dense d'implantations couvrant l'ensemble du territoire. En dehors de France, elle dispose de positions significatives sur les grands centres de la gestion privée internationale d'Europe et d'Asie (notamment en Suisse, au Luxembourg, à Singapour et à Hong Kong) et développe rapidement sa présence sur certains marchés domestiques européens, particulièrement en Espagne et en Italie.

BNP Paribas Asset Management

BNP Paribas Asset Management exerce le métier de Gestion d'Actifs pour compte de tiers autour de quatre activités :

- BNP Paribas AM Global Funds, assure la promotion et la distribution de fonds mutuels à travers le monde, par le biais de distributeurs externes (banques, établissements financiers...) et de distributeurs internes du groupe (Banque de détail, banque privée...);
- BNP Paribas AM Institutional regroupe les plates-formes de gestion fondamentale, les équipes de vente aux institutionnels, et la gestion sous mandat pour le compte d'institutionnels internationaux, notamment via la filiale FFTW (Etats-Unis);
- BNP Paribas AM Alternative & Structured Investments rassemble les plates-formes de gestion alternative, structurée et indiciaire (filiales : BNP Paribas Fauchier Partners et Overlay Asset Management) ;
- BNP Paribas AM New Markets implante et anime des équipes sur des marchés émergents prometteurs (Chine, Corée, Amérique latine).

BNP Paribas Asset Management est un intervenant européen important et est devenu en 2002 le premier promoteur d'OPCVM offerts au public en France, avec une part de marché de 9,3 % (*Source : Europerformance*)

BNP Paribas Securities Services

BNP Paribas Securities Services (BPSS) est spécialisé dans les services titres pour les sociétés et les institutions financières : banques, sociétés de courtage, fonds de pension, gestionnaires d'actifs et compagnies d'assurances. Outre la compensation et la conservation de titres, cette filiale dispense de nombreux services complémentaires : le financement des positions en espèce et en titres, la gestion de collatéral, la sous-traitance des middle et back-offices, l'administration et la comptabilité de fonds, la mesure et l'attribution de performance, les services aux émetteurs, l'administration de comptes de particuliers,

l'agent de transfert et le « corporate trust ». Au 31 décembre 2002, les actifs en conservation s'élevaient à 1 811 milliards d'euros et 25,8 millions de transactions ont été traitées dans l'année 2002.

BNP Paribas Securities Services se classe à la 1^{ère} place des conservateurs européens et au 7^e rang mondial ¹.

Le 3 septembre 2002, BNP Paribas a annoncé la finalisation de l'acquisition de Cogent, filiale d'administration de fonds du groupe australien de services financiers AMP. Cogent est intégré au métier BNP Paribas Securities Services.

En complément de son siège social parisien, BNP Paribas Securities Services compte des succursales, filiales et bureaux en Allemagne, Belgique, Espagne, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Suisse ainsi qu'en Turquie dans le cadre d'un accord de coopération avec Garanti Bank et aux Etats-Unis d'Amérique. Cogent est présente en Australie, en Irlande, à Jersey, au Luxembourg, en Nouvelle-Zélande et au Royaume-Uni.

¹ source : FT Mandate Research, classement en février 2002 en tenant compte de la cession depuis par Deutsche Bank de ses activités Global Custody à l'américain State Street.

BNP Paribas Assurance

BNP Paribas Assurance regroupe Natio Vie, Natio Assurance et les sociétés du groupe Cardif. Sa stratégie est multimarque, multipartenariat et multipays.

Natio Vie et Natio Assurance (société d'assurance dommages dont le capital est partagé avec Axa) distribuent leurs produits par le réseau d'agences de BNP Paribas et par la Banque Privée en France. Les contrats offerts couvrent l'ensemble de la gamme des produits d'assurance des personnes, épargne et prévoyance ainsi que les contrats auto, multirisque habitation et assurance scolaire.

Cardif commercialise en France des produits d'assurance des personnes et des services de gestion d'actifs, pour les particuliers et les entreprises, par l'intermédiaire des filiales du pôle SFS, de banques partenaires, de courtiers, de conseillers financiers indépendants et par approche directe des clients.

Les sociétés de BNP Paribas Assurance adhèrent à un GIE qui leur permet de bénéficier d'économies d'échelle en regroupant toutes les fonctions non spécifiques à une marque. Sur les 1 660 salariés qui travaillent en France, 1 180 ont une fonction transversale.

Hors de France, Cardif est présent dans 26 pays. La distribution est effectuée à travers des accords de partenariat avec des banques et des sociétés de crédit locales et, dans certains pays d'Europe, par des réseaux de conseillers financiers indépendants.

Immobilier

Au travers de Meunier, Comadim, Astrim, Gérer, BNP Paribas Immobilier, Coextim, Antin Vendôme, Sinvim, Espaces Immobiliers, BNP Paribas propose une gamme intégrée et étendue de produits et de services à forte valeur ajoutée pour satisfaire les besoins d'une clientèle diversifiée et exigeante. L'immobilier de BNP Paribas comprend également la foncière cotée Klépierre et sa filiale Ségécé.

Ce métier est présent sur les trois classes d'actifs : bureaux, logement et centres commerciaux. Il réunit des acteurs de premier ordre et se fédère autour d'activités et d'équipes spécialisées : gestion d'actifs, commercialisation, financement et gestion des flux, transaction, conseil, conception et promotion, expertise immobilière, administration de biens.

Après l'Ile-de-France, première région économique européenne, les filiales immobilières de BNP Paribas se renforcent en Rhône-Alpes et Côte d'Azur.

Le groupe Klépierre est devenu leader européen des centres commerciaux avec plus de 300 centres gérés par la Ségécé et ses filiales, en France, Espagne, Italie, Belgique, Slovaquie, République Tchèque, Grèce.

BNP Paribas Capital

BNP Paribas Capital regroupe l'ensemble des activités de « Private Equity » du groupe BNP Paribas. On entend par Private Equity l'investissement au capital de sociétés non cotées, en vue de dégager à moyen terme un gain financier, sous forme de plus-value.

Les équipes de BNP Paribas Capital travaillent au sein de sociétés de gestions indépendantes, avec une double mission :

- conseiller le groupe BNP Paribas sur son portefeuille direct ;
- gérer ou conseiller des fonds associant le groupe et des investisseurs tiers.

BNP Paribas Capital exerce tous les aspects du métier de Private Equity :

- Les LBO de grande taille en Europe sont réalisés par PAI Management.
- Les LBO de taille moyenne, le capital-risque en France ainsi que les investissements dans le secteur médias télécoms sont réalisés au travers de fonds dédiés gérés ou conseillés par BNP Private Equity et ses filiales.

La stratégie du groupe BNP Paribas vise à développer activement la gestion de fonds comportant une majorité de capitaux tiers tout en cédant progressivement le portefeuille détenu directement.

III. LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

La composition du conseil au 31 décembre 2002 ⁽²⁾

Michel Pébereau

Fonction principale : Président Directeur Général de BNP PARIBAS

Né le 23 janvier 1942

Dates de début/fin de mandat : 22/05/1997 – AG 2003

Date du 1^{er} mandat : 14/12/1993

Nombre d'actions BNP PARIBAS détenues : 110 006

Administrateur :

Lafarge

Saint-Gobain

Total Fina Elf

BNP PARIBAS UK Holdings Ltd / Grande-Bretagne

Membre du Conseil de Surveillance :

AXA

Dresdner Bank AG / Allemagne

Censeur :

Société Anonyme des Galeries Lafayette

Président :

Fédération Bancaire Française

Commission de Prospective de la Fédération Bancaire Française

Conseil de Direction de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris

Membre :

International Advisory Panel de Monetary Authority of Singapore

International Capital Markets Advisory Committee de Federal Reserve Bank of New York

International Monetary Conference

Patrick Auguste

Administrateur élu par les salariés de BNP PARIBAS

Fonction principale : Expert risques des marchés professionnels

Né le 18 juin 1951

Elu pour 6 ans le 6 mars 2000

Date du 1^{er} mandat : 14/12/1993

Nombre d'actions BNP PARIBAS détenues : 130

⁽²⁾ Les mandats figurant en italique n'entrent pas dans les dispositions de la loi n°2001-420 du 15 mai 2001 relatives au cumul des mandats.

Claude Bébéar

Fonction principale : Président du Conseil de Surveillance d'AXA

Né le 29 juillet 1935

Dates de début/fin de mandat : 23/05/2000 - AG 2003

Date du 1^{er} mandat : 23/05/2000

Nombre d'actions BNP PARIBAS détenues : 3 074

Président Directeur Général de FINAXA

Administrateur :

Schneider Electric

Vivendi Universal

AXA Assurances Iard Mutuelle

AXA Assurances Vie Mutuelle

AXA Courtage Assurance Mutuelle

AXA Financial Inc. / Etats-Unis

Lor Patrimoine

Président :

Institut du Mécénat de Solidarité

Institut Montaigne

Jean-Louis Beffa

Fonction principale : Président Directeur Général de la Compagnie de Saint-Gobain

Né le 11 août 1941

Dates de début/fin de mandat : 22/05/1997 – AG 2003

Date du 1^{er} mandat : 22/10/1986

Nombre d'actions BNP PARIBAS détenues : 17 160

Vice-Président du Conseil d'Administration de BNP PARIBAS

Président de Claude Bernard Participations

Administrateur :

Groupe Bruxelles Lambert / Belgique

Saint-Gobain Cristaleria SA / Espagne

Saint-Gobain Corporation / Etats-Unis

Représentant permanent :

Saint-Gobain PAM

Membre du Conseil de Surveillance :

Le Monde SA

Le Monde Partenaire AS (SAS)

Société Editrice du Monde (SAS)

Jack Delage

Administrateur élu par les salariés de BNP PARIBAS

Fonction principale : Conseiller clientèle

Né le 26 janvier 1946

Elu pour 3 ans le 31 janvier 2001

Date de 1^{er} mandat : 28 Février 2000

Nombre d'actions BNP PARIBAS détenues : 60

Bernd Fahrholz

Fonction principale : *Président du Directoire de Dresdner Bank / Allemagne*

Né le 4 août 1947

Copté le 8 juin 2000-Ratification à l'AG du 15 mai 2001/fin de mandat AG 2005 - Démissionnaire

Nombre d'actions BNP PARIBAS détenues : 20

Administrateur :

Advance Holding AG / Allemagne

Allianz Dresdner Asset Management Gmbh / Allemagne

BMW AG / Allemagne

Dresdner Bank Luxembourg SA. / Luxembourg

Dresdner Kleinwort Benson North America, Inc./ Etats-Unis

Fresenius Medical Care AG / Allemagne

HeidelbergerCement AG / Allemagne

Michel François-Poncet

Fonction principale : *Vice-Président du Conseil d'Administration de BNP PARIBAS*

Né le 1^{er} janvier 1935

Dates de début/fin de mandat : 23/05/2000 - AG 2003

Date du 1^{er} mandat : 23/05/2000

Nombre d'actions BNP PARIBAS détenues : 20 000

Président de BNP Paribas Suisse SA/ Suisse

Vice-Président de Pargesa Holding SA / Suisse

Administrateur :

Finaxa

LVMH

Schneider Electric

BNP Paribas UK Holdings Limited / Grande-Bretagne

Erbé / Belgique

Power Corporation / Canada

Vittoria Assicurazioni / Italie

Membre du Conseil de Surveillance d'AXA

Membre de l'International Advisory Council de la China Development Bank

Jacques Friedmann

Fonction principale : *Administrateur de sociétés*

Né le 15 octobre 1932

Dates de début/fin de mandat : 04/05/1999 - AG 2005

Date du 1^{er} mandat : 14/12/1993

Nombre d'actions BNP PARIBAS détenues : 4 942

Administrateur :

Total Fina Elf

Président du Conseil d'Orientation du Musée du Quai Branly

François Grappotte

Fonction principale : Président Directeur Général de la Société Legrand

Né le 21 avril 1936

Dates de début/fin de mandat : 04/05/1999 - AG 2005

Date du 1^{er} mandat : 04/05/1999

Nombre d'actions BNP PARIBAS détenues : 2 300

Administrateur :

Fimep

Bufer Elektrik / Turquie

Eltas Elektrik / Turquie

Lumina Parent / Luxembourg

The Wiremold Company / Etats Unis

Pass & Seymour / Etats-Unis

Président :

Fimaf

Lumina Management

B. Ticino / Italie

Membre du Conseil de Surveillance de Michelin

Membre :

Conseil Consultatif de la Banque de France

Bureau de la F.I.E.E.C (Fédération des Industries Electriques, Electroniques et de Communication)

Paul-Louis Halley

Fonction principale : *Président d'Eurocommerce / Belgique*

Né le 11 septembre 1934

Dates de début/fin de mandat : 23/05/2000 - AG 2003

Date du 1^{er} mandat : 23/05/2000

Nombre d'actions BNP PARIBAS détenues : 3 698

Administrateur :

Carrefour

C.D.I.S. sprl / Belgique

COMET B.V. / Pays-Bas

Dexia/ Belgique

Halley Frères SA

Halley Invest SA/ Belgique

Membre du Conseil Consultatif de la Banque de France

Philippe Jaffré

Fonction principale : Directeur Financier d'Alstom

Né le 2 mars 1945

Dates de début/fin de mandat : 22/05/1997 - AG 2003

Date du 1^{er} mandat : 14/12/1993

Nombre d'actions BNP PARIBAS détenues : 11 140

Alain Joly

Fonction principale : Président du Conseil de Surveillance d'Air Liquide

Né le 18 avril 1938

Dates de début/fin de mandat : 22/05/1997 - AG 2003

Date du 1^{er} mandat : 28/06/1995

Nombre d'actions BNP PARIBAS détenues : 4 152

Administrateur :

Lafarge

Société d'Oxygène et d'Acétylène d'Extrême Orient

Air Liquide International Corporation / Etats-Unis

American Air Liquide / Etats-Unis

Membre :

International Council de J.P. MORGAN

European Round Table

Commission Trilatérale

Denis Kessler

Fonction principale : Président Directeur Général de SCOR

Né le 25 mars 1952

Dates de début/fin de mandat : 23/05/2000 - AG 2003

Date du 1^{er} mandat : 23/05/2000

Nombre d'actions BNP PARIBAS détenues : 812

Président :

SCOR Life US Reinsurance / Etats-Unis

SCOR Reinsurance Company Corporate / Etats-Unis

Administrateur :

Bolloré Investissement SA

Dexia / Belgique

Cogedim

AMVESCAP Plc / Grande-Bretagne

SCOR Canada Reinsurance Company / Canada

Membre du Conseil de Surveillance :

Cetelem

Censeur :

FDC SA

Gimar Finance SCA

Président du Conseil Scientifique de l'Association de Genève

Vice-Président de la Société d'Economie Politique

Membre :

Commission Economique de la Nation

Conseil Economique et Social

Conseil National des Assurances

Conseil d'administration du Siècle

Jean-Marie Messier

Fonction principale : *Président de Messier Partners LLC et de Ahead LLC / Etats-Unis*

Né le 13 décembre 1956

Dates de début/fin de mandat : 04/05/1999 - AG 2005

Date du 1^{er} mandat : 04/05/1999

Nombre d'actions BNP PARIBAS détenues : 400

Administrateur :

Alcatel

LVMH

Vivendi Environnement

Echostar /Etats-Unis

Fomento de Construcciones y Contraras SA / Espagne

Whitney Museum / Etats-Unis

Jean Morio

Administrateur élu par les salariés de BNP PARIBAS

Fonction principale : *Chargé d'études statistiques (Etudes Economiques)*

Né le 2 avril 1948

Elu pour 3 ans le 31 janvier 2001

Nombre d'actions BNP PARIBAS détenues : 1

Lindsay Owen-Jones

Fonction principale : *Président Directeur Général de L'Oréal*

Né le 17 mars 1946

Dates de début/fin de mandat : 13/05/1998 - AG 2004

Date du 1^{er} mandat : 13/06/1989

Nombre d'actions BNP PARIBAS détenues : 2 088

Président :

L'Oréal USA, Inc. / Etats-Unis

L'Oréal UK Ltd / Grande-Bretagne

Galderma Pharma SA / Suisse

Administrateur :

Gesparal SA

Sanofi-Synthelabo

Membre du Conseil de Surveillance :

Air Liquide SA

David Peake

Fonction principale : *Président de BNP PARIBAS UK Holdings Ltd / Grande-Bretagne*

Né le 27 septembre 1934

Dates de début/fin de mandat : 13/05/1998 - AG 2004

Date du 1^{er} mandat : 13/05/1998

Nombre d'actions BNP PARIBAS détenues : 750

Président :

BNP Paribas Finance plc / Grande-Bretagne

Chipping Norton Theatre Ltd / Grande-Bretagne

Chipping Norton Theatre Trust Ltd / Grande-Bretagne

21st Century Learning Initiative (UK) Ltd / Grande-Bretagne

Administrateur :

The Worship Company of Goldsmiths / Grande-Bretagne

Life Education Mobiles Ltd / Grande-Bretagne

Life Education Centres (UK) Ltd / Grande-Bretagne

Sezincote Trustees Ltd / Grande-Bretagne

Baudouin Prot

Fonction principale : Administrateur, Directeur Général Délégué de BNP PARIBAS

Né le 24 mai 1951

Dates de début/fin de mandat : 07/03/2000 – AG 2005

Nombre d'actions BNP PARIBAS détenues : 27 150

Président du Conseil d'Administration :

BNP Paribas E³

Administrateur :

Péchiney

Banque Nationale de Paris Intercontinentale

Membre du Conseil de Surveillance :

Pinault-Printemps-Redoute

Cetelem

Représentant permanent de BNP PARIBAS :

Accor

Louis Schweitzer

Fonction principale : Président Directeur Général de Renault

Né le 8 juillet 1942

Dates de début/fin de mandat : 13/05/1998 - AG 2004

Date du 1^{er} mandat : 14/12/1993

Nombre d'actions BNP PARIBAS détenues : 3 830

Président du Directoire de Renault-Nissan BV / Pays-Bas

Administrateur :

Electricité de France

Compagnie Financière Renault

Renault Crédit International Banque

AB Volvo / Suède

Membre du Conseil de Surveillance de Philips / Pays-Bas

Membre du Conseil :

Fondation Nationale des Sciences Politiques

Institut Français des Relations Internationales

Musée du Louvre

Membre du Conseil Consultatif :

Banque de France

Allianz

René Thomas

Fonction principale : Président d'Honneur de BNP PARIBAS

Né le 13 janvier 1929

Dates de début/fin de mandat : 04/05/1999 - AG 2005

Date du 1^{er} mandat : 26/07/1982

Nombre d'actions BNP PARIBAS détenues : 6 528

Administrateur :

Chargeurs

Essilor

Banque Nationale de Paris Intercontinentale

Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie / Maroc

Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie / Tunisie

Autre mandataire social

Dominique Hoenn

Fonction principale : Directeur Général Délégué de BNP PARIBAS

Né le 12 avril 1940

Nombre d'actions BNP Paribas détenues : 60 952

Président du Conseil d'Administration de Paribas International

Président du Conseil de Surveillance :

BNP Paribas Securities Services

BNP Private Equity

Administrateur :

Euronext Paris SA

Vivendi Universal

BNP Paribas Luxembourg SA / Luxembourg

BNP Paribas Suisse / Suisse

Clearstream International / Luxembourg

COBEPA / Belgique

Le règlement intérieur du Conseil

Le Conseil d'administration de BNP Paribas applique un règlement intérieur hérité de celui mis en œuvre par l'ex-BNP depuis 1997 et périodiquement mis à jour depuis lors pour intégrer les dispositions d'ordre légal et réglementaire qui concernent la société, ses organes d'administration et de gestion. S'y ajoutent les diverses recommandations relatives au gouvernement d'entreprise et celles que le Conseil décide d'y incorporer en vue de mettre en œuvre les meilleures pratiques. La dernière version du Règlement datait du 30 juillet 2002 et intégrait les dispositions de la loi du 15 mai 2002 relatives aux nouvelles régulations économiques adoptées par l'assemblée générale des actionnaires du 31 mai 2002. A la suite des recommandations MEDEF AFEP de septembre 2002, une nouvelle version du règlement intérieur a été établie et adoptée par le Conseil dans sa séance du 21 mars 2003.

Le règlement définit les missions du Conseil :

« Les principales missions dont le Conseil est investi sont de désigner les mandataires sociaux, de déterminer les orientations de l'activité de BNP Paribas et de veiller à leur mise en œuvre, de se saisir de toute question intéressant la bonne marche de l'entreprise et de régler par ses délibérations les affaires qui la concernent, de procéder aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns, de contrôler la gestion de l'entreprise et la véracité de ses comptes, d'approuver les comptes, de veiller à la qualité de l'information financière fournie aux actionnaires et aux marchés.

Le Président ou le Directeur Général, en cas de dissociation des fonctions, lui soumet, au moins une fois par an, les projets de budget, de rapports de gestion, ainsi que les projets de rapports relatifs au contrôle interne et aux risques. Il lui présente pour accord préalable toutes les décisions d'investissement ou de désinvestissement d'un montant supérieur à 250 millions d'euros, ainsi que tout projet de prise ou de cession de participation supérieure à ce seuil. Il lui rend compte périodiquement des opérations significatives dont le montant est inférieur à cette limite. Dans la mesure où le Conseil d'administration lui a délégué les pouvoirs nécessaires pour procéder à l'émission d'obligations ainsi qu'à l'émission de titres donnant accès immédiatement ou à terme au capital de BNP Paribas, le Président ou le Directeur Général, en cas de dissociation des fonctions, rend compte, selon la même périodicité de l'émission desdits emprunts ou titres.»

Le Règlement intérieur précise en outre les modalités d'organisation et de tenue des réunions, les missions et les modalités de travail des Comités spécialisés (qui sont détaillées ci-après à propos de chacun d'eux).

En ce qui concerne plus particulièrement les « restrictions ou interdictions d'intervention des administrateurs sur des opérations sur les titres de sociétés pour lesquelles ils disposent d'informations non encore rendues publiques », le Règlement intérieur de BNP Paribas est ainsi rédigé :

« Tout administrateur, de même que toute personne appelée à assister à tout ou partie des réunions du Conseil d'administration, est tenu à une obligation de discrétion sur le déroulement et le contenu des délibérations du Conseil. Il doit en particulier conserver le secret à l'égard des informations répondant à la définition des informations financières et boursières privilégiées ou présentant un caractère confidentiel et données comme telles par le Président. L'inobservation de cette obligation peut donner lieu à une action en dommages-intérêts contre le ou les administrateurs ayant violé cette règle.

Tout administrateur s'engage à respecter les obligations légales, les recommandations et les règlements de place relatifs aux informations concernant personnellement les administrateurs.

L'administrateur est particulièrement concerné par la législation relative aux opérations d'initiés tant à titre personnel qu'au titre de fonctions exercées au sein de sociétés actionnaires de BNP Paribas. Il se conforme aux recommandations de la Commission des opérations de bourse sur la mise au nominatif et les obligations de déclaration des transactions sur les titres de la société. Il lui est recommandé de respecter les règles déontologiques applicables au sein de l'entreprise et de n'effectuer des opérations sur le titre BNP Paribas à titre personnel que dans les six semaines qui suivent les publications des comptes trimestriels, semestriels et annuels, ou la publication d'un communiqué sur la marche de l'entreprise. Il lui est interdit de communiquer des informations qui ne seraient pas publiques à quiconque y compris aux gestionnaires de titres de son entreprise. »

Par ailleurs, le Règlement intérieur recommande aux administrateurs, hors les salariés, élus par l'Assemblée générale des actionnaires de « détenir un nombre significatif d'actions à titre personnel, d'un montant au moins équivalent à une année de jetons de présence. » .

En application du Règlement 2002-01 de la Commission des opérations de Bourse, les mandataires sociaux sont tenus de mettre au nominatif les actions de BNP Paribas qu'ils détiennent et de déclarer semestriellement les transactions qu'ils ont effectuées sur ces titres.

Evaluation du Conseil d'administration de BNP Paribas

Par ses délibérations des 6 novembre et 16 décembre 2002, le Conseil a confié à son Comité des rémunérations et des nominations l'évaluation préconisée par le groupe de travail MEDEF-AFEP de septembre 2002.

L'évaluation formalisée a été menée au cours des mois de décembre 2002 et de janvier 2003. Un questionnaire a été adressé à tous les administrateurs, à l'exception des mandataires sociaux et d'un démissionnaire ; il comprend 44 questions couvrant les aspects essentiels du fonctionnement du Conseil : la définition de ses missions par le Règlement intérieur, sa composition, ses domaines d'intervention, le déroulement de ses séances, le fonctionnement de ses trois comités spécialisés. Les réponses au questionnaire écrit, éventuellement complétées par des entretiens oraux, ont fait l'objet de notations chiffrées, complétées de commentaires libres.

Le constat d'ensemble est que les administrateurs estiment que le Conseil d'administration de BNP Paribas fonctionne de manière très satisfaisante, et que les questions importantes sont convenablement préparées et débattues.

Les conclusions de l'évaluation ont été débattues au sein du Comité des rémunérations et des nominations. Elles ont été présentées au Conseil d'administration du 4 février 2003 qui les a adoptées. Certaines d'entre elles sont intégrées dans le Règlement intérieur du Conseil.

Evaluation de l'indépendance des administrateurs

Le Comité des rémunérations et des nominations a procédé, dans ses séances des 26 novembre 2002 et 3 février 2003, à l'examen de la qualification de l'indépendance des administrateurs de BNP Paribas, au regard de la définition et des critères retenus par le groupe de travail MEDEF-AFEP de septembre 2002. Le Comité a présenté ses conclusions au Conseil d'administration qui les a adoptées lors des séances des 4 février et 21 mars 2003.

En premier lieu, le Comité estime essentiel de rappeler les qualités individuelles attendues d'un administrateur : l'expérience de l'entreprise, l'engagement personnel dans les travaux du Conseil et des Comités, la compréhension du monde économique et financier, la capacité de travailler en commun dans le respect mutuel des opinions, le courage d'affirmer une position éventuellement minoritaire, le sens des responsabilités à l'égard des actionnaires et des autres « parties prenantes », l'intégrité. Réduite à l'énoncé d'incompatibilités ou d'interdits, la notion d'indépendance de l'administrateur risque de donner une image tronquée, négative et partielle de sa mission.

Sous bénéfice de ce rappel, le Comité a examiné la qualification de l'indépendance des administrateurs au regard de la définition qu'en donne le rapport MEDEF-AFEP.

A l'issue de son examen, le Comité a constaté que ne répondent pas aux critères d'indépendance du rapport MEDEF-AFEP : MM Michel Pébereau et Baudouin Prot, mandataires sociaux salariés, M. Michel François-Poncet, ancien mandataire social (jusqu'en 2000), ainsi que MM. Claude Bébéar, Jean-Louis Beffa, Bernd Fahrholz et David Peake au titre des mandats « croisés ». René Thomas, administrateur depuis 1982, est à ce titre considéré comme non-indépendant.

Le Comité considère que les administrateurs élus par les salariés, « indépendants de la direction » de par leur mode d'élection, mais salariés de la société, relèvent d'une classification particulière.

Sont considérés comme indépendants MM. *Jacques Friedmann, François Grappotte, Paul-Louis Halley, Philippe Jaffré, Alain Joly, Denis Kessler, Jean-Marie Messier, Lindsay Owen-Jones³ et Louis Schweitzer.*

Par ailleurs, le Comité a noté la démission de MM. Bernd Fahrholz et René Thomas. Il a proposé de coopter M. *Gerhard Cromme* et Madame *Hélène Ploix* en tant qu'*administrateurs indépendants*. En outre, en application des statuts, il a proposé la nomination de M. René Thomas comme censeur.

Activité du Conseil en 2002

Le Conseil d'administration s'est réuni à huit reprises en 2002, dont à deux reprises sur convocation exceptionnelle. Le taux de participation a été de 79,4 % (et de 76 % en excluant les participations par téléconférence). Outre les délibérations et décisions mises à l'ordre du jour de ses travaux en application des lois et règlements en France, ses principaux domaines d'intervention ont été :

- La stratégie du Groupe : le projet stratégique BNP Paribas 2005 a été présenté au Conseil qui l'a adopté dans sa séance du 6 mai 2002 avant sa présentation au marché. Le Conseil a approuvé les projets de cession en France de Banque Directe et les projets d'acquisition du Groupe notamment aux Etats-Unis, en Allemagne, en France, en Grande Bretagne, en Espagne, ainsi que les opérations concernant le métier titres, la banque privée internationale, les activités de financement automobile. Deux séances exceptionnelles du Conseil ont été consacrées d'une part au projet d'acquisition de Facet et d'autre part à la définition de l'offre du Groupe et de sa politique lors de l'annonce de la décision par l'Etat de la mise en vente de sa participation au capital du Crédit Lyonnais.
- Les comptes et le budget : le Conseil a examiné et arrêté les comptes et résultats de l'exercice pour le Groupe et BNP Paribas SA ainsi que les résultats consolidés trimestriels du groupe et de ses pôles d'activité. Il a entendu le rapport du Comité des comptes et celui du collège des commissaires aux comptes. Il a examiné et adopté le budget de l'année 2003. Il a statué sur la dévolution d'un mandat de commissaire aux comptes.
- L'organisation de la direction générale et la mise en conformité des statuts et du Règlement intérieur du Conseil avec la loi 2001-420 du 15 mai 2003 et avec les décisions de l'assemblée générale du 31 mai 2002. Le conseil a statué sur les résolutions à présenter à cette assemblée générale et s'est réuni pour adopter les réponses aux questions posées par les actionnaires.
- Les travaux des trois comités du Conseil, dont l'activité est retracée ci-après, ont fait l'objet des rapports de leurs présidents respectifs et ont été débattus en séance.
- L'adoption des programmes 2002 d'attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions dans le cadre des autorisations données par l'assemblée générale et d'augmentation de capital réservée aux adhérents au plan d'épargne d'entreprise, ainsi que l'approbation du programme d'émissions d'actions de préférence.
- L'évaluation du fonctionnement du conseil et de ses comités spécialisés en application des recommandations du groupe de travail MEDEF AFEP « pour un meilleur gouvernement d'entreprise des sociétés cotées » du 23 septembre 2002.

³ Le Comité estime que l'indépendance de M. Lindsay Owen-Jones, administrateur de BNP Paribas depuis plus de douze ans, ne peut être contestée.

LES COMITES DU CONSEIL

COMITE DES COMPTES

Composition

En 2002, le Comité des comptes est composé de MM. *Philippe Jaffré*, Président, *Patrick Auguste*, *Paul-Louis Halley*, *Denis Kessler*, *Jean-Marie Messier*, *David Peake* et *René Thomas*. Quatre des membres du Comité sont *indépendants* selon les critères du rapport MEDEF AFEP de septembre 2002. Le Comité ne comprend plus de membre de la Direction générale depuis 1997.

Missions

Les missions du Comité des comptes sont définies par le Règlement intérieur du Conseil :

- *analyser les états financiers trimestriels et annuels diffusés par la société et en approfondir certains éléments avant leur présentation au Conseil d'administration,*
- *examiner toutes questions relatives à ces documents financiers : choix des référentiels comptables, provisions, résultats analytiques, normes comptables et prudentielles, calcul de rentabilité et toute question comptable présentant un intérêt méthodologique,*
- *piloter la procédure de sélection des commissaires aux comptes,*
- *examiner le programme d'intervention des commissaires aux comptes, leurs recommandations et leur suivi,*
- *veiller au respect des règles garantissant l'indépendance des commissaires aux comptes telles que définies dans le rapport MEDEF-AFEP de septembre 2002,*
- *soumettre à son accord préalable toute mission dont le montant d'honoraires (hors-taxes) excède un million d'euros,*
- *examiner tous les ans le compte rendu de Finances Groupe sur l'ensemble des missions « non audit » réalisées par les réseaux des commissaires aux comptes du Groupe,*
- *entendre l'exposé présenté annuellement par chaque cabinet de commissaires aux comptes sur le fonctionnement de son dispositif de contrôle interne de garantie d'indépendance et recevoir l'attestation écrite de son indépendance dans le déroulement de la mission d'audit.*

Chaque fois qu'il l'estime opportun et de façon régulière au moins une fois par an, le Comité consacre une partie de séance à un entretien avec le collège des commissaires aux comptes, hors la présence de la direction de la banque.

Le Comité se réunit en présence du Collège des commissaires aux comptes pour l'examen des comptes trimestriels et annuels.

Sur tous les sujets de sa compétence, le Comité entend à sa diligence, et hors la présence des autres membres de la direction générale s'il l'estime opportun, les responsables financier et comptable du Groupe, ainsi que le responsable de la gestion Actif-Passif.

Sur les questions d'interprétation comptable appelant un choix à l'occasion des résultats trimestriels et annuels, et ayant un impact significatif, les Commissaires aux comptes et Finances Groupe présentent trimestriellement au Comité une note analysant la nature et l'importance de la question, exposant les arguments plaidant en faveur ou en défaveur des différentes solutions envisageables et justifiant le choix retenu.

Le Président du Comité peut demander l'audition de toute personne responsable, au sein du Groupe, de questions relevant de la compétence du Comité, telle que définie par le présent Règlement et faire appel, le cas échéant à des experts extérieurs.

Activité du Comité en 2002

Le Comité s'est réuni à sept reprises, dont deux fois à titre exceptionnel. Le taux de présence moyen a été de 81 %. Comme les années précédentes, les travaux du Comité ont porté d'une part sur ses missions périodiques et répétitives, d'autre part sur des sujets plus spécifiques :

- Au titre de ses missions périodiques, le Comité a analysé, avant leur présentation au Conseil d'administration, les résultats consolidés et les résultats individuels de l'exercice 2001 et du 1^{er} semestre 2002, les résultats consolidés trimestriels, ainsi que les états financiers annuel et semestriel du Groupe et de BNP Paribas SA : résultats, bilan, hors-bilan et notes annexes. A l'occasion de cet examen périodique, le Comité analyse également les effets sur les résultats des variations du périmètre de consolidation comptable. Le Comité examine, selon la même périodicité, les résultats par pôle d'activité et par métiers. Le Comité a également analysé l'évolution de la structure du bilan et du hors-bilan ainsi que la couverture et la gestion des positions structurelles de change.
- Au titre de ses missions plus spécifiques, le Comité a notamment traité de questions méthodologiques significatives au plan comptable : valeur d'utilité des participations, effet des nouvelles règles de consolidation des sociétés d'assurance, comptabilisation des engagements hors-bilan de l'activité d'intermédiation bancaire notamment. S'agissant des relations avec les commissaires aux comptes, le Comité a traité de la dévolution du mandat du Cabinet Barbier, Frinault & Autres, membre du réseau Arthur Andersen, ainsi que du recensement des honoraires des cabinets d'audit.
- Le Comité s'est réuni à deux reprises à titre exceptionnel : le 17 juillet pour définir l'information à donner au marché au vu des premières estimations de résultats du 1^{er} semestre 2002. Le 16 décembre une séance exceptionnelle a eu pour objets d'une part de procéder à l'évaluation du Comité dans le cadre de l'application des recommandations MEDEF-AFEP, d'autre part d'étudier les conséquences pour BNP Paribas des nouvelles exigences d'information comptable et financière décidées aux Etats-Unis dans le cadre de la loi Sarbanes-Oxley, bien que BNP Paribas SA ne relève pas directement de cette législation.

REMUNERATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

en milliers d'euros	Ex- Arthur Andersen / Ernst&Young ⁽¹⁾		Price waterhouse Coopers		Mazars & Guérard		Total	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, Examen des comptes individuels et consolidés dont :								
- Mission de base	4 851	36%	5 574	26%	3 062	48%	13 487	32%
- Travaux complémentaires	3 321	24%	9 276	42%	1 104	17%	13 701	33%
Missions accessoires	834	6%	355	2%	482	8%	1 671	4%
Sous total	9 006	66%	15 205	70%	4 648	73%	28 859	69%
Autres prestations								
Juridique, fiscal, social	2 781	20%	4 334	20%	1 682	26%	8 797	21%
Technologies de l'information	665	5%	-		-		665	1%
Conseil en organisation	874	6%	2 009	9%	-		2 883	7%
Autres	368	3%	230	1%	84	1%	682	2%
Sous total	4 688	34%	6 573	30%	1 766	27%	13 027	31%
TOTAL	13 694	100%	21 778	100%	6 414	100%	41 886	100%

(1) Ces honoraires sont ceux qui ont été versés au réseau Arthur Andersen puis au réseau Ernst & Young. En effet, la société Barbier Frinault et autres, commissaire aux comptes du groupe précédemment rattachée au réseau Arthur Andersen est devenu membre du réseau Ernst & Young dans le courant de l'exercice 2002.

COMITE DE CONTROLE INTERNE ET DES RISQUES

La composition du Comité est restée inchangée en 2002 : outre *M. Jacques Friedmann*, Président, il comprend MM. *Jack Delage*, *François Grappotte*, *Louis Schweitzer* et *René Thomas*. Trois des cinq membres du Comité sont *indépendants* selon les critères MEDEF-AFEP. Le Comité ne comprend plus, depuis 1997, de membre de la Direction générale.

Les missions du Comité sont fixées par le Règlement intérieur du Conseil :

- *analyser les rapports sur le contrôle interne et sur la mesure et la surveillance des risques, les rapports d'activité de l'Inspection Générale et leurs principales conclusions, les correspondances avec le Secrétariat général de la Commission bancaire,*
- *procéder à l'audition, hors la présence d'autres membres de la direction générale s'il l'estime opportun, des responsables de l'Inspection générale, de l'audit de la banque et des Fonctions Ethique et Déontologie Groupe et de « Group Risk Management »,*
- *présenter au Conseil d'administration son appréciation sur les méthodes et procédures utilisées : il donne son avis sur l'organisation de ces fonctions au sein du Groupe et il est tenu informé de leur programme de travail ; il reçoit semestriellement une synthèse de l'activité et des rapports de l'audit interne,*
- *examiner les grandes orientations de la politique de risques du groupe en s'appuyant sur les mesures de risques et de rentabilité des opérations qui lui sont communiquées en application de la réglementation en vigueur, ainsi que d'éventuelles questions spécifiques liées à ces sujets et à ces méthodes.*

Activité du Comité en 2002

Le Comité s'est réuni à cinq reprises, dont une fois à titre exceptionnel. Le taux de présence a été de 92 %. Les principaux travaux que le Comité a menés à bien au titre de ses missions sont détaillés ci-après.

En ce qui concerne les risques de crédit, outre la revue d'ensemble de la politique des risques du Groupe, de l'évolution du coût du risque et de l'encours de provisions, ont notamment été examinés : les dossiers individuels de clients, de secteurs économiques, de pays ou de zones géographiques plus particulièrement exposés aux évolutions conjoncturelles. S'agissant des risques de marché, le Comité a examiné leur évolution générale au plan du Groupe et des métiers concernés par leur gestion et il s'est penché plus particulièrement sur les risques afférents à divers instruments financiers gérés par BNP Paribas. Dans le cadre de ses analyses, le Comité prend connaissance des mises à jour des scénarios de simulation de crise et de la mesure de la Valeur en Risque du Groupe au titre de ses diverses activités. Il entend les comptes rendus périodiques des travaux de « Risk Policy Committee ». Il analyse l'organisation, le bilan d'activité et le plan d'action de « Group Risk Management », dont le Responsable est régulièrement auditionné au cours des séances du Comité.

Le Comité s'est en outre consacré à un certain nombre de sujets plus spécifiques. Il analyse, avant sa présentation au Conseil d'administration et aux autorités régulatrices, le projet de rapport annuel réglementaire de contrôle interne. Il se fait présenter, deux fois l'an, le compte rendu d'activité de l'Audit interne qui recense les conclusions des missions d'audit interne menées au sein du Groupe. Il a auditionné le Responsable de la Fonction Ethique et Déontologie Groupe sur l'application des dispositions relatives à la déontologie des marchés financiers et de l'activité bancaire (« compliance »), sur le dispositif de prévention du blanchiment des capitaux d'origine criminelle et de lutte anti terroriste et sur le contrôle de la circulation des informations confidentielles au sein du Groupe (« Murailles de Chine »). Le Comité a examiné la mise en place de l'organisation et des procédures devant répondre aux exigences des régulateurs internationaux dans le domaine des risques opérationnels. Pour chacun de ces sujets, le comité a procédé à l'audition des Responsables concernés du Groupe : l'Inspecteur général de BNP Paribas, le Responsable de la Coordination Mondiale de l'audit, le Responsable Ethique et Déontologie Groupe, le Responsable de « Group Risk Management ». Le Comité s'est réuni exceptionnellement pour procéder, comme l'ont fait les autres Comités du Conseil, à sa propre évaluation.

COMITE DES REMUNERATIONS ET DES NOMINATIONS

La composition du Comité est restée inchangée en 2002 : M. *Alain Joly*, Président, MM. *Claude Bébéar*, *Jean-Louis Beffa* et *Philippe Jaffré*, membres. 50% de ses membres, dont le Président, sont *indépendants* selon les critères MEDEF-AFEP. Il est rappelé que le comité ne comprend plus, depuis 1997, de membre de la Direction générale.

La mission du Comité est définie par le Règlement intérieur du Conseil dans les termes suivants :

- *proposer au Conseil d'administration toutes questions relatives au statut personnel des mandataires sociaux, notamment les rémunérations, les retraites, les attributions d'option de souscription ou d'achat d'actions de la société.*
- *examiner les conditions, le montant et la répartition du programme d'options de souscription ou d'achat d'actions,*
- *assurer la préparation des plans d'options pour les collaborateurs du Groupe.*
- *Le Comité est également compétent pour assister le Président pour tout sujet concernant les rémunérations de l'encadrement supérieur que celui-ci lui soumettrait.*
- *Il est en outre chargé d'étudier les dispositions permettant de préparer la relève des mandataires sociaux.*
- *Il prépare, avec le Président, les délibérations relatives à la proposition de nominations d'administrateur par l'Assemblée générale des actionnaires.*
- *Il propose au Conseil, après examen particulier, la nomination des Présidents de Comité lors de leur renouvellement.*

Activité du Comité en 2002

Le Comité s'est réuni à trois reprises en 2002, avec un taux de présence moyen de 92 %. Ses travaux ont porté sur :

- la détermination de la part variable de la rémunération du Président et des deux Directeurs généraux délégués ainsi que la détermination de la part variable des autres membres du Comité exécutif de BNP Paribas pour 2001,
- le programme d'option d'achat ou de souscription d'actions de l'année 2002,
- le montant et les modalités de répartition des jetons de présence des administrateurs au titre de l'année 2002,
- l'évaluation du fonctionnement du Conseil et l'appréciation de l'indépendance des administrateurs, en application des recommandations MEDEF-AFEP de septembre 2002.

(Les informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux et aux jetons de présence font l'objet du chapitre « Rémunération » du présent document)

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 14 MAI 2003

Curriculum vitae des administrateurs dont le renouvellement de mandat est proposé au vote des actionnaires

MICHEL PEBEREAU

Fonction principale : Président Directeur Général de BNP Paribas
Né le 23 janvier 1942

- Etudes

1961 - 1963 Ecole Polytechnique
1965 - 1967 Ecole Nationale d'Administration

- Carrière

1967 Inspecteur des Finances
1987 Inspecteur Général des Finances

1970 - 1974 Chargé de mission, puis Conseiller technique au cabinet du Ministre de l'Economie et des Finances (Valéry Giscard d'Estaing)
1971 - 1982 Chargé de mission, puis Sous-Directeur, Directeur Adjoint et Chef du service des affaires financières et monétaires de la Direction du Trésor au Ministère de l'Economie et des Finances
1978 - 1981 Directeur du cabinet du Ministre de l'Economie (René Monory)
puis chargé de mission auprès du Ministre
1982 - 1987 Directeur Général du Crédit Commercial de France
1987 - 1993 Président Directeur Général du Crédit Commercial de France
Mai 1993 Président Directeur Général de la Banque Nationale de Paris
1999 Président du Directoire de Paribas
Mai 2000 Président Directeur Général de BNP Paribas

Juin 2002 Président de la Fédération Bancaire Française

CLAUDE BEBEAR

Fonction principale : Président du Conseil de Surveillance du Groupe AXA
Né le 29 juillet 1935

- Etudes

Ecole polytechnique (1957)

- Carrière

1958 - 1975 Anciennes Mutuelles d'Assurance à Rouen
1975 Directeur Général des Anciennes Mutuelles
1978 Directeur Général des Mutuelles Unies
1982 Président du Groupe Drouot
Président des Mutuelles Unies
1985 - 2000 Président Directeur Général, puis Président du Directoire du Groupe AXA
Depuis 2000 Président du Conseil de Surveillance du Groupe AXA

JEAN-LOUIS BEFFA

Fonction principale : Président-Directeur Général de Saint-Gobain

Né le 11 août 1941

- *Etudes*
Ancien élève de l'Ecole Polytechnique, Ingénieur au Corps des Mines
Diplômé de l'Ecole Nationale Supérieure du Pétrole et de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris
- *Carrière*
1967 Ministère de l'Industrie
1967 - 1974 Direction des Carburants : Ingénieur, puis Chef du Service Raffinage et Adjoint au Directeur
1974 Compagnie de Saint-Gobain
1975 - 1977 Directeur du Plan de Pont-à-Mousson SA
1978 Directeur Général de Pont-à-Mousson SA
1979 - 1982 Président Directeur Général de Pont-à-Mousson SA
Directeur de la branche Canalisation et Mécanique de Saint-Gobain
1982 - 1985 Directeur Général de Saint-Gobain
Janvier 1986 Président Directeur Général de Saint-Gobain

MICHEL FRANCOIS-PONCET

Fonction principale : Vice-Président du Conseil d'administration BNP Paribas

Né le 1^{er} Janvier 1935

- *Etudes*
Institut d'Etudes Politiques (1954)
Harvard Business School (MBA - 1958)
- *Carrière*
1961 Groupe Paribas
1986 - 1990 Président-Directeur Général de PARIBAS
1990 - 2000 Président du Conseil de Surveillance de PARIBAS
Depuis 2000 Vice Président du Conseil de BNP PARIBAS

ALAIN JOLY

Fonction principale : Président du Conseil de Surveillance d'AIR LIQUIDE

Né le 18 Avril 1938

- *Etudes*
Ancien Elève de l'Ecole Polytechnique (1958)
- *Carrière*
1962 - 1965 Département ingénierie Air Liquide
1965 - 1967 Ingénieur de procédé
1967 - 1973 Différentes missions à la Canadian Liquid Air Ltd/Air Liquide Canada et mission d'assistance aux filiales en Amérique du Sud
1973 - 1976 Directeur des Services Plan et Gestion du Groupe
1976 - 1978 Directeur de la Région Est du Département Français des gaz à Nancy
1978 Secrétaire Général de la Société, puis Secrétaire du Conseil d'Administration.
1981 Directeur de la Société chargé de superviser les activités de Recherche et Développement, de Marketing et d'Ingénierie et Construction de l'ensemble du Groupe.
1982 Administrateur
Juin 1985 Administrateur, Directeur Général
Mars 1995 Vice-Président, Directeur Général
Mai 1995 Président Directeur Général
Novembre 2001 Président du Conseil de Surveillance

Denis KESSLER

Fonction principale : Président Directeur Général de SCOR

Né le 25 mars 1952

- Etudes

1976	Maîtrise de Sciences Politiques, Maîtrise d'Economie Appliquée, Maîtrise de Philosophie Diplôme de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales (HEC)
1977	Agrégation de Sciences sociales
1978	Diplôme d'Etudes Approfondies de Philosophie Diplôme d'Etudes Approfondies de Sciences Economiques
1987	Doctorat d'Etat de Sciences Economiques
1988	Agrégation de Sciences Economiques

- Carrière

1978 - 1985	Assistant agrégé en Sciences Economiques à l'Université de Paris X Nanterre
1982 - 1991	Directeur d'une équipe de recherche du CNRS (CREP puis CEREP)
1985 - 1990	Président du Comité des Usagers du Conseil National du Crédit
1986 - 1988	Chargé de Recherche au Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS)
1988 - 1989	Professeur agrégé de Sciences Economiques à l'Université de Nancy II
jusqu'en 1997	Directeur d'études à l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences sociales (EHESS)
1991 - 1995	Membre du Conseil National du Patronat Français (CNPF) devenu en 1998 le Mouvement des Entreprises de France (MEDEF)
1995 - 1999	Vice Président Exécutif du MEDEF
1999 - 2002	Vice Président Délégué du MEDEF
1990 - 1997	Président de la Fédération Française des sociétés d'assurances Vice-Président du Comité Européen des Assurances Membre du Conseil national des assurances
mars 1997 - mai 1998	Directeur Général et membre du comité exécutif du Groupe Axa
juin 1998 - novembre 2002	Président de la Fédération Française des sociétés d'assurances

Curriculum vitae du Dr. Gerhard CROMME dont la cooptation a été décidée par le Conseil d'administration du 21 mars 2003 et est soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires

GERARD CROMME

Fonction principale : Président du Conseil de Surveillance ThyssenKrupp

Né le 25 février 1943 en Allemagne

• *Etudes*

1962 – 1969

Universités de Münster, Lausanne, Paris, Harvard (PMD)

Études de droit (doctorat) et de sciences économiques

• *Carrière*

1971 – 1986

Diverses fonctions dans le Groupe Compagnie de Saint-Gobain dont en dernier, Délégué général adjoint de la Compagnie de Saint-Gobain pour la République Fédérale d'Allemagne

Président du Comité directeur de VEGLA/Vereinigte Glaswerke GmbH / Allemagne

1986 – 1989

Président du Directoire de Krupp Stahl AG / Allemagne

1989 – 1999

Président du Directoire de Fried. Krupp AG Hoesch-Krupp / Allemagne

1999 – 2001

Président du Directoire de ThyssenKrupp AG / Allemagne

depuis le 01/10/2001

Président du Conseil de Surveillance de ThyssenKrupp AG / Allemagne

Mandats externes

Membre du conseil de surveillance de :

- *Allianz AG / Allemagne*
- *Axel Springer Verlag AG / Allemagne*
- *Deutsche Lufthansa AG / Allemagne*
- *E.ON AG / Allemagne*
- *Ruhrgas AG / Allemagne*
- *Siemens AG / Allemagne*
- *Suez*
- *Volkswagen AG / Allemagne*

Président de la Commission gouvernementale du Code allemand de Gouvernement d'entreprise

Président de l'European Round Table of Industrialists

Curriculum vitae de Madame Hélène PLOIX dont la cooptation a été décidée par le Conseil d'administration du 21 mars 2003 et est soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires

HELENE PLOIX

Fonction principale : Président de Pechel Industries

Née le 25 septembre 1944

- Etudes
Diplôme de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris (Service Public) - 1965
Master of Arts in Public Administration, University of California at Berkeley - 1966
Diplôme de l'Institut Européen d'Administration des Affaires (INSEAD) - 1968
Licence en droit et licence ès lettres (anglais), Paris - 1968

- Carrière
1995 - 1996
Conseiller spécial pour la monnaie unique de KPMG Peat Marwick
Novembre 1989 - Juillet 1995
Directeur Général Adjoint de la Caisse des Dépôts et Consignations
Président de CDC Participations, Président du Conseil de Surveillance de CDC Gestion,
Président de la Caisse Autonome de Refinancement
Février 1986 - Novembre 1989
Administrateur, représentant la France, du Fonds Monétaire International (FMI) et
de la Banque Mondiale - Washington DC
Août 1984 - Février 1986
Conseiller auprès du Premier Ministre pour les Affaires Economiques et Financières
(Laurent Fabius)
1982 - 1984
Président Directeur Général de la Banque Industrielle et Immobilière Privée (BIMP)
Juillet 1983 - Décembre 1984
Membre du Collège de la Commission des Opérations de Bourse
1978 - 1982
Directeur à la Direction Générale de la Compagnie Européenne de Publication (CEP)
1977 - 1978
Conseiller technique au Cabinet du Secrétaire d'Etat à la Consommation (Madame Scrivener)
1968 - 1978
Directeur d'Etudes chez Mc Kinsey and Co

Mandats

Administrateur de :

- Lafarge
- Boots Group plc /Grande Bretagne
- Ferring S.A. / Suisse

Membre du Conseil de Surveillance de Publicis

Représentant de Pechel Industries :

- Quinette Gallay
- Financière d'Or / Histoire d'Or
- Aquarelle.com Group
- Xiring
- CVBG-Dourthe Kressman
- IDM
- Panoronet
- Homerider Systems
- CoSpirit
- Holding Nelson / Creations Nelson
- Pechel Service

Gérant de Hélène Ploix SARLs

Membre ad hoc du Comité d'investissement du Fonds de Pension des personnels des Nations Unies

Président sortant de l'Association Française des Investisseurs en Capital (AFIC)

IV. LES REMUNERATIONS

Rémunération des mandataires sociaux

La rémunération du Président-Directeur Général et des Directeurs Généraux délégués

La rémunération versée en 2002 aux mandataires sociaux a été déterminée selon des modalités proposées par le Comité des rémunérations et des nominations et adoptées par le Conseil d'Administration.

A la suite d'études réalisées en 2000 avec le concours de consultants spécialisés, la rémunération comprend une partie fixe et une partie variable. La partie fixe de la rémunération est déterminée en fonction des normes usuelles pour des postes de responsabilités comparables. La partie variable, plafonnée, est fondée sur des critères de performance -liés à la réalisation des objectifs du projet industriel 1998-2002 et du budget annuel- et personnels, liés à la préparation de l'avenir du groupe.

- La rémunération fixe versée à Michel Pébureau, Président Directeur Général, en 2002 s'est élevée à 762 245 euros. La rémunération variable versée en 2002 à Michel Pébureau au titre de l'exercice 2001 s'est élevée à 1 070 479 euros. Sa rémunération variable attribuée au titre du même exercice, conformément aux dispositions du plan de bonus différé de BNP Paribas, sous forme d'actions de l'entreprise, libérables par tiers au cours des années 2003, 2004 et 2005, s'est élevée à 301 562 euros.

Par ailleurs, Michel Pébureau a perçu en 2002 le premier tiers du bonus différé en actions BNP Paribas au titre de 2000 pour une valeur de 120 336 euros.

La rémunération variable qui sera versée en 2003 à Michel Pébureau au titre de l'année 2002 s'élève à 811 940 euros. La partie attribuée au titre du même exercice sous forme d'actions de l'entreprise, libérable par tiers au cours des années 2004, 2005 et 2006 s'élève à 217 060 euros.

Le Président Directeur Général ne perçoit aucune autre rémunération versée par les sociétés du groupe et ne reçoit pas de jetons de présence au titre des mandats qu'il exerce dans les sociétés du groupe, à l'exclusion du mandat d'administrateur de BNP Paribas SA.

La rémunération fixe versée à Baudouin Prot, Administrateur Directeur Général délégué, en 2002 s'est élevée à 533 572 euros. La rémunération variable versée en 2002 à Baudouin Prot au titre de l'exercice 2001 s'est élevée à 721 737 euros. Sa rémunération variable attribuée au titre du même exercice, conformément aux dispositions du plan de bonus différé de BNP Paribas, sous forme d'actions de l'entreprise, libérables par tiers au cours des années 2003, 2004 et 2005 s'est élevée à 185 335 euros.

Par ailleurs, Baudouin Prot a perçu en 2002 le premier tiers du bonus différé en actions BNP Paribas au titre de 2000 pour une valeur de 73 968 euros.

La rémunération variable qui sera versée en 2003 à Baudouin Prot au titre de l'année 2002 s'élève à 551 630 euros. La partie attribuée au titre du même exercice sous forme d'actions de l'entreprise, libérable par tiers au cours des années 2004, 2005 et 2006 s'élève à 128 370 euros.

L'Administrateur Directeur Général délégué ne perçoit aucune autre rémunération versée par les sociétés du groupe et ne reçoit pas de jetons de présence au titre des mandats qu'il exerce dans les sociétés du groupe, à l'exclusion du mandat d'administrateur de BNP Paribas SA et du mandat de Vice-Président du Conseil de Surveillance de Cetelem (les jetons de présence reçus en 2002 au titre de ce mandat seront imputés sur la rémunération variable de Baudouin Prot versée en 2003).

La rémunération fixe versée à Dominique Hoenn, Directeur Général délégué, en 2002 s'est élevée à 533 572 euros. Sa rémunération variable versée en 2002 au titre de l'exercice 2001 s'est élevée à 539 939 euros, après imputation d'un montant de 28 668 euros versé par avance en 2001 du fait de dispositions antérieures, et d'un montant de 153 129 euros correspondant à la reprise de jetons de présence reçus en 2001 au titre de mandats que Dominique Hoenn exerce dans les sociétés du groupe et hors du groupe. Sa rémunération variable attribuée au titre de 2001, conformément aux dispositions du plan de bonus différé de BNP Paribas, sous forme d'actions de l'entreprise libérables par tiers au cours des années 2003, 2004 et 2005, s'est élevée à 185 335 euros.

Par ailleurs, Dominique Hoenn a perçu en 2002 le premier tiers du bonus différé en actions BNP Paribas au titre de 2000 pour une valeur de 73 968 euros.

La rémunération variable qui sera versée en 2003 à Dominique Hoenn au titre de l'année 2002 s'élève à 551 630 euros avant imputation des reprises de jetons de présence reçus en 2002. La partie attribuée au titre du même exercice sous forme d'actions de l'entreprise, libérable par tiers au cours des années 2004, 2005 et 2006 s'élève à 128 370 euros.

Le Président Directeur Général et les Directeurs Généraux délégués disposent d'une voiture de fonction.

Rémunérations et avantages versés au Président-Directeur Général et aux Directeurs Généraux délégués durant l'exercice 2002

(en euros) Nature des rétributions	Rémunérations 2002			Jetons de présence (4)	Avantage en nature (5)	Total
	fixe (1)	variable (2)	Différée (3)			
Mandataires sociaux						
Michel PEBEREAU Président-Directeur Général	762 245	1 070 479	120 336	22 867	3 979	1 979 906
Baudouin PROT Administrateur Directeur Général délégué	533 572	721 737	73 968	40 117	4 354	1 373 748
Dominique HOENN (6) Directeur Général délégué	533 572	539 939	73 968	136 791	3 979	1 288 249

(1) Salaire versé en 2002.

(2) Ces montants correspondent aux sommes effectivement versées en 2002 au titre de l'exercice 2001, une fraction de la rémunération variable ayant été attribuée, conformément aux conditions du Plan de bonus différé de BNP PARIBAS, sous forme d'actions libérables par tiers au cours des années 2003, 2004 et 2005. La rémunération ainsi différée s'élève à 301 562 euros pour Michel PEBEREAU et à 185 335 euros pour Baudouin PROT et Dominique HOENN.

(3) Ces montants correspondent au transfert du 1er tiers de la rémunération variable différée en actions BNP Paribas attribuée au titre de 2000.

(4) Ce montant inclut les jetons de présence reçus au titre du mandat d'administrateur de BNP Paribas SA. Le Président-Directeur Général ne perçoit pas de jetons de présence au titre des mandats qu'il exerce dans les sociétés du groupe, à l'exception du mandat d'Administrateur de BNP Paribas SA. Outre les jetons de présence perçus au titre de son mandat d'Administrateur de BNP Paribas SA, Baudouin Prot perçoit des jetons de présence en tant que Vice-Président du Conseil de Surveillance de Cetelem.

(5) Le Président-Directeur Général et les Directeurs Généraux délégués disposent d'une voiture de fonction.

(6) La rémunération variable de Dominique HOENN a été réduite d'un montant de 28 669 euros versé par avance en 2001 du fait de dispositions antérieures et d'un montant de 153 129 euros correspondant à la reprise des jetons de présence perçus en 2001 dans des sociétés du groupe (151 910 euros) et hors du groupe (1 219 euros).

La rémunération des autres mandataires sociaux

Outre les jetons de présence perçus au titre de ses fonctions de Vice-Président du Conseil d'Administration de BNP Paribas, Michel François-Poncet a perçu en 2002 des honoraires et des jetons de présence au titre de ses fonctions respectives de Président de BNP Paribas Suisse SA et d'Administrateur de BNP Paribas UK Holdings Ltd, pour un montant total de 169 014 euros. Par ailleurs, une voiture est mise à sa disposition.

Outre les jetons de présence perçus au titre de ses fonctions d'Administrateur de BNP Paribas, David Peake a perçu en 2002, au titre de ses fonctions de Président de BNP Paribas Finance Plc et de BNP Paribas UK Holdings Ltd, des jetons de présence pour un montant total de 69 923 euros. Par ailleurs, une voiture est mise à sa disposition par BNP Paribas Finance Plc.

Outre les jetons de présence perçus au titre de ses fonctions d'Administrateur de BNP Paribas, René Thomas a perçu en 2002, au titre de ses fonctions respectives de Président d'Honneur et Administrateur de la Banque Nationale de Paris Intercontinentale, d'Administrateur de la Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie et de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie, des jetons de présence pour un montant total de 31 380 euros.

Rémunérations versées aux autres mandataires sociaux (jetons de présence ⁽¹⁾ , honoraires, avantages en nature) durant l'exercice 2002 (en euros ⁽²⁾)	
Michel FRANCOIS-PONCET Vice-Président du Conseil d'Administration	191 882
David PEAKE Administrateur	109 596
René THOMAS Administrateur	64 733

(1) Ce montant inclut les jetons de présence reçus au titre du mandat d'administrateur de BNP Paribas SA.
(2) Les cours de change retenus pour la conversion en euros des montants de rémunération versés en devises étrangères sont de 1 euro = 0,629263 GBP et de 1 euro = 1,465057 CHF (moyenne des cours fin de mois de l'année 2002)

La rémunération des administrateurs salariés

L'ensemble des rémunérations versées en 2002 aux administrateurs élus par le personnel salarié s'est élevée à 96 327 euros, à l'exclusion des jetons de présence liés à leur mandat.

Les jetons de présence

Les administrateurs de BNP Paribas SA reçoivent, au titre de leur mandat, des jetons de présence dont le montant global est déterminé par l'Assemblée Générale de Actionnaires. Le montant des jetons attribuables à chacun des administrateurs pour l'exercice 2002 a été maintenu au même niveau qu'en 2001 : 22 867 euros. Les membres et présidents des comités spécialisés du conseil d'administration perçoivent en outre, respectivement, une somme de 4 574 et 7 622 euros. Le montant des jetons de présence effectivement versé à chaque administrateur tient compte, à hauteur de la moitié du montant attribuable, de leur participation aux séances du conseil ou des comités. Le montant total des jetons ainsi versé en 2002 s'élève à 476 511 euros.

Jetons de présence de BNP Paribas SA en 2002 (en euros)	
Michel Pébereau	22 867
Patrick Auguste	28 012
Claude Bébéar	20 581
Jean-Louis Beffa	25 440
Jack Delage	27 441
Bernd Fahrholz	11 434
Michel François-Poncet	22 867
Jacques Friedmann	30 489
François Grappotte	24 011
Paul-Louis Halley	24 011
Philippe Jaffré	25 253
Alain Joly	29 540
Denis Kessler	25 154
Jean-Marie Messier	15 722
Jean Morio	22 867
Lindsay Owen-Jones	17 151
David Peake	26 012
Baudouin Prot	22 867
Louis Schweitzer	21 439
René Thomas	33 352
Total année 2002	476 511

Principes généraux de fixation des rémunérations fixes et variables

Les rémunérations sont examinées selon un calendrier et un processus dont l'homogénéité au plan mondial est consolidée par une évaluation professionnelle commune aux entités du groupe. Selon la responsabilité qu'il exerce, chaque cadre est apprécié au regard de la réalisation des objectifs qui lui ont été assignés et de la mise en œuvre des compétences nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Les salaires fixes sont déterminés de façon différenciée par pays, en tenant compte de la nature des responsabilités exercées et des références de marché. Dans les activités financières ou de banque privée, les rémunérations variables sont fixées en fonction de la rentabilité de ces activités, en prenant en considération les pratiques concurrentielles considérées comme efficaces au regard de la satisfaction des salariés comme des résultats de l'entreprise. Dans les autres activités, les rémunérations variables des cadres sont déterminées chaque année en tenant compte des performances individuelles telles qu'elles ressortent de leur évaluation professionnelle.

Les salariés commerciaux du réseau France perçoivent également une rémunération variable dont les modalités sont adaptées chaque année en fonction des plans d'actions nationaux et locaux.

Plans d'option de souscriptions d'actions

Dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Extraordinaire (AGE), BNP Paribas émet en principe chaque année un plan d'options de souscription d'actions. Le prix d'exercice de ces plans, déterminé lors de chaque émission conformément aux dispositions de l'autorisation de l'AGE, ne comporte pas de décote.

Les attributions individuelles ne visent pas les mêmes bénéficiaires chaque année : ainsi une année sur deux, elles visent principalement les mandataires sociaux, cadres dirigeants et ressources clefs du groupe, et l'autre année, les attributions visent principalement les cadres à potentiel du groupe.

Les conditions d'exercice des plans de stock options peuvent être assujetties à la réalisation de certaines performances financières du groupe. Ces conditions s'appliquent, selon le cas, à tout ou partie des options attribuées. Le détail de ces conditions est détaillé dans la note annexe aux comptes consolidés n°36.

Le Conseil d'Administration a approuvé le 31 mai 2002 un programme concernant, pour l'essentiel, de jeunes cadres exerçant leur activité en France et à l'étranger, que l'entreprise souhaite fidéliser.

Ce programme a compté 1 384 bénéficiaires pour 2 158 570 options.

Le prix de souscription a été fixé à la moyenne des premiers cours cotés aux 20 séances de bourse précédant le 31 mai 2002, arrondi à l'euro supérieur, soit 60 euros.

L'exercice des options attribuées dans le cadre de ce programme sera partiellement subordonné à la réalisation d'un rendement moyen des fonds propres sur les années 2002, 2003, 2004 et 2005, conforme aux objectifs du projet industriel BNP Paribas 2002-2005.

Options de souscription ou d'achat d'actions Consenties aux mandataires sociaux et options levées par ces derniers	Nombre d'options attribuées / d'actions souscrites ou achetées	Prix	Date d'attribution	Date d'échéance Du plan
OPTIONS CONSENTIES EN 2002				
Michel PEBEREAU	0			
Baudouin PROT	0			
Dominique HOENN	0			
OPTIONS LEVEES EN 2002				
Michel PEBEREAU	175 000	14,87	21/05/1996	21/05/2003
Baudouin PROT	84 000	14,87	21/05/1996	21/05/2003
Dominique HOENN	0			

Options de souscription d'actions consenties aux salariés non mandataires sociaux bénéficiant du nombre d'options le plus élevé – Options levées par les salariés non mandataires sociaux ayant procédé aux levées les plus importantes.	Nombre d'options attribuées / d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré	Date d'attribution	Date d'attribution	Date d'attribution
OPTIONS CONSENTIES EN 2002 (10 salariés)	64 500	60€	31/05/2002		
OPTIONS LEVEES EN 2002 (10 salariés)	433 863	14,98€	02/12/1994	11/10/1994	17/11/1994
			3 192	34 485	73 300
			29/03/1995	30/10/1995	28/12/1995
			77 125	21 595	12 340
			21/05/1996	20/01/1997	22/05/1997
			98 700	56 126	57 000

V. ETHIQUE ET DEONTOLOGIE GROUPE

Après une année 2001 marquée par la publication d'importants textes législatifs et réglementaires consécutifs aux événements dramatiques du 11 septembre et visant à mieux combattre les circuits financiers du terrorisme international, les scandales financiers intervenus outre-atlantique fin 2001 et dans les premiers mois de 2002 (Enron – Arthur Andersen – WordCom...) ont provoqué, à leur tour, de nouvelles réglementations destinées à assurer de meilleure façon la protection des investisseurs et l'exactitude comme l'exhaustivité des informations diffusées par les entreprises faisant appel public à l'épargne, notamment aux Etats-Unis.

Conscient de l'importance majeure que revêtent l'éthique dans les comportements professionnels, la déontologie, la lutte contre le blanchiment d'argent et le terrorisme, le groupe a décidé en 2002 de renforcer encore son dispositif. Il a, notamment, érigé en fonction pleine et entière la responsabilité de ces sujets au niveau mondial, avec un accès direct au Comité exécutif.

Durant l'exercice écoulé, d'importants efforts ont été déployés pour répondre, de manière appropriée, aux exigences nouvelles et adapter les textes et les procédures en conséquence. L'accent a été mis plus particulièrement sur les procédures de connaissance des clients (KYC : Know Your Customer), les murailles de Chine et la prévention des conflits d'intérêts, ainsi que sur les principes devant guider la recherche produite par les analystes financiers et le code d'éthique spécifique à ce métier.

Dans les activités relevant de la banque d'investissement, de la banque commerciale à l'international, de la banque privée, de la gestion d'actifs, de l'assurance et de la conservation de titres, des Comités d'Acceptation de Clients « C.A.C. » ont été constitués et sont en cours de généralisation. Ces comités décident – le plus souvent en présence d'un déontologue – de l'entrée en relation avec tout nouveau client et s'assurent que toutes les diligences prévues par les réglementations en vigueur et les procédures propres au groupe ont bien été effectuées. Dans le même temps a été lancée dans l'ensemble du groupe la révision de la clientèle existante. Cette action de grande envergure qui s'étalera nécessairement dans le temps, fait l'objet d'un programme suivi et cadencé.

La primauté des intérêts des clients et le respect de l'intégrité des marchés sont des principes majeurs pour BNP Paribas. C'est pourquoi les procédures relatives à ces sujets complexes au plan opérationnel ont été améliorées et renforcées. C'est ainsi, notamment, qu'au niveau groupe, a été institué un comité des conflits d'intérêt, se tenant sous la présidence de l'un des deux Directeurs Généraux délégués et composé du Déontologue du groupe, du Directeur des risques et des Déontologues des pôles et des métiers concernés. Ce comité est saisi, chaque fois que nécessaire, par les Responsables de pôles, de métiers ou par les Déontologues, et prend ses décisions en toute indépendance.

Les procédures dites de « Muraille de Chine », destinées à empêcher la circulation indue d'informations sensibles ont été précisées, adaptées aux normes nouvelles des régulateurs et mises en force dans l'ensemble des entités du groupe. Les déontologues des métiers et des territoires portent une attention particulière à leur respect et sont seuls habilités à autoriser, dans des circonstances particulières, la transmission d'une information confidentielle d'un service à l'autre.

Enfin, le dispositif de contrôle des opérations personnelles des salariés du groupe a lui-même été complété et les outils de contrôle dont il dispose ont été améliorés, notamment avec la mise en chantier d'une base informatique permettant une surveillance automatisée des opérations.

En mai 2002 ont été présentées aux investisseurs et au marché les nouvelles modalités régissant les recommandations effectuées par la recherche « actions ». Celles-ci comportent des comparaisons par rapport à la moyenne entre secteurs et entre valeurs au sein d'un même secteur, permettant une grande transparence dans le processus de recommandation effectué par les analystes.

Dans le même temps le code d'éthique spécifique aux analystes a été complété et est devenu effectif sous sa nouvelle forme en octobre 2002. Ce code s'inspire des réglementations et des recommandations les plus récentes et les plus exigeantes des autorités des principales places financières du monde.

La prévention du blanchiment d'argent et la lutte contre la corruption et le financement du terrorisme ont été encore renforcées et les dispositifs correspondants actualisés dans l'ensemble des métiers et des pays en fonction des évolutions réglementaires.

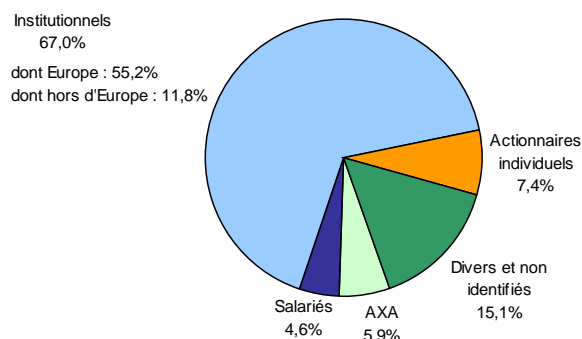
En France, le règlement CRBF 2002.01 sur le contrôle des chèques a nécessité une refonte du dispositif de surveillance, l'adaptation des logiciels informatiques et la constitution d'une équipe spécialement dédiée à l'analyse et au traitement des cas suspects. Concernant la banque de détail à l'international et la banque d'investissement, des filtres anti-blanchiment et anti-terrorisme sont mis en place sur les systèmes de paiement tels que Swift.

En matière de formation du personnel et de sensibilisation, les besoins ont fait l'objet d'un nouveau recensement et les programmes de formation et les plans d'action ont été adaptés en conséquence.

Les effectifs du service chargé des déclarations de soupçon de blanchiment auprès des cellules de renseignement financier, tel Tracfin, ont été doublés en France. Par ailleurs, une fonction de supervision et de coordination au niveau mondial a été créée pour accroître l'efficacité du dispositif.

VI. BNP PARIBAS ET SES ACTIONNAIRES

Composition de l'actionnariat de BNP Paribas au 31 décembre 2002



A la connaissance de l'entreprise, il n'existe aucun actionnaire, autre que la société AXA, qui détienne plus de 5% du capital ou des droits de vote.

EVOLUTION DE L'ACTIONNARIAT

Au cours des 3 dernières années, la composition du capital de la Banque a évolué comme ci-dessous :

ACTIONNAIRE	31/12/2000			31/12/2001			31/12/2002		
	nombre d'actions (en millions)	% du capital	% des droits de vote	nombre d'actions (en millions)	% du capital	% des droits de vote	nombre d'actions (en millions)	% du capital	% des droits de vote
AXA	33,46	7,5%	7,8%	26,47	6,0%	6,1%	52,45	5,9%	6,0%
GAS ^(a)	14,80	3,3%	3,4%	^(b)	-	-	-	-	-
Salariés	18,02	4,0%	4,2%	20,29	4,6%	4,7%	41,24	4,6%	4,8%
Autodétention	17,16	3,8%	-	8,81	2,0%	-	27,89	3,1%	-
Actionnaires individuels	40,82	9,1%	9,5%	36,77	8,3%	8,5%	66,25	7,4%	7,6%
Investisseurs Institutionnels	275,11	61,4%	63,8%	287,94	65,0%	66,3%	599,67	67,0%	69,2%
- Européens	207,90	46,4%	48,2%	225,92	51,0%	52,0%	493,96	55,2%	57,1%
- Non Européens	67,21	15,0%	15,6%	62,02	14,0%	14,3%	105,71	11,8%	12,2%
Autres et non identif.	48,70	10,9%	11,3%	62,70	14,2%	14,4%	107,68	12,0%	12,4%
TOTAL	448,06	100,0%	100,0%	442,99	100,0%	100,0%	895,17	100,0%	100,0%

^(a) Groupe des Actionnaires Stables, composé de: Groupe TotalFinaElf, Compagnie de Saint-Gobain, Grande Armée Participation (groupe PSA), Financière Renault, Dresdner Bank, Kuwait Investment Authority, General Electric, Eagle Star Securities Ltd (Groupe BAT)

^(b) Le GAS a été dissous avec effet au 15 octobre 2001.

LE CAPITAL SOCIAL

Le capital de BNP Paribas SA s'élevait au 20 février 2002⁴, date effective de la division par deux du nominal de l'action, à 1 773 245 988 euros et se composait de 886 622 994 actions.

Depuis, le nombre d'actions composant le capital social a été affecté par les deux séries d'opérations suivantes :

- création de 1 633 031 actions nouvelles à la suite des souscriptions dans le cadre des plans d'options,
- souscription de 7 623 799 actions à la suite de l'augmentation de capital réservée aux salariés.

Ainsi, au 23 janvier 2003, le capital de BNP Paribas s'élevait à 1 791 759 648 euros composé de 895 879 824 actions. Ces actions, entièrement libérées, sont de forme nominative ou au porteur, au choix du titulaire, sous réserve des dispositions légales en vigueur. **Il n'existe aucun droit de vote double attaché à ces valeurs mobilières.**

LE MARCHE DE L'ACTION

Depuis l'Assemblée générale mixte du 23 mai 2000 au cours de laquelle les actionnaires ont décidé la fusion entre la BNP et Paribas, le titre BNP est devenu BNP Paribas ; le code Euroclear-France est resté inchangé (13110).

Les actions BNP ont été admises à la cote officielle de la Bourse de Paris sur le Règlement Immédiat, le 18 octobre 1993, première date de cotation après la privatisation, puis le 25 octobre sur le Règlement Mensuel ; depuis la généralisation du comptant le 25 septembre 2000, l'action BNP Paribas est éligible au SRD (Service de Règlement Différé). Le titre est également négocié à Londres sur le SEAQ international et à la Bourse de Francfort. De plus, un programme ADR (American Depositary Receipt) 144A est actif aux États-Unis depuis la privatisation, Bank of New-York agissant alors en tant que banque dépositaire, puis JP Morgan Chase à partir du 4 novembre 2002. Ce programme d'ADR a été élargi en « Level I » le 17 mars 2000, lui donnant un accès plus étendu au marché des investisseurs américains : à cette occasion, la quotité a été réduite afin d'obtenir une plus grande liquidité, 1 action BNP Paribas étant alors représentée par 4 ADR. Enfin, depuis le 13 mars 2000, l'action BNP Paribas est cotée à la bourse de Tokyo.

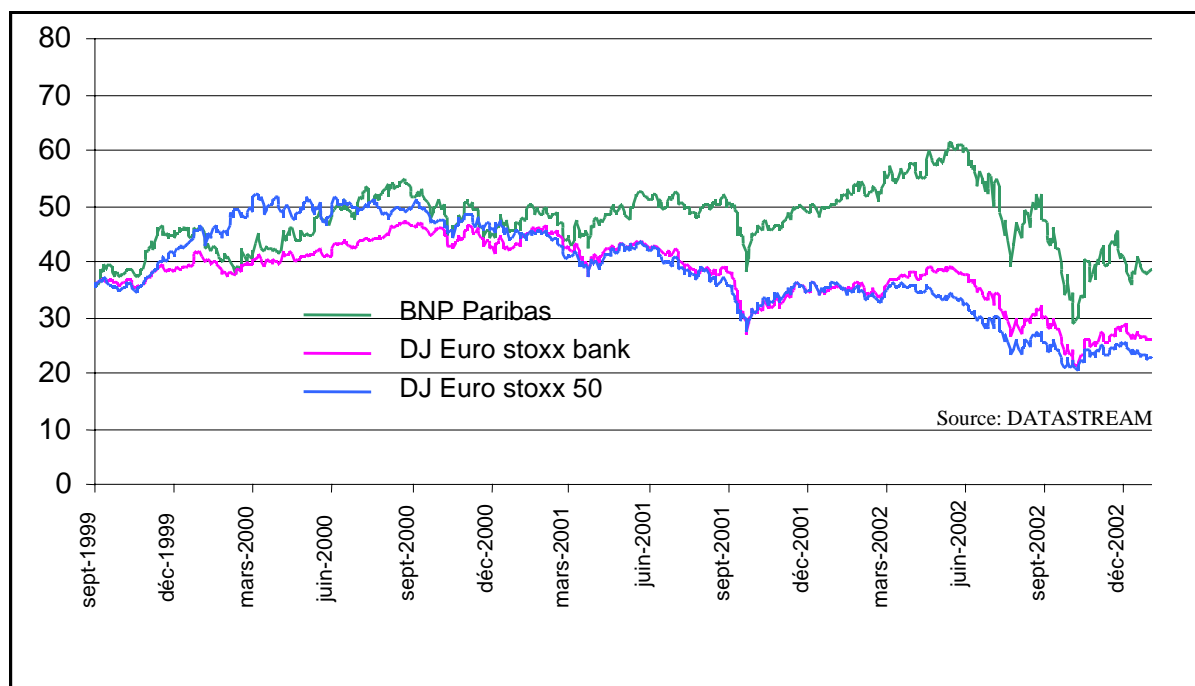
La BNP a fait partie des sociétés constituant l'indice CAC 40 depuis le 17 novembre 1993. Elle a par ailleurs intégré l'indice EuroStoxx 50 le 1^{er} novembre 1999. Le titre de la Banque entre dans la composition du Dow Jones Stoxx 50 depuis le 18 septembre 2000 ; enfin, l'action BNP Paribas figure dans les 4 principaux indices du Développement Durable : Aspi Eurozone, FTSE4Good, DJ SI World et DJ SI Stoxx. Ces différents facteurs sont favorables à la liquidité et à l'appréciation du titre puisque celui-ci entre alors dans tous les portefeuilles et fonds indexés sur ces indicateurs.

Pour maintenir une grande accessibilité aux actionnaires individuels et renforcer encore la liquidité du titre, et conformément à la pratique observée sur les grandes places financières mondiales, le Conseil d'administration de BNP Paribas, dans le cadre de l'autorisation que lui avait donnée l'Assemblée des actionnaires le 15 mai 2001, **a décidé de diviser par deux le nominal de l'action, pour le fixer à deux euros ; cette division est effective sur les marchés depuis le 20 février 2002.**

Le programme ADR a en conséquence été adapté ; l'action BNP Paribas est depuis lors représentée par 2 ADR.

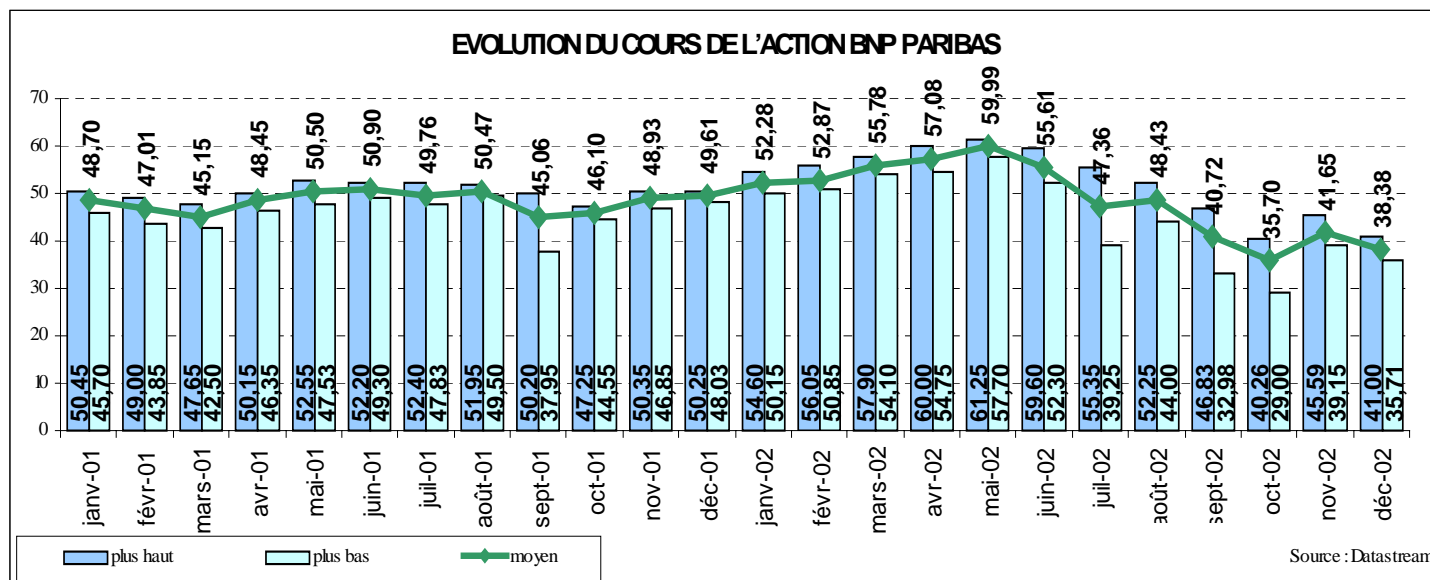
⁴ L'évolution au cours des exercices antérieurs est rappelée dans la partie « évolution du capital » du rapport d'activité

Cours de l'action depuis le 1/9/1999
Comparaison avec les indices DJ EURO STOXX 50 et DJ EURO STOXX BANK
(indices rebasés sur le cours de l'action)



Les éléments du graphique ci-dessus ont été ajustés pour tenir compte de la division par 2 du nominal de l'action BNP Paribas intervenue le 20 février 2002

Moyennes mensuelles et cours mensuels extrêmes de l'action depuis janvier 2001



- Le parcours du titre BNP Paribas en 2002 a connu deux phases distinctes. Jusqu'en mai, il a progressé, dans le contexte d'une bonne tenue générale des banques européennes (cf. graphique ci-dessus). Le plus haut de l'année a été atteint le 14 mai à 61,25 euros. A partir du mois de juin, dans un marché devenu négatif sur l'ensemble des valeurs bancaires, le titre BNP Paribas s'est orienté à la baisse, pour terminer à 38,83 euros au 31 décembre, soit un repli de 22,7% par rapport au 28 décembre 2001. Le titre a ainsi montré une meilleure résistance, sur l'ensemble de l'année, que l'indice DJ Euro stoxx bank (-26,85%) et, a fortiori, que le CAC 40 (-33,75%).

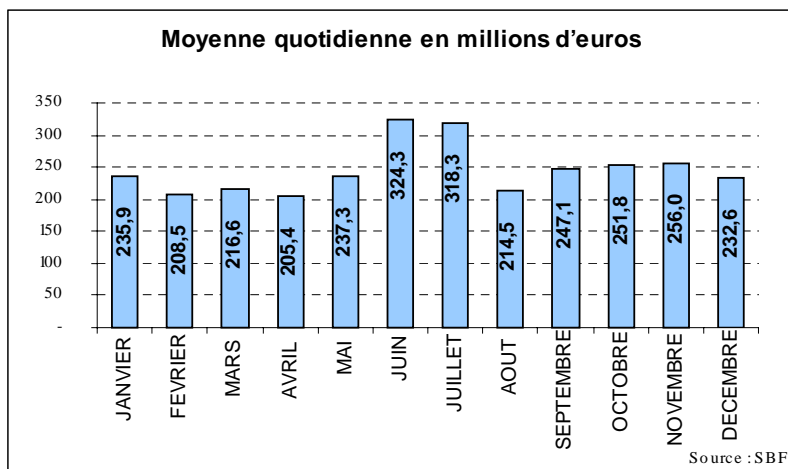
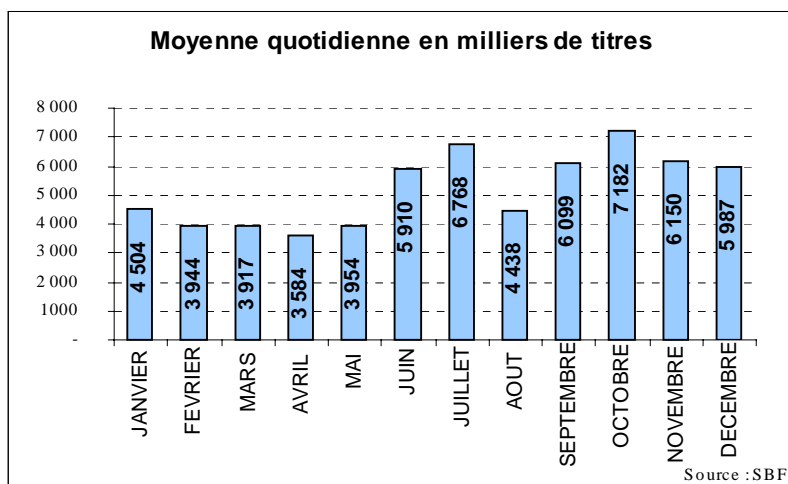
- **La capitalisation boursière de BNP Paribas s'élevait à 34,76 milliards d'euros** au 31 décembre 2002, plaçant l'entreprise au 5^{ème} rang de l'indice CAC 40 et à la 13^{ème} place de l'EuroStoxx50, contre respectivement les 8^{ème} et 21^{ème} rangs douze mois plus tôt ; à cette date, comme pendant l'essentiel de l'exercice 2002, **BNP Paribas avait la plus forte capitalisation boursière des banques de la zone euro.**

Depuis le 1^{er} septembre 1999, c'est-à-dire immédiatement après la clôture de la première OPE de la BNP sur Paribas, jusqu'au 31 décembre 2002, **le cours de l'action a progressé de 7,4%, à comparer à un repli de 33,9% pour le CAC 40 et de 37,1% pour le DJ Euro Stoxx 50.**

Dans le même temps, l'indice des valeurs bancaires de la zone euro diminuait de 28,3%.

- **Les volumes de transactions** se sont aussi sensiblement étoffés sur l'année 2002, pour s'établir à une moyenne de 5 224 362 titres par séance ; par comparaison avec la moyenne 2001 (3 953 188 - ajustée de la division par deux du nominal), la **progression est de 32,16%.**

Volumes échangés en 2002



LE TABLEAU DE BORD DE L'ACTIONNAIRE

En euros	2002	2001	2000	1999	1998
Résultat net part du groupe par action⁽¹⁾	3,78	4,64	4,70	2,79	2,58
Actif net par action⁽²⁾	29,3 ⁽³⁾	27,1	24,0	21,5	22,7
Dividende global par action⁽⁴⁾	1,80 ⁽³⁾	1,80	1,69	1,32	1,13
Taux de distribution (en %)⁽⁵⁾	32,6 ⁽³⁾	26,5	24,5	30,1 ⁽⁶⁾	29,4
Cours					
Plus haut	61,25	52,55	54,75	46,73	43,68
Plus bas	29,00	37,95	37,78	33,13	20,06
Fin de période	38,83	50,25	46,75	45,80	35,08
Indice CAC 40 au 31 décembre	3063,91	4 625,58	5 926,42	5 958,32	3 942,66

Les éléments du tableau ci-dessus ont été ajustés pour tenir compte de la division par 2 du nominal de l'action intervenue le 20 février 2002.

⁽¹⁾ Sur la base du nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice.

⁽²⁾ Après distribution

⁽³⁾ Sous réserve de l'approbation par l'Assemblée Générale du 14 mai 2003.

⁽⁴⁾ Avoir fiscal au taux de 50% compris.

⁽⁵⁾ Distribution proposée à l'Assemblée Générale rapportée au résultat net part du groupe.

⁽⁶⁾ Sur la base du résultat net part du groupe proforma, après coûts de restructuration, soit 2 615 millions d'euros.

LA CREATION DE VALEUR BOURSIERE

BNP Paribas propose ci-dessous deux mesures de la création de valeur actionnariale, sur une durée correspondant à un horizon de placement à long/moyen terme qui est celui de la plus grande partie de ses actionnaires individuels.

A) - RENTABILITE TOTALE POUR L'ACTIONNAIRE (TOTAL SHAREHOLDER RETURN -TSR-) :

Conventions de calcul :

- le dividende est pris en considération avoir fiscal au taux de 50% compris, et réinvesti en actions BNP puis BNP Paribas,
- les rendements sont bruts, avant toute imposition.

- depuis la privatisation d'octobre 1993

Investissement initial = 1 action au cours de l'Offre Publique de Vente (240 F soit 36,59 euros), le 18 octobre 1993.

Evolution de l'investissement						
Rubriques	Dividende brut perçu par action (en euros)	Dividende brut perçu par l'investisseur (en euros)	Cours de réinvestissement du dividende ⁽²⁾ (en euros)	Fraction de titre acquise par emploi du dividende brut	Total actions après réinvestissement Dividende brut	
Années						
1994	0,69 ⁽¹⁾	0,69	37,17	0,0186	1,0186	
1995	0,73 ⁽¹⁾	0,82 ⁽³⁾	34,30	0,0239	1,1425 ⁽³⁾	
1996	0,82 ⁽¹⁾	0,94	27,36	0,0344	1,1769	
1997	1,23 ⁽¹⁾	1,45	38,28	0,0379	1,2148	
1998	1,60 ⁽¹⁾	1,94	75,92	0,0256	1,2404	
1999	2,25	2,79	80,85	0,0345	1,2749	
2000	2,625	3,35	93,95	0,0357	1,3106	
2001	3,375	4,42	100,50	0,044	1,3546	2,7092 ⁽⁴⁾
2002	1,80	4,88	54,10	0,0902	2,7994	

(1) Par souci de cohérence avec les années ultérieures, nous avons opté ici pour le paiement en numéraire en non en actions, alors que cette possibilité avait été ouverte par le Conseil d'administration.

(2) Il est supposé que le dividende est réinvesti en actions au cours d'ouverture du 1^{er} jour de bourse suivant sa mise en distribution.

(3) En tenant compte de l'attribution en mars 1995 d'une action pour 10 acquises à l'OPV et conservées 18 mois.

(4) Après division par deux du nominal de l'action le 20 février 2002

Cours de clôture le 31/12/2002 = 38,83 euros, soit une valorisation à cette date de l'investissement initial de $38,83 \times 2,7994 = 108,7$ euros, donc une progression annuelle moyenne (TSR annuel moyen de la période) de 12,55% et une multiplication par 3 de l'investissement initial de 1993.

- sur 5 ans

Investissement initial = 1 action au cours d'ouverture du 2/1/1998 = 48,86 euros.

Evolution de l'investissement						
Rubriques	Dividende brut perçu par action (en euros)	Dividende brut perçu par l'investisseur (en euros)	Cours de réinvestissement du dividende ⁽²⁾ (en euros)	Fraction de titre acquise par emploi du dividende brut	Total actions après réinvestissement Dividende brut	
Années						
1998	1,60 ⁽¹⁾	1,60	75,92	0,021	1,021	
1999	2,25	2,30	80,85	0,0284	1,0494	
2000	2,625	2,75	93,95	0,0293	1,0787	
2001	3,375	3,64	100,50	0,0362	1,1149	2,2298 ⁽³⁾
2002	1,80	4,01	54,10	0,0741	2,3039	

(1) Par souci de cohérence avec les années ultérieures, nous avons opté ici pour le paiement en numéraire en non en actions, alors que cette possibilité avait été ouverte par le Conseil d'administration.

(2) Il est supposé que le dividende est réinvesti en actions au cours d'ouverture du 1^{er} jour de bourse suivant sa mise en distribution.

(3) Après division par deux du nominal de l'action le 20 février 2002.

Cours de clôture le 31/12/2002 = 38,83 euros, soit une valorisation à cette date de l'investissement initial de $38,83 \times 2,3039 = 89,46$ euros, donc une progression annuelle moyenne (TSR annuel moyen de la période) de 12,86%, et un placement augmenté de 83% en 5 ans.

RENTABILITE TOTALE POUR L'ACTIONNAIRE D'UN PLACEMENT EN ACTIONS BNP PARIBAS

- depuis la privatisation en octobre 1993 de la BNP

Investissement initial = 1 action au cours de l'Offre Publique de Vente le 18 octobre 1993 = 36,59 euros (240 francs)

Réinvestissement des dividendes et attribution en mars 1995 d'une action pour 10 acquises à l'OPV et conservées 18 mois

Division par deux du nominal du titre le 20 février 2002

Valorisation au 31 décembre 2002 : 2,7994 actions à 38,83 euros, soit 108,7 euros (713,03 francs)

Capital initial multiplié par 3

Taux de rendement actuariel : 12,55% par an

- sur 5 ans

Investissement initial = 1 action au cours d'ouverture du 2/1/1998 = 48,86 euros (320,50 francs)

Réinvestissement des dividendes

Division par deux du nominal du titre le 20 février 2002

Valorisation au 31 décembre 2002 : 2,3039 actions à 38,83 euros, soit 89,46 euros (586,82 francs)

Capital initial augmenté de 83%

Taux de rendement actuariel : 12,86% par an

B) - RENTABILITE COMPARATIVE SUR 5 ANS D'UN INVESTISSEMENT EN ACTIONS BNP PARIBAS AVEC LE LIVRET A DE LA CAISSE D'EPARGNE ET LES OBLIGATIONS A MOYEN TERME DU TRESOR.

La création de valeur pour l'actionnaire est ici appréciée en comparant l'investissement en actions BNP puis BNP Paribas sur la période, à deux placements « sans risque », le livret A de la Caisse d'Epargne et les obligations à moyen terme du Trésor (OAT).

- Placement le 1/1/1998 d'une somme de 48,86 euros sur un livret A de la Caisse d'Epargne :

Le taux servi à la date du placement est de 3,5%, ramené à 3% le 16/6/1998, puis 2,25% le 1/8/1999, pour s'établir à 3% le 1/7/2000. Au 31/12/2002, cette somme représente 56,39 euros.

La création de valeur, différentiel correspondant à la « prise de risque » que constitue un placement en actions BNP Paribas, se monte à 89,46 - 56,39 = 33,07 euros par action en 5 ans.

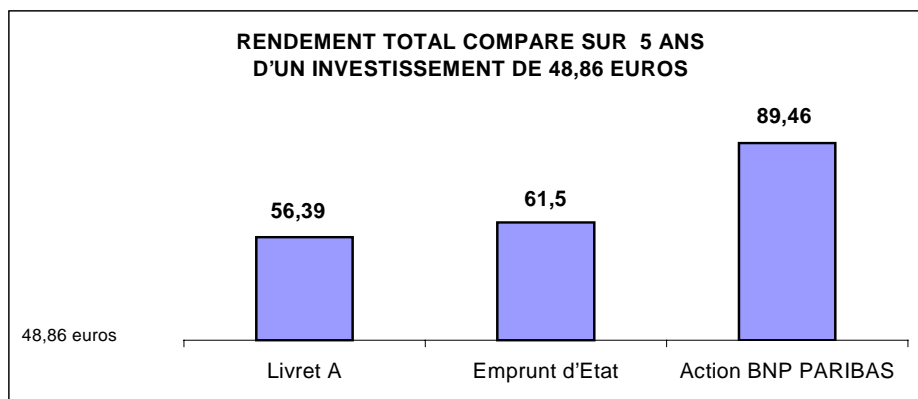
- Placement de 48,86 euros le 1/1/1998 en emprunt d'Etat à 5 ans :

Le taux obtenu est alors de 4,78% pour 5 ans (BTAN) ; chaque fin d'année, les intérêts perçus sont réinvestis dans un autre emprunt de même nature et ce aux conditions suivantes :

- 3,334% (BTAN) en janvier 1999 pour 4 ans,
- 4,5408% (BTAN) en janvier 2000 pour 3 ans,
- 4,5173% (BTAN) en janvier 2001 pour 2 ans,
- 3,341% en janvier 2002 pour 1 an (Euribor).

Au bout de 5 ans, cet investissement est valorisé 61,50 euros.

La création de valeur différentielle consécutive au choix des titres BNP Paribas comme support de placement est donc de 89,46 - 61,50 = 27,96 euros par action en 5 ans.



COMMUNICATION AVEC LES ACTIONNAIRES

BNP Paribas a le souci d'apporter à tous ses actionnaires une information rigoureuse, régulière, homogène et de qualité, en conformité avec les meilleures pratiques des marchés et les recommandations des autorités boursières.

Un département Relations Investisseurs informe les investisseurs institutionnels et les analystes financiers, français et étrangers, sur la stratégie du groupe, les développements significatifs et bien sûr les résultats, dont la publication intervient trimestriellement ; en 2003 par exemple, le calendrier s'établit comme suit⁵ :

- 5 février 2003 : résultats de l'exercice 2002,
- 7 mai 2003 : chiffres du 1^{er} trimestre 2003,
- 31 juillet 2003 : publication des résultats semestriels 2003,
- 5 novembre 2003 : chiffres du 3^{ème} trimestre 2003.

Des réunions d'information à l'adresse de l'ensemble des acteurs du marché sont organisées plusieurs fois par an, plus particulièrement au moment de l'annonce des résultats annuels et semestriels, mais aussi à l'occasion de réunions thématiques au cours desquelles la Direction Générale présente le groupe BNP Paribas et sa stratégie.

Une équipe **Relations Actionnaires** est à la disposition et à l'écoute des quelque 680 000 actionnaires individuels de la Banque (source : étude TPI au 23 décembre 2002). Les actionnaires, comme les membres du « **Cercle BNP Paribas** », reçoivent chaque semestre une lettre d'information financière reprenant les principaux développements du groupe, et un compte-rendu de l'AG est distribué en juillet ; les maquettes de ces envois ont été refondues dès le début de l'exercice 2002, afin d'en accroître la facilité de lecture mais aussi d'en enrichir encore le contenu. En cours d'année, les actionnaires sont invités dans différentes villes de France, à des rencontres où la politique de l'entreprise est exposée par la Direction Générale (par exemple à Rouen le 24 septembre 2002 et à Angers le 9 octobre). Enfin, les représentants de BNP Paribas ont pu dialoguer avec plus de 1000 personnes lors du Salon ACTIONARIA qui s'est tenu à Paris les 22 et 23 novembre 2002.

Les membres du « Cercle BNP Paribas », créé en 1995, étaient depuis cette date les actionnaires individuels possédant au moins 150 titres de l'entreprise. Dès le début de l'exercice 2002, BNP Paribas a décidé d'élargir les possibilités pour ses actionnaires de bénéficier des prestations du Cercle ; aussi la détention minimale d'actions a-t-elle été ramenée de 150 à 100 titres⁶, le nombre de membres passant ainsi de 39 000 en 2001 à près de 60 000. Ils sont destinataires 3 fois par an, en alternance avec la lettre d'information financière, d'une autre correspondance « **La Vie du Cercle** » les conviant à des manifestations de nature artistique ou culturelle auxquelles la Banque s'est associée, prestations qui ont été étendues à partir de l'année 2001 à des séances de formation aux techniques de la Bourse (warrants, analyses financière et technique, etc.), de l'internet financier et de la gestion patrimoniale, en partenariat avec les équipes compétentes de l'entreprise ; ces sessions se tiennent tant en province qu'en région parisienne, et ce aussi bien en semaine qu'au cours de week-ends, dans le but d'en permettre la fréquentation par tous les publics. Au total, 150 événements ont été organisés à l'intention de 20.081 participants. Pour faciliter l'accès à ces services, un N° **Vert (appel gratuit)** a été mis en place, le **0800 666 777**, à partir duquel un journal téléphonique sera également disponible courant 2003.

Le site **INTERNET BNP PARIBAS** (adresse: <http://invest.bnpparibas.com>) permet d'obtenir des informations sur le groupe BNP Paribas telles que les communiqués de presse, les chiffres-clés et les principaux événements. Il est aussi possible de consulter et de télécharger les rapports annuels et semestriels, ainsi que les présentations destinées plus particulièrement aux analystes financiers et investisseurs institutionnels ; enfin, le cours de l'action et la comparaison de son évolution avec celle de quelques grands indices, y sont naturellement en permanence disponibles. La retransmission vidéo intégrale de l'Assemblée générale y est également accessible. **Un espace « Actionnaire Individuel »** (en français et en anglais) y a été spécialement aménagé pour répondre aux attentes spécifiques de cette catégorie d'investisseurs en termes d'information et de propositions de manifestations.

Le service Minitel 3614 BNPPACTION (0,057 euros la minute) permet lui aussi d'obtenir des informations récentes sur le groupe et le titre ainsi que de poser des questions, laisser un message ou commander des documents.

⁵ Sous réserve de modification ultérieure

⁶ Ce nombre a été réajusté à 200 du fait de la division par deux du nominal du titre.

LE COMITE DE LIAISON DES ACTIONNAIRES

BNP Paribas a souhaité dès sa création le 23 mai 2000 se doter d'un Comité de Liaison des Actionnaires, dont la mission est d'accompagner la banque dans sa communication à destination de l'actionnariat individuel ; c'est d'ailleurs à l'occasion de l'Assemblée générale de fusion que le Président de BNP Paribas a initié le processus d'appel à candidatures qui a abouti à la constitution de cette instance à la fin de l'année 2000.

Présidé par Michel Pébereau, il comprend un membre du Conseil d'administration et 10 actionnaires choisis pour leur représentativité tant géographique que socio-professionnelle, ainsi que deux salariés ou anciens salariés ; chaque membre est nommé pour 3 ans. A l'occasion des périodes de renouvellement qui seront signalées par voie de presse et dans les documents financiers publiés par la banque, tout actionnaire peut faire acte de candidature.

Le Comité de Liaison est, à la clôture de l'exercice 2002, composé de :

M. Michel Pébereau, Président

M. René Thomas, administrateur

M. Michel François-Poncet,

Mme Dominique Vigneron, résidant en Seine - Maritime

M. Patrick Ballu, résidant à Reims

M. Jacques Begon, résidant dans la Loire

M. André Brouhard, résidant à Nice

M. Jean-Pierre Edrei, résidant dans la région parisienne

M. Joseph Fauconnier, résidant à Amboise

M. Jean-Baptiste Fernandez, résidant dans la région parisienne

M. Marcel Grégoire, résidant dans le Jura

M. Rémy Lauprêtre, résidant au Havre

M. Michel Rolland, résidant en Haute - Garonne.

Mme Frédérique Barnier-Bouchet, membre du personnel de BNP Paribas

M. Jean-Marie Gabas, retraité de la BNP.

Conformément aux dispositions de la Charte, à laquelle ont adhéré tous les participants et qui tient lieu de Règlement Intérieur, les membres se sont réunis deux fois en 2002, les 15 mars et 20 septembre ; les comptes-rendus des séances ont été diffusés dans les lettres périodiques d'information des actionnaires. Les principaux thèmes abordés ont concerné :

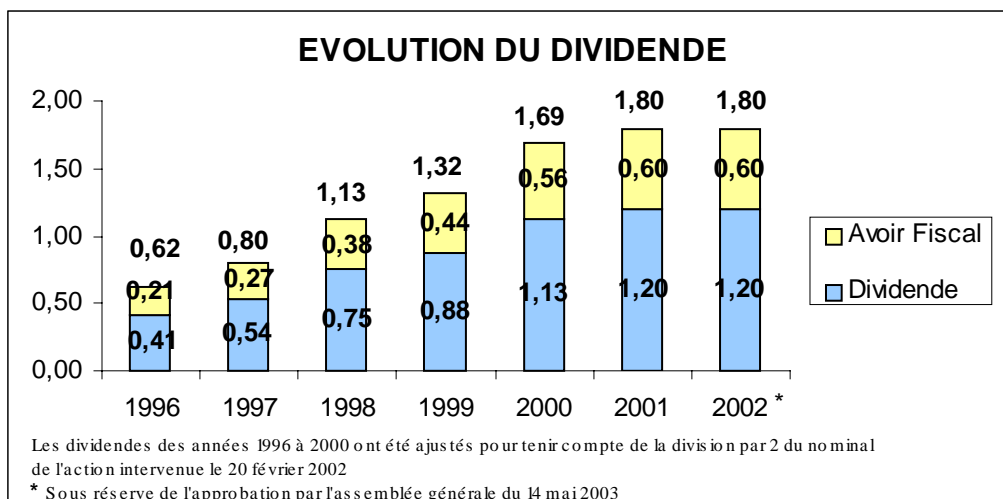
- la participation de la Banque au Salon Actionaria, manifestation à l'occasion de laquelle certains des membres, par leur présence sur notre stand, avaient tenu à mieux faire connaître aux visiteurs le rôle du Comité ;
- le projet de Rapport Annuel 2001 : le Comité a noté l'apparition, conformément au souhait qu'il avait exprimé, d'une explication des principales abréviations employées, ainsi que d'un glossaire pour les termes techniques ;
- les initiatives prises dans le cadre de la préparation de l'Assemblée générale, et en particulier le versement d'une dotation à une organisation caritative, en étroite cohérence avec la promotion de notre démarche « développement durable » ;
- les nouvelles maquettes des « Lettres », diffusées à compter des éditions d'avril 2002 ;
- la mise au point d'un questionnaire spécifique diffusé à plusieurs milliers d'investisseurs individuels afin de connaître leurs attentes en matière de communication financière, et d'adapter en conséquence nos supports ;
- les évolutions de notre site internet, spécifiquement dédié aux actionnaires individuels.

LE DIVIDENDE

Le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée générale du 14 mai 2003 un dividende net de **1,20 euro** par action (inchangé par rapport à 2002), soit **1,80 euro** avoir fiscal compris (au taux de 50%) pour les personnes physiques résidentes françaises. Le détachement et la mise en paiement du coupon auront lieu le 12 juin 2003.

Le montant total de la distribution proposée s'élève à 1 075,1 millions d'euros, contre 1 063,9 millions d'euros en 2002. Le taux de distribution est de 32,6%⁷

Evolution du dividende
(en euros par action)



Délai de prescription des dividendes : Tout dividende qui n'est pas réclamé dans les 5 ans de son exigibilité est prescrit dans les conditions prévues par la loi. Les dividendes dont le paiement n'a pas été demandé sont versés au Trésor.

Dans le cadre des programmes de rachat d'actions, BNP Paribas a acquis au cours de l'exercice un nombre net de 12 084 826 (chiffre ajusté à la suite de la division du nominal) de ses propres titres. Le groupe a par ailleurs cédé 2 042 849 actions du fait de levées d'options d'achats et de souscriptions d'actions et émis 9 256 830 actions BNP Paribas du fait d'une part de la levée d'options de souscription, d'autre part de la souscription des adhérents au Plan d'Épargne d'Entreprise.

LE NOMINATIF CHEZ BNP PARIBAS

LE NOMINATIF PUR

Les 21 626 actionnaires de BNP Paribas inscrits sous la forme nominative au 31 décembre 2002 bénéficient :

- de l'envoi systématique de tous les documents d'information de l'entreprise à destination de ses actionnaires,
- d'un N° Vert (appel gratuit) : 0 800 600 700 pour les prises d'ordres,
- de tarifs de courtage préférentiels,
- et toujours bien sûr de la gratuité des droits de garde et de l'invitation systématique aux Assemblées générales.

De nouveaux développements sont intervenus en 2002, en particulier avec la mise en ligne d'un serveur internet spécifique « GIS Nomi » (<http://gisnomi.bnpparibas.com>).

LE NOMINATIF ADMINISTRE

BNP Paribas développe également son offre de détention des actions au nominatif administré à l'intention de ses actionnaires institutionnels. Pour cette catégorie d'investisseurs en effet, le nominatif administré cumule les principaux avantages du porteur et du nominatif pur :

- maintien d'une totale liberté des transactions et conservation des courtiers habituels,
- possibilité de détenir un compte-titres unique, couplé avec le compte-espèces,
- invitation directe systématique à exercer le droit de vote et à participer aux Assemblées, sans interposition d'intermédiaires,
- absence totale de blocage de titres à l'occasion de l'AG, et possibilité de transmission des votes par internet.

⁷ Distribution proposée à l'Assemblée Générale rapportée au résultat net part du groupe

L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES

La dernière Assemblée générale s'est tenue le 31 mai 2002 sur deuxième convocation. Toutes les résolutions y ont été adoptées à une large majorité ; le texte de ces résolutions et la vidéo de cette manifestation sont disponibles sur le site Internet de BNP Paribas, sur lequel cette réunion a été intégralement retransmise en direct.

L'Assemblée Générale 2002 a été pour BNP Paribas une occasion supplémentaire de faire montre de son implication dans le processus du développement durable ; la Banque est en effet désireuse, depuis sa naissance lors de l'AG du 23 mai 2000, d'assurer une création de valeur qui soit solide et récurrente, c'est-à-dire empreinte de qualité et respectueuse non seulement de ses partenaires « traditionnels » comme ses actionnaires, ses clients et ses salariés, mais qui prenne aussi en compte la société civile dans son ensemble. Il a donc semblé pertinent que la tenue de nos Assemblées Générales, aussi, soit représentative de ces principes ; c'est pourquoi il a été décidé, en concertation avec le Comité de Liaison des Actionnaires, qu'une somme de 10 euros serait affectée, pour tout investisseur présent, à l'ADIE (Association pour le Droit à l'Initiative Economique), laquelle a pour objectif de permettre de retrouver un emploi, grâce à l'octroi de micro-crédits, à des personnes ayant un projet de création d'entreprise. Un compte-rendu de l'utilisation des 12 900 euros ainsi attribués, sera fait à l'occasion de l'Assemblée Générale du 14 mai 2003.

L'Assemblée Générale Ordinaire (AGO) réunit tous les actionnaires au moins une fois par an à la demande du Conseil d'administration pour voter sur un ordre du jour fixé par celui-ci.

L'Assemblée Générale Extraordinaire (AGE) est convoquée chaque fois que des décisions ayant pour objet une modification des statuts et notamment une augmentation de capital doivent être prises. Les décisions doivent être approuvées à la majorité des deux tiers des actionnaires présents ou représentés.

L'Assemblée Générale Mixte (AGM) regroupe les deux précédentes (AGO et AGE) à une même date, sur une même convocation. BNP Paribas tiendra son AGM le 14 mai 2003 sur deuxième convocation.

Comment les actionnaires sont-ils avisés ?

- Les actionnaires ayant leurs titres sous la forme nominative sont convoqués par lettre simple qui leur fournit notamment l'ordre du jour, les projets de résolutions et un formulaire de vote par correspondance.
- Les actionnaires ayant leurs titres sous la forme " au porteur " sont avisés par voie de presse ; en outre, bien au-delà des dispositions légales, BNP Paribas adresse :
 - des avis de convocation et le formulaire de vote à partir de la détention d'un certain nombre d'actions (fixé à 400 titres en 2002, soit quelques 20 000 envois),
 - des lettres d'information sur les modalités de participation, aux possesseurs de 200 titres au moins (pour 2002), soit presque 40 000 destinataires supplémentaires.

Comment peuvent-ils assister aux assemblées générales ?

Tout actionnaire ayant ses titres inscrits en compte un jour au moins avant l'Assemblée peut assister à celle-ci à la condition expresse, pour les actionnaires ayant leurs titres " au porteur ", de présenter une carte d'admission ou un certificat d'immobilisation de leurs actions.

Comment peuvent-ils voter ?

S'ils n'assistent pas à l'Assemblée, les actionnaires retournent à BNP Paribas le formulaire joint à la convocation. Ce document leur permet :

- soit de voter par correspondance,
- soit de se faire représenter par leur conjoint ou un autre actionnaire,
- soit de donner pouvoir au président de séance ou de n'indiquer aucun nom de mandataire.

S'ils assistent à l'Assemblée, les actionnaires ou leurs représentants sont dotés du matériel de vote nécessaire. BNP Paribas a en effet recours au vote électronique depuis l'Assemblée générale du 13 mai 1998.

DECLARATIONS DES FRANCHISSEMENTS DE SEUIL STATUTAIRE

En complément des seuils prévus par la loi, et en vertu de l'article 5 des statuts, tout actionnaire agissant seul ou de concert, venant à détenir directement ou indirectement 0,5 % au moins du capital ou des droits de vote de la société ou un multiple de ce pourcentage inférieur à 5 %, est tenu d'informer la Société, par lettre recommandée avec accusé de réception.

Au-delà de 5 %, l'obligation de déclaration prévue à l'alinéa précédent porte sur des fractions de 1 % du capital ou des droits de vote.

Les déclarations mentionnées aux deux alinéas précédents sont également faites lorsque la participation au capital devient inférieure aux seuils ci-dessus mentionnés.

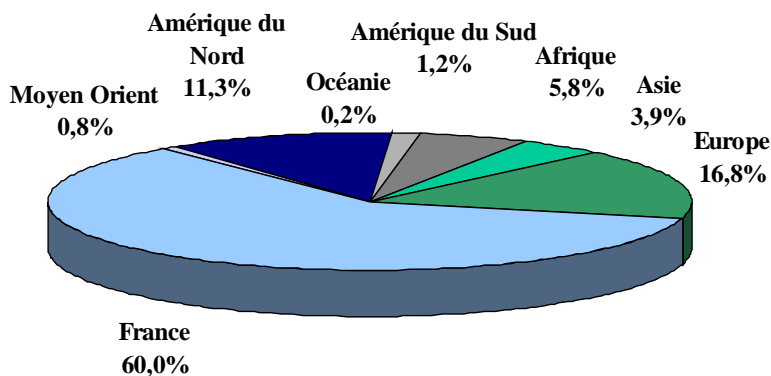
Le non-respect de déclaration des seuils, tant légaux que statutaires, donne lieu à privation des droits de vote sur demande d'un ou plusieurs actionnaires détenant ensemble au moins 2 % du capital ou des droits de vote de la société.

VII. LE DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES

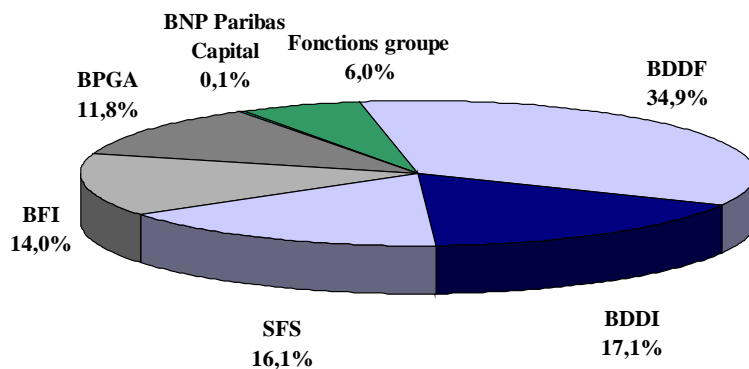
1. LES EFFECTIFS DU GROUPE

A la fin de l'année 2002, les effectifs du groupe correspondant au périmètre consolidé s'établissaient à 87 685 (ETP⁸) et se répartissaient de la façon suivante :

- par zones géographiques :



- par activités :



L'augmentation de 2 491 ETP des effectifs par rapport à 2001 résulte en totalité de l'élargissement du périmètre du groupe et notamment de l'intégration des équipes de l'*United California Bank* (UCB) au sein de la Banque de Détail à l'International et d'une partie des équipes de *Cogent* dans la Banque Privée Gestion d'Actifs. Hormis cet effet périmètre, la stabilité globale des effectifs traduit une augmentation dans les métiers de la banque de proximité en France, des services financiers spécialisés, du métier titres et de l'assurance hors de France, et inversement, une réduction dans les métiers de la Banque de Financement et d'Investissement et dans la banque privée.

⁸ Equivalents Temps Plein

2. LES METHODES DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Quatre valeurs orientent la démarche managériale de BNP Paribas depuis sa création : *l'engagement, l'ambition, la créativité, la réactivité*. Faisant appel à des compétences professionnelles autant qu'aux capacités personnelles des collaborateurs, elles structurent les plans d'action des métiers et des fonctions et aussi des personnes.

Ces valeurs ont été déclinées en principes de management destinés à guider les responsables d'équipes au sein du groupe,

quels que soit leur pôle, leur fonction ou leur territoire de rattachement.

Les valeurs et les principes de management du groupe ont été transposés en critères d'évaluation professionnelle afin de permettre d'apprécier de manière homogène la performance de tous les salariés.

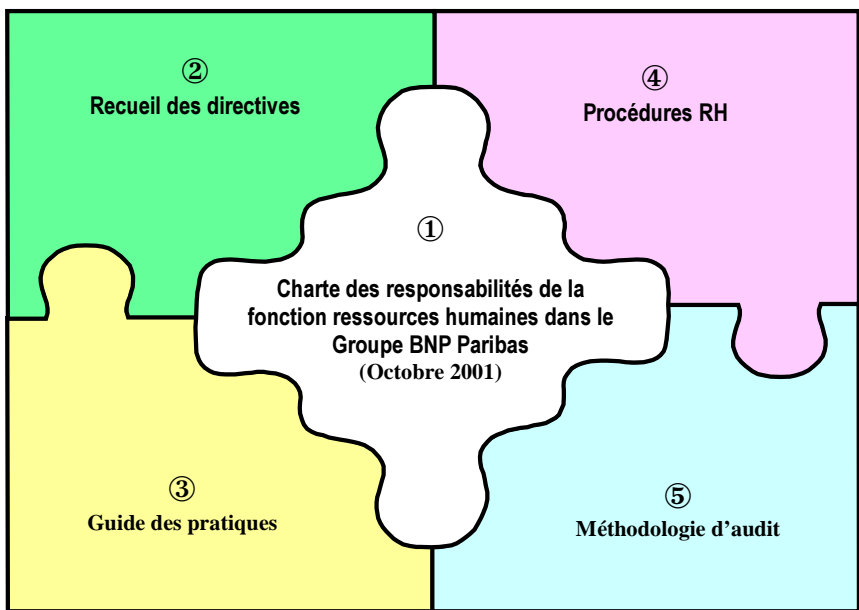
ACE
Ambitions for Corporate Excellence

Programme de management destinés aux cadres supérieurs
du Groupe BNP Paribas
- 700 participants à la fin de 2002 -

- Réfléchir de manière approfondie aux pratiques et comportements de management,
- Permettre à chacun d'identifier son profil et ses atouts au regard des valeurs du groupe et de ses principes de management,
- Dialoguer avec des membres du comité exécutif de la banque,
- Etablir ou renforcer les relations personnelles et professionnelles entre les cadres supérieurs pour favoriser la transversalité au sein du Groupe.

L'ensemble des actions devant être mises en œuvre au sein du groupe pour assurer une gestion des Ressources Humaines efficace a été organisé en vingt et un domaines d'activité, tels que le recrutement, la formation, la mobilité, les rémunérations, les relations sociales... Ces actions sont désormais structurées par les

différents éléments d'un référentiel des Ressources Humaines Groupe intégré, dont le document définissant le champ des responsabilités de la fonction Ressources Humaines constitue la pierre angulaire.



Pour chacun des vingt et un domaines, le recueil des directives décrit les actions et missions principales des responsables Ressources Humaines du Groupe. Le guide des pratiques définit de façon détaillée et opérationnelle ces actions et missions avec l'objectif de conduire les responsables concernés à s'interroger sur la manière d'assumer concrètement leurs responsabilités. Des procédures Ressources Humaines sont écrites pour certaines dispositions exigeant une formalisation particulière. Enfin, la méthodologie d'audit, élaborée de manière cohérente avec ces

documents de référence, est diffusée par l'Inspection Générale aux responsables d'audit du groupe.

Tous les salariés peuvent librement accéder par l'intranet aux textes de portée générale que sont la charte des responsabilités et le recueil des directives de la fonction Ressources Humaines.

3. LA GESTION DES CARRIERES ET LE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES

LA GESTION DES CARRIERES ET DE LA MOBILITE

La méthode des entretiens de carrière a été développée, notamment à l'intention des cadres supérieurs. Parallèlement, les plans de relève ont été actualisés avec l'objectif de détecter de manière plus efficace les jeunes cadres à haut potentiel français et étrangers.

D'importantes actions de communication ont été réalisées au sein de la filière Ressources Humaines des pôles et des filiales pour améliorer la gestion des carrières. Elles ont porté en particulier sur les bonnes pratiques d'évaluation professionnelle et sur

LE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES

Pour gagner en efficacité, la méthode d'élaboration des plans de formation a été aménagée en 2002 et de nouveaux séminaires destinés à favoriser la mise à niveau permanente des compétences des salariés ont été développés par le Centre de Formation de Louveciennes qui accueille chaque année près de 25 000 stagiaires.

Worldwide Integration Network (WIN), programme mondial de recrutement, de formation et de suivi de carrières, destiné aux diplômés issus des meilleures formations mondiales, réunit ces jeunes cadres dans des séminaires anglophones et multiculturels d'une durée de deux semaines. L'acquisition de compétences comme la gestion de projet, la communication, la conduite de réunions et le leadership constituent les apports essentiels de ce programme. Regroupés en équipes pluridisciplinaires, les participants conduisent ensuite un projet confié par un responsable du groupe auquel ils doivent rendre compte. En 2002, 107 jeunes cadres ont participé à ce programme.

En France, pour préparer la relève et faciliter l'intégration des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur au sein de l'entreprise, les nouveaux embauchés sont suivis par une équipe qui leur est spécifiquement dédiée au sein des Ressources Humaines Groupe. Les jeunes cadres participent à des séminaires où leur sont présentés les différents pôles et fonctions du groupe.

4. LA GESTION DE L'EMPLOI

BNP Paribas poursuit une politique de gestion dynamique et prospective de l'emploi, destinée tout autant à accompagner le développement de ses activités qu'à tirer parti des gains de productivité réalisés et à garantir le renouvellement des compétences pour les années à venir.

En 2002, près de 4 000 salariés ont été recrutés en contrat à durée indéterminée en France, dont près de 3 000 pour

l'adaptation, métier par métier, des modes de rémunération les plus motivants pour les salariés.

Avec plus de 2 600 mouvements réalisés sur le seul périmètre de BNP Paribas SA France, la mobilité est une réalité et contribue à élargir l'horizon professionnel des salariés. Le recours à *Opportunités Carrière*, bourse d'emploi interne installée sur l'intranet, s'est encore accru, permettant de satisfaire près de 40 % des propositions formulées sur ce canal par les différentes entités du groupe.

L'European Integration Forum, séminaire destiné aux cadres supérieurs confirmés récemment recrutés en Europe, a accueilli pour la première fois en juin 2002, 95 participants issus de 15 territoires. L'objectif de ce programme est de favoriser la connaissance du groupe et la coopération transversale.

Parallèlement les actions de formation nécessaires au déploiement de nouveaux métiers, comme par exemple celui des télé-conseillers sur les plates-formes des Centres Relations Clientèles de la Banque de Détail en France, ont été mises en place.

De la même manière, les formations de l'enseignement professionnel ont été poursuivies avec plus de 1 220 inscrits au Brevet Professionnel ou au BTS de banque en 2002, et plus de 280 inscrits à l'Institut Technique de Banque.

La technologie du E-Learning a été développée, en particulier pour la pratique de la langue anglaise. Globalement, ce nouveau mode de formation a concerné 6 000 apprenants en 2002. L'offre disponible représente désormais 1 100 heures de programmes différents.

BNP Paribas SA. Plus de 2 200 d'entre eux ont intégré la Banque de Détail en France, tandis que les métiers financiers affectés par le ralentissement de l'activité ont freiné ces recrutements dès le second trimestre de l'année 2002. Dans le même temps, plus de 2 000 conventions de stages d'étudiants et contrats d'alternance sur un ou deux ans ont été signés.

UNE FORTE ATTRACTIVITE

En 2002, BNP Paribas France a reçu 125 000 candidatures à des emplois permanents dont 66 000 par Internet.
Plus de 27 000 candidats ont été accueillis pour un entretien de recrutement.

Au sein de BNP Paribas S.A. France, le renouvellement des équipes s'opère à la fois par des départs naturels et par des départs volontaires réalisés dans le cadre du Plan d'Adaptation à l'Emploi. Ces derniers concernent des salariés qui ont élaboré un projet professionnel ou qui souhaitent créer une entreprise. Depuis la mise en place, en août 2000, du plan actuellement en cours, les créations ou reprises d'entreprises ont permis la

création, en moyenne, de 2,5 emplois par projet, y compris l'emploi du créateur.

5. L'ACTIONNARIAT DES SALARIES ET L'EPARGNE SALARIALE

La troisième augmentation de capital mondiale initiée depuis la création de BNP Paribas s'est déroulée du 21 mai au 6 juin 2002. Elle a rencontré un succès de même ampleur que les précédentes.

Le montant de l'opération s'est élevé à 322 millions d'euros. 61 000 collaborateurs y ont souscrit, soit 60 % des ayants droit ; 75 % des souscripteurs sont des collaborateurs du groupe en France. L'opération a été réalisée dans 65 pays à l'étranger.

AUGMENTATIONS DE CAPITAL RESERVEES AU PERSONNEL			
	2000	2001	2002
Souscripteurs	56 794	52 428	60 914
Montants souscrits (en millions d'euros)	314	266	322

BNP Paribas développe une politique dynamique d'épargne salariale favorisant l'accès du plus grand nombre et offrant des conditions d'abondement motivantes. Le Plan d'Épargne d'Entreprise va s'enrichir en 2003 d'un FCPE d'actions *socialement responsable*, sélectionné dans la gamme des FCPE de BNP Paribas Asset Management agréés par la COB, traduisant ainsi l'engagement volontariste de l'entreprise en matière de développement durable.

L'épargne salariale représente 1,7 milliard d'euros au 31 décembre 2002, dont 1,4 milliard au titre de l'actionnariat, et concerne plus de 65 000 collaborateurs.

BNP Paribas déploie par ailleurs une politique de stock options sélective, tout en élargissant progressivement la population des bénéficiaires conformément aux orientations définies par le conseil d'administration. Au terme du dernier programme mis en place en mai 2002, plus de 3 000 salariés avaient bénéficié d'une ou de plusieurs attributions depuis la création du groupe.

6. LE DIALOGUE SOCIAL

Témoignant d'une préoccupation constante de concertation, le dialogue social est resté intense au cours de l'année 2002, tant au plan national qu'au niveau des instances décentralisées appréhendant au plus près les réalités opérationnelles. Il a été notamment alimenté par les efforts d'adaptation des structures. Il s'est également développé dans différents domaines relevant de la vie collective de l'entreprise.

Plusieurs accords concernant l'organisation du travail de nuit, le fonctionnement de diverses instances représentatives, l'aménagement des dispositions relatives à l'intéressement et la participation, ont ainsi été formalisés, complétant les nombreuses mesures adoptées depuis la création du groupe et portant à 36 le nombre d'accords d'entreprise signés au cours de la période 2000-2002.

7. LA COMMUNICATION INTERNE

Les principaux supports utilisés, *Ambitions*, magazine trimestriel du groupe en version papier et électronique accessible par l'Intranet, ou le *Flash* hebdomadaire également diffusé sur l'Intranet, sont consultés par plus de 90% des collaborateurs. Les sites Ressources Humaines accessibles par l'ensemble des salariés enregistrent des taux de fréquentation élevés. Plus de 10 000 connexions mensuelles sont en moyenne constatées pour le site Ressources Humaines groupe, auxquelles s'ajoutent 7 000 connexions au site Ressources Humaines de BNP Paribas SA.

En 2003, les sites Intranet du groupe seront fédérés dans un portail Business to Employee afin de présenter un point d'entrée unique et de donner davantage de visibilité sur l'ensemble des services offerts, les rendant ainsi plus accessibles par les salariés. Ultérieurement, des interfaces avec les outils de work flow seront développés pour favoriser la simplification des traitements et des procédures, avec le double objectif d'alléger les charges administratives de la fonction Ressources Humaines et d'améliorer la satisfaction des salariés.

Coup de pouce aux projets du personnel

Attentive à l'engagement des salariés au sein de la société civile comme dans l'entreprise, la Fondation BNP Paribas a lancé, à titre expérimental, une nouvelle initiative *coup de pouce aux projets du personnel*. Il s'agit d'encourager des actions d'intérêt général dans lesquelles des salariés sont personnellement impliqués en dehors de leur vie professionnelle.

Toute association créée depuis au moins deux ans dans laquelle un collaborateur actif du groupe en France est fortement engagé à titre personnel peut obtenir un soutien pour un projet d'intérêt général concernant l'enfance et l'adolescence dans les domaines de la santé et de la solidarité (lutte contre la souffrance, l'exclusion et le handicap).

La Fondation BNP Paribas instruit les dossiers présentés par les salariés et opère une sélection. Les projets sélectionnés sont présentés au comité de mécénat pour approbation.

VIII. RAPPORT D'ACTIVITE 2002

- Dans un environnement de ralentissement économique et de crise des marchés boursiers, votre groupe a réalisé des performances élevées.
- Le produit net bancaire s'élève à 16 793 millions d'euros (- 3,8 % seulement).
- Le coefficient d'exploitation reste d'un niveau très compétitif, à 65,2 % (62,7 % en 2001).
- Le résultat brut d'exploitation s'établit à 5 838 millions d'euros, en repli de 10,4 %.
- Le résultat net, part du groupe, à 3 295 millions d'euros (- 18,0 %), assure une rentabilité des fonds propres, après impôt, de 13,5 %.
- Les pôles Banque de financement et d'investissement (BFI) et Banque privée, gestion d'actifs, assurance et titres (BPGA), dont l'exploitation a été très affectée par la crise des marchés boursiers, ont néanmoins dégagé des résultats nets avant impôt très significatifs : respectivement 1 186 et 830 millions d'euros.
- Les activités de la Banque de détail poursuivent leur progression et contribuent largement à la bonne performance du groupe. Leur résultat brut d'exploitation, en hausse de 12,9 % à 3 431 millions d'euros, représente près de 60 % du résultat brut d'exploitation total. Leur résultat net avant impôt s'établit à 2 448 millions d'euros (+ 5,6 %).

Les résultats de BNP Paribas sont présentés pour chacun des grands domaines d'activité du groupe (Banque de détail ; Banque de financement et d'investissement ; Banque privée, gestion d'actifs, assurance et titres) et pour BNP Paribas Capital. Chaque grand domaine d'activité est divisé en 3 pôles ou métiers.

Allocation de capital

Les pôles bénéficient du revenu des capitaux qui leur sont alloués. L'allocation de capital répond aux exigences et méthodes de calcul du ratio international de solvabilité et s'effectue sur la base de 6 % des actifs pondérés. Pour compléter cette approche dans les métiers de Banque Privée et de Gestion d'Actifs, un montant de 0,25 % des actifs sous gestion est alloué. De même, pour les activités de private equity, il est alloué un pourcentage de la valeur nette comptable des titres, variable selon la nature de la participation, de façon à refléter le niveau réel des risques encourus. Enfin, le capital alloué à l'activité Assurance, calculée conformément à la réglementation des assurances, était égal à 75% de la "marge globale de solvabilité" en 2001 et à 100% en 2002.

DES RESULTATS ELEVES DANS UN ENVIRONNEMENT TRES DIFFICILE.

L'année 2002 a été marquée, surtout à partir du mois de juin, par des incertitudes géopolitiques, un ralentissement économique persistant, une crise majeure des marchés boursiers. Dans le prolongement des attaques terroristes du 11 septembre 2001, divers attentats ont visé les démocraties occidentales et un climat de préparation de guerre a pesé sur l'ensemble de l'année 2002. La reprise économique, attendue aux Etats-Unis, s'est avérée tardive et hésitante, tandis que l'Europe subissait à son tour un ralentissement prononcé. Les marchés financiers ont connu à la fois un mouvement de défiance à l'égard des dettes d'entreprise, dans le contexte d'une remise en cause de la comptabilité de grandes sociétés américaines, une volatilité élevée des bourses de valeur et une crise sans précédent de celles-ci à partir du mois de juin.

Dans cet environnement très difficile, le produit net bancaire du groupe BNP Paribas a diminué de 3,8 % à 16 793 millions d'euros (- 4,1 % à périmètre et taux de change constants). Cette baisse est essentiellement due à la crise des marchés financiers qui a eu des répercussions négatives, notamment sur les revenus de trading (- 21,2 %, à 2 550 millions d'euros).

Les frais de gestion sont pratiquement stables (+ 0,2 %) à 10 955 millions d'euros. A périmètre et taux de change constants, ils baissent de 0,5 % sous l'effet notamment des réductions de rémunérations variables dans les métiers liés aux marchés financiers, les charges de la banque de détail restant très bien maîtrisées.

Le résultat brut d'exploitation ne baisse ainsi que de 10,4 % à 5 838 millions d'euros (- 10,1 % à périmètre et taux de change constants). Le coefficient d'exploitation s'établit à 65,2 % (+ 2,5 points), niveau très compétitif dans le contexte de 2002. Le coût du risque augmente de 12,0 % à 1 470 millions d'euros, principalement du fait d'une aggravation de la charge de provisionnement de la banque de financement et d'investissement aux Etats-Unis. Le résultat d'exploitation s'établit ainsi à 4 368 millions d'euros (- 16,1 %).

Les plus-values tirées des portefeuilles d'actions du groupe s'élèvent à 903 millions d'euros, en baisse de 19,7 % seulement malgré l'environnement boursier très dégradé, du fait de la bonne résistance du portefeuille de « private equity » du groupe.

Les croissances externes réalisées à la fin de l'année 2001 et dans le courant de l'année 2002 ont pratiquement doublé la charge d'amortissement des écarts d'acquisition (« goodwill »), qui passe de 188 à 366 millions d'euros. Au total, les éléments hors exploitation, positifs de 445 millions d'euros, sont en baisse de 56,7 % par rapport à 2001.

Le rachat à 100 % de BancWest, réalisé à la fin de 2001, permet la baisse des intérêts minoritaires à 343 millions d'euros (- 13,6 %) malgré le poids accru des rémunérations d'actions de préférence émises pour renforcer les fonds propres du groupe. La charge fiscale, qui traduit notamment la baisse du taux d'imposition dans certains pays où opère le groupe et une reprise d'impôt aux Etats-Unis, diminue de 35,3 % à 1 175 millions d'euros.

Le résultat net part du groupe s'établit ainsi à 3 295 millions d'euros (- 18,0 %), ce qui assure une rentabilité des capitaux propres de 13,5 % pour l'exercice (contre 18,2 % en 2001) après amortissement du goodwill et de 14,8 % (contre 18,9 % en 2001) avant celui-ci.

Au cours de l'année 2002, le groupe a procédé à l'acquisition de United California Bank (2,4 milliards d'euros), Consors (0,5 milliard d'euros), Cogent (0,4 milliard d'euros) et Facet (0,9 milliard d'euros) et renforcé ainsi ses positions concurrentielles et sa capacité de développement, notamment en banque de détail. BNP Paribas a acquis en 2002 une participation de 16,2 % au capital du Crédit Lyonnais pour un prix de revient moyen de 54,7 euros par action. Les décisions concernant cette participation seront prises le moment venu, dans le respect de la discipline financière du groupe. La solidité du bilan s'est encore accrue. Le ratio de solvabilité (noyau dur) atteint 8,1 % au 31 décembre 2002 (contre 7,3 % au 31 décembre 2001) et le ratio total 10,9 % (contre 10,6 %).

en millions d'euros	Banque de Détail	BPGA	BNPP Capital	BFI	Autres activités	Groupe	Groupe 2001	Variations 2002/2001
Produit net bancaire	9 549	2 209	-21	5 146	-90	16 793	17 450	-3,8%
Frais de Gestion	-6 118	-1 418	-44	-3 271	-104	-10 955	-10 933	+0,2%
Résultat brut d'exploitation	3 431	791	-65	1 875	-194	5 838	6 517	-10,4%
Coût du risque	-721	-7	-5	-715	-22	-1 470	-1 312	+12,0%
Résultat d'exploitation	2 710	784	-70	1 160	-216	4 368	5 205	-16,1%
Sociétés mises en équivalence	61	17	-1	1	2	80	228	-64,9%
Gains ou provisions sur titres	47	70	705	20	61	903	1 125	-19,7%
Amortissement du goodwill	-282	-31	-19	-20	-14	-366	-188	+94,7%
Charges exceptionnelles	-88	-10	-4	25	-95	-172	-138	+24,6%
Total éléments hors exploitation	-262	46	681	26	-46	445	1 027	-56,7%
Résultat avant impôt	2 448	830	611	1 186	-262	4 813	6 232	-22,8%
Impôt						-1 175	-1 817	-35,3%
Intérêts minoritaires						-343	-397	-13,6%
Résultat net, part du groupe						3 295	4 018	-18,0%
Coefficient d'exploitation						65,2%	62,7%	
ROE après impôt						13,5%	18,2%	

RESULTATS PAR POLE D'ACTIVITE

1 – Banque de détail

en millions d'euros	2002	2001	2002 / 2001
PNB	9 549	8 714	+9,6%
Frais de gestion	-6 118	-5 676	+7,8%
RBE	3 431	3 038	+12,9%
Coût du risque	-721	-680	+6,0%
Résultat d'exploitation	2 710	2 358	+14,9%
Amortissement du goodwill	-282	-113	x2,5
Autres éléments hors exploitation	20	74	n.s.
Résultat avant impôt	2 448	2 319	+5,6%
Coefficient d'exploitation	64,1%	65,1%	-1,0 pt
Fonds propres alloués (MdE)	9,6	9,3	
ROE avant impôt	25%	25%	

La progression des activités de banque de détail est restée soutenue en 2002 : le produit net bancaire augmente de 9,6 % à 9 549 millions d'euros et le résultat brut d'exploitation de 12,9 % à 3 431 millions d'euros.

La hausse du coût du risque, à 721 millions d'euros, est contenue à + 6,0 %, si bien que le résultat d'exploitation progresse de 14,9 % à 2 710 millions d'euros.

Cette dynamique provient en grande partie de la croissance externe, notamment de l'acquisition de l'United California Bank au début de l'exercice : la charge d'amortissement du goodwill augmente de 150 % à 282 millions d'euros. Néanmoins, le résultat net avant impôt progresse de 5,6 % à 2 448 millions d'euros, pour des fonds propres alloués en hausse de 4,2 % seulement. Le rendement avant impôt des capitaux propres alloués se maintient à 25 % après amortissement du goodwill et s'élève à 28 % avant celui-ci.

Chacun des trois pôles de la banque de détail a contribué à cette performance :

Banque de détail en France

en millions d'euros	2002	2001	2002 / 2001
PNB	4 740	4 599	+3,1%
Dont Commissions	2 000	1 985	+0,8%
Dont Marge d'intérêt	2 740	2 614	+4,8%
Frais de gestion	-3 272	-3 193	+2,5%
RBE	1 468	1 406	+4,4%
Coût du risque	-198	-189	+4,8%
Résultat d'exploitation	1 270	1 217	+4,4%
Éléments hors exploitation	0	-7	n.s.
Résultat avant impôt	1 270	1 210	+5,0%
Résultat attribuable à BPGA	-63	-79	n.s.
Résultat avant impôt de BDDF	1 207	1 131	+6,7%
Coefficient d'exploitation	69,0%	69,4%	-0,4 pt
Fonds propres alloués (MdE)	4,7	5,1	
ROE avant impôt	25%	22%	

Le produit net bancaire du réseau France ⁽¹⁾ et des filiales rattachées s'établit à 4 740 millions d'euros, en hausse de 3,1 %.

La marge d'intérêt augmente à nouveau en 2002 (+ 4,8 %) sous l'effet d'une hausse de la marge globale d'intermédiation de 40 points de base par rapport à 2001 (de 3,22 % à 3,62 %). Les encours de crédits aux particuliers augmentent à un rythme soutenu (+ 6,2 %), notamment les crédits immobiliers (+ 7,8 %), tandis que la politique de stricte sélection des risques, jointe au remboursement de certains crédits-relais mis en place en 2001, conduisent à une baisse sensible des encours de crédits aux entreprises (- 14,3 %).

La hausse des commissions est de 0,8 %, la bonne progression des commissions sur les moyens de paiement et les services bancaires étant en grande partie compensée par la baisse des commissions sur les produits d'épargne et de bourse liée à la crise des marchés.

La dynamique commerciale se poursuit : en 2002, le nombre de comptes à vue de particuliers s'est accru de 104 000 et la collecte nette de la banque privée en France s'est établie à 4,9 milliards d'euros. Les produits d'épargne garantie innovants rencontrent un vif succès et la part de marché du groupe en encours d'OPCVM de moyen et long termes s'accroît de 0,1 point pour la deuxième année consécutive ⁽²⁾.

La hausse des frais de gestion (3 272 millions d'euros) est contenue à + 2,5 % et le coefficient d'exploitation s'améliore à nouveau de 0,4 point à 69,0 %. Le résultat brut d'exploitation progresse de 4,4 % à 1 468 millions d'euros.

Après coût du risque, en hausse de 4,8 % à 198 millions d'euros, et partage des résultats de la banque privée en France avec le pôle BPGA, le pôle Banque de détail en France (BDDF) dégage un résultat annuel avant impôt de 1 207 millions d'euros, en hausse de 6,7 %.

Cette hausse du résultat, jointe à la réduction significative des capitaux propres alloués consécutive à la baisse des encours de crédits sur les entreprises, conduit à une progression de 3 points de la rentabilité avant impôt des capitaux propres qui atteint 25 % en 2002.

¹⁾ Incluant 100 % de la banque privée en France.

²⁾ Source : Europerformance.

Services Financiers Spécialisés (SFS)

en millions d'euros	2002	2001	2002 / 2001
PNB	2 582	2 387	+8,2%
Frais de gestion	-1 615	-1 514	+6,7%
RBE	967	873	+10,8%
Coût du risque	-372	-320	+16,3%
Résultat d'exploitation	595	553	+7,6%
Amortissement du goodwill	-114	-91	+25,3%
Autres éléments hors exploitation	59	93	-36,6%
Résultat avant impôt	540	555	-2,7%
Coefficient d'exploitation	62,5%	63,4%	-0,9 pt
Fonds propres alloués (MdE)	2,8	2,6	
ROE avant impôt	19%	22%	

La dynamique de croissance internationale du pôle SFS porte le produit net bancaire à 2 582 millions d'euros en 2002 (+ 8,2 %). Les frais de gestion progressent de 6,7 % à 1 615 millions d'euros, de sorte que le coefficient d'exploitation s'améliore à nouveau de 0,9 point à 62,5 %. Le résultat brut d'exploitation est en forte progression à 967 millions d'euros (+ 10,8 %).

Le coût du risque augmente sensiblement, notamment dans les filiales étrangères du Cetelem et chez BNP Paribas Lease Group. Il s'établit à 372 millions d'euros (+ 16,3 %). Les éléments hors exploitation sont grevés notamment par l'acquisition de Consors (- 46 millions d'euros) et une charge exceptionnelle de 42 millions d'euros due à une révision des modèles de calcul des valeurs résiduelles des véhicules chez Arval PHH en Grande Bretagne.

Le résultat avant impôt s'établit ainsi en baisse de 2,7 % par rapport à 2001, à 540 millions d'euros, et la rentabilité des capitaux propres alloués s'élève à 19 % contre 22 % en 2001 (23 % avant amortissement du goodwill contre 25 % en 2001).

Cetelem poursuit sa forte croissance hors de France : les encours de crédit y progressent de 18,1 %. Malgré un coût du risque accru à l'étranger de ce fait, Cetelem maintient une rentabilité des capitaux propres alloués supérieure à 30 % avant impôt.

Cortal Consors réagit très efficacement à un environnement boursier dégradé : le résultat brut d'exploitation de Cortal reste positif ; les synergies attendues du rapprochement en cours avec Consors sont supérieures aux prévisions initiales. L'offre publique de rachat obligatoire des minoritaires de Consors a été menée à bien en Allemagne et le groupe détient désormais 100 % de Consors AG.

L'UCB enregistre une très forte progression de ses encours à l'étranger (+ 22,1 %), mais une stabilité en France (crédits aux particuliers : + 0,8 %) dans un contexte de marché très compétitif. Au total, les encours de crédits augmentent de 6,2 % en 2002. La coopération avec la banque de détail en France a permis l'ouverture par celle-ci de 7 900 comptes de clients de l'UCB en 2002.

Arval PHH poursuit son développement soutenu sur le continent avec une progression du parc de véhicules gérés de 9,2 % en France et de 23,3 % hors de France. En revanche, le nombre de véhicules gérés diminue de 14,1 % au Royaume-Uni dans le contexte d'un marché devenu difficile notamment en raison d'un changement de la réglementation fiscale. Au total le parc géré par Arval PHH compte 650 000 véhicules.

Enfin, BNP Paribas Lease Group réduit de 4,9 % ses encours en France du fait de l'application d'une stricte politique de sélection des risques dans un marché globalement en recul, et les augmente de 13 % à l'étranger. Au quatrième trimestre 2002, les activités de financement automobile sur le lieu de vente du Crédit Universel ont été apportées par BNP Paribas Lease Group à Celetem afin d'optimiser le dispositif du groupe dans ce métier. Les encours gérés par BNP Paribas Lease group s'élèvent à 16,9 milliards d'euros.

Banque de Détail à l'International (BDDI)

en millions d'euros	2002	2001	2002 / 2001
PNB	2 379	1 894	+25,6%
Frais de gestion	-1 320	-1 057	+24,9%
RBE	1 059	837	+26,5%
Coût du risque	-151	-171	-11,7%
Résultat d'exploitation	908	666	+36,3%
Amortissement du goodwill	-168	-22	x7,6
Autres éléments hors exploitation	-39	-11	x3,3
Résultat avant impôt	701	633	+10,7%
Coefficient d'exploitation	55,5%	55,8%	-0,3 pt
Fonds propres alloués (MdE)	2,1	1,5	
ROE avant impôt	34%	41%	

Le produit net bancaire de la Banque de Détail à l'International progresse de 25,6 % en 2002, à 2 379 millions d'euros, ses frais de gestion de 24,9 % à 1 320 millions d'euros, et son résultat brut d'exploitation de 26,5 % à 1 059 millions d'euros, principalement sous l'effet de l'acquisition de l'United California Bank au premier trimestre. A périmètre et taux de change constants, ces progressions sont encore respectivement de 3,5%, 3,3 % et 3,8 %. Ainsi, la Banque de Détail à l'International poursuit sa croissance tout en améliorant encore son coefficient d'exploitation déjà très bas : 55,5 % contre 55,8 % en 2001.

Le coût du risque est en baisse de 11,7 % à 151 millions d'euros, sous l'effet à la fois d'une bonne gestion des risques à BancWest et d'une amélioration dans les marchés émergents et outre-mer. La charge d'amortissement du goodwill passe de 22 millions à 168 millions d'euros à la suite de l'acquisition de la part des minoritaires de BancWest à la fin de 2001 et de l'United California Bank en 2002. Le résultat net avant impôt progresse de 10,7 % à 701 millions d'euros.

La rentabilité avant impôt des fonds propres alloués s'établit à 34 %. Hors amortissement du goodwill, elle reste stable par rapport à 2001 à 42 %.

La fusion opérationnelle de l'United California Bank dans Bank of the West est achevée, y compris l'intégration des systèmes informatiques, et les objectifs de synergies pour 2003 sont confirmés.

Sur les marchés émergents et outre-mer, le groupe poursuit sa politique de croissance sélective et de rationalisation de son dispositif avec la cession de participations ou succursales non stratégiques.

2 – Banque Privée, Gestion d'Actifs, Assurance et Titres (BPGA)

en millions d'euros	Gestion d'actifs et banque privée	Assurance	Titres	BPGA
PNB	990	674	545	2 209
2001	1 092	661	551	2 304
Variation / 2001	-9,3%	+2,0%	-1,1%	-4,1%
Frais de Gestion	-713	-342	-363	-1 418
2001	-692	-315	-329	-1 336
Variation / 2001	+3,0%	+8,6%	+10,3%	+6,1%
RBE	277	332	182	791
2001	400	346	222	968
Variation / 2001	-30,8%	-4,0%	-18,0%	-18,3%
Coût du risque	-12	5	0	-7
2001	-77	-2	-4	-83
Variation / 2001	-84,4%	n.s.	n.s.	-91,6%
Résultat d'exploitation	265	337	182	784
2001	323	344	218	885
Variation / 2001	-18,0%	-2,0%	-16,5%	-11,4%
Total hors exploitation	-14	15	45	46
2001	-17	30	-19	-6
Variation / 2001	-17,6%	-50,0%	n.s.	n.s.
Résultat avant impôt	251	352	227	830
2001	306	374	199	879
Variation / 2001	-18,0%	-5,9%	+14,1%	-5,6%
Coefficient d'exploitation	72,0%	50,7%	66,6%	64,2%
2001	63,4%	47,7%	59,7%	58,0%
FP alloués (Mds d'euros)	0,8	1,7*	0,4	2,9
2001	0,8	1,1	0,5	2,4
Variation / 2001	-5,0%	+46,1% *	-13,2%	17,5%
ROE avant impôt	32%	21%*	58%	29%
2001	37%	33%	44%	36%

* Changement de méthode de calcul des fonds propres alloués à l'assurance à compter du 1^{er} janvier 2002 : l'allocation de fonds propres est portée à 100% du besoin en marge de solvabilité (contre 75% en 2001)

Dans l'environnement très défavorable que constitue pour ses métiers la forte dévalorisation des portefeuilles d'actions, le produit net bancaire de BPGA ne diminue que de 4,1 %, du fait d'une progression des revenus d'assurance (+ 2,0 %), et d'un recul limité des produits du métier titres (-1,1 %). En revanche, les revenus de la gestion d'actifs et de la banque privée baissent de 9,3 %. Malgré une bonne collecte nette (+ 9,4 milliards d'euros contre + 8,2 milliards en 2001), la baisse des valorisations réduit de 6 % les encours gérés par le groupe à 255 milliards d'euros au 31 décembre 2002. La marge sur actifs gérés résiste bien (63 points de base contre 64 en 2001).

Du fait des développements engagés courant 2001, les frais de gestion ont augmenté de 6,1 % en moyenne malgré les mesures de stabilisation puis de réduction des coûts mises en œuvre en 2002. Le coefficient d'exploitation s'établit à 64,2 %, en hausse de 6,2 points, et le résultat brut d'exploitation baisse de 18,3 %, à 791 millions d'euros.

Le coût du risque, exceptionnellement élevé en 2001 (83 millions d'euros), revient à 7 millions d'euros. La cession de la participation du groupe dans Clearstream dégage une plus-value exceptionnelle de 77 millions d'euros. Le résultat avant impôt ne baisse ainsi que de 5,6 % à 830 millions d'euros.

Le groupe a poursuivi sa stratégie de croissance sur les marchés domestiques européens en rachetant les activités de banque privée et de gestion d'actifs de JP Morgan Chase en Espagne.

Le métier assurance a poursuivi son développement à l'étranger, notamment en concluant de nouveaux partenariats (Hongrie, Thaïlande, Corée) et a continué de développer ses activités de prévoyance à un rythme soutenu.

Le nombre de transactions traitées par le métier titres a encore progressé en 2002 à 25,8 millions, contre 22,4 millions en 2001.

BNP Paribas Capital

en millions d'euros	2002	2001
Plus-values	705	576
Autres revenus nets	-50	209
Frais de gestion	-44	-68
Résultat avant impôt	611	717

Malgré le contexte de crise des valorisations boursières, BNP Paribas Capital a dégagé en 2002 des plus-values de 705 millions d'euros (+ 22,4 %), notamment à l'occasion de la cession de la moitié de la participation du groupe dans Royal Canin ⁽³⁾. En revanche, les autres revenus de ce pôle sont en baisse du fait de dividendes exceptionnels perçus en 2001. Après frais de gestion, le résultat net avant impôt s'établit à 611 millions d'euros (- 14,8 %).

Conformément à la politique suivie depuis plusieurs années, le groupe a procédé à des désinvestissements nets à hauteur de 1,5 milliard d'euros. Compte tenu de ces cessions et de la baisse des valeurs boursières, la valeur estimative du portefeuille est passée de 6,6 milliards d'euros au 31 décembre 2001 à 4,5 milliards d'euros au 31 décembre 2002, et les plus-values latentes, nettes du goodwill de Cobepa, de 2,6 milliards d'euros à 1,4 milliard d'euros. La valorisation du portefeuille de private equity du groupe a donc bien résisté.

Le contrôle de la société de gestion PAI Management a été cédé à ses cadres dirigeants, et BNP Paribas est le sponsor du fonds « PAI Europe III », dédié principalement aux opérations de LBO de grande taille en Europe, qui a rassemblé 1,8 milliard d'engagements au moment de son « closing » final en juin 2002, dont 1,35 milliard venant de nouveaux investisseurs et 0,25 milliard du groupe.

PRINCIPALES PARTICIPATIONS DE BNP PARIBAS CAPITAL AU 31 DECEMBRE 2002

<u>Activité</u>		<u>% détenu</u> (1)	<u>Pays</u>	<u>Valeur boursière</u> <u>(en millions Euros)</u>
<u>Positions de contrôle et actionnaire de référence</u>				
Eiffage	Leader français du BTP	29,5	France	305
Evalis (ex GNA)	Leader français des fabricants d'aliments pour le bétail	63,5	France	64
Carbone Lorraine	Un des leaders mondiaux dans la fabrication de composants à base de carbone	21,1	France	52
Diana	Ingrédients naturels pour les industries alimentaires et pharmaceutiques	100,0	France	Non coté
Keolis (ex GTI)	Leader français du transport de voyageurs	48,7	France	Non coté ⁽²⁾
Royal Canin	Leader français et européen de l'aliment sec pour chien	28,4	France	Non coté ⁽²⁾
<u>Participations minoritaires significatives</u>				
Mobistar (Cobepa)	Téléphonie mobile en Belgique	8,1	Benelux	114
SR Téléperformance	Télémarketing, marketing services et communication santé	10,2	France	62
Atos Origin	Informatique bancaire et financière	4,9	France	50
LDC	3 ^{ème} producteur français de volailles et leader de la volaille fermière	4,6	France	16
Bormioli Rocco	Leader italien (3 ^{ème} en Europe) de l'emballage en verre et arts de la table	6,9	Italie	Non coté
Bouygues Telecom	Téléphonie mobile	6,5	France	Non coté
Intercos	Conception et fabrication de produits de maquillage	20,0	Italie	Non coté
Sonepar	Distribution de matériel électrique	3,0	France	Non coté
<u>Autres participations</u>				
Pargesa (Cobepa)	Holding de GBL et Parfinance	14,7	Benelux	411
Aegon (Cobepa)	Une des plus importantes compagnie d'assurance mondiale	0,4	Benelux	64

(1) incluant les intérêts minoritaires et avant dilution

(2) cession protocolée

³) La cession de l'autre moitié est intervenue en janvier 2003 au même prix.

3 – Banque de Financement et d'Investissement (BFI)

en millions d'euros	Conseil et Marchés de Capitaux	Financements spécialisés	Banque Commerciale	BFI
PNB	2 965	1 382	799	5 146
2001	3 871	1 408	899	6 178
Variation / 2001	-23,4%	-1,8%	-11,1%	-16,7%
Frais de Gestion	-2 245	-620	-406	-3 271
2001	-2 598	-601	-464	-3 663
Variation / 2001	-13,6%	+3,2%	-12,5%	-10,7%
RBE	720	762	393	1 875
2001	1 273	807	435	2 515
Variation / 2001	-43,4%	-5,6%	-9,7%	-25,4%
Coût du risque	10	-559	-166	-715
2001	2	-349	-235	-582
Variation / 2001	n.s.	+60,2%	-29,4%	+22,9%
Résultat d'exploitation	730	203	227	1 160
2001	1 275	458	200	1 933
Variation / 2001	-42,7%	-55,7%	13,5%	-40,0%
Total hors exploitation	4	19	3	26
2001	-80	8	1	-71
Variation / 2001	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
Résultat avant impôt	734	222	230	1 186
2001	1 195	466	201	1 862
Variation / 2001	-38,6%	-52,4%	+14,4%	-36,3%
Coefficient d'exploitation	75,7%	44,9%	50,8%	63,6%
2001	67,1%	42,7%	51,6%	59,3%
FP alloués (Mds d'euros)	3,3	2,3	2,3	7,9
2001	2,8	2,3	2,6	7,7
Variation / 2001	+19,6%	-1,8%	-13,2%	+2,1%
ROE avant impôt	22%	10%	10%	15%
2001	43%	20%	8%	24%

Le produit net bancaire de BFI subit les effets de la crise des marchés financiers et s'inscrit en baisse de 16,7 % à 5 146 millions d'euros.

Cette baisse provient notamment des revenus de trading qui, à 2 550 millions d'euros, marquent un repli de 21,2 % par rapport à 2001. Au total, les revenus de conseils et marchés de capitaux baissent de 23,4 % à 2 965 millions d'euros. Les activités de « fixed income » ont réalisé une bonne performance, notamment dans le domaine des instruments dérivés. En revanche, la crise des marchés boursiers a lourdement affecté les activités de courtage d'actions tout au long de l'année et de dérivés d'actions à partir de juin.

Les revenus des financements spécialisés sont quasiment stables (-1,8 %) : les activités de commerce international et de financement de l'énergie et des matières premières connaissent une évolution satisfaisante. Les financements des médias et télécommunications sont en contraction, tandis que les financements d'actifs et les financements d'optimisation enregistrent une progression significative.

Enfin, les revenus de la banque commerciale s'inscrivent en repli de 11,1 %, en raison de la poursuite de la politique de réduction des actifs pondérés dans ce secteur (-13,2 %).

Du fait de la flexibilité de la partie variable des rémunérations et de diverses mesures structurelles d'ajustement, les frais de gestion ont été réduits de 10,7 % à 3 271 millions d'euros. Le résultat brut d'exploitation baisse de 25,4 %, à 1 875 millions d'euros. Le coefficient d'exploitation, bien qu'en hausse de 4,3 points par rapport à 2001, se situe à 63,6 %, l'un des meilleurs niveaux en Europe pour ce type d'activité.

Le coût du risque augmente de 22,9 % à 715 millions d'euros sous l'effet principalement d'une charge particulièrement élevée de provisionnement aux Etats-Unis dans le secteur des financements spécialisés, en raison à la fois de la situation économique et de répercussions des fraudes comptables ayant affecté certaines sociétés américaines. Le résultat net avant impôt s'établit ainsi à 1 186 millions d'euros, en baisse de 36,3 %. Le retour sur fonds propres alloués est en baisse de 9 points, à 15 %.

BILAN

ACTIF

Général. Au 31 décembre 2002, le total du bilan consolidé du groupe BNP Paribas s'élevait à 710,3 milliards d'euros, en baisse de 13,9% par rapport au 31 décembre 2001. Les principaux éléments d'actifs du groupe regroupent les opérations interbancaires et assimilées, les opérations avec la clientèle, les placements des entreprises d'assurance, les titres (comprendant : les obligations et autres titres à revenu fixe, les actions et autres titres à revenu variable et les placements des entreprises d'assurance, les participations et parts dans les entreprises liées non consolidées et autres titres détenus à long terme et les participations et parts dans les entreprises liées mises en équivalence), qui, pris dans leur ensemble représentaient 84,5% du total des actifs au 31 décembre 2002 (81,4% à fin 2001). Cette évolution résulte d'une diminution de la plupart des éléments d'actifs et notamment d'une baisse de 28,9% du portefeuille titres du groupe et de 11,5% des opérations interbancaires et assimilées.

La diminution du total d'actifs provient principalement de trois effets : la diminution de la valeur des actions, la baisse du dollar américain contre l'euro et le fort ralentissement des volumes d'activité sur les marchés de capitaux.

Opérations interbancaires et assimilées. Les opérations interbancaires et assimilées (nettes de provisions) s'élevaient à 240,4 milliards d'euros au 31 décembre 2002, en diminution de 11,5% par rapport au 31 décembre 2001. Les créances sur les établissements de crédit sont les principales contributrices à cette baisse (-21,5% à 146,5 milliards d'euros) notamment au travers des opérations de pension partiellement compensée par une augmentation de 183,3% du poste Caisse, banques centrales et CCP qui s'élevait à 9,9 milliards d'euros au 31 décembre 2002. Ce poste peut varier fortement car il correspond en partie aux dépôts non rémunérés qui doivent être constitués auprès de la banque centrale dans le cadre du mécanisme de constitution des réserves obligatoires.

Opérations avec la clientèle. Le total des opérations avec la clientèle (nettes de provisions) s'élève à 225,3 milliards d'euros au 31 décembre 2002, en diminution de 4,1% par rapport au 31 décembre 2001. Cette évolution résulte notamment de la dépréciation du dollar américain par rapport à l'euro partiellement compensée par l'intégration d'United California Bank depuis le 15 mars 2002. Les principaux contributeurs à cette baisse sont les autres concours à la clientèle (crédits de trésorerie, crédits à l'habitat, crédits à l'équipement, crédits à l'exportation et autres crédits à la clientèle) qui diminuent de 4,5% à 158,1 milliards d'euros au 31 décembre 2002 et les comptes débiteurs (-25,9% à 12,9 milliards d'euros).

Placements des entreprises d'assurance. Au 31 décembre 2002, le groupe BNP Paribas détenait des placements dans des entreprises d'assurance pour 57,2 milliards d'euros (+1,7% par rapport au 31 décembre 2001). Cette stabilité reflète principalement l'effet de deux variations de sens opposés qui se compensent : une augmentation de 10,1% des obligations et autres instruments à revenu fixe, due aux fonds nouvellement

collectés et aux rendements de contrats d'assurances traditionnels (dont les primes sont normalement investies en obligations), et une baisse de 9,9% des actifs représentatifs de contrats en unités de comptes (i.e. les éléments d'actifs détenus en relation avec les contrats d'assurances vie du groupe, dans lesquels les paiements à l'assuré ne sont pas fixés mais basés sur la valeur d'un portefeuille d'actions servant de support à ces contrats), la collecte nette ayant été plus que compensée par la baisse de la valeur de marché de ces instruments.

Portefeuille titres. Au 31 décembre 2002, le groupe détenait des obligations et autres instruments à revenu fixe, des actions et autres instruments à revenu variable, des participations et parts dans les entreprises liées non consolidées et autres titres détenus à long terme ainsi que des participations et parts dans les entreprises liées mises en équivalence pour un montant total de 77,7 milliards d'euros, en baisse de 28,9% par rapport au 31 décembre 2001. Cette évolution, conséquence de la crise des marchés financiers notamment sur la valeur du portefeuille de titres de transaction (100,3 milliards d'euros au 31 décembre 2002 par rapport à 137,6 milliards d'euros au 31 décembre 2001), se traduit par une diminution de 46,8% des actions et autres instruments à revenu variable (22,6 milliards d'euros au 31 décembre 2002) et de 25,1% des obligations et autres instruments à revenu fixe (42,0 milliards d'euros au 31 décembre 2002). Les participations et parts dans les entreprises liées non consolidées et autres titres détenus à long terme sont en augmentation de 28,6% (11,3 milliards d'euros au 31 décembre 2002) en raison principalement de la prise de participation dans le Crédit Lyonnais (3,1 milliards d'euros).

Les plus-values potentielles nettes sur l'ensemble des portefeuilles comprenant les titres de participations, les parts dans les entreprises liées non consolidées et les autres titres détenus à long terme, évaluées pour les titres cotés par référence aux derniers cours de bourse de la période ont diminué (2,1 milliards d'euros au 31 décembre 2002 par rapport à 4,4 milliards d'euros au 31 décembre 2001) du fait à la fois de cessions et de la crise des marchés financiers qui a eu pour conséquence une baisse générale des valeurs de marché et par conséquent du portefeuille de titres de BNP Paribas.

Précédemment libre de toute affectation, la provision pour risques sectoriels éventuels (0,2 milliard d'euros au 31 décembre 2002) fait dorénavant l'objet d'une affectation à ces portefeuilles.

Comptes de régularisation et actifs divers. Les comptes de régularisation et actifs divers s'élevaient à 94,6 milliards d'euros au 31 décembre 2002 en diminution de 33,1% par rapport au 31 décembre 2001. Cette évolution est le résultat d'une baisse de 46,8% des actifs liés aux instruments conditionnels achetés qui s'élevaient à 36,3 milliards d'euros au 31 décembre 2002 en raison principalement du fort ralentissement de l'activité dans les dérivés actions en 2002 et d'une diminution de 66,3% des comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres (3,7 milliards d'euros au 31 décembre 2002) liée au ralentissement des marchés boursiers.

PASSIF (hors capitaux propres et provisions)

Général. Le passif consolidé (hors capitaux propres et provisions) du groupe BNP Paribas (674,2 milliards au 31 décembre 2002) comprend les opérations interbancaires et assimilées, les opérations avec la clientèle, les dettes représentées par un titre, les provisions techniques des entreprises d'assurance et les comptes de régularisation et passifs divers. La baisse de 14,8% par rapport au 31 décembre 2001 résulte d'une diminution de la plupart de ses composants et notamment de la diminution respectivement de 26,8%, 19,2% et 9,5% des comptes de régularisation et passifs divers, des opérations interbancaires et assimilées et des opérations avec la clientèle.

Opérations interbancaires et assimilées. Les opérations interbancaires et assimilées ont diminué de 19,2% par rapport au 31 décembre 2001 et s'élèvent à 177,9 milliards d'euros au 31 décembre 2002. Cette évolution est due à la baisse de 28,1% des comptes et emprunts (52,8 milliards d'euros au 31 décembre 2002) et de 55,8% des comptes ordinaires (8,8 milliards d'euros au 31 décembre 2002) et de 8,4% des opérations de pension (116,2 milliards d'euros au 31 décembre 2002).

Opérations avec la clientèle. Les comptes créditeurs de la clientèle s'élevaient à 195,6 milliards d'euros au 31 décembre 2002 (-9,5% par rapport au 31 décembre 2001). Les comptes à terme ont diminué de 22,8% à 72,2 milliards d'euros au 31 décembre 2002 en raison principalement du faible niveau des taux d'intérêts qui conduit les clients vers des investissements plus rémunérateurs comme les produits garantis, les OPCVM monétaires, l'assurance vie et les comptes d'épargne à régime spécial. Les opérations de pensions sont en baisse de 24,1% et s'élevaient à 21,4 milliards d'euros au 31 décembre 2002. En revanche, les comptes ordinaires ont progressé de 9,6% à 71,0

milliards d'euros au 31 décembre 2002, en raison principalement de l'intégration d'United California Bank.

Dettes représentées par un titre. Les dettes représentées par un titre s'élevaient à 84,1 milliards d'euros au 31 décembre 2002 (-4,3% par rapport au 31 décembre 2001). Cette évolution est principalement due à la baisse de 28,6% des emprunts obligataires (11,3 milliards d'euros au 31 décembre 2002), en raison de remboursements importants d'emprunts en euros et en dollars des Etats-Unis, partiellement compensée par une hausse de 2,1% des titres de créances négociables qui s'élevaient à 64,9 milliards d'euros au 31 décembre 2002.

Provisions techniques des entreprises d'assurance. Les provisions techniques des entreprises d'assurance ont augmenté de 2,4% par rapport au 31 décembre 2001, le flux de collecte nouvelle compensant la baisse de la valeur de marché des contrats en unités de compte. Au 31 décembre 2002, elles s'élevaient à 56,5 milliards d'euros.

Comptes de régularisation et autres passifs. Les comptes de régularisation et autres passifs s'élevaient à 145,8 milliards d'euros au 31 décembre 2002 (199,2 milliards d'euros au 31 décembre 2001). Cette diminution provient principalement de la réduction de 45,2% des passifs liées aux instruments conditionnels vendus (37,8 milliards d'euros au 31 décembre 2002) en raison principalement du fort ralentissement de l'activité dans les dérivés actions en 2002, de 44,1% des autres créditeurs et passifs divers (10,9 milliards d'euros au 31 décembre 2002) et de 59,6% des comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres (5,0 milliards d'euros au 31 décembre 2002) liée au ralentissement des marchés boursiers.

PROVISIONS et FRBG

Les provisions pour risques et charges s'élevaient à 4,1 milliards d'euros au 31 décembre 2002, (4,8 milliards au 31 décembre 2001), cette baisse provient notamment de l'utilisation de la provision pour restructuration, de la provision pour engagements

sociaux et de la provision pour charges exceptionnelles liées au passage à la monnaie unique européenne.

Les fonds pour risques bancaires généraux sont stables à 1,0 milliard d'euros.

CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres consolidés part du groupe de BNP Paribas (avant distribution du dividende) s'élevaient à 26,5 milliards d'euros au 31 décembre 2002, en augmentation de 7,5% par rapport au 31 décembre 2001. L'accroissement des capitaux propres entre 2001 et 2002 provient principalement du résultat de l'exercice 2002 (3,3 milliards d'euros) partiellement compensé par la distribution de dividendes (-1 milliard d'euros). L'augmentation de capital de 0,3 milliard d'euros (émission

d'actions réservées aux salariés et levées de stocks options) est neutralisée par des rachats d'actions BNP Paribas (-0,4 milliard d'euros). Les effets liés à la variation des parités monétaires représentent -0,3 milliard d'euros.

Les intérêts minoritaires progressent de 47,3% à 4,5 milliards d'euros sous l'effet principalement de nouvelles émissions d'actions de préférence en 2002.

HORS BILAN

En millions d'euros	31 Décembre 2002	31 Décembre 2001	variation 2002/2001
Engagements donnés			
Engagements de financements donnés	140,4	132,9	+5,6%
Engagements de garantie donnés	60,2	79,9	-24,7%
Engagements sur titres	15,0	11,1	+35,6%
Engagements donnés liés à l'activité d'assurance	0,9	0,7	+36,8%
Opérations sur instruments financiers à terme	13 959,8	10 922,0	+27,8%
Engagements reçus			
Engagements de financement reçus	21,5	22,4	-3,7%
Engagements de garantie reçus	43,8	42,3	+3,7%
Engagements sur titres	8,0	9,2	-13,6%
Engagements reçus liés à l'activité d'assurance	2,1	2,3	-11,9%

Les éléments hors bilan consolidés du groupe BNP Paribas s'élevaient à 14 251,8 milliards d'euros au 31 décembre 2002. Les opérations sur instruments financiers à terme représentaient 13 959,8 milliards d'euros (+27,8% par rapport au 31 décembre 2001) dont 11 666,0 milliards au 31 décembre 2002 d'opérations fermes (+ 29,2% par rapport au 31 décembre 2001) et 2 293,8 milliards d'euros au 31 décembre 2002 d'opérations conditionnelles (+21,2%). Il convient de noter que ces montants sont le cumul des valeurs nominales des opérations sur instruments financiers à terme à la fois achetés et vendus. Ils sont le reflet de volumes d'activité élevés, liés à la fois à l'activité de couverture de BNP Paribas et aux instruments mis en place par le

métier « fixed income » pour le compte de ses clients (swaps et contrats de taux principalement). Après pondération et prise en considération des compensations, les risques de contrepartie sur instruments financiers à terme atteignaient l'équivalent de 13,9 milliards d'euros au 31 décembre 2002 (16,3 milliards d'euros au 31 décembre 2001).

Pour plus d'information concernant les éléments hors bilan voir les notes 23 et 24 des états financiers consolidés de BNP Paribas au 31 décembre 2002.

Le groupe a poursuivi en 2002 la politique prudente de rachat sur le marché des Certificats de Valeur Garantie (CVG) émis en 1999 à l'occasion du rapprochement de la BNP et de Paribas. Le nombre de CVG en circulation s'établissait à 6 921 952 au 30 juin 2002 contre 20 967 178 au 31 décembre 2001.

Le cours de BNP Paribas s'étant établi à 54,92 euros en moyenne au cours de la période de référence en juin 2002, les CVG résiduels n'ont pas entraîné de versement au 1^{er} juillet.

PERSPECTIVES

BNP Paribas entend poursuivre quatre grandes priorités au cours des 3 prochaines années :

- La croissance organique dans tous les pôles d'activité du groupe, en mettant l'accent sur les ventes croisées et les partenariats de distribution
- La poursuite d'une politique stricte en matière de maîtrise des coûts et de contrôle du risque
- Une gestion efficace du capital
- Le maintien d'une stratégie d'acquisition rigoureuse et disciplinée – du point de vue stratégique comme du point de vue financier – et un programme de rachat d'actions.

CROISSANCE ORGANIQUE ET MAITRISE DES COÛTS

Le développement commercial figure en tête des priorités de chaque pôle, les gains de parts de marché étant à cet égard déterminants. La maîtrise rigoureuse des coûts et l'amélioration continue du coefficient d'exploitation resteront aussi au centre de la stratégie du groupe au jour le jour dans le cadre du processus systématique et rigoureux d'établissement et de contrôle du budget.

- **Banque de détail en France** : confirmer la tendance actuelle et continuer à faire mieux que le marché en conquête de clientèle de particuliers en s'appuyant sur une solide plate-forme multi-canal pour augmenter le taux de pénétration de la clientèle française au meilleur coût.

La Banque de détail en France tirera parti en 2003 de son positionnement favorable sur son marché : le réseau poursuivra sa stratégie de conquête de clientèle de particuliers et de valorisation du potentiel des clients existants. Le nouveau dispositif commercial à destination des entreprises sera déployé et améliorera l'efficacité du groupe, qui gardera une approche sélective à l'égard de cette clientèle. Une stricte maîtrise des coûts devrait permettre de limiter leur progression à 2 % environ.

- **Services financiers spécialisés** : mettre à profit les quatre positions de leader en Europe (crédit à la consommation, leasing, gestion de flotte avec services, épargne et courtage en ligne). Utiliser les avantages du groupe en termes de taille, de qualité élevée des produits et des systèmes, de savoir-faire en matière de ventes croisées ainsi que de plates-formes de production à faibles coûts.

En 2003, chacune de ces sociétés cherchera à améliorer son coefficient d'exploitation par une action combinée sur les revenus et sur les coûts. En particulier, l'ensemble Cortal Consors devrait atteindre l'équilibre d'exploitation.

- **Banque de détail à l'international** : continuer la stratégie qui a été appliquée avec succès pour BancWest c'est à dire une combinaison ambitieuse et bien exécutée de croissance interne et externe. Sur les marchés émergents, poursuivre la rationalisation du réseau.

En 2003, de nouvelles opportunités de croissance externe seront recherchées, en priorité dans l'ouest des Etats-Unis.

- **Banque privée, gestion d'actifs, assurance et titres** : mettre l'accent sur la croissance hors de France. En Europe, en particulier, accélérer la collecte de capitaux via une structure de distribution renforcée et plus étendue.

En 2003, le pôle a pour objectif de réduire ses frais de gestion à périmètre constant tout en maintenant la dynamique commerciale et en valorisant ses récentes acquisitions.

L'intégration de Cogent, spécialiste de l'administration de fonds en Grande-Bretagne acquis en cours d'exercice, s'effectue conformément au calendrier prévu ; la dégradation du contexte

boursier réduit néanmoins les perspectives de revenus liés à cette acquisition.

- **Banque de financement et d'investissement** : développer les parts de marché, conserver un mode d'organisation réactif aux changements du cycle économique, et maintenir un niveau de rentabilité élevé et récurrent.

En 2003, le nouveau dispositif commercial devrait permettre de coordonner mieux encore l'approche des grands clients par les différents métiers, d'augmenter ainsi les ventes croisées des produits et services du groupe, et donc d'accroître la rentabilité du pôle.

Le projet de développement envisagé dans le courtage d'actions est supprimé compte tenu de la crise des marchés et de l'incertitude sur l'impact que les changements en cours de l'environnement réglementaire dans le monde auront sur ce métier. Le dispositif actuel du groupe dans les métiers de courtage d'actions sera adapté en fonction de l'environnement des marchés tandis que le développement des autres métiers, notamment de dérivés d'actions, de « fixed income » et de financement sera poursuivi sélectivement en mettant l'accent sur les segments les plus prometteurs.

Le pôle BFI vise ainsi à maintenir en 2003 son avantage comparatif en terme de coefficient d'exploitation tant par son action sur les ventes croisées et les revenus que par une baisse de ses coûts de structure (hors bonus).

- **BNP Paribas Capital** : poursuivre le recentrage sur le sponsoring de fonds tiers, réduisant ainsi les engagements en capital en termes absolus du groupe. Continuer la cession du portefeuille de participations du groupe avec opportunisme et sans à-coups majeurs.

En termes de répartition géographique, il n'est pas planifié de modification majeure, le groupe demeurera ancré en Europe et aux Etats-Unis. Le poids relatif de la France devrait diminuer dans la mesure où l'internationalisation du groupe devrait s'intensifier. Sur les marchés émergents, le groupe a une approche très sélective, opportuniste et prudente quant aux engagements de nouveaux capitaux, en donnant la priorité aux pays asiatiques les plus prometteurs et au Brésil.

CONTROLE DES RISQUES

Le strict contrôle des risques restera l'un des fondements du groupe BNP Paribas. Il continuera de reposer sur un dispositif indépendant des métiers, « Global Risk Management » afin que les risques pris par le groupe dans le développement de ses activités restent à l'intérieur des limites acceptées par la Direction Générale et compatibles avec les objectifs de rentabilité et de notation du groupe. Les modalités de la gestion des risques du groupe sont détaillées ci-après.

REALLOCATION DU CAPITAL

La politique de gestion du capital au niveau du groupe sera centrée essentiellement sur un déploiement rigoureux et équilibré du capital. Le poids relatif de nos principales lignes d'activités dans le capital alloué par le groupe est globalement satisfaisant. Seules les activités de Private Equity devraient connaître une évolution importante de leur dotation en capital, leur part dans le total des fonds propres alloués passant de 7% en 2002 en à environ 4% en 2005. Le capital ainsi libéré, devrait être redéployé au profit des autres activités opérationnelles.

Ainsi, l'objectif pour 2005 est que 60% au moins des fonds propres du groupe soient affectés à la banque de détail et à BPGA.

Dans chaque pôle, en outre, l'objectif est d'allouer plus de capital aux activités offrant les meilleures perspectives de croissance et de rentabilité.

- *Banque de détail en France* : le groupe va se concentrer sur un développement accéléré de la filière particuliers, sur la réorganisation de la filière entreprise et sur le strict contrôle des actifs moyens pondérés.

- *Banque de détail à l'international* : la réallocation des capitaux devrait se faire au profit des activités de crédit à la consommation et des financements spécialisés.

- *Services financiers spécialisés* : l'objectif est de faire croître rapidement les fonds propres alloués aux trois métiers dont les perspectives de croissance rentable sont les meilleures (Cetelem – crédits à la consommation; Arval PHH – gestion de flottes automobiles ; CortalConsors – gestion de l'épargne et courtage en ligne).

- *Banque de financement et d'investissement* : les objectifs sont de développer de façon prioritaire les métiers à rentabilité élevée (activités de marché, financements spécialisés), de réduire à 27% la part de la banque commerciale dans le total des fonds propres du pôle et de valoriser les relations de la banque commerciale par une intensification des ventes croisées.

ACQUISITIONS ET RACHATS D' ACTIONS

Au cours des prochaines années, le groupe devrait être en mesure de dégager un montant élevé de capital libre. Il s'agit du capital disponible après dividendes et financement de la croissance interne tout en maintenant un ratio « Tier 1 » de 7% (objectif de moyenne période). Les ressources ainsi dégagées seront affectées aux acquisitions et au rachat d'actions.

Concernant les acquisitions, BNP Paribas entend ne pas se départir de sa démarche à la fois disciplinée et opportuniste, dont témoignent les acquisitions antérieures, et qui se caractérise par le choix judicieux du moment, un prix raisonnable, de faibles engagements de capitaux chaque fois que possible et une discipline stricte en matière d'intégration.

Seront sélectionnées les acquisitions qui correspondent aux orientations stratégiques du groupe :

- priorité à la banque de détail : en particulier, le groupe cherchera à renforcer le réseau de la côte Ouest des Etats-Unis. Il s'efforcera aussi d'étoffer les plates-formes de services financiers spécialisés, surtout en Europe. Hors banque de détail, le groupe n'exclut pas des acquisitions ciblées visant à élargir sélectivement la technicité et la base de clientèle.
- priorité à l'Europe et aux Etats-Unis

En l'absence d'opportunités attractives, le capital libre inutilisé pourrait être en partie affecté à des rachats supplémentaires d'actions. En tout état de cause, BNP Paribas a pour objectif d'au moins neutraliser l'effet de dilution lié aux programmes d'actionnariat du personnel.

Dans un contexte de crise financière, BNP Paribas a une fois de plus démontré qu'il dispose d'une plate-forme puissante, à la hauteur des défis et des opportunités des années à venir. Son modèle économique reposant, d'une part sur une large palette de métiers financiers entre lesquels il a su développer d'importantes synergies, d'autre part sur des disciplines rigoureuses en matière de maîtrise des coûts et de contrôle des risques, s'est à nouveau révélé l'un des plus performants d'Europe.

Les pôles directement exposés aux difficultés des marchés financiers réussissent à apporter des contributions très significatives, tandis que la banque de détail continue de

connaître une croissance soutenue de ses activités et de son résultat.

Les difficultés géopolitiques, économiques et financières ayant affecté 2002 semblent devoir se poursuivre en 2003. Dans cet environnement difficile, le groupe restera mobilisé pour maintenir le cap : priorité au développement commercial, réactivité dans la gestion des coûts, rigueur dans le contrôle des risques, maintien d'une structure financière solide.

ANNEXES

LES RÉSULTATS DE BNP PARIBAS SA

Compte de Résultat synthétique sur 3 ans

En millions d'euros	2002	2001	2000	Variation 2002/2001	Variation 2001/2000
Produit net bancaire	9 012	8 738	8 525	3,1%	2,5%
Frais de gestion	-5 712	-6 048	-6 209	-5,6%	-2,6%
Résultat brut d'exploitation	3 300	2 690	2 316	22,7%	16,1%
Coût du risque	-820	-622	-661	31,8%	-5,9%
Résultat d'exploitation	2 480	2 068	1 655	19,9%	25,0%
Plus-values nettes et divers	284	2 230	927	-87,3%	140,6%
Impôt sur les bénéfices	66	-373	585	n.s.	n.s.
Résultat net avant charges de restructuration relatives au rapprochement BNP-Paribas	2 830	3 925	3 167	-27,9%	23,9%
Reprise de provision (Charges) pour restructuration relative au rapprochement BNP-Paribas	0	0	219		
Résultat net après charges de restructuration relatives au rapprochement BNP-Paribas	2 830	3 925	3 386	-27,9%	15,9%

LA RÉPARTITION DES BÉNÉFICES EN 2002

Le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée Générale du 14 mai 2003 les modalités suivantes de répartition du solde bénéficiaire de l'exercice 2002, soit 2 830 067 502,98 euros, complété du report à nouveau antérieur soit 4 695 079 910,57 euros, soit un ensemble d'un montant de 7 525 147 413,55 euros :

- dotation à la réserve spéciale des plus-values long terme : 346 277 902,00 euros,
- dotation à la réserve spéciale d'investissement : 17 089 913,00 euros
- distribution aux actionnaires d'un dividende total de 1 075 055 788,80 euros,
- affectation au report à nouveau : 6 086 723 809,75 euros

Débit	Crédit
Solde disponible ainsi réparti :	Report antérieur 4 695 079 910,57
Réserves diverses 363 367 815,00	Produits nets de l'exercice déduction faite des frais
Attribution aux actionnaires 1 075 055 788,80	généraux, amortissements, provisions pour risques et
Report à nouveau 6 086 723 809,75	autres charges 2 830 067 502,98
Total 7 525 147 413,55	Total 7 525 147 413,55

L'évolution du capital

	Nombre d'actions	Capital
Situation au 31/12/1999	449 666 744	1 798 666 976
Souscription aux plans d'options ⁽¹⁾	462 750	1 851 000
Situation au 26/01/2000	450 129 494	1 800 517 976
Annulation d'actions	-7 053 612	-28 214 448
Situation au 23/05/2000	443 075 882	1 772 303 528
Souscription aux plans d'option ⁽²⁾	167 430	669 720
Souscription réservée aux adhérents du PEE	4 821 403	19 285 612
Situation au 13/07/2000	448 064 715	1 792 258 860
Situation au 31/12/2000	448 064 715	1 792 258 860
Souscription aux plans d'option ⁽³⁾	141 340	565 360
Situation au 29/01/2001	448 206 055	1 792 824 220
Annulation d'actions	-9 000 000	-36 000 000
Souscription aux plans d'option ⁽⁴⁾	417 720	1 670 880
Souscription réservée aux adhérents du PEE ⁽⁵⁾	3 361 921	13 447 684
Situation au 30/06/2001	442 985 696	1 771 942 784
Situation au 31/12/2001	442 985 696	1 771 942 784
Souscription aux plans d'option ⁽⁶⁾	325 801	1 303 204
Situation au 17/01/2002	443 311 497	1 773 245 988
Division par 2 du nominal de l'action		
Situation au 20/02/2002	886 622 994	1 773 245 988
Souscription aux plans d'option ⁽⁷⁾	927 046	1 854 092
Souscription réservée aux adhérents du PEE ⁽⁸⁾	7 623 799	15 247 598
Situation au 30/06/2002	895 173 839	1 790 347 678
Situation au 31/12/2002	895 173 839	1 790 347 678
Souscription aux plans d'option ⁽⁹⁾	705 985	1 411 970
Situation au 23/01/2003	895 879 824	1 791 759 648

Dans le cadre des programmes de rachat d'actions, au cours de l'exercice 2002, le groupe BNP Paribas a racheté sur le marché 12 663 315 actions à un cours moyen de 34,40 euros par action de nominal 2 euros et revendu 578 489 actions sur le marché au cours moyen de 45,59 euros par action de nominal 2 euros. Les frais de négociation se sont élevés à 0,409 millions d'euros.

Au 31 décembre 2002, le groupe BNP Paribas détenait 27 894 453 actions de nominal 2 euros représentant 1 103 millions d'euros qui ont été portées en réduction des capitaux propres. Ces actions représentaient 3,1% du capital social au 31 décembre 2002. (cf. Note Annexe 22 des états financiers consolidés)

Il restait à lever au 31 décembre 2002, 18 808 424 options de souscription d'actions (dont 18 372 079 actions potentielles à créer) et 12 072 234 options d'achat d'actions dans le cadre des plans d'options du groupe BNP Paribas. (cf. Note Annexe 36 des états financiers consolidés)

⁽¹⁾ Les 462 750 actions créées en janvier 2000 portent jouissance au 1er janvier 1999

⁽²⁾ 65 790 actions portent jouissance au 1^{er} janvier 1999 et 101 640 portent jouissance au 1er janvier 2000

⁽³⁾ Les 141 340 actions créées en janvier 2001 portent jouissance au 1er janvier 2000

⁽⁴⁾ Les 417 720 actions créées en juin 2001 portent jouissance au 1^{er} janvier 2000

⁽⁵⁾ Les 3 361 921 actions créées en juin 2001 portent jouissance au 1^{er} janvier 2001

⁽⁶⁾ Les 325 801 actions créées en janvier 2002 portent jouissance au 1^{er} janvier 2001

⁽⁷⁾ Les 927 046 actions créées en juin 2002 portent jouissance au 1^{er} janvier 2001

⁽⁸⁾ Les 7 623 799 actions créées en juin 2002 portent jouissance au 1^{er} janvier 2002

⁽⁹⁾ Les 705 985 actions créées en janvier 2003 portent jouissance au 1^{er} janvier 2002

Les ratios prudentiels

TABLEAU DU RATIO INTERNATIONAL DE SOLVABILITE

En milliards d'euros	31-déc-02	31-déc-01
Capitaux propres part du groupe avant affectation du résultat	26,4	24,6
Dividendes	-1,0	-1,0
Intérêts minoritaires, après distribution	4,3	2,9
<i>dont actions de préférence</i>	<i>3,1</i>	<i>2,0</i>
Fonds pour risques bancaires généraux	1,0	1,0
Déductions prudentielles et autres éléments (1)	-7,6	-5,5
Total des fonds propres durs (Tier 1)	23,0	21,9
Total des fonds propres complémentaires (Tier 2)	13,0	12,0
Autres déductions prudentielles (2)	-5,7	-2,7
Fonds propres surcomplémentaires (Tier 3) alloués	0,6	0,7
Total des fonds propres prudentiels	30,9	31,9
Risques pondérés	284,3	301,1
Ratio tier one	8,1%	7,3%
Ratio international de solvabilité	10,9%	10,6%

(1) principalement composé des survaleurs et des immobilisations incorporelles

(2) déductions au titre des participations dans les établissements de crédit

ADÉQUATION DES FONDS PROPRES

Au 31 décembre 2002, l'exigence de fonds propres pour le groupe BNP Paribas, calculée en application des règlements et instructions transposant en France la directive européenne "Adéquation des fonds propres des entreprises d'investissement et des établissements de crédit", s'analyse comme suit :

- le ratio fonds propres disponibles sur fonds propres exigés s'établit à 136 % sans tenir compte des fonds propres surcomplémentaires (130% au 31 décembre 2001).
- Il atteint 142% en intégrant les fonds propres surcomplémentaires (137% au 31 décembre 2001).

Dans de nombreux pays où le groupe opère, il respecte, en outre, des ratios particuliers selon des modalités contrôlées par les autorités de supervision compétentes. Il s'agit notamment de ratios portant sur :

- la division des risques
- la liquidité
- les équilibres de bilan (transformation)

En France, ces ratios sont ainsi définis :

CONTROLE DES GRANDS RISQUES

Le montant total des risques encourus sur les bénéficiaires dont les risques dépassent pour chacun d'eux 10% des fonds propres nets consolidés du groupe ne doit pas excéder 8 fois les fonds propres.

Le montant total des risques pondérés sur un groupe de clients considérés comme un seul bénéficiaire ne doit pas excéder 25% des fonds propres nets consolidés du groupe.

- Sont considérées comme un même bénéficiaire les personnes physiques ou morales qui sont liées de telle sorte qu'il est probable que si l'une d'entre elles rencontrait des problèmes financiers, les autres connaîtraient des difficultés de remboursement.

RATIO DE LIQUIDITE

Il mesure l'impasse potentielle de liquidité à un mois. La norme réglementaire est de 100%.

COEFFICIENT DE FONDS PROPRES ET DE RESSOURCES PERMANENTES

Ce ratio mesure la couverture des emplois à plus de cinq ans par des ressources de durée résiduelle supérieure à cinq ans. La norme réglementaire est de 60%.

LE CONTROLE INTERNE

L'ARCHITECTURE GÉNÉRALE DU DISPOSITIF

Le système de Contrôle Interne BNP Paribas repose sur un référentiel d'instructions et trois principes essentiels qui sous-tendent l'organisation du groupe.

- **L'indissociabilité des responsabilités du Contrôle Interne et de l'activité** : la responsabilité du Contrôle Interne est indissociable de l'activité elle-même, car elle en donne la maîtrise. Les responsables des fonctions centrales, en charge d'une famille de risques, définissent leur système de contrôle interne et veillent à son bon fonctionnement. Il en est de même pour les responsables opérationnels, qui doivent, en outre, appliquer les instructions de leur autorité hiérarchique. Chaque responsable, à son niveau, a le devoir d'un contrôle efficace des activités qui sont placées sous sa responsabilité.
- **Le principe de délégation** : le fonctionnement se fonde sur un système de délégation. Celui-ci assure des relais responsables d'une mise en œuvre cohérente des politiques du groupe.
- **La séparation des fonctions** : elle se matérialise principalement entre les équipes qui sont à l'origine des opérations et celles qui les mettent en œuvre. La structure du groupe doit maintenir et assurer une distinction nette entre celui qui opère et celui qui valide, entre celui qui gère pour compte propre et celui qui gère pour compte de tiers, etc.
- **Un référentiel d'instructions** : les organisations et les procédures à appliquer ainsi que les contrôles à exercer sont formalisés et diffusés dans l'ensemble du groupe au moyen de procédures, qui constituent le référentiel de base du Contrôle Interne. Les principaux risques sont structurés par familles clairement identifiées afin d'en faciliter l'analyse. Par ailleurs, quatre niveaux de contrôle ont été définis pour assurer la sécurité du dispositif :
 - le premier niveau est exercé par chaque collaborateur sur les opérations qu'il traite, par référence aux procédures en vigueur,
 - le deuxième niveau est exercé par la hiérarchie,
 - le troisième niveau est exercé par les auditeurs des différentes entités du groupe,
 - le quatrième niveau est exercé par l'Inspection Générale,

Les niveaux 1, 2 et 3 sont exercés au sein des Pôles et des Fonctions, qui sont les premiers responsables de leur dispositif de contrôle interne. Le contrôle de quatrième niveau, confié à l'Inspection Générale, a pour objet de vérifier la bonne mise en œuvre du dispositif de contrôle interne au niveau de la maison mère et de toutes ses filiales.

LE DISPOSITIF DE CONTRÔLE INTERNE EST ADAPTÉ À L'ORGANISATION ET À LA TAILLE DU GROUPE

Le groupe BNP Paribas a une dimension mondiale. Il est structuré en pôles d'activité qui rassemblent les métiers. Son unité est assurée par la coordination et le pilotage exercés par la Direction Générale et les Fonctions groupe. Le dispositif de Contrôle Interne constitue un cadre d'ensemble qui participe totalement à cette volonté. Les principes d'organisation qui ont présidé à la création du groupe ont fait l'objet de chartes de responsabilités pour l'ensemble des entités du groupe destinées à préciser le périmètre et la portée des responsabilités de chacun.

Group Risk Management (GRM) a pour mission de garantir à la Direction Générale que les risques pris par la Banque sont conformes et compatibles avec son objectif de rentabilité et de notation sur le marché. GRM exerce un contrôle de deuxième niveau (à la différence des contrôles exercés a posteriori par l'Audit). La responsabilité première des risques demeure celle des Pôles et Métiers qui les proposent. GRM rapporte au Comité Exécutif indépendamment des Responsables des Pôles/Métiers/Territoires. Pour ce faire, GRM dispose d'une organisation mondiale qui lui rapporte hiérarchiquement.

La Fonction Ethique et Déontologie Groupe a pour vocation de contribuer et préserver le groupe du risque de réputation, de s'assurer de la conformité des activités du groupe avec les exigences des régulateurs, ainsi que la mise en œuvre des dispositions relatives à la prévention du blanchiment d'origine criminelle, à la lutte contre la corruption et à la lutte contre le terrorisme dans ses aspects bancaires et financiers.

Les autres **Fonctions Groupe** sont chargées de définir leur dispositif de contrôle pour la famille de risque dont elles sont responsables et d'en évaluer l'efficacité. Elles délèguent, en partie, la maîtrise de ces risques aux pôles opérationnels et sont tenues d'exercer un contrôle de leur délégation.

Dans ce cadre général défini pour le groupe, chaque **filiale** est placée sous la supervision d'un des Pôles du groupe qui, en liaison avec l'organe délibérant, veille à la coordination de sa politique et de son contrôle interne avec ceux du groupe.

L'Inspection Générale constitue l'ultime niveau de contrôle pour évaluer l'efficacité du système global et en détecter les éventuels dysfonctionnements. L'Inspection Générale intervient en toute indépendance sur l'ensemble des entités du groupe et sur tout domaine.

L'Inspecteur Général est chargé, intuitu personae, de veiller pour le groupe BNP Paribas à la cohérence et à l'efficacité du système de contrôle interne. Il rend compte de l'exercice de sa mission à la Direction Générale et au Comité de Contrôle Interne et des Risques.

L'Inspection Générale est composée de l'Inspection et de la Coordination Mondiale des Audits (CMA).

- **L'Inspection** réalise ses contrôles sur les dispositifs de maîtrise des risques dans toutes les entités du groupe. Elle conduit en tant que de besoin des investigations sur les risques eux-mêmes, l'organisation des pôles, métiers, fonctions du groupe, leurs moyens et leur management.

- **CMA** assure la responsabilité fonctionnelle de l'ensemble des Audits tant sur le plan de la gestion des ressources humaines, du choix des organisations, du reporting et du pilotage. Elle coordonne les travaux des audits pour favoriser le partage des bonnes pratiques, la création de méthodologies et assurer la maîtrise d'ouvrage d'outils communs aux auditeurs.

L'**Audit Interne** du groupe BNP Paribas tel que défini par les recommandations du Comité de Bâle et les normes professionnelles est ainsi constitué de l'Inspection Générale et des Auditeurs des différentes entités du groupe. Il constitue une « activité indépendante et objective qui donne à l'établissement une assurance sur le degré de maîtrise de ses opérations, lui apporte ses conseils pour les améliorer, et contribue à créer de la valeur ajoutée. L'Audit Interne aide l'établissement à atteindre ses objectifs en évaluant, par une approche systématique et méthodique, ses processus de management des risques, de contrôle et de gouvernement d'entreprise, en faisant des propositions pour améliorer leur efficacité ».

Par ailleurs, le dispositif de contrôle interne est renforcé par l'organisation de grands comités qui assurent une information et un suivi adéquat des grands projets au plus haut niveau de la Banque.

LE RENFORCEMENT DU DISPOSITIF DE CONTRÔLE INTERNE EST UNE PRÉOCCUPATION CONSTANTE

L'année 2002 a été marquée par plusieurs actions d'envergure :

I. Le dispositif a été adapté aux nouvelles réglementations :

- Un responsable du Développement Durable a été nommé pour que le groupe formalise nettement sa démarche en ce domaine. Les travaux menés en 2002 ont porté sur la visibilité et la légitimité du groupe en la matière. Il en est résulté l'intégration du titre BNP Paribas au sein des quatre plus importants indices boursiers spécifiques consacrés à ce rating.
- Conformément aux dispositions de la loi MURCEF, le groupe BNP Paribas a nommé un médiateur chargé de recommander des solutions aux litiges entre la banque et ses clients, en application d'une Charte de la Médiation garantissant notamment l'indépendance du Médiateur et le respect des décisions de la banque.

II. Les chartes de responsabilités des Fonctions, établies en 2001, ont fait l'objet de déclinaison au sein des Pôles, par l'envoi par les Fonctions de lettres de missions adressées soit aux responsables des Pôles, soit aux responsables de la Fonction au sein des Pôles. Les chartes seront revues en 2003, pour une éventuelle mise à jour.

III. Le dispositif de procédures du groupe a été redéfini. Les procédures transversales du groupe, émanant de la Direction Générale, des Pôles et des Fonctions Groupe, ont été recensées, actualisées, et regroupées dans une base de données unique, « Directives Groupe », construite à cet usage et accessible par l'intranet Groupe.

Les procédures opérationnelles sont regroupées dans des bases de données propres aux entités émettrices (Pôles, filiales et territoires).

En 2003, un monitoring assurant le suivi régulier de la mise à jour des bases de procédures des entités du groupe sera mis en place sur la base du recensement par entité des procédures nécessaires et de celles d'ores et déjà mises à jour.

IV. De nombreuses actions ont été engagées par l'Inspection Générale afin d'améliorer l'efficacité des forces d'Audit Interne du groupe :

- **Référentiels d'audit.** La structuration du fonctionnement de l'Audit Interne au sein du groupe a été la tâche principale de l'année 2002. Ceci s'est traduit par l'établissement et la publication de la Charte d'Audit Interne du groupe BNP Paribas. Cette charte signée par le Président Directeur Général en octobre 2002 et validée par le Comité de Contrôle Interne et des Risques, a été diffusée largement au sein du groupe. Elle confirme les responsabilités, l'indépendance et le rôle de l'Audit Interne du groupe BNP Paribas. Cette charte sera complétée par la formalisation d'une politique commune sur les grands principes de fonctionnement de l'audit dans le groupe. Par ailleurs, en support des audits et en relation avec les Pôles et Fonctions Groupe, des méthodologies d'audit standards sont développées afin de formaliser les principes des contrôles de base que doivent retenir les auditeurs par métier, par activité, par thème.
- **Formation des auditeurs internes.** Des formations adaptées ont été mises en place afin de contribuer à l'amélioration des compétences et de l'expertise professionnelle.
- **Veille et communication au profit de l'Audit Interne.** Une base « *Internal Audit Line* » a été mise en place pour améliorer la diffusion de l'information et des méthodologies pour leur prise en compte par les auditeurs internes du groupe dans l'exercice de leur métier.
- **Outils d'aide à l'audit.** L'année 2002 a été consacrée à la conception, la diffusion, la promotion et l'amélioration des outils mis à disposition des auditeurs, ainsi qu'à la coordination au sein de la CMA des travaux de l'Audit Interne autour des thèmes couverts par ces outils. L'activité s'est articulée autour de plusieurs projets concernant le suivi des recommandations de l'audit interne, le Risk Assessment, les outils d'analyse et de synthèse destinés à suivre l'activité des Audits du groupe.

LA GESTION DES RISQUES

La gestion des risques est inhérente à l'activité bancaire et constitue l'un des fondements du fonctionnement du groupe BNP Paribas. Elle recouvre les risques de crédit, de marché, de liquidité et enfin les risques opérationnels. La responsabilité de son contrôle, de sa mesure et plus généralement de sa supervision est confiée à une Direction dédiée : GRM pour Group Risk Management.

LES MISSIONS ET L'ORGANISATION DE GRM

Cinq grands principes définissent la mission, le positionnement et la structure de GRM.

Une mission de contrôle

- La Direction Générale a seule qualité pour déterminer l'appétit au risque de la Banque;
- La responsabilité première des risques demeure celle des Pôles et Métiers qui les proposent. A ce titre, ils doivent se doter d'une organisation établissant clairement les responsabilités de leurs différents intervenants dans la gestion du risque et répondant aux principes de contrôle interne de la Banque; ils doivent veiller à développer la culture risque de leurs collaborateurs et ils doivent connaître en permanence l'évolution de leur clientèle et de leurs engagements ;
- GRM a pour mission de garantir à la Direction Générale que les risques pris par la Banque sont conformes et compatibles avec son objectif de rentabilité et de notation sur le marché. GRM exerce un contrôle des risques, a priori et en continu, nettement différencié de celui de l'audit effectué de façon périodique et a posteriori ;
- GRM communique régulièrement au Comité des Risques et du Contrôle Interne du Conseil d'Administration de la Banque les principaux constats qu'elle est amenée à faire en matière de risques et l'informe sur l'essentiel des méthodes de mesure qu'elle met en œuvre pour les apprécier et les consolider au niveau du groupe. En 2002, plusieurs des séances de ce Comité ont ainsi été consacrées à l'examen de nombreux sujets d'actualité ou de synthèse : dossiers sensibles comme les secteurs des télécoms, de la haute technologie, de l'aéronautique, des producteurs d'électricité, les risques pays, les risques sur le Japon, les risques sur les Etats-Unis ou encore la situation des risques de marché.

Une fonction indépendante

GRM rapporte à la Direction Générale et n'a aucune liaison hiérarchique avec les Responsables des Pôles, des Métiers ou des Territoires.

GRM est une Fonction Mondiale et regroupe donc, transversalement, dans les principaux Territoires, des collaborateurs placés hors de la tutelle hiérarchique des Directeurs de Territoires. Dans certains cas où la nature des risques l'autorise, les risques de la Banque de Détail par exemple, GRM n'exerce qu'une supervision fonctionnelle sur la Fonction Risques.

Les objectifs d'un tel positionnement de la Fonction sont :

- d'assurer l'objectivité du contrôle des risques, par l'absence d'implication dans la logique commerciale ;
- d'assurer l'alerte sur les éventuelles dégradations des risques et l'information rapide et complète de l'état consolidé des risques ;
- de permettre une diffusion et une pratique, uniforme dans toute la Banque, de standards élevés de gestion des risques ;
- d'assurer la qualité des méthodes et des procédures, du fait de l'intervention de professionnels des risques, tenus de les évaluer et faire évoluer au regard des meilleures pratiques de la concurrence internationale.

Une compétence étendue

GRM a vocation à couvrir l'ensemble des risques générés par l'activité du groupe. Leur typologie s'établit de la manière suivante :

• *Risques de Crédit*

Risques liés aux changements de solvabilité ou au défaut d'un emprunteur ou de la contrepartie d'une opération de marché, que ceux-ci résultent d'une évolution particulière ou d'événements touchant le pays d'activité du débiteur.

• *Risques de Marché et de Liquidité*

Risques liés aux variations de taux, général ou spécifique, de change, de matières premières, ou de prix d'actifs dans des portefeuilles de négociation, et à la liquidité de ces actifs ou aux problèmes de refinancement.

• *Risques Opérationnels*

Risques de perte résultant de l'inadéquation ou la défaillance de tout processus interne ou d'événements extérieurs. Cette définition est proche de celle retenue par le Régulateur. Les processus internes relatifs aux fonctions, telles que les Systèmes d'Information, les Finances, les Ressources Humaines, la Déontologie, le Juridique et Fiscal, sont gérés par les Pôles par délégation des Fonctions Groupes. C'est dans ce cadre qu'opère la Fonction Risque Opérationnel.

- *Risques Assurance*

Risques spécifiques liés aux variations inattendues des taux de sinistres.

- *Risques nouveaux*

La démarche de validation des nouveaux produits ou nouvelles activités constitue un élément clé du dispositif d'identification et de maîtrise des risques nouveaux que génère l'évolution permanente des activités de la Banque. Elle repose sur l'implication conjointe, pour chaque activité ou produit, du Métier promoteur, de GRM et de l'ensemble des Fonctions concernées (juridique, déontologique, fiscale, informatique, comptabilité générale et analytique). GRM a la responsabilité de garantir la qualité de l'exercice de validation : analyse de l'inventaire des risques et des moyens mis en œuvre pour les minimiser, définition des conditions minimales à réunir pour assurer un développement sain de l'activité. L'ensemble de l'activité de validation est revu périodiquement par le Risk Policy Committee.

Si ces distinctions sont nécessaires parce que les exigences en matière de suivi et de quantification sont très spécifiques, il convient de souligner que la complexité croissante des produits et des activités se traduit par une imbrication de plus en plus grande des risques entre eux. Cette situation conduit à renforcer la coordination entre les spécialistes afin que soient identifiées les corrélations et définis les moyens de minimiser ou d'optimiser en permanence le risque global pour la Banque. Cette intégration et cette optimisation sont facilitées par la mesure homogène des risques de différentes natures que le groupe s'emploie actuellement à définir et mettre en œuvre.

Une intervention à tous les niveaux de la chaîne de prise et de suivi du risque

GRM est un "acteur obligé" de la prise de risque. Ses missions permanentes se déclinent selon les actions suivantes :

- Fonction "politique" : formuler, pour la Direction Générale, des recommandations en matière de politiques de prise de risques ; valider au plan du risque les activités et produits nouveaux, en s'assurant notamment de l'existence de procédures de suivi et de décision appropriées;
- Fonction "analyse, anticipation et mesure" : analyser le portefeuille de crédit avec une vision prospective des risques, anticipant au mieux les dégradations éventuelles. Pour ce faire, garantir la qualité et la cohérence des méthodologies appliquées et des outils de mesure ; définir, en liaison avec la Direction des Etudes Economiques les divers scénarios à considérer et enfin, produire l'évaluation périodique du besoin de capital économique de la Banque et proposer les orientations d'une gestion active de portefeuille ;
- Fonction "approbation des crédits et des limites de trading" : veiller, au titre du deuxième regard, à ce que les risques pris par les Pôles et Métiers se situent à un niveau acceptable pour la Banque et cohérent avec ses objectifs de rating et de rentabilité ;
- Fonction "suivi et contrôle" : garantir la qualité et l'efficacité des procédures de suivi des risques ; assurer le contrôle de conformité ; veiller à la bonne évaluation des actifs, tant en matière de crédit que de positions de marché, en tenant compte des garanties et sûretés qui leur sont attachées ; veiller à la qualité des paramètres de valorisation utilisés pour cette évaluation (notation de contreparties, taux global de récupération, paramètres de marché) et contribuer à la correcte détermination du besoin de provisionnement ;
- Fonction "reporting" : assurer un reporting exhaustif et fiable des risques pour la Direction Générale, les Pôles et Métiers, les Auditeurs, les Autorités Réglementaires et les Agences de rating. GRM exerce, pour ce faire, les responsabilités de maîtrise d'ouvrage requises et/ou développe une étroite coordination avec les autres maîtres d'ouvrage principaux afin de faire prévaloir la prise en compte des besoins en matière de suivi des risques, chaque fois que nécessaire.

Une organisation mondiale

Que ce soit dans la définition des méthodes, des politiques et des procédures ou dans le processus de décision ou encore dans le déploiement du dispositif de suivi et de contrôle, GRM se doit de bien connaître les spécificités de l'activité bancaire, les contraintes des marchés, la complexité et l'urgence imposée des opérations. Cet objectif conduit GRM à disposer ses équipes au plus près des Métiers et des Territoires tout en préservant son indépendance grâce à l'existence de liens hiérarchiques directs et un rôle central d'impulsion fort. Lorsque la relation hiérarchique n'est pas souhaitable au plan de l'efficacité mais acceptable en terme d'enjeu, ce qui est par exemple le cas de la banque de détail, la fonction risque peut être assurée dans le cadre d'une relation fonctionnelle clairement définie entre les Pôles et GRM.

L'organisation de la Fonction est fondée sur une approche différenciée par types de risques : les risques de crédit et de contrepartie qui regroupent trois départements, les Risques de Marchés et de Liquidités, les Risques Opérationnels et enfin un département de synthèse et consolidation.

Credit Risk France suit au niveau central les risques de crédit de BDDF et ceux du financement de l'immobilier relevant de BPGA.

Credit Risk International suit les risques "Corporate" de BFI et de BDDI et ce pour toutes opérations générant un risque de crédit ou de contrepartie sur ces clients. Cette équipe suit aussi le risque des grandes entreprises du pôle SFS.

Counterparty Risk & Financial Institutions suit, pour sa part, les risques, tant de crédit que de contrepartie, sur les Banques et Institutions Financières et sur la clientèle de la Banque Privée hors de France ; Ses équipes assurent également le suivi du risque de contrepartie, généré par les Métiers de taux, de change, d'actions, de gestion de titres et de gestion actif-passif, tant au niveau de la méthodologie qu'à celui du reporting.

Market & Liquidity Risk suit l'ensemble des risques de marché et de liquidité du groupe. Ses missions sont de garantir la valorisation fidèle et prudente des opérations de marché, de veiller à l'efficacité du dispositif de suivi et de contribuer à la qualité de la maîtrise du risque. Elle propose la définition et les mises à jour des politiques de prise de risques. Ses responsables définissent les méthodologies de mesure et les outils afférents pour le suivi des risques de marché et de liquidité.

Operational Risk a pour mission de définir le cadre du suivi du risque opérationnel et de contribuer à son déploiement dans la Banque, afin d'assurer la constante minimisation des risques de cette nature.

Industry and Portfolio Analysis & Reporting assure au sein de GRM des fonctions transversales de synthèse centrées sur le risque de crédit et l'expertise sectorielle. A ce titre, ses missions sont notamment d'élaborer des politiques de crédit et de notation, de définir des méthodologies de mesure et d'assurer le reporting consolidé des risques.

LE RISQUE DE CREDIT

◆ La Politique Générale de Crédit

L'activité de crédit de la Banque doit s'inscrire dans le cadre la Politique Générale du Crédit approuvé par le **Risk Policy Committee**, instance présidée par le Président Directeur Général de la Banque dont l'objet est de définir la stratégie du groupe en matière de risques. Générale, cette politique peut être déclinée et précisée selon les Pôles et les activités pour constituer une référence d'action prenant en compte la diversité des situations possibles. Parmi les grands principes énoncés figurent les exigences du groupe en matière de déontologie, de clarté des responsabilités, de procédures de gestion et d'analyse du risque.

Déontologie : BNP Paribas s'astreint au plus haut degré d'intégrité, en s'efforçant de se conformer à toutes les règles éthiques, réglementaires, légales et fiscales qui prévalent dans chacun des marchés où elle opère. La Banque attend de ses clients un comportement de même nature et, en cas de doute à cet égard, ne pourrait poursuivre des relations durables. Des procédures strictes de gestion des conflits d'intérêt sont définies et mises en œuvre.

Responsabilité et procédures : les lignes de métier et de clientèle sont pleinement responsables de leurs risques, quand bien même cette responsabilité ne peut s'exercer hors du contrôle de GRM. Des délégations claires de pouvoir et des procédures de gestion précises doivent être définies ; les plus importantes sont décrites ci-après.

Analyse du risque : les risques doivent être analysés de manière approfondie, en utilisant les techniques les plus avancées, quelle que soit la pression des événements et en intégrant toutes les composantes possibles. Les conséquences financières des désordres environnementaux figurent parmi les éléments à prendre en compte lorsqu'elles peuvent être connues.

◆ Les procédures

• De décision

Le dispositif de décision en matière de crédit repose sur un ensemble de délégations qui prend sa source dans les pouvoirs du Président Directeur Général de la Banque.

L'exercice de ces délégations implique de recueillir l'avis conforme d'un Représentant de la Fonction Risque nommément désigné. L'accord est toujours donné par écrit, que ce soit au moyen d'un processus de recueil de signatures ou par la tenue formelle d'un Comité de crédit local ou Métier. Il est bien entendu préalable à tout engagement de la Banque.

Les délégations se déclinent en montant de risques par groupes d'affaires variant selon les catégories de notes internes et les spécificités des Métiers. L'ensemble garantit la cohérence de l'approche du risque et la remontée au bon niveau de décision des dossiers importants, complexes ou sensibles. Pour être effectives, ces délégations doivent avoir été approuvées par GRM.

Certains types de crédit : les prêts aux banques, les risques souverains ou encore ceux relatifs à des secteurs particuliers de l'économie, sont l'objet de restrictions en matière de pouvoirs de décision et impliquent, le cas échéant, le respect de procédures d'encadrement ou de consultation d'experts sectoriels ou de spécialistes désignés.

Les propositions de crédit doivent respecter les principes de la Politique Générale de Crédit et, le cas échéant, des Politiques Spécifiques applicables. Les exceptions impliquent le recours au niveau d'autorité supérieur, de même que l'absence de consensus sur la décision. Elles doivent, dans tous les cas, respecter les lois et réglementations en vigueur.

Présidé par l'un des Directeurs Généraux ou par le Directeur des Risques, le Comité de Crédit de la Direction Générale est l'instance ultime de décision du groupe en matière de prises de risques de crédit et de contrepartie.

• *De surveillance*

Un dispositif complet de surveillance et de reporting est en œuvre sur l'ensemble du groupe et repose sur les équipes de "Control & Reporting" dont la responsabilité est de garantir, en permanence, la conformité aux décisions, la fiabilité des données de reporting et la qualité du suivi des risques pris par la Banque.

GRM s'appuie pour ce faire sur des systèmes d'information dont il assure la maîtrise d'ouvrage ou à la définition desquels il contribue. L'identification unique des clients comme des groupes d'affaires et la centralisation mondiale des risques de crédit représentent respectivement le fondement et l'aboutissement des actions qu'il mène en ce domaine.

La production journalière des situations irrégulières de crédit et l'utilisation de diverses techniques d'alertes fondées sur des outils d'anticipation ou des études prospectives facilitent l'identification précoce des dégradations de situation.

• *De provisionnement*

Le comité des débiteurs de direction générale, placé sous l'autorité du Président, se réunit mensuellement pour examiner les dossiers placés sous surveillance ou considérés comme douteux, au dessus d'un certain seuil. Il décide, sur proposition des métiers et avec l'accord de GRM, du montant de provisions pour ces dossiers.

Plus généralement, tous les concours accordés à clients considérés comme en défaut font, au moins tous les trois mois, l'objet d'un examen visant à déterminer l'éventuelle réduction de valeur qu'il conviendrait d'appliquer, qu'elle soit directe ou par voie de provisions, en fonction des règles comptables. Le montant en question est établi en tenant compte des possibilités de recouvrement et en particulier de la valeur des garanties.

Selon les réglementations en vigueur, la comptabilisation en produit des intérêts relatifs aux dossiers d'emprunteurs en défaut est soit interrompue, soit poursuivie mais, dans ce cas, neutralisée par la constitution d'une provision adéquate.

Lorsque cela est possible ou souhaitable, en raison de la particularité des activités de crédit considérées, le crédit à la consommation par exemple, des provisions peuvent être constituées sur base statistique et se substituent à l'examen dossier par dossier.

Au-delà de ces provisions spécifiques par nature, la Banque peut également décider de réserves visant à la protéger d'une dégradation de ses risques qu'elle estime probable à l'égard d'un secteur ou d'un pays.

◆ **Le dispositif de notation**

La Banque a défini un système de notation complet dont les derniers développements sont en ligne avec les prochaines exigences des Régulateurs au titre de l'adéquation des fonds propres.

Pour le cas des crédits aux entreprises, il prend en compte deux paramètres fondamentaux : la probabilité de défaut de la contrepartie, qui s'exprime au moyen d'une note, et le taux de récupération global, qui est attaché à la structure des transactions.

L'échelle de notes de contrepartie comprend douze niveaux : 8 couvrant les clients excellents, bons et moyens ; 2 relatifs à des situations plus incertaines qui, sous le contrôle de GRM, font l'objet d'une surveillance plus étroite ; 2 pour ce qui concerne les clients considérés comme en défaut selon la définition du régulateur.

Cette évaluation intervient, au moins une fois l'an, dans le cadre du processus d'approbation des crédits. Sa valeur repose sur l'expertise des intervenants, commerciaux et responsables de risques de GRM, étant entendu que ces derniers ont le dernier mot, mais aussi sur l'existence d'outils adaptés. Ce sont, soit des aides à l'analyse, soit des scores, le choix des techniques et leur caractère automatique variant selon la nature des risques considérés.

Diverses méthodes, dont l'existence d'une Base de Défaut Interne, sont mises en œuvre pour vérifier la cohérence et la solidité du dispositif. D'autres moyens, y compris des approches purement quantitatives, sont également utilisés pour renforcer la réactivité et la pertinence du système de notation.

Des dispositions adaptées, reposant sur la définition de Classe Homogène de Risque et faisant une large part aux analyses statistiques, sont mises œuvre pour ce qui concerne la banque de détail.

◆ La Politique de Portefeuille

La sélection rigoureuse et l'évaluation précise des risques pris individuellement se complètent d'une gestion collective, qui est l'objet de la politique de portefeuille et met en exergue les bénéfices d'une saine diversification tant au plan des débiteurs qu'à celui des secteurs, doublée de prudence quant à la dimension pays. Les résultats de cette politique sont régulièrement examinés par le RPC qui peut alors en modifier ou préciser les orientations générales. GRM contribue à sa formulation en proposant un cadre d'analyse et un reporting appropriés mais aussi des axes de réflexion.

• *La diversification par contrepartie*

Évaluée en tenant compte de l'ensemble des engagements portés sur un même groupe d'affaires, la diversification est une constante de la politique de la Banque. Un ensemble de clients est considéré comme constituant un groupe si les difficultés financières de l'un d'entre eux sont susceptibles d'entraîner des situations de défaut chez les autres. L'étendue et la variété des activités du groupe comme la forte hiérarchie des délégations de pouvoirs participent largement à la diversification recherchée. Les concentrations font l'objet d'un examen régulier donnant lieu le cas échéant à des actions correctives.

• *La répartition sectorielle*

La répartition des risques, selon les secteurs de l'économie fait l'objet d'une même attention et se double d'une analyse prospective permettant une gestion dynamique de l'exposition de la Banque. Elle s'appuie sur la connaissance approfondie d'experts sectoriels indépendants qui formulent une opinion sur l'évolution des secteurs qu'ils supervisent et identifient les facteurs qui expliquent les risques encourus par leurs principaux acteurs. Cette intervention est modulée selon les secteurs en question (en fonction de leur poids dans les engagements du groupe, de la technicité nécessaire à leur appréhension, de leur cyclicité, de leur degré de mondialisation ou encore de l'existence d'une problématique particulière de risque) et peut comprendre un avis obligatoire lors des décisions de crédit significatives dont l'objet est, notamment, d'évaluer la stratégie et le positionnement concurrentiel du client. La liste des secteurs, pour lesquels cet avis obligatoire doit être formulé, est approuvée par le RPC.

• *La dimension géographique*

Le risque « pays » se définit comme la somme des risques portés sur les débiteurs opérant dans le pays considéré. Il se distingue du risque souverain qui est celui de la puissance publique et de ses démembrements ; il traduit l'exposition de la Banque à un environnement économique et politique homogène qui doit être pris en compte dans l'appréciation de la contrepartie.

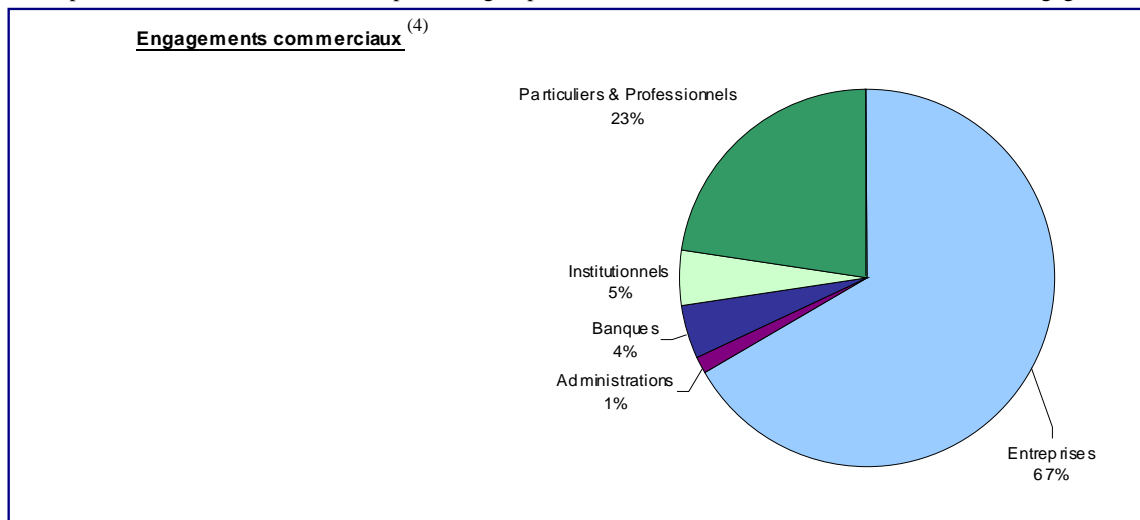
Le groupe, naturellement présent dans la plupart des zones économiquement actives, s'attache à éviter les concentrations excessives de risques sur des pays dont les infrastructures politiques et économiques sont reconnues comme faibles. Dans cet esprit, des enveloppes de risques « pays » sont fixées par le Comité de Crédit de la Direction Générale, sur proposition des lignes de Métiers et de Clientèle qui en gèrent l'utilisation sous le contrôle de la Gestion des Risques. Les décisions s'appuient sur un dispositif rigoureux de suivi des risques et sur les analyses des Etudes Economiques qui traduisent leur opinion au moyen d'une échelle de notation. Une revue annuelle de la ventilation et de la structure de ces risques est effectuée par le RPC qui vérifie, à cette occasion, la cohérence globale de la politique du groupe en la matière.

◆ Les caractéristiques du portefeuille

Le portefeuille global des engagements commerciaux de la Banque se monte à 387 milliards d'euros⁽⁴⁾ au 31 décembre, en légère diminution sur un an (-3,5%).

• Diversification par contrepartie

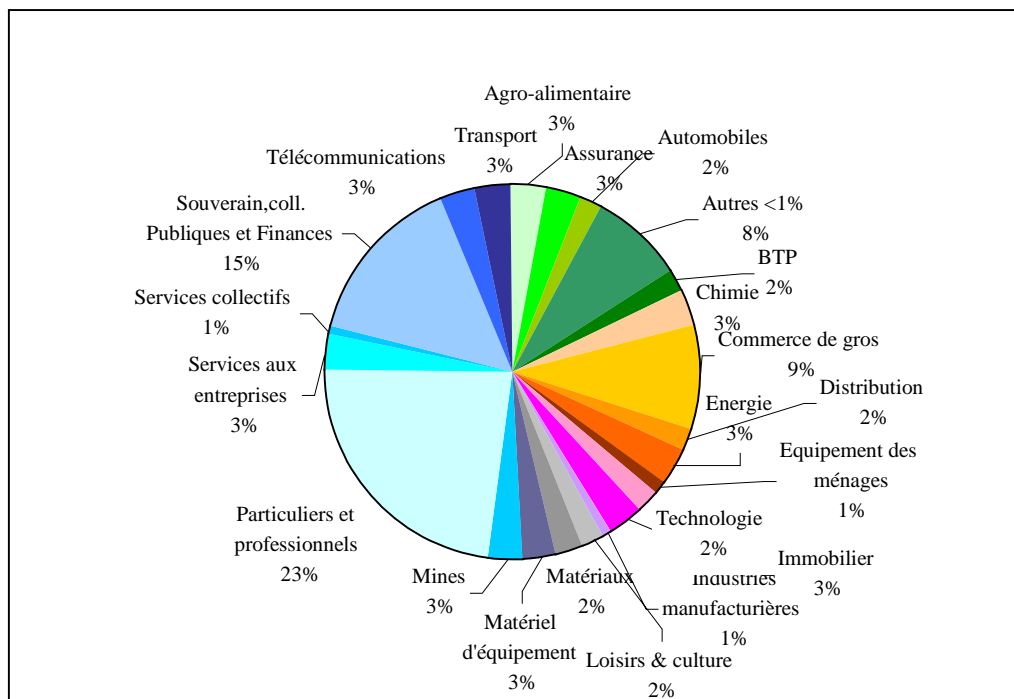
La répartition du portefeuille par grandes catégories de contreparties est restée globalement stable : il est composé aux trois quarts d'entreprises et d'institutionnels. Les 10 premiers groupes / Clients concentrent moins de 4% du total des engagements au 31.12.2002.



• Diversification sectorielle

La discipline en matière de gestion des risques sectoriels se traduit par l'absence de concentration particulière. Aucun secteur ne ressort à plus de 5% des engagements, à l'exception du secteur financier et du commerce de gros, qui correspond pour une part significative aux activités de négoce.

Répartition sectorielle des engagements commerciaux ⁽⁴⁾



⁽⁴⁾ Engagements commerciaux bruts bilan et hors bilan, non pondérés ; données issues des systèmes de gestion des risques.

Les secteurs qui avaient commencé à se dégrader en 2001 ont continué d'être étroitement encadrés : les engagements de la Banque sur les opérateurs et équipementiers de télécommunication ainsi que sur le transport aérien se sont ainsi inscrits en fort recul.

De nouveaux secteurs ont vu leur économie se dégrader en 2002, principalement celui de l'énergie, notamment l'électricité aux Etats-Unis et au Royaume-Uni. Dans son ensemble, ce secteur représente 3% du portefeuille d'engagements commerciaux de la Banque. L'attitude prudente adoptée par la Banque en matière de financements de projets a permis de limiter l'exposition aux « merchant plants » situés dans les régions des Etats-Unis présentant un fort risque de surcapacité à moyen terme.

Le secteur de l'immobilier a fait preuve de robustesse tant en France que dans le reste du monde. En France, la plupart des engagements sur les professionnels de l'immobilier sont sur l'Île de France. Ils portent sur des promoteurs, des foncières ou des opérations patrimoniales. La part du logement, moins volatile, est plus importante que celle du bureau.

• Diversification géographique

L'exposition de la Banque est très largement orientée sur l'Europe de l'Ouest et l'Amérique du Nord :

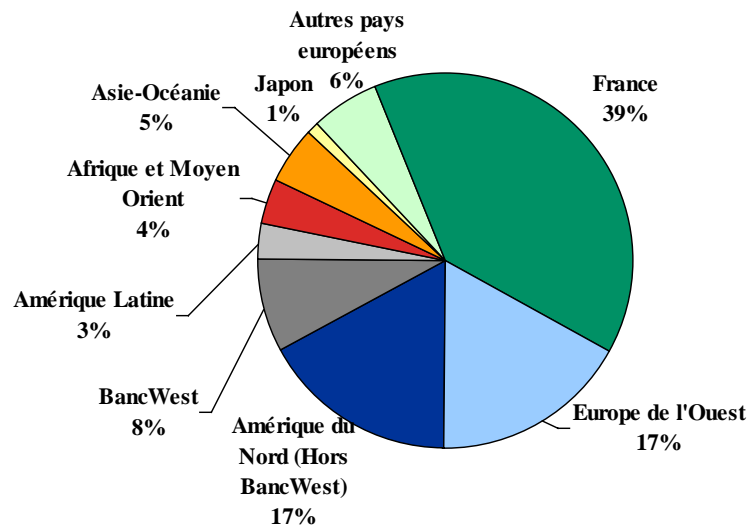
La majorité des engagements (56%) est répartie sur l'Europe de l'Ouest, dont une part très importante en France (39% du total des engagements).

L'acquisition de UCB par BancWest renforce légèrement (+2 points) le poids de l'Amérique du Nord.

Le Japon, qui reste sévèrement affecté par la récession, ne représente que 1% des engagements, avec une excellente qualité de crédit.

L'exposition de la Banque sur les autres zones fait l'objet d'une politique rigoureuse privilégiant soit les engagements en monnaie locale sur des emprunteurs sélectionnés soit les engagements liés à des opérations de commerce international garantis par des agences de crédit export de pays développés ou adossés à des exportations de matières premières.

Répartition géographique des engagements commerciaux ⁽⁵⁾



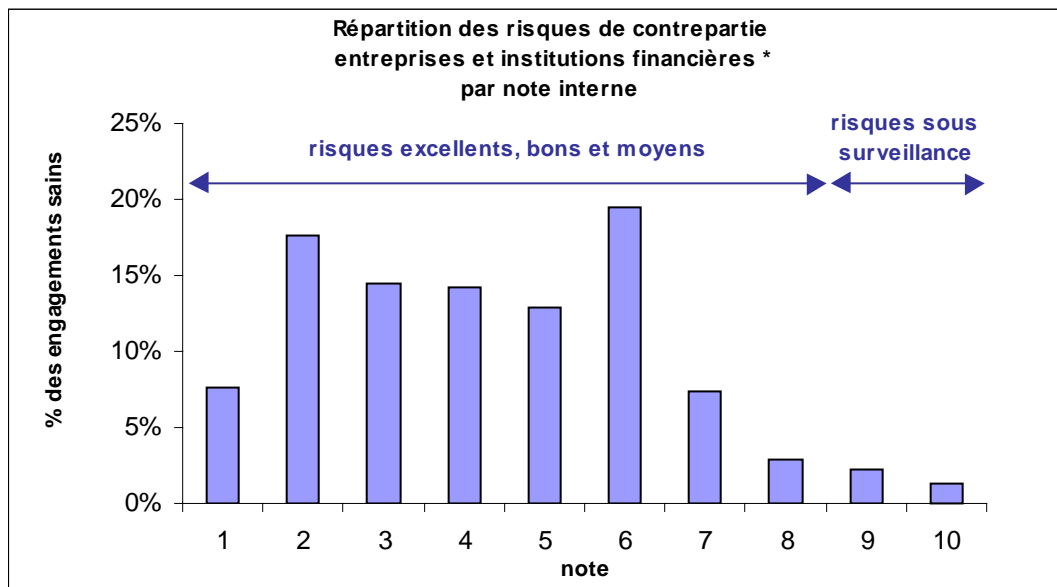
⁵ Engagements commerciaux bruts bilan et hors bilan, non pondérés ; données issues des systèmes de gestion des risques.

- *Qualité du portefeuille*

Répartition par rating interne

Le portefeuille des engagements sur les emprunteurs de type *Corporate* (Entreprises, Administrations, Banques et Institutionnels) des pôles BFI et BDDF ⁶ présente un profil de bonne qualité, avec une large majorité d'engagements sur des emprunteurs des catégories supérieures en raison du poids des relations de la Banque avec les grandes entreprises multinationales et institutions financières.

Une part importante des engagements sur des emprunteurs des catégories inférieures est associée à des structures de financements permettant une récupération élevée en cas de défaut de la contrepartie (financements exports bénéficiant de garanties de la part des agences internationales d'assurance crédit, financements de projets, structurés ou transactionnels).



* BFI au 30/9/02 et BDDF au 31/12/02, hors douteux (notés 11 et 12), hors portefeuille titres

⁶ Soit plus de ¾ des engagements hors particuliers et professionnels

ENGAGEMENTS DOUTEUX

Les engagements douteux du groupe BNP Paribas, présentés dans le tableau ci-dessous, comprennent les engagements de bilan et de hors bilan pour tout type de contrepartie (opérations avec la clientèle, opérations interbancaires, titres et valeurs immobilisées). Les provisions prises en compte pour le calcul du taux de couverture sont les provisions spécifiques se rapportant à ces engagements, hors provisions pour risques pays et fonds pour risques bancaires généraux respectivement de 2,4 et 1,0 milliards d'euros au 31 décembre 2002.

<i>En milliards d'euros</i>	31 décembre 2002	31 décembre 2001
Engagements douteux	15,2	15,1
Provisions spécifiques	10,1	10,0
Taux de couverture spécifique des douteux	66%	66%

VENTILATION GEOGRAPHIQUE, PAR TYPE DE CLIENTELE ET PAR SECTEUR ECONOMIQUE

Ces ventilations portent sur les actifs douteux au bilan, hors titres et valeurs immobilisées, représentant 14,3 milliards d'euros au 31 décembre 2002. Ces actifs font l'objet de provisions spécifiques déduites de l'actif pour 9,4 milliards d'euros au 31 décembre 2002.

Les 10 premières créances douteuses représentent moins de 1% du portefeuille; les 100 premières créances douteuses représentent moins de 2% . .

La répartition par type de clientèle

	Répartition des créances douteuses	Répartition des provisions
Banques	2,2%	2,0%
Entreprises	63,4%	65,8%
Etats et banques centrales	1,5%	0,8%
Institutionnels	0,6%	0,5%
Particuliers et professionnels	31,4%	30,1%
Non ventilé	0,8%	0,8%
Total	100,0%	100,0%

Ventilation des créances douteuses par zone géographique

	Répartition des créances douteuses	Répartition des provisions
Amérique du Nord	11,4%	11,4%
Autres pays européens	7,3%	7,2%
Espace économique européen	7,5%	8,9%
France	53,5%	55,6%
Japon	0,0%	0,0%
Afrique & Moyen-Orient	7,0%	8,1%
Amérique latine	5,9%	3,6%
Asie-Océanie	6,8%	4,4%
Non ventilé	0,6%	0,8%
Total	100,0%	100,0%

Ventilation sectorielle des créances douteuses :

	Répartition des créances douteuses	Répartition des provisions
Agro-alimentaire	3,5%	2,9%
Assurance	1,6%	1,3%
Automobiles	1,8%	2,0%
Autres	6,7%	7,4%
BTP	2,2%	2,3%
Chimie	0,8%	0,4%
Commerce de gros	9,9%	10,4%
Distribution	3,5%	3,0%
Energie	2,2%	1,0%
Equipement des ménages	1,1%	1,2%
Finance	2,2%	2,5%
Immobilier	6,2%	6,7%
Industries manufacturières	3,2%	3,0%
Loisirs & culture	1,0%	0,7%
Matériaux	2,5%	2,5%
Matériel d'équipement	1,1%	1,2%
Mines	0,7%	0,3%
Particuliers	24,6%	24,7%
Services aux entreprises	2,6%	2,5%
Services collectifs	0,5%	0,5%
Souverain & coll. Publiques	1,6%	1,1%
Technologie	0,8%	0,8%
Télécommunications	7,2%	4,9%
Transport	4,6%	5,0%
Non ventilé	8,0%	11,6%
TOTAL	100,0%	100,0%

LE RISQUE DE MARCHE ET DE LIQUIDITE

La maîtrise des risques de marché et de liquidité s'appuie sur un système élaboré de mesure, associé à une surveillance étroite et des procédures solides. L'ensemble du dispositif est placé sous l'autorité du **Market Risk Committee**, présidé par l'un des Directeurs Généraux et dont GRM est le bras armé. Ce comité se réunit mensuellement; il a pour mission d'approuver les méthodes et procédures de suivi, de définir les différentes limites et de veiller à leur respect, ceci afin de s'assurer que le profil de risque de marché et de liquidité de la banque reste conforme aux objectifs de la Direction Générale.

◆ La mesure du risque

• Les risques de marché

L'estimation des pertes potentielles est l'élément central du contrôle des risques de marché. Elle repose sur les résultats d'un modèle interne d'évaluation, approuvé par les autorités réglementaires, et s'exprime sous forme de Gross Earnings at Risk (GEaR). Les facteurs pris en compte sont très étendus et comprennent notamment, les taux d'intérêt, aux sens général et spécifique, c'est-à-dire lié aux spreads de signature, les taux de change, la valeur des titres, le prix des matières premières, les volatilités associées ainsi que la corrélation entre ces éléments et donc les effets de diversification qui en découlent. Le dispositif est en prise directe avec les systèmes de négociation et permet de multiples simulations, y compris parmi les plus complexes. Conformément aux règles du Comité de Bâle, le modèle interne mesure la variation possible de valeur du portefeuille d'opérations de marché pour une durée de 10 jours de bourse sur la base des évolutions constatées pendant les 260 jours précédents avec un intervalle de confiance de 99%.

Ces calculs sont complétés de simulations de valeur dans des conditions extrêmes de marché définies dans le cadre de scénarios de rupture dont les composantes sont ajustées en fonction des évolutions économiques. Ces tests sont produits, selon les cas, quotidiennement ou tous les mois. Ils peuvent être utilisés pour l'appréciation des limites de position. Leurs résultats globaux sont présentés, analysés et discutés tous les mois au Market Risk Committee.

• Le risque de liquidité

Tirés des normes internes d'évaluation du risque de liquidité, deux indicateurs d'alerte ont été définis :

1. L'Overnight Guideline qui permet de suivre et d'encadrer le recours aux liquidités des devises majeures de la trésorerie centrale.
2. Le Projected Cash Flow qui permet d'avoir une vision prospective pour chacune des trésoreries indépendantes.

L'ensemble de ces dispositifs de mesure, tant dans la dimension méthodologique que sous ses aspects de reporting, relève de la responsabilité de GRM.

◆ Les procédures

Le processus de prise de risques de marché est encadré dans un ensemble à quatre dimensions dont GRM est le garant :

1. Définition d'un jeu de limites

Elles prennent la forme de limites de GEaR ou de limites dites "nominales" (limites de trading pays, limites de risque émetteur, limites de sensibilité).

2. Etablissement de délégations de prises de risques

Comme pour le crédit, les délégations procèdent des pouvoirs du Président Directeur Général et du rôle que joue en la matière le Market Risk Committee

Pour le trading secondaire, celles-ci se déclinent en GeAR ou OYE (One Year Equivalent) ; pour l'underwriting, il est fait référence à une échelle de qualité des signatures.

3. Mise en place de comités de décision et de suivi des risques

- Trois comités concernent le risque d'underwriting :
 1. **FICC** (Fixed Income Commitment Committee) pour les obligations ;
 2. **EUC** (Equity Underwriting Committee) pour les actions ;
 3. **ELUC** (Equity Linked Underwriting Committee) pour les émissions de titres de dettes liées à une performance action, dont en particulier les obligations convertibles.

Comprenant des représentants du Métier, de MLR, de CRFI, de la Déontologie et du Juridique, ils se réunissent à la demande et statuent à l'unanimité dans le cadre d'un montant délégué. Au-delà ou en cas de désaccord, l'opération remonte soit au Comité de crédit de la Direction Générale, soit à un **Executive Position Committee** (EPC) qui est une version ad-hoc restreinte du Market Risk Committee.

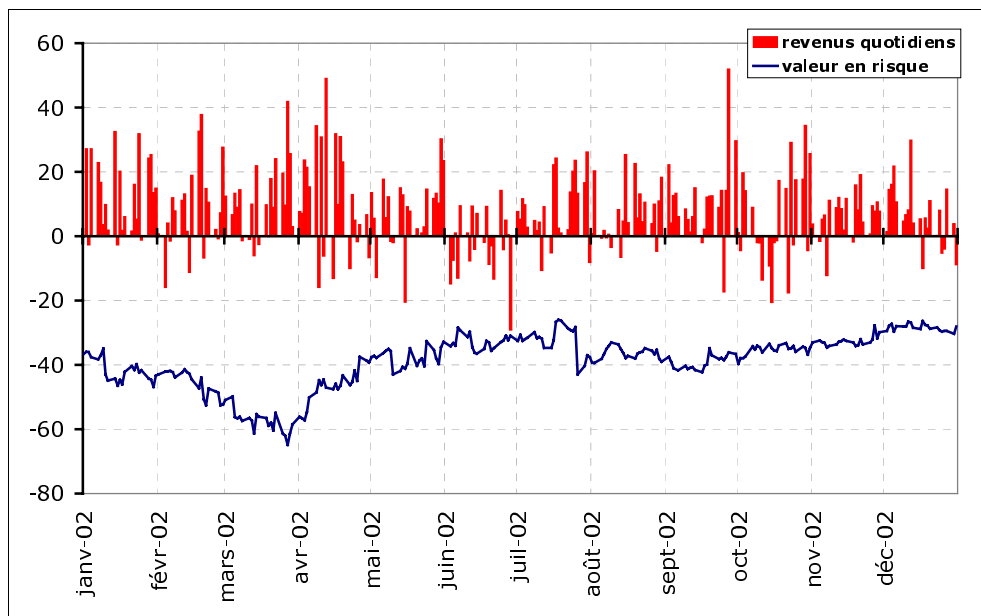
- Le **Credit Trading Review Committee** (CTRC) a été mis en place pour veiller à la qualité des livres secondaires de négociation des instruments de crédits. Il réunit périodiquement des représentants des Métiers, de MLR et de CRFI et a pour mission d'assurer un suivi rapproché des positions sensibles du portefeuille, principalement au regard de l'évolution du risque de crédit des émetteurs.

4. *Suivi des événements liés aux limites*

Tout événement lié au respect des limites de trading (excès, autorisation temporaire) fait l'objet d'un enregistrement de toutes les informations afférentes dans une base de données centrale permettant un suivi et un reporting adapté.

L'exposition en risque

L'examen du résultat quotidien des activités de marché et la comparaison avec les valeurs en risque (GEaR, 1 jour) attestent de la qualité du modèle de mesure et de la discipline des opérateurs.



La forte augmentation de la volatilité des actions et des spreads de signature n'ont pas remis en cause cette observation. En effet, les différents types de risques liés aux différentes activités se diversifient très bien les uns les autres, ce qui augmente la probabilité, dans les cas de mouvements extrêmes, que certaines activités agissent comme "couverture" pour d'autres et génèrent des revenus que les autres auraient pu perdre.

LE RISQUE OPERATIONNEL

Le dispositif se fonde sur une approche à la fois quantitative et qualitative du risque, en se référant tant aux meilleures pratiques du marché qu'aux exigences des Régulateurs. Les travaux, en cours, de définition et de mesure, sont menés en étroite coordination avec les Pôles, les Métiers, les Territoires, les diverses Fonctions impliquées (Systèmes d'Information, Ressources Humaines, Juridique et Fiscal) et le dispositif de Contrôle Interne de la Banque.

L'année écoulée a été consacrée à la mise en place d'un réseau de correspondants et la définition d'une approche cohérente du risque opérationnel dans la perspective des travaux de Bâle.

◆ Les correspondants « risque opérationnel »

Des correspondants ont été nommés dans chaque Pôle et chaque Fonction afin d'assurer la diffusion des principes de gestion du risque opérationnel du groupe. Ils se sont associés de nombreux relais au sein de leur structure afin de bien ancrer la discipline dans l'entreprise.

◆ L'approche cohérente du risque opérationnel

Dans la perspective de la mesure avancée du risque opérationnel telle que l'envisage le régulateur, diverses initiatives ont été prises :

- La Politique de Gestion des Incidents ainsi que le Système de Gestion des Incidents (Incident Management System – IMS) ont été déployés avec notamment pour objectif de rassembler de façon homogène et exhaustive sur l'ensemble du groupe les données historiques de pertes. Ce dernier dispositif prévoit la déclaration des incidents dès leur détection et au plus près des entités opérationnelles, la validation des données avec une ségrégation des rôles, la coordination par le réseau des correspondants pour les incidents à caractère transversal, l'audit régulier et indépendant des procédures de collecte.
- BNP Paribas est également devenue un des membres fondateurs du consortium ORX (Operational Risk Exchange) de collecte de données. Ce groupement collectera à partir de 2003 les données de pertes internes des établissements membres afin que ceux-ci puissent les utiliser comme source complémentaire de données quantitatives.
- Les autres composantes de l'approche relatives aux données qualitatives sont actuellement en cours d'élaboration avec les Métiers et Fonctions. Elles contribueront à améliorer les processus de gestion et de décision, à faire baisser le niveau de pertes annuelles liées au risque opérationnel, à calculer le capital réglementaire et allouer le capital économique relevant de ce risque.

Parallèlement à ce travail de conception, d'impulsion et de mesure du risque opérationnel mené par GRM, les risques eux-mêmes et leur éventuelle couverture par des polices d'assurance appropriées continuent d'être gérés par les Fonctions qui en ont la charge. Il en est notamment ainsi des risques juridiques, du risque de ressources humaines et de la sécurité des systèmes d'informations qui jouent un rôle primordial au sein du risque opérationnel.

RISQUES JURIDIQUES

REGLEMENTATIONS PARTICULIERES

BNP Paribas est soumis, dans chacun des pays où le groupe est présent, aux réglementations applicables aux entreprises de ses secteurs d'activité, notamment la banque, l'assurance, les services financiers et est tenue au respect de l'intégrité des marchés, au respect de la primauté des intérêts des clients. Le groupe concourt également à la prévention du blanchiment des capitaux, à la lutte contre le terrorisme et la corruption.

DISPOSITIONS FISCALES PARTICULIERES

BNP Paribas n'est soumis à aucune réglementation fiscale particulière autre que celles applicables, dans les différents pays où le groupe est présent, aux entreprises des secteurs d'activité dont relèvent les différentes entités du groupe, comme la banque, l'assurance et les services financiers.

RISQUE DE GESTION D'ACTIFS

Les sociétés de gestion sont soumises, dans leur pays d'origine, aux réglementations applicables au service d'investissement spécifique qu'est la gestion de portefeuille pour compte de tiers. A ce titre, ces sociétés et leurs activités sont placées sous la tutelle d'un régulateur. L'activité essentielle que représente la création et la gestion d'OPCVM est très encadrée, du fait, le plus souvent, d'un agrément préalable du montage des fonds par l'autorité de tutelle et du contrôle de leur fonctionnement par un commissaire aux comptes voire un dépositaire.

Dans l'exercice de leurs activités, les sociétés de gestion veillent au respect de l'intégrité des marchés et au respect de la primauté des intérêts des clients.

LITIGES

Les litiges en cours au 31 décembre 2002 font l'objet de provisions adéquates et ne présentent pas d'incidence significative sur la situation financière du groupe.

RISQUE DE RESSOURCES HUMAINES

Le suivi du « risque de ressources humaines » est inscrit, depuis de nombreuses années, dans les procédures internes et son analyse fait partie intégrante du Rapport de contrôle interne présenté au Comité des risques et de contrôle interne du Conseil d'administration. Conformément à la réglementation, ce rapport est adressé annuellement à la Commission bancaire.

Ce dispositif a été renforcé en 2002 par la diffusion du référentiel des ressources humaines. Ce référentiel comprend notamment : la charte de responsabilité de la fonction ressources humaines et le recueil des directives des ressources humaines (diffusés à l'ensemble des salariés au niveau mondial) ; le guide des pratiques des ressources humaines (diffusé aux gestionnaires de ressources humaines) ; la méthodologie d'audit de la gestion des ressources humaines (utilisée par les équipes d'audit des pôles d'activité et l'Inspection générale).

LA SECURITE DES SYSTEMES D'INFORMATIONS

Le groupe est doté d'une politique de sécurité de ses actifs associés aux systèmes d'information qui est validée et suivie par la Direction Générale de la banque et diffusée à l'ensemble de ses collaborateurs.

La sécurité des systèmes d'information est prise en compte dès la conception des projets, et fait partie intégrante des normes et standards du groupe dans le cadre du processus d'assurance qualité.

Pour maintenir le niveau de sécurité informatique, une surveillance périodique, voire systématique pour les systèmes sensibles, est mise en œuvre.

Une veille technique accompagne ce dispositif afin de tenir compte au fil de l'eau des failles de sécurité inhérentes aux systèmes.

Ce dispositif, déjà bien engagé, concerne autant les services clientèles que les serveurs internes. Il permet une bonne réactivité face aux risques nouveaux qui accompagnent l'évolution des technologies.

Sur la période 2000-2002, le dispositif de production informatique européen a évolué d'une structure éclatée entre plusieurs serveurs régionaux vers un "centre unique", traitant l'ensemble des opérations clientèles France et Europe continentale pour BDDF, BFI et un certain nombre de métiers de BPGA.

Dans cette architecture unifiée, un site de back up, dit miroir, assure notamment pour BDDF la sauvegarde en temps réel des données du centre unique par l'intermédiaire de liaisons à haut débit.

Au plan global le même type de rationalisation et de sécurisation est conduit autour des hubs de Singapour pour l'Asie, de New-York pour l'Amérique du Nord, et de Genève pour la Banque Privée Internationale.

De façon générale, la continuité d'activité est une des préoccupations majeures tant du management que des différents métiers de la banque. Les dispositions autorisant la continuité, puis la reprise des activités, sont régulièrement actualisées au niveau des moyens, de l'organisation et des locaux de repli.

ASSURANCES

La couverture des risques du groupe BNP PARIBAS par les grands acteurs du marché de l'assurance est réalisée dans la double perspective de protéger efficacement son bilan et son compte de résultat.

Elle repose dans un premier temps sur l'analyse des risques et leur prévention, et dans un second temps sur la souscription de polices d'assurances permettant de remédier aux éventuelles atteintes significatives résultant de fraudes, de dommages ou de mise en cause de sa responsabilité ou de celles de ses collaborateurs.

Ainsi, afin d'optimiser ses coûts d'assurance et d'avoir une bonne maîtrise des risques, le groupe BNP PARIBAS conserve dans ses comptes un certain nombre de risques, dont la connaissance de la fréquence et de l'impact financier permet une bonne visibilité sur les coûts. En complément le groupe souscrit des contrats portant sur les risques :

- de dommages aux biens ainsi que de leur contenu (incendie, explosion, etc.),
- de fraude ou de malveillance (détournement, escroquerie, abus de confiance, etc.),
- de responsabilité civile professionnelle (en cas d'erreurs, d'omissions ou de fautes professionnelles, etc.),
- de responsabilité civile exploitation (en cas de dommages corporels, matériels ou immatériels causés à des tiers, etc.),
- de pertes d'exploitation (perte de PNB ou de CA, frais supplémentaires d'exploitation et additionnels, etc.),
- de vols de valeurs dans les locaux ainsi que dans les salles fortes,
- de responsabilité civile de ses Mandataires Sociaux (en cas d'erreurs ou d'omissions, etc.).

L'ensemble de ces garanties ont été souscrites en tenant compte de la sinistralité connue de la Société, de celle constatée sur le marché et des capacités du marché mondial de l'assurance.

SITUATION DE DÉPENDANCE

BNP Paribas n'est dépendante d'aucun brevet ou licence ni d'aucun contrat d'approvisionnement industriel, commercial ou financier.

FAITS EXCEPTIONNELS

Au 31 décembre 2002, il n'existe aucun fait exceptionnel ni aucune affaire contentieuse susceptibles d'avoir une incidence significative sur les résultats, la situation financière et l'activité du groupe BNP Paribas.

LA GESTION DE BILAN

La Direction de la Gestion Actif-Passif et de la Trésorerie (GAP Trésorerie) est supervisée par deux comités, présidés chacun par un Directeur Général délégué :

Un *comité GAP Trésorerie / Banque Commerciale*, responsable des décisions relatives aux principes d'adossement du bilan de la banque commerciale et à la gestion des risques de taux qui lui sont associés ;

Un *comité GAP Trésorerie / Banque d'Investissement*, responsable de la définition de la politique de financement et de gestion de la liquidité du groupe, de la gestion des fonds propres et du risque de change structurel, du suivi des risques de marché de la Trésorerie.

Gestion de la liquidité

L'ensemble des besoins en cash du groupe est centralisé au GAP Trésorerie. La Trésorerie est responsable du refinancement interbancaire et des émissions à moins d'un an (certificats de dépôt, commercial papers ...). La Gestion Actif-Passif est en charge des programmes d'émissions seniors ou subordonnées (BMTN, EMTN, Obligations, CLN...), de la titrisation des créances des pôles de la banque de détail et des émissions d'actions de préférence.

Les émissions seniors et juniors à plus d'un an ont atteint 8,9 milliards d'euros en 2002 contre 5,4 milliards d'euros en 2001. Les émissions seniors, soit 5,4 milliards d'euros, ont été réalisées pour l'essentiel sous forme de placements privés. Les émissions subordonnées (3,5 milliards d'euros) ont été placées à hauteur de 3,2 milliards d'euros sous forme d'émissions publiques et le solde auprès de la clientèle de particuliers du réseau France.

Par ailleurs, les opérations de titrisation réalisées en 2002 ont permis de lever environ 1,3 milliard d'euros de ressources dont 440 millions d'euros pour l'UCB (et sa filiale espagnole UCI), 655 millions d'euros pour le Cetelem et 300 millions d'euros pour Centroleasing. Au total, le stock de part de créances titrisées s'élevait à 8,2 milliards d'euros à fin 2002.

Enfin, le groupe a réalisé deux émissions d'actions de préférence : l'une de USD 650 millions placée auprès de la clientèle Banque Privée asiatique et l'autre de 600 millions d'euros placée auprès des institutionnels européens. L'encours global d'actions de préférence du groupe s'élevait au 31 décembre 2002 à 3,1 milliards d'euros.

La situation de liquidité consolidée du groupe à court et moyen terme est régulièrement mesurée par pôles d'activité et par devises.

Les limites de tirage au jour le jour pour les activités de marché (taux, actions, change) sont respectées ainsi que les plafonds d'impasse au-delà d'un an sur les activités bancaires.

L'impasse de liquidité consolidée à plus d'un an est mesurée sur la base des emplois et ressources échancés contractuellement (y compris crédits confirmés non tirés pondérés à 30 %) et conventionnellement (comptes à vue créditeurs et débiteurs, livrets d'épargne...). L'impasse rapportée aux emplois à plus d'un an s'élevait à 16,4 % à fin décembre 2002.

Gestion du risque de taux global

Le risque de taux lié aux opérations commerciales de la Banque de Détail en France et à l'étranger et des filiales de financement spécialisées est géré de manière centralisée par le GAP Trésorerie, le transfert des positions étant réalisées sous forme de contrats internes analytiques ou comptables, de prêts / emprunts ou de swaps.

Les positions de taux sont mesurées sous forme d'impasses, dans lesquelles les risques optionnels, liés en particulier aux options comportementales, sont intégrés sur la base de leur équivalent delta.

Les échéancements des encours sont déterminés en tenant compte des caractéristiques contractuelles des opérations et des comportements historiques de la clientèle. Ainsi, pour les produits de la banque de détail, les modélisations des comportements s'appuient sur des données historiques et des études économétriques. Elles portent notamment sur les remboursements anticipés, l'épargne à régime spécial, et les comptes courants créditeurs et débiteurs. L'échéancement des fonds propres relève de l'approche conventionnelle.

Les conventions et les modélisations, qui font l'objet d'actualisations et de back-testings réguliers, sont présentées et validées par le comité GAP Trésorerie / Banque Commerciale.

Le risque de taux structurel de BNP Paribas est également mesuré dans une logique de continuité de l'activité en intégrant l'évolution dynamique du bilan. En effet, du fait de l'existence de corrélations partielles ou nulles entre les taux clientèle et les taux de marché et d'une sensibilité des volumes due en particulier aux options comportementales, le renouvellement du bilan engendre une sensibilité structurelle des revenus aux variations de taux.

Enfin, **un indicateur spécifique aux risques de nature optionnelle est analysé**, afin d'affiner les stratégies de couverture.

Ces trois indicateurs sont présentés tous les mois au comité GAP / Banque Commerciale, et servent ainsi de base aux décisions de couvertures, fonctions de la nature des risques.

La gestion du risque de taux global est encadrée par deux limites, suivies tous les mois et révisées tous les ans par le comité GAP / Banque Commerciale.

La limite principale porte sur la sensibilité des revenus de la banque commerciale en France, y compris les opérations de couvertures réalisées par la Gestion Actif-Passif, à une variation instantanée et parallèle de la courbe des taux de ± 100 pb. Cette limite est établie en fonction du PNB annuel, ce qui permet d'encadrer l'incertitude sur le PNB futur liée aux évolutions de taux d'intérêt. Tout au long de l'année 2002, la sensibilité des revenus a été sensiblement inférieure à la limite fixée par le comité GAP.

La seconde limite porte sur les impasses de taux et est fixée en pourcentage des ressources clientèle. Ce pourcentage est une fonction décroissante de l'horizon de gestion. Cette limite permet d'encadrer le risque sur les échéances à moyen et long terme.

Ces deux types de limites sont également utilisés pour encadrer le risque de taux des filiales ayant une activité de banque de détail.

Au cours de l'année, la Direction des Risques de Marché a poursuivi son contrôle des risques liés à l'utilisation par la gestion Actif-Passif de modèles, en particulier comportementaux. Les conclusions de ces contrôles sont présentées tous les trimestres dans un comité ad hoc.

En 2002, l'activité clientèle a été soutenue, plus particulièrement la collecte de ressources bilantielles en début d'année et l'octroi de crédits aux particuliers à partir du deuxième trimestre. Les opérations de couverture ont par conséquent consisté majoritairement en des swaps de taux receveurs taux fixe en début d'année, puis payeurs taux fixe dans un deuxième temps, la baisse des taux offrant des opportunités de couvertures intéressantes. En moyenne sur l'année, l'activité commerciale du réseau France et des filiales spécialisées a représenté un excédent d'emplois à taux fixe sur les ressources de même nature, principalement sur des durées de moyen terme.

La forte volatilité des conditions de marché a également conduit à mettre en place des couvertures de nature optionnelle, pour protéger les revenus futurs de la banque commerciale contre des évolutions défavorables des taux à moyen / long terme.

Gestion du risque de change

Trois catégories de positions de change sont gérées de manière centralisée par le Gap-Trésorerie : les positions liées aux **résultats** générés en devises, en France ou à l'étranger, les positions liées aux provisions risques pays et risques spécifiques et les positions résultant des **investissements en devises** du groupe.

La position de change structurelle du groupe résulte, pour l'essentiel, des dotations et titres de participations en monnaies étrangères financés par achat de la devise. La politique du groupe consiste en général à emprunter la devise d'investissement de façon à l'immuniser contre le risque de change. Toutefois, pour la plupart des devises à marché étroit, le financement est réalisé par achat.

IX. ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

- S O M M A I R E -

	BILAN CONSOLIDE
	COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE
	TABLEAU DE FINANCEMENT CONSOLIDE
Note 1	PRINCIPES COMPTABLES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES
Note 2	PERIMETRE DE CONSOLIDATION
Note 3	OPERATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES
Note 4	OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE
Note 5	OPERATIONS SUR TITRES DE TRANSACTION DE PLACEMENT ET ASSIMILES ET D'INVESTISSEMENT
Note 6	PLACEMENTS FINANCIERS DES ENTREPRISES D'ASSURANCE
Note 7	PARTICIPATIONS ET PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES NON CONSOLIDEES ET AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME
Note 8	PROVISIONS POUR CREANCES DOUTEUSES ET RISQUES PAYS
Note 9	PARTICIPATIONS ET PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES MISES EN EQUIVALENCE
Note 10	IMMOBILISATIONS FINANCIERES
Note 11	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES
Note 12	ECARTS D'ACQUISITION DES TITRES DE PARTICIPATION ET DES PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES
Note 13	COMPTES DE REGULARISATION ET AUTRES ACTIFS
Note 14	COMPTES CREDITEURS INTERBANCAIRES ET TITRES EMIS SUR LES MARCHES INTERBANCAIRES
Note 15	COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE, BONS DE CAISSE ET CREANCES NEGOCIABLES
Note 16	EMPRUNTS OBLIGATAIRES
Note 17	PROVISIONS TECHNIQUES DES ENTREPRISES D'ASSURANCE
Note 18	COMPTES DE REGULARISATION ET AUTRES PASSIFS
Note 19	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES
Note 20	DETTES SUBORDONNEES
Note 21	FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX
Note 22	CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES
Note 23	ENGAGEMENTS HORS-BILAN
Note 24	OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME
Note 25	EXPOSITION AU 31 DECEMBRE 2002 DU GROUPE BNP PARIBAS AUX RISQUES DE MARCHE LIES AUX OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS
Note 26	OPERATIONS DE TITRISATION
Note 27	REGIMES DE RETRAITE ET DE PREVOYANCE
Note 28	ECHÉANCES DES EMPLOIS ET DES RESSOURCES
Note 29	INTERETS ET PRODUITS ET CHARGES ASSIMILES
Note 30	PRODUITS ET CHARGES SUR OPERATIONS AVEC LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT
Note 31	PRODUITS ET CHARGES SUR OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE
Note 32	REVENUS DES PORTEFEUILLES-TITRES
Note 33	COMMISSIONS NETTES
Note 34	MARGE TECHNIQUE ET FINANCIERE DES ENTREPRISES D'ASSURANCE
Note 35	FRAIS DE PERSONNEL
Note 36	PLANS D'OPTIONS D'ACHAT ET DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS
Note 37	GAINS NETS SUR ACTIFS IMMOBILISES
Note 38	RESULTAT EXCEPTIONNEL
Note 39	INFORMATIONS SECTORIELLES
Note 40	IMPOT SUR LES BENEFICES
Note 41	CHARGES DE RESTRUCTURATION RELATIVES AU RAPPROCHEMENT BNP-PARIBAS
Note 42	EFFECTIFS

BILAN CONSOLIDE

A C T I F

En millions d'euros, au 31 décembre	2 0 0 2	2 0 0 1	2 0 0 0
Opérations interbancaires et assimilées (note 3) :			
Caisse, banques centrales, CCP	9 884	3 489	8 140
Effets publics et valeurs assimilées (note 5)	83 990	81 462	59 548
Créances sur les établissements de crédit	146 512	186 623	130 613
Total des opérations interbancaires et assimilées	240 386	271 574	198 301
Opérations avec la clientèle (note 4) :			
Créances sur la clientèle	204 719	214 819	212 301
Opérations de crédit-bail et opérations assimilées	20 622	20 088	18 609
Total des opérations avec la clientèle	225 341	234 907	230 910
Obligations et autres titres à revenu fixe (note 5)	41 964	56 062	31 955
Actions et autres titres à revenu variable (note 5)	22 616	42 497	39 020
Placements des entreprises d'assurance (note 6)	57 154	56 210	54 645
Participations, parts dans les entreprises liées non consolidées et autres titres détenus à long terme (note 7) :			
Participations et parts dans les entreprises liées	5 872	3 027	2 421
Autres titres détenus à long terme	5 407	5 746	5 620
Total des participations, parts dans les entreprises liées non consolidées et autres titres détenus à long terme	11 279	8 773	8 041
Participations et parts dans les entreprises liées mises en équivalence :			
Financières	1 557	1 507	2 023
Non financières	238	376	162
Total des participations et parts dans les entreprises liées mises en équivalence (note 9)	1 795	1 883	2 185
Immobilisations incorporelles et corporelles (note 11)	8 640	7 514	5 831
Ecarts d'acquisition (note 12)	6 547	4 489	2 540
Comptes de régularisation et actifs divers (note 13)	94 597	141 387	119 887
Total de l'actif	710 319	825 296	693 315
HORS BILAN			
Engagements de financement donnés (note 23)	140 398	132 929	134 172
Engagements de garantie donnés (note 23)	60 226	79 943	60 071
Engagements sur titres (note 23)	15 037	11 090	8 705
Engagements donnés liés à l'activité d'assurance	914	668	515
Opérations sur instruments financiers à terme (note 24)	13 959 842	10 921 962	8 362 734

DU GROUPE BNP PARIBAS

P A S S I F

En millions d'euros, au 31 décembre	2 0 0 2	2 0 0 1	2 0 0 0
Opérations interbancaires et assimilées (note 14) :			
Banques centrales, CCP	159	202	461
Dettes envers les établissements de crédit	177 746	220 094	195 794
Total des opérations interbancaires et assimilées	177 905	220 296	196 255
Opérations avec la clientèle (note 15)	195 569	216 096	172 877
Dettes représentées par un titre :			
Bons de caisse (note 15)	6 708	6 771	6 683
Titres du marché interbancaire (note 14)	1 025	1 670	540
Titres de créances négociables (note 15)	64 913	63 575	53 215
Emprunts obligataires (note 16)	11 260	15 780	15 196
Autres dettes représentées par un titre	151	67	91
Total des dettes représentées par un titre	84 057	87 863	75 725
Provisions techniques des entreprises d'assurance (note 17)	56 526	55 205	54 093
Comptes de régularisation et passifs divers (note 18)	145 836	199 224	151 531
Ecarts d'acquisition (note 12)	22	25	31
Provisions pour risques et charges (note 19)	4 144	4 853	5 594
Dettes subordonnées (note 20)	14 283	13 038	11 745
Fonds pour risques bancaires généraux (note 21)	997	1 007	1 039
INTÉRÊTS MINORITAIRES (NOTE 22)	4 535	3 079	2 812
Capitaux propres part du groupe (note 22) :			
Capital souscrit	1 790	1 772	1 792
Primes d'émission et d'apport	10 804	10 476	10 962
Réserves consolidées et assimilées	10 556	8 344	4 735
Résultat de l'exercice	3 295	4 018	4 124
Total des capitaux propres, part du groupe	26 445	24 610	21 613
TOTAL DU PASSIF	710 319	825 296	693 315
HORS BILAN			
Engagements de financement reçus (note 23)	21 536	22 355	6 625
Engagements de garantie reçus (note 23)	43 824	42 276	39 901
Engagements sur titres (note 23)	7 960	9 216	9 327
Engagements reçus liés à l'activité d'assurance	2 065	2 345	2 659

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

En millions d'euros	2002	2001	2000
<i>Intérêts et produits assimilés</i>	31 606	39 303	39 780
<i>Intérêts et charges assimilés</i>	(26 222)	(35 327)	(35 824)
Net des intérêts et produits assimilés (note 29)	5 384	3 976	3 956
Revenus des titres à revenu variable (note 32)	323	564	391
<i>Commissions (produits)</i>	6 160	6 413	6 797
<i>Commissions (charges)</i>	(1 982)	(2 029)	(2 351)
Net des commissions (note 33)	4 178	4 384	4 446
Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de négociation	4 687	6 296	5 297
Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de placement et assimilés	139	223	243
<i>Autres produits d'exploitation bancaire</i>	1 134	1 097	1 353
<i>Autres charges d'exploitation bancaire</i>	(911)	(766)	(893)
Net des autres produits et charges d'exploitation bancaire	223	331	460
Marge technique et financière des entreprises d'assurance (note 34)	1 440	1 308	1 245
Produits nets des autres activités	419	368	225
Produit net bancaire (note 39)	16 793	17 450	16 263
Charges générales d'exploitation :			
Frais de personnel (note 35)	(6 445)	(6 467)	(6 250)
Autres frais administratifs	(3 892)	(3 889)	(3 660)
Total des charges générales d'exploitation	(10 337)	(10 356)	(9 910)
Dotation aux amortissements et provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles	(618)	(577)	(528)
Résultat brut d'exploitation (note 39)	5 838	6 517	5 825
Coût du risque (note 8)	(1 470)	(1 312)	(1 142)
Résultat d'exploitation (note 39)	4 368	5 205	4 683
Quote-part dans le résultat d'entreprises mises en équivalence (note 9)	80	228	317
Gains nets sur actifs immobilisés (note 37)	903	1 125	1 709
Résultat courant avant impôt	5 351	6 558	6 709
Résultat exceptionnel (note 38)	(174)	(165)	(385)
Impôts sur les bénéfices (note 40)	(1 175)	(1 817)	(1 632)
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	(366)	(188)	(144)
Reprise nette aux fonds pour risques bancaires généraux	2	27	4
Intérêts minoritaires	(343)	(397)	(428)
Résultat net, part du groupe	3 295	4 018	4 124
Résultat net, part du groupe, par action en euros (1)	3,78	4,64	4,70
Résultat dilué par action (2)	3,74	4,58	4,64

(1) Après division par deux de la valeur nominale des actions.

(2) En application du règlement n° 99-07 du Comité de la Réglementation Comptable, le résultat par action est également présenté sur une base diluée, et calculé conformément à l'avis de l'Ordre des Experts Comptables n°27. La méthode retenue pour déterminer le résultat dilué par action est compatible avec la norme internationale IAS 33 relative au résultat par action. Le résultat dilué par action correspond au résultat net de l'exercice, part du groupe, divisé par le nombre moyen pondéré d'actions qui est ajusté de l'impact maximal de la conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires. Il est tenu compte des options de souscriptions d'actions dans le calcul du résultat dilué par action, selon la « méthode du rachat d'actions » prévue par la norme IAS 33.

TABLEAU DE FINANCEMENT CONSOLIDE

En millions d'euros	2002	2001	2000
Ressources en capitaux permanents			
Capitaux propres :			
Ressources nouvelles en provenance de l'exploitation :			
Résultat net part du groupe et intérêts minoritaires	3 638	4 415	4 552
Dotations nettes aux comptes d'amortissements	618	577	528
Dotations nettes aux comptes de provisions	1 764	1 557	1 081
Résultats des sociétés mises en équivalence	(80)	(228)	(317)
Total des ressources nouvelles en provenance de l'exploitation	5 940	6 321	5 844
Distribution externe	(1 322)	(1 209)	(1 120)
Variation nette liée aux opérations sur le capital et les réserves :			
Sur la part du groupe	(2 482)	(2 008)	(2 514)
Sur les intérêts hors groupe	1 253	(25)	(618)
Diminution des fonds pour risques bancaires généraux	(10)	(5)	(1)
Augmentation (diminution) des dettes subordonnées	1 245	1 293	(232)
Augmentation des ressources en capitaux permanents	4 624	4 367	1 359
Autres ressources :			
(Diminution) augmentation des opérations interbancaires	(42 391)	24 041	(34 818)
(Diminution) augmentation des dépôts de la clientèle	(20 527)	43 219	23 874
(Diminution) augmentation des dettes représentées par un titre	(3 806)	12 138	(1 374)
Augmentation des provisions techniques des entreprises d'assurance	1 321	1 112	6 369
(Diminution) augmentation des autres comptes financiers	(7 243)	25 775	(11 368)
(DIMINUTION) AUGMENTATION DES AUTRES RESSOURCES	(72 646)	106 285	(17 317)
(Diminution) augmentation de l'ensemble des ressources :	(68 022)	110 652	(15 958)
Emplois :			
(Diminution) augmentation des prêts interbancaires	(33 706)	51 319	(27 082)
(Diminution) augmentation des prêts consentis à la clientèle	(8 129)	5 551	18 689
(Diminution) augmentation des opérations sur titres	(34 439)	57 007	(17 957)
Augmentation des placements des entreprises d'assurance	944	1 565	6 716
Augmentation (diminution) des immobilisations financières	5 564	(7 050)	2 487
Augmentation des immobilisations corporelles et incorporelles	1 744	2 260	1 189
(Diminution) augmentation de l'ensemble des emplois :	(68 022)	110 652	(15 958)

NOTE 1 - PRINCIPES COMPTABLES D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Les comptes consolidés du groupe BNP Paribas sont établis conformément aux principes comptables généraux applicables en France aux établissements de crédit.

ELEMENTS D'APPRECIATION PERMETTANT LA COMPARABILITE

Conformément à la réglementation relative aux règles de consolidation des entreprises relevant du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière, les actifs et passifs d'impôts différés pour une même entité fiscale sont à partir de l'exercice 2001 compensés. La présentation des états financiers relatifs à l'exercice 2000 a été retraitée en conséquence.

L'application par le groupe BNP Paribas du règlement du CRC n°2000-06 relatif aux passifs est sans impact significatif sur les capitaux propres d'ouverture au 1^{er} janvier 2002 et sans incidence sur la comparabilité des états financiers consolidés présentés.

Jusqu'au 30 septembre 2002, les titres de participation et autres titres détenus à long terme étaient valorisés au plus bas de leur coût historique et de leur valeur d'utilité, principalement déterminée en fonction du prix de marché moyen des 24 derniers mois ou d'une valeur de marché plus proche de la date de clôture en cas de baisse jugée durable de la valeur du titre.

A compter de cette date, BNP Paribas a modifié les modalités d'évaluation de la valeur d'utilité en retenant une approche multicritères qui repose notamment sur l'actualisation des flux futurs, la somme des parties, l'actif net réévalué et les rapports communément utilisés qui leurs sont relatifs (cf. infra paragraphe relatif aux titres). L'évolution de ces modalités n'aurait pas eu d'effets significatifs sur le résultat de l'exercice 2001.

PERIMETRE, METHODES ET REGLES DE CONSOLIDATION

PERIMETRE

Les états financiers consolidés comprennent ceux de BNP Paribas et ceux de ses filiales dès lors que les états financiers de celles-ci présentent un caractère significatif comparés aux comptes consolidés de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation. Participent au périmètre de consolidation les entreprises ayant atteint en contribution l'un des seuils suivants : 8 millions d'euros pour le Produit Net Bancaire, 4 millions d'euros pour le Résultat Brut d'Exploitation ou le Résultat net avant impôt et amortissement des écarts d'acquisition, 40 millions d'euros pour le total de bilan. Sont également consolidées les entités portant à leur actif des titres de participation de sociétés consolidées.

Lorsqu'une société du groupe possède en substance, notamment en vertu de contrats ou de clauses statutaires, le contrôle d'une entité, celle-ci est consolidée, même en l'absence de lien en capital. En revanche, sont exclues du périmètre de consolidation les entités pour lesquelles le pouvoir n'est pas exercé dans le seul intérêt d'une société du groupe, ce pouvoir relevant d'une relation fiduciaire exercée pour le compte de tiers dans l'intérêt des différentes parties prenantes à l'opération, aucune d'entre elles ne contrôlant l'entité de manière exclusive.

Sont exclues du périmètre de consolidation les entreprises pour lesquelles les titres de participation ont été acquis uniquement en vue d'une cession ultérieure ; tel est le cas en particulier des participations destinées à être cédées dans le cadre de la gestion active du portefeuille du pôle d'activité BNP Paribas Capital. En outre, lorsque des restrictions sévères et durables mettent en cause la capacité du groupe à contrôler la politique d'exploitation et les actifs d'une filiale ou d'une participation, celle-ci est également exclue du périmètre de consolidation ; la valeur de la participation détenue dans ces entreprises est reprise sous la rubrique "Participations et parts dans les entreprises liées non consolidées".

METHODES DE CONSOLIDATION

• **Sociétés consolidées par intégration globale**

Les entreprises sur lesquelles le groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale, y compris les entreprises à structure de comptes différente dont l'activité se situe dans le prolongement des activités bancaires et financières ou relève d'activités connexes, telles que l'assurance, les investissements fonciers, la promotion immobilière ou les services informatiques.

Le groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financière et opérationnelle de cette filiale afin de tirer avantage de ses activités. Ce contrôle résulte :

- soit de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote dans l'entreprise consolidée ;
- soit de la désignation, pendant deux exercices successifs, de la majorité des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance ; toute société du groupe est présumée avoir effectué cette désignation lorsqu'elle a disposé, au cours de cette période, directement ou indirectement, d'une fraction supérieure à 40% des droits de vote et qu'aucun autre associé ou actionnaire ne détenait, directement ou indirectement, une fraction supérieure à la sienne ;
- soit du droit d'exercer une influence dominante sur une filiale en vertu d'un contrat ou de clauses statutaires dès lors que la société du groupe exerçant cette influence dominante est actionnaire ou associée de la filiale ; l'influence dominante existe dès lors que la société du groupe a la possibilité d'utiliser ou d'orienter l'utilisation des actifs, passifs ou éléments de hors-bilan de cette filiale de la même façon qu'elle contrôle ce même type d'éléments lorsqu'ils sont inscrits dans ses livres. En l'absence de contrats ou de clauses statutaires, il est également présumé que toute entité du groupe exerce une influence dominante sur un établissement de crédit dès lors qu'elle détient au moins 20 % des droits de vote et qu'il n'existe pas d'autres actionnaires ou ensemble d'actionnaires détenant un pourcentage de droits de vote supérieur au sien.

- **Sociétés consolidées par intégration proportionnelle**

Les entreprises sous contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle. Le contrôle conjoint est le partage du contrôle d'une entreprise exploitée en commun par un nombre limité d'associés ou d'actionnaires, de sorte que les politiques financière et opérationnelle résultent de leur accord.

- **Sociétés mises en équivalence**

Les entreprises sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. L'influence notable peut notamment résulter d'une représentation dans les organes de direction ou de surveillance, de la participation aux décisions stratégiques, de l'existence d'opérations interentreprises importantes, de l'échange de personnel de direction, de liens de dépendance technique. L'influence notable sur les politiques financière et opérationnelle d'une entreprise est présumée lorsque le groupe dispose, directement ou indirectement, d'une fraction au moins égale à 20% des droits de vote de cette entreprise.

Les participations inférieures à ce seuil sont exclues du périmètre de consolidation sauf si, bien que détenues à moins de 20% par le groupe, elles représentent un investissement stratégique, et que le groupe y exerce une influence notable effective. Tel est le cas des sociétés développées en partenariat avec d'autres groupes dans lesquelles le groupe BNP-Paribas participe aux décisions stratégiques de la filiale commune en étant représenté dans les organes de direction, exerce une influence sur la gestion opérationnelle de la filiale par la mise à disposition de systèmes de gestion ou d'aide à la décision, et apporte sa collaboration technique au développement de la filiale.

REGLES DE CONSOLIDATION

Coût d'acquisition des titres, écart d'acquisition et écart d'évaluation

- **Coût d'acquisition des titres**

Le coût d'acquisition des titres est égal au montant de la rémunération remise au vendeur par l'acquéreur majoré des coûts considérés comme significatifs directement imputables à l'acquisition, nets de l'économie d'impôts correspondante.

- **Ecart d'acquisition**

Les écarts d'acquisition correspondant à la différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation des actifs, passifs et éléments de hors-bilan de l'entreprise acquise, sont amortis linéairement sur une période qui ne peut excéder vingt ans, spécifiquement définie en fonction des conditions particulières à chaque acquisition. Les écarts d'acquisition relatifs aux sociétés consolidées par intégration globale et proportionnelle sont présentés sous la rubrique "Ecart d'acquisition". La part de l'écart d'acquisition affectée à des éléments de bilan des entreprises mises en équivalence est comptabilisée sous la rubrique "Participations et parts dans les entreprises liées mises en équivalence".

- **Ecart d'évaluation**

Les écarts d'évaluation correspondant aux différences entre la valeur d'entrée réestimée dans le bilan consolidé des actifs, passifs et éléments de hors-bilan de l'entreprise acquise et la valeur comptable de ces éléments sont comptabilisés selon les règles communes applicables aux éléments correspondants.

Variation du pourcentage d'intérêt dans une société consolidée

L'augmentation du pourcentage d'intérêt détenu dans une entreprise comprise dans le périmètre de consolidation donne lieu à la comptabilisation d'un écart d'acquisition complémentaire amorti selon les règles précisées ci-dessus. La baisse du pourcentage d'intérêt dans une entreprise restant consolidée, notamment à la suite d'une opération sur le capital dilutive pour la société du groupe détenant la participation dans ladite entreprise, donne lieu à un amortissement complémentaire de l'écart d'acquisition.

Opérations réciproques et opérations internes

Les produits et les charges résultant d'opérations internes au groupe et ayant une influence significative sur les états financiers consolidés sont éliminés lorsqu'ils concernent des filiales faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle ou mises en équivalence. Les créances, les dettes et les engagements réciproques ainsi que les produits et charges réciproques sont éliminés lorsqu'ils concernent des filiales faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle.

Opérations de crédit-bail

Lorsque l'établissement est en position de bailleur, les opérations de crédit-bail et de location avec option d'achat sont portées sous la rubrique "Opérations de crédit-bail et assimilées" du bilan consolidé pour leur encours déterminé d'après la comptabilité dite financière ; ces encours sont substitués à ceux déterminés d'après les règles juridiques et fiscales dans les comptes sociaux des sociétés du groupe. Les loyers sont ventilés entre la part de remboursement du capital investi et les produits financiers rémunérant l'investissement.

Les impôts différés sont déterminés sur l'intégralité de la réserve latente de crédit-bail, cette réserve correspondant à l'écart entre l'amortissement comptable et l'amortissement financier des contrats. Elle est inscrite parmi les réserves consolidées pour le montant net des impôts différés constitués.

NOTE 1 - PRINCIPES COMPTABLES D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Conversion des comptes en devises étrangères

Tous les éléments d'actif et de passif, monétaires ou non monétaires, des sociétés et succursales étrangères exprimés en devises sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. S'agissant des filiales étrangères, l'écart résultant de la différence entre l'évaluation des éléments de résultat de la période au cours moyen de la période et celle résultant de l'application du cours de clôture est porté en "Ecart de conversion" dans les capitaux propres consolidés pour la part revenant à l'entreprise consolidante. Il en est de même des écarts résultant de la conversion des dotations en capital des succursales étrangères ; les écarts de même nature portant sur les résultats des succursales étrangères considérées comme des positions opérationnelles rapatriables sont maintenus dans le résultat consolidé du groupe.

Actions émises par BNP-Paribas détenues par le groupe

Les actions émises par BNP-Paribas détenues par le groupe sont classées et évaluées selon les modalités suivantes :

- Les actions détenues, acquises avec pour objectif de régulariser les cours et celles acquises dans le cadre d'opérations de négociation et d'arbitrage sur indices sont inscrites dans la catégorie des titres de transaction et évaluées au prix de marché.
- Les actions détenues dans la perspective d'une attribution aux salariés sont inscrites dans la catégorie des titres de placement et évaluées au plus bas de leur valeur de marché et de leur prix d'acquisition ; la différence entre le prix d'acquisition et le prix d'exercice de l'option d'achat par les salariés fait l'objet, le cas échéant, d'une provision pour dépréciation.
- Les actions détenues en vue de leur annulation ou dont l'intention de détention ne répond en particulier à aucun des motifs précédemment mentionnés sont portées en réduction des capitaux propres consolidés pour leur valeur d'acquisition ; dans l'hypothèse d'une cession ultérieure de ces titres, le résultat de cession et l'impôt correspondant sont inscrits dans les réserves consolidées.

Modalités de consolidation des compagnies d'assurances

Le groupe a appliqué à compter du 1^{er} janvier 2001 le règlement CRC 2000 – 05 transposant aux compagnies d'assurances la nouvelle méthodologie générale de consolidation.

Les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux activités d'assurance sont maintenus dans les comptes consolidés du groupe BNP-Paribas. Les postes constitutifs des entreprises d'assurance intégrées globalement sont présentés dans les postes de même nature du bilan, du compte de résultat et du hors-bilan consolidés, à l'exception des éléments suivants :

• **Placements des entreprises d'assurance**

Les placements des entreprises d'assurance comprennent les placements immobiliers, les placements représentatifs des contrats en unités de comptes et divers autres placements dont ceux réalisés dans les entreprises liées en représentation des contrats d'assurance vie et des autres contrats d'assurance. Les placements immobiliers sont comptabilisés aux coûts d'acquisition, hors frais d'acquisition. Les immeubles sont amortis sur leur durée d'utilisation économique estimée. Les placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de comptes sont évalués à la valeur de réalisation des supports de référence à la clôture de l'exercice. Les valeurs mobilières à revenu fixe et variable sont enregistrées à leur prix d'acquisition et les valeurs mobilières amortissables sont comptabilisées et évaluées comme des titres d'investissement. Toutefois lorsque la valeur de marché des valeurs mobilières cotées à revenu variable est inférieure à leur valeur nette comptable de plus de 20 % (30 % sur un marché jugé volatil) durant plus de six mois et de manière constante, lesdites valeurs font l'objet d'une provision pour dépréciation durable. La provision pour dépréciation durable est alors calculée en fonction de la valeur de réalisation des valeurs mobilières concernées, déterminée par référence à une approche prospective multicritères.

En outre, lorsque la valeur nette comptable des placements immobiliers et des valeurs mobilières à revenu variable est supérieure à la valeur de marché totale de ces actifs, les sociétés d'assurance du groupe constituent une provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques égale à la différence existant entre ces deux valeurs.

• **Provisions techniques des entreprises d'assurance**

Les provisions techniques correspondent aux engagements vis-à-vis des assurés et des bénéficiaires des contrats. Les provisions techniques des contrats en unités de compte sont évaluées par référence à la valeur des actifs servant de support à ces contrats à la clôture de l'exercice. Les provisions de l'assurance-vie sont principalement constituées de provisions mathématiques qui correspondent à la différence entre les valeurs actuelles des engagements pris respectivement par l'assureur et par les assurés en tenant compte de leur probabilité de versement. En assurance non-vie, des provisions pour primes non acquises (fractions de primes émises correspondant aux exercices futures) et pour sinistres à payer sont constituées incluant les frais de gestion.

La réserve de capitalisation constituée par les filiales du groupe dans leurs comptes sociaux est dans les comptes consolidés reconnue comme une provision technique inscrite sous l'intitulé "Provision pour participation des assurés"

• **Marge technique et financière des activités d'assurance**

La marge technique et financière des activités d'assurance est formée principalement des primes et cotisations acquises, des charges de prestations comprenant les variations de provisions, et des produits nets des placements, déduction faite des éléments de résultat liés aux opérations réciproques conclues avec les métiers bancaires du groupe.

NOTE 1 - PRINCIPES COMPTABLES D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

AUTRES PRINCIPES COMPTABLES D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION

CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET SUR LA CLIENTÈLE

Les créances sur les établissements de crédit recouvrent l'ensemble des créances, y compris les créances subordonnées, détenues au titre d'opérations bancaires sur des établissements de crédit à l'exception de celles matérialisées par un titre. Elles comprennent également les valeurs reçues en pension, quel que soit le support de l'opération, et les créances se rapportant à des pensions livrées sur titres. Elles sont ventilées entre créances à vue et créances à terme.

Les créances sur la clientèle comprennent les concours distribués aux agents économiques autres que les établissements de crédit, à l'exception de celles qui sont matérialisées par un titre, les valeurs reçues en pension, quel que soit le support de l'opération, et les créances se rapportant à des pensions livrées sur titres. Elles sont ventilées en créances commerciales, comptes débiteurs de la clientèle et autres crédits.

Les créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont inscrites au bilan à leur valeur nominale augmentée des intérêts courus et non échus.

Les crédits pour lesquels la banque estime qu'existe un risque de voir les débiteurs dans l'impossibilité d'honorer tout ou partie de leurs engagements, donnent lieu, par le débit du compte de résultat, à la constitution de provisions pour créances douteuses. Les engagements présentant des échéances impayées depuis plus de trois mois ou plus de six mois en matière immobilière sont considérés comme provisionnables à hauteur de la perte en capital prévisible.

Les mêmes principes s'appliquent aux crédits consentis aux professionnels de l'immobilier ; dans ce secteur d'activité, la perte potentielle est déterminée en fonction de la valeur estimée des biens financés, des garanties et des pertes à terminaison résultant de la comparaison des recettes attendues et des dépenses restant à engager. L'estimation de la valeur des biens financés tient compte notamment des valeurs locatives et des prix constatés lors de transactions récentes portant sur des opérations de nature comparable ainsi que des moins-values éventuelles. Les dépenses restant à engager tiennent compte des frais financiers futurs jusqu'au désengagement complet du programme, des coûts de construction et des honoraires qui seront encourus ainsi que des dépenses de fonctionnement.

Les provisions pour créances douteuses couvrant des risques inscrits à l'actif du bilan sont affectées en déduction des actifs concernés. Les provisions maintenues au passif du bilan sont constituées des provisions pour engagements par signature, des provisions pour pertes à terminaison relatives aux prises de participation dans des programmes immobiliers et des provisions pour procès et autres préjudices, ainsi que des provisions pour risques non spécifiquement identifiés et pour risques sectoriels éventuels.

Au compte de résultat, les dotations et reprises de provisions, les pertes sur créances irrécupérables et les récupérations sur créances amorties sont regroupées dans la rubrique "Coût du risque", à l'exclusion des dotations aux provisions relatives aux intérêts sur créances douteuses présentées, comme les intérêts ainsi provisionnés, dans le produit net bancaire.

TITRES

Le terme "titres" recouvre les titres du marché interbancaire (notamment les billets à ordre négociables et les billets hypothécaires), les bons du Trésor et les autres titres de créances négociables, les obligations et les autres valeurs mobilières dites à revenu fixe - c'est-à-dire à rendement non aléatoire, qu'il soit fondé sur des taux fixes ou sur des taux variables -, les actions et les autres titres à revenu variable.

Selon les dispositions du règlement CRC n° 00-02 les titres sont classés dans les catégories suivantes : titres de transaction, titres de placement, titres de l'activité de portefeuille, titres d'investissement, autres titres détenus à long terme, titres de participation et parts dans les entreprises liées non consolidés. Les titres mis en équivalence sont en outre identifiés à l'actif du bilan consolidé.

Enfin, en ce qui concerne les titres de transaction, de placement, d'investissement, ainsi que de l'activité de portefeuille, les risques de défaillance avérés de contrepartie dont les impacts peuvent être isolés, font alors l'objet de provisions dont les mouvements sont inscrits en coût du risque.

- **Titres de transaction**

Les titres détenus dans le cadre d'une activité de négociation rapide, c'est-à-dire généralement ceux qui sont revendus dans un délai maximal de six mois, sont comptabilisés sous la rubrique "Titres de transaction" et évalués individuellement à leur prix de marché. Les variations de valeur contribuent à la formation du résultat de ce portefeuille.

NOTE 1 - PRINCIPES COMPTABLES D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

• Titres de placement

Sont comptabilisés en titres de placement, les titres détenus plus de six mois sans pour autant devoir être conservés durablement.

Les obligations et les autres titres dits à revenu fixe sont évalués au plus bas du prix d'acquisition (hors intérêts courus non échus) ou de la valeur probable de négociation. Celle-ci est généralement déterminée par référence au cours de bourse. Les intérêts courus sont comptabilisés en compte de résultat dans la rubrique "Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe".

L'écart éventuel entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement des titres de placement à revenu fixe acquis sur le marché secondaire fait l'objet d'une imputation prorata temporis, sur la durée de vie résiduelle des titres, au compte de résultat. Au bilan, la valeur comptable des titres est ainsi progressivement ajustée à la valeur de remboursement.

Les actions sont évaluées au plus bas du prix d'acquisition ou de la valeur probable de négociation. Celle-ci est généralement déterminée par référence au cours de bourse pour les actions cotées et par référence à la quote-part de capitaux propres revenant au groupe BNP-Paribas, calculée à partir des informations disponibles les plus récentes pour les actions non cotées. Les dividendes perçus sont comptabilisés au compte de résultat lors de leur encaissement dans la rubrique "Revenus des titres à revenu variable".

Le prix de revient des titres de placement cédés est calculé selon la méthode "premier entré, premier sorti". Les plus-values et moins-values de cession sont enregistrées dans la rubrique "Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de placement et assimilés" du compte de résultat, de même que les provisions pour dépréciation de titres dotées ou reprises.

• Titres de l'activité de portefeuille

Relèvent d'une activité de portefeuille, les investissements réalisés de façon régulière avec pour seul objectif, d'en retirer le gain en capital à moyen terme sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce de l'entreprise émettrice. C'est notamment le cas des titres détenus dans le cadre d'une activité de capital risque.

Les titres de l'activité de portefeuille sont comptabilisés individuellement au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de l'horizon de détention. La valeur d'utilité des titres cotés est principalement déterminée par référence au cours de bourse sur une période suffisamment longue.

• Titres d'investissement

Les titres dits à revenu fixe (notamment les obligations, les titres du marché interbancaire, les bons du Trésor et autres titres de créances négociables) sont comptabilisés en "Titres d'investissement" lorsqu'il existe l'intention de les conserver durablement en principe jusqu'à leur échéance. Les obligations entrant dans cette catégorie font l'objet d'un financement adossé ou d'une couverture en taux d'intérêt sur leur durée de vie résiduelle.

L'écart éventuel entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement des titres d'investissement fait l'objet d'une imputation prorata temporis, sur la durée de vie résiduelle des titres, au compte de résultat. Au bilan, la valeur comptable des titres est ainsi progressivement ajustée à la valeur de remboursement.

Les intérêts afférents à ces titres sont comptabilisés au compte de résultat dans la rubrique "Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe".

Une provision est constituée lorsque la dégradation de la qualité de la signature des émetteurs est susceptible de compromettre le remboursement des titres à leur échéance.

• Autres titres détenus à long terme

Les "Autres titres détenus à long terme" sont des actions et valeurs assimilées que le groupe entend détenir durablement pour en retirer à plus ou moins longue échéance une rentabilité satisfaisante, sans pour autant intervenir dans la gestion des entreprises dont les titres sont détenus, mais avec l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice.

Les titres détenus à long terme sont comptabilisés individuellement au plus bas de leur valeur d'acquisition ou de leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par référence à une méthode d'évaluation multicritère fondée sur les éléments disponibles tels que l'actualisation des flux futurs, la somme des parties, l'actif net réévalué et les rapports communément utilisés qui leurs sont relatifs pour apprécier les perspectives de rentabilité et de réalisation de chaque ligne de titre. Les lignes de titres cotés représentant une valeur d'acquisition inférieure à dix millions d'euros peuvent être évaluées par référence au cours moyen des trois derniers mois par mesure de simplification.

Les plus ou moins-values de cession et les mouvements de provisions sont enregistrés dans la rubrique « Gains nets sur actifs immobilisés » du compte de résultat.

Les dividendes perçus sont comptabilisés au compte de résultat lors de leur encaissement dans la rubrique "Revenus des titres à revenu variable".

NOTE 1 - PRINCIPES COMPTABLES D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

• Titres de participation et parts dans les entreprises liées

Les titres de participation non consolidés sont constitués des participations pour lesquelles le groupe dispose d'une influence notable sur les organes d'administration des sociétés émettrices et des participations présentant un caractère stratégique pour le développement des activités du groupe. Cette influence est présumée lorsque le pourcentage de contrôle du groupe est supérieur ou égal à 10 %.

Les titres de participation non consolidés sont comptabilisés individuellement au plus bas de leur valeur d'acquisition ou de leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par référence à une méthode d'évaluation multicritères fondée sur les éléments disponibles tels que l'actualisation des flux futurs, la somme des parties, l'actif net réévalué et les rapports communément utilisés qui leurs sont relatifs pour apprécier les perspectives de rentabilité et de réalisation de chaque ligne de titre. Les lignes de titres cotés représentant une valeur d'acquisition inférieure à dix millions d'euros peuvent être évaluées par référence au cours moyen des trois derniers mois par mesure de simplification.

Les plus ou moins-values de cession et les mouvements de provisions sont enregistrés dans la rubrique "Gains nets sur actifs immobilisés" du compte de résultat.

Les dividendes sont enregistrés dès que leur paiement a fait l'objet d'une résolution d'Assemblée Générale ou lors de leur encaissement lorsque la décision de l'Assemblée n'est pas connue. Ils sont enregistrés dans la rubrique "Revenus des titres à revenu variable".

• Titres mis en équivalence

Les variations de capitaux propres des sociétés mises en équivalence sont comptabilisées à l'actif du bilan consolidé sous la rubrique "Participations et parts dans les entreprises liées mises en équivalence" et au passif du bilan consolidé au sein de la rubrique "Réserves consolidées". La part affectable à des éléments de patrimoine des sociétés en cause de la différence entre le prix d'achat et la part des capitaux propres revenant au groupe lors de l'acquisition des titres, est également inscrite sous la rubrique "Participations et parts dans les entreprises liées mises en équivalence".

IMMOBILISATIONS

Dans le cadre des dispositions réglementaires françaises, la Banque Nationale de Paris avait en 1991 et 1992 apporté à sa filiale, la Compagnie Immobilière de France, l'essentiel de ses immeubles centraux ou d'exploitation indissociables de son activité ; cet apport comprenant, d'une part, des immeubles en pleine propriété, et, d'autre part, des droits portant sur des contrats de crédit-bail immobilier consentis à la banque par une de ses filiales spécialisées. Ces immeubles ne sont pas destinés à être cédés à brève échéance. L'effet lié à la réestimation du patrimoine intervenue à l'occasion de cette restructuration est enregistré, net d'impôt, dans les capitaux propres consolidés. Il a été constitué une provision pour impôts différés. L'écart de réestimation est repris depuis 1994 dans les résultats consolidés au prorata du complément d'amortissement pratiqué par la Compagnie Immobilière de France.

Afin de tenir compte des effets d'une baisse jugée durable des actifs immobiliers, le groupe a durant l'exercice 1997 procédé à un réajustement de la valeur des actifs ayant fait l'objet de cette restructuration ; l'effet de cet ajustement a été porté, dans les comptes consolidés, en réduction des plus-values d'apport inscrites parmi les capitaux propres pour un montant net d'impôt, conformément au traitement qui avait été opéré lors de l'opération d'apport initiale, restant ainsi sans influence sur le résultat consolidé du groupe.

Les autres immeubles et le matériel figurent au coût d'acquisition ou au coût réévalué, conformément aux lois de finances pour 1977 et 1978 en France. L'écart de réévaluation sur biens non amortissables, dégagé à l'occasion de ces réévaluations légales, a été incorporé au capital.

Les immobilisations acquises en crédit-bail par la banque auprès de ses filiales spécialisées comprises dans le périmètre de consolidation figurent à la rubrique "Immobilisations corporelles et incorporelles".

Le patrimoine immobilier restructuré est amorti linéairement sur cinquante ans à compter de la date d'apport. Les autres immobilisations corporelles sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation, selon le mode linéaire.

BNP-Paribas et ses filiales françaises ayant adopté le principe de l'amortissement dérogatoire pour la comptabilisation des amortissements dans les comptes sociaux, les amortissements dérogatoires font l'objet d'un retraitement de consolidation de manière à ne refléter dans les comptes consolidés que l'amortissement économique (principalement calculé selon le mode linéaire) des biens amortissables. Un effet d'impôt différé est calculé sur ce retraitement.

Les amortissements correspondant aux immobilisations acquises en crédit-bail auprès des sociétés du groupe figurent au compte de résultat en "Dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles".

Les logiciels acquis ou créés regroupés parmi les immobilisations incorporelles font l'objet d'un amortissement selon le mode linéaire sur la durée probable d'utilisation du logiciel, dans un délai maximal de 5 ans.

NOTE 1 - PRINCIPES COMPTABLES D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont présentées selon leur durée initiale ou leur nature : dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit ; comptes d'épargne à régime spécial et autres dépôts pour la clientèle. Sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie, les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs. Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés au bilan parmi les dettes rattachées.

DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire, titres de créances négociables, titres obligataires et assimilés, à l'exclusion des titres subordonnés classés parmi les dettes subordonnées.

Les intérêts courus non échus attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties selon la méthode actuarielle sur la durée de vie de l'emprunt, les frais afférents à leur émission étant répartis linéairement sur cette même durée.

PROVISIONS POUR RISQUES PAYS

Les provisions pour risques pays sont constituées en fonction de l'appréciation portée d'une part sur le risque de non-transfert attaché à la solvabilité future de chacun des pays composant la base provisionnable et d'autre part sur le risque systémique de crédit auquel sont exposés les débiteurs dans l'hypothèse d'une dégradation continue et persistante de la situation économique et générale des pays compris dans cette base. Les provisions constituées ou libérées au titre de ces risques sont regroupées au compte de résultat consolidé sous l'intitulé "Coût du risque".

PROVISIONS POUR RISQUES SECTORIELS

Le groupe constitue des provisions pour risques sectoriels et divers afin de couvrir des risques dont la probabilité de réalisation est incertaine et la mesure aléatoire. Les provisions ainsi constituées peuvent faire l'objet de reprises lorsque les risques, avérés et quantifiés, ont été spécifiquement dotés.

FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX

Le groupe constitue des fonds pour risques bancaires généraux destinés à la couverture de risques lorsque des raisons de prudence l'imposent eu égard aux risques inhérents aux opérations bancaires.

Ces fonds font l'objet de dotations ou de reprises identifiées au compte de résultat sous la rubrique "Dotation, reprise aux fonds pour risques bancaires généraux".

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES NON LIÉES À DES OPÉRATIONS BANCAIRES

Le Groupe constitue des provisions pour risques et charges afin de couvrir des risques et des charges nettement précisés quant à leur objet, et dont le montant ou l'échéance ne peuvent être fixés de façon précise. Conformément aux textes en vigueur, la constitution de telles provisions non liées à des opérations bancaires est subordonnée à l'existence d'une obligation envers un tiers à la clôture, et à l'absence de contrepartie équivalente attendue de ce tiers.

INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

Les engagements sur instruments financiers à terme sont contractés sur différents marchés pour des besoins de couverture spécifique ou globale des actifs et des passifs et de gestion des positions.

- **Instruments de taux d'intérêt à terme**

L'évaluation des instruments de taux d'intérêt à terme, fermes ou conditionnels, négociés sur un marché organisé ou assimilé et inclus dans un portefeuille de transaction est effectuée par référence à leur valeur de marché à la date de clôture. Les gains ou pertes correspondants sont directement portés dans les résultats de l'exercice, qu'ils soient latents ou réalisés. Ils sont inscrits au compte de résultat, dans la rubrique "Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de négociation".

Les résultats relatifs aux contrats négociés de gré à gré constituant des positions ouvertes isolées sont enregistrés dans les résultats au dénouement des contrats ou prorata temporis, selon la nature de l'instrument. Les pertes éventuelles font l'objet d'une provision pour risques contrat par contrat en tenant compte du résultat potentiel lié aux micro-couvertures qui leur sont associées.

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme utilisés à titre de couverture, affectés dès l'origine à un élément ou à un ensemble homogène d'éléments identifiés, sont constatés dans les résultats de manière symétrique à la prise en compte des produits et des charges sur les éléments couverts.

NOTE 1 - PRINCIPES COMPTABLES D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

• Instruments de change à terme

Les contrats de change à terme conditionnels sont évalués au prix de marché, les écarts d'évaluation étant constatés dans le résultat de l'exercice. Il en est de même pour les contrats de change à terme fermes lorsqu'il s'agit d'opérations de transaction. Les contrats initiés dans le cadre d'opérations de couverture sont valorisés au cours du comptant en vigueur à la clôture de l'exercice. Les différences d'intérêt relatives aux opérations de change à terme couvertes, ou reports-dépôts, sont traitées conformément au principe de spécialisation et rapportées aux résultats sur la durée effective de l'opération couverte.

• Instruments de titres à revenu variable

Les opérations d'options réalisées sur les contrats sur indices ainsi que sur les marchés d'options sur actions le sont dans le cadre d'opérations de transaction ou d'opérations de couverture. Dans le premier cas, les variations de valeur des contrats non dénoués à la clôture sont directement enregistrées en résultat. Dans le deuxième cas, les résultats sont constatés de manière symétrique à la prise en compte des produits et des charges sur les éléments couverts.

• Instruments composites

L'évaluation des instruments composites, combinaison synthétique d'instruments comptabilisée en un seul lot, est effectuée par agrégation de l'évaluation unitaire de chaque instrument élémentaire les composant. Leur enregistrement comptable est en revanche assimilable à celui d'un seul instrument auquel correspondent un montant notionnel unique au sein du hors-bilan consolidé, et un flux net unique au sein du compte de résultat consolidé.

• Instruments de gestion du risque de crédit

Les opérations réalisées avec pour objectif de protéger les portefeuilles de prêt d'un risque de contrepartie sont assimilées à des garanties reçues. Les opérations effectuées sur instruments dérivés de crédit dans le cadre d'activités de trading et de cession de produits structurés sont évaluées au moyen de modèles internes s'appuyant sur des données de marché lorsque celles-ci sont disponibles. Une réfaction est opérée sur les produits résultant de ces évaluations pour tenir compte des risques de modèle et de liquidité inhérents à ces activités.

• Détermination de la valeur de marché des instruments financiers

Les paramètres de valorisation qui ne font pas l'objet d'une cotation directement accessible sont déterminés sur la base de transactions réalisées à une date proche de la clôture, ou de prix obtenus auprès de courtiers ou de contreparties, complétés par une analyse qualitative.

IMPÔTS SUR LES SOCIÉTÉS

Les sociétés du groupe BNP Paribas sont soumises à l'impôt sur les sociétés selon les règles et les taux en vigueur dans leurs pays d'implantation respectifs. En France, le taux normal de l'impôt sur les bénéfices est de 33 1/3 %, les plus-values à long terme étant imposées à 19 %. Les plus et moins-values réalisées sur les titres en portefeuille sont soumises au régime d'imposition de droit commun, soit 33 1/3 %, excepté celles réalisées sur les titres de participation qui bénéficient du régime des plus-values à long terme. À compter du 31 décembre 2000, sont exonérés d'impôt les dividendes reçus de sociétés dont le pourcentage de détention est supérieur à 5 % du capital.

Le gouvernement français a institué une contribution conjoncturelle de 10 % à partir de 1995 ramenée à 6 % pour l'exercice 2001 et à 3 % à partir de l'exercice 2002. Une autre contribution de 3,3 % a été instituée sur les résultats des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2000. La banque a tenu compte de ces contributions pour déterminer l'impôt courant dû au titre de chacune des périodes, et fait application de la méthode du report variable pour ajuster le montant des impôts différés relatifs aux différences temporaires.

L'impôt sur les bénéfices constitue une charge de la période à laquelle se rapportent les produits et les charges, quelle que soit la date de son paiement effectif. Lorsque la période sur laquelle les produits et les charges concourant au résultat comptable ne coïncide pas avec celle au cours de laquelle les produits sont imposés et les charges déduites, les sociétés du groupe BNP Paribas comptabilisent un impôt différé, déterminé selon la méthode du report variable et prenant pour base l'intégralité des différences temporaires entre les valeurs comptables et fiscales des éléments du bilan. Les impôts différés actifs font l'objet d'un enregistrement comptable tenant compte de la probabilité de récupération qui leur est attachée.

PARTICIPATION DES SALAIRES

Conformément à la réglementation française, BNP Paribas et les filiales françaises enregistrent le montant de la participation dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né. La dotation est inscrite sous la rubrique "Frais de personnel".

ENGAGEMENTS SOCIAUX

Les engagements de retraite et assimilés (prime de fin de carrière, compléments de retraite et autres gratifications), au bénéfice du personnel actif et retraité, sont provisionnés, à l'exception des régimes pour lesquels les obligations de l'employeur sont limitées au versement de cotisations, ces dernières étant enregistrées en charge de la période.

NOTE 1 - PRINCIPES COMPTABLES D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

REGIMES DES PENSIONS DE RETRAITES ALLOUÉES AUX ANCIENS SALARIÉS

Après avoir fait valoir leurs droits à la retraite, les salariés du groupe reçoivent des pensions selon des systèmes de retraite conformes aux lois et usages des pays dans lesquels les sociétés du groupe exercent leur activité.

En France, en application d'un accord professionnel conclu en septembre 1993 entre l'Association Française des Banques et les représentants des personnels et relatif à la réforme des régimes de retraites de la profession bancaire, le régime des pensions servies aux retraités des établissements financiers français du groupe est défini de la manière suivante, à compter du 1er janvier 1994 :

- Les retraités perçoivent une pension de vieillesse de la Sécurité Sociale ; cette pension fait l'objet d'un complément versé par deux organismes nationaux et interprofessionnels de retraites complémentaires auxquels les banques ont décidé d'adhérer ou de renforcer leur adhésion. Ces éléments de pension sont assurés par la répartition des cotisations versées par l'ensemble des adhérents à ces organismes.
- Les Caisses de retraites du Groupe BNP Paribas et les Caisses de retraites bancaires auxquelles adhèrent certaines des filiales françaises du groupe versent aux retraités des compléments de pension bancaire au titre des services antérieurs au 1er janvier 1994. Ces compléments de pension bancaire sont assurés par prélèvement sur les réserves existantes des Caisses et, le cas échéant, par des cotisations patronales, limitées en pourcentage de la masse salariale ; le montant de ces versements complémentaires est ajusté au niveau des ressources des Caisses de retraites et peut, en conséquence, être réduit à due proportion.

Les cotisations versées par BNP Paribas au titre de ces régimes sont constatées en charge de la période.

La contribution au fonds de roulement versée en 1994 aux deux organismes nationaux et interprofessionnels de retraites complémentaires revêt le caractère d'une charge à répartir dont la durée de l'amortissement de vingt ans a été déterminée en fonction de la période moyenne d'activité professionnelle restant à accomplir par les salariés de la BNP SA affiliés à ces organismes. Pour les salariés de Paribas, cette contribution a été prélevée sur les réserves de la Caisse de Retraite de Paribas.

A l'étranger, il existe divers régimes de retraites obligatoires auxquels cotisent l'employeur et les salariés ; les fonds en sont le plus généralement gérés par des organismes indépendants.

Le groupe constitue des provisions au titre des engagements de prestations de retraite et assimilées, nettes de la valeur des actifs des fonds dédiés le cas échéant. Ces engagements font l'objet d'une évaluation actuarielle à chaque fin d'année. Les variations de l'engagement net d'un exercice à l'autre correspondant à des écarts actuariels liés à la réestimation des hypothèses actuarielles, portant sur des variables démographiques et financières ou sur des estimations de la valeur et du rendement des actifs, sont étalées, après application d'une franchise conventionnellement fixée à 10% de la valeur actualisée des obligations, sur la durée d'activité professionnelle moyenne résiduelle attendue des collaborateurs bénéficiant de ces régimes. Toutefois, par mesure de prudence, la fraction étalée de l'écart actuariel ne peut excéder la variation de l'engagement net de l'exercice.

AUTRES ENGAGEMENTS SOCIAUX

En France et dans la plupart des pays où les sociétés du groupe exercent leur activité, la Banque est engagée vis à vis de son personnel, au titre de diverses conventions, au versement de plusieurs prestations (primes de fin de carrière, gratifications pour ancienneté de service, indemnités dans le cadre de plans de cessation anticipée d'activité, prestations de santé ...).

Il est procédé chaque année à l'estimation de ces engagements et la provision constituée est ajustée en fonction de l'évolution de la valeur actuelle nette de ces engagements, conformément à la méthode utilisée pour les régimes de retraites.

ENREGISTREMENT DES PRODUITS ET DES CHARGES

Les intérêts et commissions assimilées sont comptabilisés pour leur montant couru, constaté prorata temporis. Les commissions non assimilées à des intérêts et correspondant à des prestations de service sont enregistrées à la date de réalisation de la prestation.

OPERATIONS EN DEVICES

Les positions de change sont, d'une manière générale, évaluées aux cours de change officiels de fin de période. Les profits et les pertes de change résultant des opérations courantes conclues en devises sont enregistrés dans le compte de résultat.

Les écarts de change constatés sur la base des cours officiels de fin d'exercice sur les actifs en devises détenus d'une façon durable et comprenant les autres titres détenus à long terme, les dotations des succursales et les titres des filiales et participations étrangères, ne sont pas constatés en résultat.

NOTE 2 - PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation a évolué en 2001 et en 2002 comme suit :

En 2001

Entrées au sein du périmètre de consolidation

	<i>Entités consolidées par intégration globale</i>	<i>Entités consolidées par intégration proportionnelle</i>	<i>Entités mises en équivalence</i>
<i>Acquisitions</i>	Cobepa-Bogerco, Cobepa-Gepeco, ABN AMRO Bank (Maroc) (fusionnée avec la BMCI), Filiales Klépierre : Macédonia, Jardins des Princes, Maille Nord 4	Filiale Klépierre : Centro Shopping Gestion	State Bank of India Life Insurance Company Ltd
<i>Franchissement des seuils de consolidation</i>	BNP Paribas Participations Finance Immobilier, BNP Paribas Capital Trust LLC 2, BNP Paribas Capital Trust LLC 3, Fidex, BNP Paribas Peregrine Investment Ltd, BNP Paribas Equity Strategies, B*Capital, Cardif do Brasil Seguros, Cardif Limitada, Cardif Retiro, Cardif Slovakia, Guaranteed Underwriting Agency Ltd, Pinnacle Europe, Pinnacle Pet Healthcare, Filiales Klépierre : Le Barjac, SAS Odysseum Place de France, Novate SRL, Arcol, Belarcol, SAS LP7, Ségécar, SNC KC1, KC2, KC3, KC4, KC6, KC7, KC8, KC9, KC10, KC11, KC12 (SNC du Groupe Klépierre)	-	-

SORTIES DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

	<i>Entités précédemment consolidées par intégration globale</i>	<i>Entités précédemment consolidées par intégration proportionnelle</i>	<i>Entités précédemment mises en équivalence</i>
<i>Cessions</i>	Cobepa-Vobis, Cobepa-Ramlux, Cobepa – Financière Cristal sa, Cobepa- Intl Financing Partners sa	BNP Dresdner Zao Russie, BNP Dresdner Bank CR Prague, BNP Dresdner Croatia, Dresdner European Bank, CFJPE, Finaref Vie, Finaref Iard, Dresdner BNP Chile, Dresdner BNP Chile Corredores Bolsa, Dresdner BNP Chile Inversiones	CLF Locabail sas
<i>Fusions-absorptions</i>	Paribas Suisse et UEB (fusionnées au sein de BNP Paribas Suisse), BD Lease (absorbée par Arius SA), Paribas Côte d'Ivoire (absorbée par BICI Côte d'Ivoire), Cie Gle Location Industrielle (absorbée par Arval Service Lease), Cobepa-Finance Dévelop & Particip (absorbée par Cobepa-Cobema), Cobepa-Cie Gestion & Develop Informatiq (absorbée par Cobepa-Sté Financière et de Réalisation)	Dartem (absorbée par Cetelem)	-
<i>Application des seuils de consolidation ou cessation d'activité</i>	Parifergie, Cipango Ltd, BNP Mexico Holding, BNP Mexico SA, BNP Vila Ltd, 90 William Street Australia, Interconti Finance, Paribas Group Australia, Paribas Deutschland Bv, BNP IFS Hong-Kong Ltd, Paribas Japan Ltd, PAM Japan, PAM Asia Ltd Singapour, Paribas Investment Management Gmbh, Paribas Fonds Marketing, SC Rouen Candé, Gerfonds, Neuilly Contentieux, CB UK Fonds D, BBD Indonesia, Antee, Carnegie, Corelim, Paribas Asia Equity Phils Inc, BNP Sim SA Milan, Banque de Wallis et Futuna, Beti SNC, BIC Comores, Cerenicim, Ejesur, Kle 22, SA 37 La Perouse, SAS Etoile Residence, SAS Kleber Montigny, Segefico, SI Immobilière 36 av Opéra, Sogimo SA, Aceca Finances, Centro di Telemarketing, Cetelem Nederland BV, Class Miet & Leasing Gmbh, Effico Sarl, Eurocredito, Fac Location Snc, Institut de Telemarketing, Massilia Bail, Norrsken Finance, Prêts et Services, SNC Cortal Pierre Gestion, Sofracem	Attijari Cetelem, Attijari Locabail, Case Leasing Allemagne, International Bank of South Africa Ltd (Ibsa)	BNP Andes, Cofidis UK, Fougierolle Financière SAE, Société Française du Chèque de Voyage, Euromezzanine SCA 2, BNP Canada Valeurs Mobilières, ATF Turquie, Banco Servicios Financieros, Carrefour Financial Consulting, Cofidis Argentine, Cofidis Belgium, Cofidis Espana, Cofefi, Fimaser, Finalion, Finama, Novacredit, Vecofin

Changements de mode de consolidation

	<i>Entités précédemment mises en équivalence ou consolidées par intégration proportionnelle désormais consolidées par intégration globale</i>	<i>Entités précédemment mises en équivalence ou consolidées par intégration globale désormais consolidées par intégration proportionnelle</i>	<i>Entités précédemment consolidées par intégration proportionnelle désormais mises en équivalence</i>
<i>Modification des taux de participation</i>	Leasing Handels und Services AG (ex- Arval LHS Suisse), BNP KH Dresdner Bank Hongrie, BNP Dresdner Bank Pologne, BNP Dresdner Bank AD Bulgarie,	-	Création Financial Services
<i>Autres</i>	Filiales Klépierre : SCI Secovalde, Cinnéo	Findomestic, Halifax Cetelem Credit Ltd, Filiales Klépierre : Sa SOAVAL, Sa Cecobil	-

En 2002

Entrées au sein du périmètre de consolidation

	<i>Entités consolidées par intégration globale</i>	<i>Entités consolidées par intégration proportionnelle</i>	<i>Entités mises en équivalence</i>
<i>Acquisitions</i>	Capstar Partners Llc (Etats-Unis), Facet, United California Bank (fusionnée avec Bank of the West, filiale consolidée dans Bancwest Corp.), Trinity Capital Corp. (consolidée dans Bancwest Corp.), filiale Cobepa : Ulran, filiales Klépierre : Alicentro 5 (Italie) (fusionnée avec Klecar Italia Spa), FMC (République Tchèque),	Filiales Klépierre : Eurocenter (Italie) (fusionnée avec PSG), IGC (Italie), PSG (Italie)	Cogent Investment Operations Irland Ltd, Cogent Investment Operations Ltd (Royaume-Uni), Cogent Investment Operations Pty (Australie), Cogent Investment Operations Luxembourg Sa, Consors Discount Broker AG Group (Allemagne) BNP Andes (Pérou)
<i>Franchissement des seuils de consolidation</i>	All In One (Allemagne), Antin Participation 4, Antin Participation 5, Antin Participation 7, Antin Participation 13, BNP Paribas Asset Management Institutionnels, BNP Paribas BDDI Participations, BNP Paribas Capital Trust Llc 4 (Etats-Unis), BNP Paribas Capital Trust Llc 5 (Etats-Unis), BNP Paribas Capstar Partners Inc (Etats-Unis), BNP Paribas Cyprus Ltd (Chypre), BNP Paribas Epargne Entreprise, BNP Paribas Equities Hong-Kong Ltd, BNP Paribas Fund Services (Luxembourg), BNP Paribas Gestion Epargne Salariale, BNP Paribas New Zealand Ltd, BNP Paribas Réunion, BNP Paribas Securities Services Holdings Cy Ltd (Royaume-Uni), BNP Paribas Securities Services International Holding Sa, BNP Paribas Stratégies Action, Capstar Partners Sas, Cardiff Levensverzekeringen Nv (Pays-Bas), Cardiff Nederland Holding Bv, Cardiff Schadeverzekeringen Nv (Pays-Bas), Catesienne de Participations, Cetelem Bank Gmbh (Allemagne), Cetelem Thailand, Cooper Neff Advisors Inc (Etats-Unis), Cooper Neff Group (Etats-Unis), Ejesur (Espagne), Filip Partnership (Royaume-Uni), Hennaros Pty Ltd (Australie), Parritaye Pty Ltd (Australie), Soreco, filiales Meunier Promotion (consolidées dans Meunier Promotion) : Gérer, Meunier Développement Sas, Snc Cézanne, filiales Klépierre : Capucine Bv (Pays-Bas), Klecar Italia Spa, Klecar Participations Italie, Klefin Italia, Klelou SA (Portugal), Klépierre Services, Klépierre Portugal SA SGPS, Snc Galae, Snc KC5,	-	

Sorties du périmètre de consolidation

	<i>Entités précédemment consolidées par intégration globale</i>	<i>Entités précédemment consolidées par intégration proportionnelle</i>	<i>Entités précédemment mises en équivalence</i>
<i>Cessions</i>	Banque Directe, PAI Management, Filiales Cobepa : Texaf, Cie Financière Africaine (ex-CFA)	-	Dongwong ITMC (Corée du Sud), Facet
<i>Fusions-absorptions</i>	BNP Paribas Kredit Bank AG et BNP Paribas Lease Group Gmbh (Allemagne) (fusionnées avec BNP Paribas Lease Groupe Sa), Natioinformatique (fusionnée avec Société Française Auxiliaire - S.F.A.), Ejenorte (Espagne) (fusionnée avec Ejesur), Filiale Cobepa : Lucht et Licht Nv (fusionnée avec Sté Financière & de Réalisation)	-	Findomestic Sviluppo (Italie) (fusionnée avec Findomestic)
<i>Application des seuils de consolidation ou cessation d'activité</i>	BNP Paribas Financière du Régent (Belgique), Cardiff Limitada (Brésil), Cardiff Polska Life, Cardiff Provita (République Tchèque), Cardiff Retiro (Argentine), Cardiff Slovakia, Coficape (ex Inchcape Finance), Firem, Fund Services (Pologne), Guaranteed Underwriting Agency Ltd (Royaume-Uni), Immo Investissements BNP, Paribas Capital Funding (Etats-Unis), Pinnacle Europe (Royaume-Uni), Pinnacle Pet Healthcare (Royaume-Uni), Pinnafrica Holding Ltd (Afrique du Sud), Pinnafrica Insurance Company (Afrique du Sud), Pinnafrica Insurance Life (Afrique du Sud), Promopart BNP, filiales Klépierre : Sas Baudin Levallois, Sas Curial Archereau, Sas Fontenay La Redoute, Sas Langevin Herblay, Sas Sommer Antony, Sas Varennes Ormes, Sci Levallois Michelet, Sci Paris Suffren, Snc Liège 25 Paris 8ème, Snc Université Paris 7ème	Poczsta Polska	BNP Paribas Peregrine Inc (Philippines), Forum Finances, RIVP

Changements de mode de consolidation

	<i>Entités précédemment mises en équivalence désormais consolidées par intégration globale</i>	<i>Entités précédemment consolidées par intégration proportionnelle désormais consolidées par intégration globale</i>	<i>Entités précédemment consolidées par intégration globale désormais consolidées par intégration proportionnelle</i>
<i>Modification des taux de participation et autres</i>	BNP Paribas Peregrine Services Ltd (Hong-Kong), Cetelem America (Brésil)	CNH Capital Europe, CNH Capital Europe Ltd (ex Case Credit UK Ltd) (Royaume-Uni),	Filiale Cobepa : Bogerco

SOCIETES CONSOLIDEES PAR INTEGRATION GLOBALE

ENTREPRISES FINANCIÈRES	% contrôle	% intérêt
SOCIETES FRANCAISES		
Etablissements de crédit		
Antin Bail (1)	100,00%	100,00%
Banque Cortal (1)	100,00%	100,00%
Banque de Bretagne (1)	100,00%	100,00%
Banque Financiere Cardif (1)	100,00%	100,00%
BNP Intercontinentale –BNPI (1)	100,00%	100,00%
BNP Paribas Emergis (1)	100,00%	100,00%
BNP Paribas Factor	100,00%	100,00%
BNP Paribas Guadeloupe (1)	100,00%	100,00%
BNP Paribas Guyane (1)	100,00%	100,00%
BNP Paribas Lease Group (1)	99,96%	99,96%
BNP Paribas Martinique (1)	100,00%	100,00%
BNP Paribas Nouvelle Calédonie	100,00%	100,00%
BNP Paribas Private Bank (1)	100,00%	100,00%
BNP Paribas Private Bank Monaco	100,00%	99,99%
BNP Paribas Réunion	100,00%	100,00%
BNP Paribas Securities Services - BPSS	100,00%	100,00%
Cetelem (1)	100,00%	100,00%
Claas Financial Services	90,00%	89,96%
CNH Capital Europe	50,10%	50,08%
Cofica Bail (1)	100,00%	100,00%
Compagnie Médicale de financement de Voitures et matériels - CMV Médiforce (1)	100,00%	100,00%
Crédial (1)	100,00%	100,00%
Crédit Moderne Antilles	100,00%	100,00%
Crédit Moderne Guyane	99,99%	99,99%
Crédit Moderne Océan Indien	97,81%	97,81%
Facet	89,81%	89,81%
Fidem	51,00%	51,00%
Finance et Gestion SA	70,00%	69,97%
Financière Marché Saint Honoré (1)	100,00%	100,00%
Loisirs Finance	51,00%	51,00%
Natiobail	89,08%	89,08%
Natiocrédibail	100,00%	99,96%
Natiocrédimurs (1)	100,00%	99,96%
Natioénergie	100,00%	99,96%
Norbail Snc (1)	100,00%	99,96%
Paribas Dérivés Garantés Snc (1)	100,00%	100,00%
Paricomi	100,00%	99,93%
Parilease (1)	100,00%	100,00%
Same Deutz-Fahr Finance	99,97%	99,93%
Services et Prêts immobiliers (1)	100,00%	99,93%
UCB (1)	99,93%	99,93%
UCB Bail (1)	100,00%	99,93%
UCB Entreprises (1)	100,00%	99,93%
UCB Locabail immobilier	100,00%	99,93%
Etablissements financiers autres qu'établissements de crédit		
Arius Finance (1)	100,00%	99,99%
Arius sa (1)	100,00%	99,99%
Arval ECL SAS (1)	100,00%	99,99%
Arval PHH Holding SAS (1)	100,00%	99,99%
Arval Service Lease (1)	100,00%	99,99%
B*Capital (1)	100,00%	100,00%
Banexi Communication (1)	100,00%	100,00%
Banexi Société de Capital Risque Bancaire	100,00%	100,00%
BNP Paribas Arbitrage (1)	100,00%	100,00%
BNP Paribas Asset Management (1)	100,00%	100,00%
BNP Paribas Asset Management Group (1)	100,00%	100,00%
BNP Paribas Asset Management Institutionnels (1)	100,00%	100,00%
BNP Paribas Développement	100,00%	100,00%
BNP Paribas Epargne Entreprise (1)	100,00%	100,00%
BNP Paribas Equities France (1)	99,96%	99,96%
BNP Paribas Equity Strategies France (1)	100,00%	100,00%
BNP Paribas Gestion Epargne Salariale (1)	100,00%	100,00%
BNP Paribas Securities Services International Holding SA	100,00%	100,00%
(1) Société membre du groupe fiscal constitué autour de BNP Paribas SA au 1 ^{er} janvier 2002		

SOCIETES CONSOLIDEES PAR INTEGRATION GLOBALE

Entreprises financières	% contrôle	% intérêt	
SOCIETES FRANCAISES			
<u>Établissements financiers autres qu'établissements de crédit (suite)</u>			
Capstar Partners Sas	80,00%	80,00%	
Cardif Asset Management (1)	100,00%	100,00%	
Codexi	99,92%	99,92%	
Compagnie d'Investissements de Paris - C.I.P	100,00%	100,00%	
Conseil Investissement (1)	100,00%	100,00%	
Cortal Fund Management (1)	100,00%	100,00%	
Financière BNP Paribas (1)	100,00%	100,00%	
Gestion et Location (1)	99,99%	99,99%	
Jovacienne de Participations (1)	100,00%	100,00%	
Societe Cristolienne de Participations (1)	100,00%	100,00%	
Societe de Courtage et d'Assurance Universel (1)	100,00%	99,96%	
Société de Renseignements Contentieux Développement – Soreco (1)	99,92%	99,92%	
Societe Française Auxiliaire - S.F.A. (1)	100,00%	100,00%	
Truck Management Artegy (1)	100,00%	99,99%	
Autres entreprises à caractère financier			
Aprolis Finance (ex Services et Finance)	51,00%	50,98%	
Cofiparc (1)	100,00%	99,99%	
Nhg Guyomarc'h (1)	100,00%	99,92%	
Sa Leval 3 (1)	100,00%	100,00%	
Socappa (1)	99,93%	99,89%	
SOCIETES ETRANGERES			
<u>Établissements de crédit</u>			
<u>Europe</u>			
All In One Allemagne	Allemagne	100,00%	99,96%
Banca UCB SPA	Italie	100,00%	99,96%
Banco Fimestic SA	Espagne	100,00%	100,00%
BNP Capital Finance Ltd	Irlande	100,00%	100,00%
BNP Factor	Portugal	100,00%	100,00%
BNP Finans a/s Norge	Norvège	100,00%	100,00%
BNP Ireland Limited	Irlande	100,00%	100,00%
BNP Paribas (Bulgaria) AD	Bulgarie	80,00%	80,00%
BNP Paribas Bank (Hungaria) RT	Hongrie	100,00%	100,00%
BNP Paribas Bank (Polska) SA	Pologne	100,00%	100,00%
BNP Paribas Bank NV	Pays-Bas	100,00%	100,00%
BNP Paribas Cyprus Limited	Chypre	100,00%	100,00%
BNP Paribas Espana SA	Espagne	99,47%	99,47%
BNP Paribas Finanzaria SPA	Italie	100,00%	100,00%
BNP Paribas Finance plc	Royaume-Uni	100,00%	100,00%
BNP Paribas Guerneseey Limited	Guerneseey	100,00%	99,99%
BNP Paribas Lease Group plc (Groupe)	Royaume-Uni	100,00%	99,96%
BNP Paribas Lease Group SA Belgium	Belgique	100,00%	99,94%
BNP Paribas Lease Group SA EFC	Espagne	100,00%	99,96%
BNP Paribas Lease Group SPA	Italie	100,00%	99,95%
BNP Paribas Leasing GmbH	Allemagne	100,00%	99,96%
BNP Paribas Leasing SPA	Italie	100,00%	99,96%
BNP Paribas Luxembourg sa	Luxembourg	100,00%	100,00%
BNP Paribas Net Limited	Royaume-Uni	100,00%	100,00%
BNP Paribas Private Bank Switzerland	Suisse	100,00%	99,99%
BNP Paribas Suisse SA	Suisse	99,99%	99,99%
Cetelem Bank GmbH	Allemagne	70,00%	70,00%
Cetelem Belgium	Belgique	100,00%	100,00%
Cetelem Benelux BV	Pays-Bas	100,00%	100,00%
Cetelem CR	République Tchèque	65,00%	65,00%
Cetelem SFAC	Portugal	100,00%	100,00%
CNH Capital Europe Limited (ex Case Crédit uk Ltd)	Royaume-Uni	100,00%	50,08%
Compagnie Bancaire Uk Fonds A	Royaume-Uni	100,00%	99,97%
Compagnie Bancaire Uk Fonds B	Royaume-Uni	100,00%	100,00%
Cortal Bank Luxembourg	Luxembourg	100,00%	100,00%
Evergo Finanzaria	Italie	60,00%	59,97%
Magyar Cetelem	Hongrie	100,00%	100,00%
Sifida	Luxembourg	70,40%	56,81%

(1) Société membre du groupe fiscal constitué autour de BNP Paribas SA au 1^{er} janvier 2002

SOCIETES CONSOLIDEES PAR INTEGRATION GLOBALE

Entreprises financières		% contrôle	% intérêt
SOCIETES ETRANGERES			
<u>Etablissements de crédit (suite)</u>			
Europe (suite)			
UCB Group Limited	Royaume-Uni	100,00%	100,00%
UFB Factoring Italia	Italie	100,00%	99,94%
UFB Italia SPA (ex BNP Paribas Lease Group SPA)	Italie	100,00%	99,94%
Union de Creditos Inmobiliarios – UCI	Espagne	50,00%	49,97%
United European Bank Switzerland (Groupe)	Suisse	100,00%	99,99%
Amériques			
Banco Cetelem Argentine	Argentine	60,00%	60,00%
Bancwest Corporation (Groupe)	Etats-Unis	100,00%	100,00%
BNP Leasing Dallas Corporation	Etats-Unis	100,00%	100,00%
BNP Paribas (Uruguay) SA	Uruguay	100,00%	100,00%
BNP Paribas Brasil SA	Brésil	100,00%	100,00%
BNP Paribas Canada	Canada	100,00%	100,00%
BNP Paribas North America Incorporated - Pna	Etats-Unis	100,00%	100,00%
BNP Paribas (Panama) SA	Panama	99,67%	99,67%
BNP Private Bank & Trust Cie Bahamas Limited	Bahamas	100,00%	100,00%
Paribas Finance Incorporated	Etats-Unis	100,00%	100,00%
Paribas North America	Etats-Unis	100,00%	100,00%
Paribas Principal Incorporated	Etats-Unis	100,00%	100,00%
Asie - Océanie			
BNP Paribas Merchant Banking Asia Limited	Singapour	100,00%	100,00%
BNP Paribas Peregrine Services Limited	Hong-Kong	100,00%	100,00%
BNP Paribas Peregrine (Singapour) Limited	Singapour	100,00%	100,00%
Cetelem Thaïlande	Thaïlande	100,00%	100,00%
PT Bank BNP Paribas Indonésie	Indonésie	100,00%	99,99%
Afrique			
Banque International Commerce et Industrie Burkina Faso	Burkina Faso	51,00%	46,68%
Banque International Commerce et Industrie Cote d'Ivoire	Cote d'Ivoire	60,29%	58,91%
Banque International Commerce et Industrie Gabon	Gabon	46,66%	46,66%
Banque International Commerce et Industrie Senegal	Sénégal	54,11%	52,33%
Banque Malgache de l'Océan Indien	Madagascar	75,00%	75,00%
Banque Marocaine du Commerce et de l'Industrie	Maroc	53,16%	53,16%
Banque Marocaine du Commerce et de l'Industrie Leasing	Maroc	72,03%	38,29%
Banque pour le Commerce et l'Industrie de la Mer Rouge	Djibouti	51,00%	51,00%
BNP Paribas Le Caire	Egypte	76,00%	76,00%
Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie	Tunisie	50,00%	50,00%
Union Tunisienne de Leasing	Tunisie	53,86%	26,93%
<u>Etablissements financiers autres qu'établissements de crédit</u>			
Europe			
Arval Belgium	Belgique	100,00%	99,99%
Arval Limited	Royaume-Uni	75,00%	74,99%
Arval Luxembourg	Luxembourg	100,00%	99,99%
Arval Nederland	Pays-Bas	100,00%	99,99%
Arval PHH Deutschland Gmbh	Allemagne	100,00%	99,99%
Arval PHH Holdings Limited (Groupe) (ex Arval PHH Holdings Unlimited)	Royaume-Uni	100,00%	99,99%
Arval PHH Holdings UK Limited	Royaume-Uni	100,00%	99,99%
Arval Polska	Pologne	100,00%	99,99%
Arval Portugal	Portugal	100,00%	99,99%
Arval Service Lease Espagne	Espagne	99,98%	99,97%
Arval Service Lease Italia	Italie	70,00%	62,49%
August Holdings Limited	Royaume-Uni	100,00%	100,00%
BNP Paribas Asset Management SGR Milan SPA	Italie	100,00%	100,00%
BNP Paribas Asset Management UK Limited	Royaume-Uni	100,00%	100,00%
BNP Paribas Capital Markets Group Limited	Royaume-Uni	100,00%	100,00%
BNP Paribas Commodity Futures Limited	Royaume-Uni	100,00%	100,00%
BNP Paribas E & B Limited	Royaume-Uni	100,00%	100,00%
BNP Paribas Fund Services	Luxembourg	100,00%	100,00%

(1) Société membre du groupe fiscal constitué autour de BNP Paribas SA au 1^{er} janvier 2002

SOCIETES CONSOLIDEES PAR INTEGRATION GLOBALE

Entreprises financières		% contrôle	% intérêt
SOCIETES ETRANGERES			
Etablissements financiers autres qu'établissements de crédit (suite)			
Europe (suite)			
BNP Paribas Securities Services Holdings Company Limited	Royaume-Uni	100,00%	100,00%
BNP Paribas UK Holding Limited	Royaume-Uni	100,00%	100,00%
BNP Paribas UK Holdings Limited	Royaume-Uni	100,00%	100,00%
BNP Paribas UK Limited	Royaume-Uni	100,00%	100,00%
Compagnie Bancaire Uk Fonds C	Royaume-Uni	100,00%	100,00%
FILIP Partnership	Royaume-Uni	100,00%	100,00%
Fimestic Expansion sa	Espagne	100,00%	100,00%
Leasing Handels und Service AG (ex Arval Suisse LHS)	Suisse	100,00%	99,99%
Parvest Investment Management SA (ex PAM Luxembourg)	Luxembourg	99,98%	99,98%
Pasfin Sim Milan	Italie	100,00%	100,00%
Societe Financiere pour pays d'Outre Mer - SFOM	Suisse	100,00%	100,00%
Wigmore Loan Finance Limited (ex BNP Paribas Wigmore Loan Finance Limited)	Royaume-Uni	100,00%	100,00%
Amériques			
BNP Paribas Asset Management Incorporated - Pna	Etats-Unis	100,00%	100,00%
BNP Paribas Brokerage Services Incorporated	Etats-Unis	100,00%	100,00%
BNP Paribas Capital Trust LLC 1	Etats-Unis	100,00%	0,00%
BNP Paribas Capital Trust LLC 2	Etats-Unis	100,00%	0,00%
BNP Paribas Capital Trust LLC 3	Etats-Unis	100,00%	0,00%
BNP Paribas Capital Trust LLC 4	Etats-Unis	100,00%	0,00%
BNP Paribas Capital Trust LLC 5	Etats-Unis	100,00%	0,00%
BNP Paribas Capstar Partners Inc - Pna	Etats-Unis	75,00%	75,00%
BNP Paribas Commodities Futures Incorporated - Pna (ex BNP Paribas Futures Incorporated)	Etats-Unis	100,00%	100,00%
BNP Paribas Investment Services LLC	Etats-Unis	100,00%	100,00%
BNP Paribas Securities Corporation - Pna (ex BNP Paribas Corporation)	Etats-Unis	100,00%	100,00%
BNP US Funding LLC	Etats-Unis	100,00%	100,00%
Capstar Partners LLC	Etats-Unis	75,00%	75,00%
Cooper Neff Advisors Incorporated	Etats-Unis	100,00%	100,00%
Cooper Neff Group	Etats-Unis	100,00%	100,00%
French American Banking Corporation - F.A.B.C - Pna	Etats-Unis	100,00%	100,00%
Petits Champs Participações e Serviços SA (ex Paribas do Brasil Consultoria et Projetos Limitada)	Brésil	100,00%	100,00%
Asie - Océanie			
BNP Equities Asia Ltd	Malaisie	100,00%	100,00%
BNP Paribas Arbitrage (Hong-Kong) Limited	Hong-Kong	100,00%	100,00%
BNP Paribas Asia Equities Limited	Hong-Kong	100,00%	100,00%
BNP Paribas Asia Limited	Hong-Kong	100,00%	100,00%
BNP Paribas Equities (Hong-Kong) Limited	Hong-Kong	100,00%	100,00%
BNP Paribas Equities Group (Australia) Limited	Australie	100,00%	100,00%
BNP Paribas Finance (Hong-Kong) Limited	Hong-Kong	100,00%	100,00%
BNP Paribas Futures (Hong-Kong) Limited	Hong-Kong	100,00%	100,00%
BNP Paribas Investment Asia Limited	Hong-Kong	100,00%	100,00%
BNP Paribas New Zealand Limited	Nouvelle Zelande	100,00%	100,00%
BNP Paribas Pacific (Australia) Limited	Australie	100,00%	100,00%
BNP Paribas Peregrine Capital Limited	Hong-Kong	100,00%	100,00%
BNP Paribas Peregrine Investments Limited	Hong-Kong	100,00%	100,00%
BNP Paribas Peregrine Limited	Malaisie	100,00%	100,00%
BNP Paribas Peregrine Securities (Thaïlande) Limited	Thaïlande	100,00%	100,00%
BNP Paribas Peregrine Securities Limited	Hong-Kong	100,00%	100,00%
BNP Paribas Peregrine Securities Pte Limited	Singapour	100,00%	100,00%
BNP Paribas Securities (Australia) Limited	Australie	100,00%	100,00%
BNP Paribas Securities Limited	Hong-Kong	100,00%	100,00%
BNP Prime Peregrine Holdings Limited	Malaisie	100,00%	100,00%
BNP Securities (Hong-Kong) Limited	Hong-Kong	100,00%	100,00%
PT BNP Lippo Utama Leasing (ex BNP Paribas Indonesia)	Indonésie	88,00%	87,99%
Afrique			
B. M. C. I. Offshore	Maroc	100,00%	53,16%
Autres entreprises à caractère financier			
Bergues Finance Holding	Bahamas	100,00%	99,99%
BNP Paribas Fund Administration	Luxembourg	100,00%	100,00%
BNP Paribas UK Treasury Limited (2)	Royaume-Uni	100,00%	100,00%
Capucine BV	Pays-Bas	100,00%	52,85%
Claas Leasing GmbH	Allemagne	100,00%	89,96%
Fidex Holding Limited	Royaume-Uni	100,00%	0,00%

(1) Société membre du groupe fiscal constitué autour de BNP Paribas SA au 1^{er} janvier 2002

(2) Société consolidée précédemment avec Monopoly.

ENTREPRISES NON FINANCIÈRES	% contrôle	% intérêt
SOCIETES FRANCAISES		
Immobilier		
BNP Paribas Immobilier (1)	100,00%	100,00%
BNP Paribas Participations Finance Immobilier (1)	100,00%	100,00%
Fleurantine de Participations (1)	100,00%	100,00%
Cb Pierre (ex Sas CB Pierre)	100,00%	52,85%
Great Central Railway land SA (1)	99,97%	99,97%
Immobiliere des Bergues (1)	100,00%	100,00%
Klecar Europe Sud	83,00%	43,86%
Klecar France Snc	83,00%	43,86%
Klepierre SA	53,07%	52,85%
Klepierre Services	100,00%	52,85%
Meunier Promotion (Groupe) (1)	100,00%	100,00%
Sa Centrale Immobiliere	99,99%	52,85%
Sa Klecentres	82,50%	43,60%
Sa Secmarne	61,57%	29,43%
Sa Socoseine	100,00%	54,08%
Sa Tours Nationale	100,00%	43,60%
Sas 192 avenue Charles De Gaulle	100,00%	52,85%
Sas 21 Kleber	100,00%	56,59%
Sas 21 la Perouse	100,00%	52,85%
Sas 43 Grenelle	100,00%	52,85%
Sas 43 Kleber	100,00%	52,85%
Sas 46 Notre-Dame des victoires	100,00%	52,85%
Sas 5 Turin	100,00%	52,85%
Sas Baudot Massy	100,00%	52,85%
Sas Begles Arcins	100,00%	43,60%
Sas Brescia	100,00%	43,60%
Sas Cande	100,00%	52,84%
Sas Center Villepinte	100,00%	43,58%
Sas Centre Jaude Clermont	100,00%	43,59%
Sas Concorde Puteaux	100,00%	52,85%
Sas Daumesnil Reuilly	100,00%	52,85%
Sas Doumer Caen	100,00%	43,58%
Sas Espace Dumont D'Urville	100,00%	52,85%
Sas Espace Kleber	100,00%	52,85%
Sas Flandre	100,00%	52,84%
Sas Issy Desmoulins	100,00%	52,85%
Sas Kleber Levallois	100,00%	52,85%
Sas Klebureaux	100,00%	52,85%
Sas Klefinances (1)	100,00%	100,00%
Sas Klegestion	100,00%	52,85%
Sas Klemurs	100,00%	52,85%
Sas Klepierre Conseil (ex Sas Vanne Montrouge)	100,00%	52,85%
Sas Klepierre Finances	100,00%	52,85%
Sas Klepierre Transaction	100,00%	52,85%
Sas Le Havre Capelet	100,00%	52,85%
Sas Le Havre Tourneville	100,00%	52,85%
Sas Leblanc Paris 15	100,00%	52,85%
Sas LP7	100,00%	52,85%
Sas Melun Saint-Peres	99,98%	43,59%
Sas Odysseum Place de France	70,00%	36,99%
Sas Oise Cergy	50,00%	33,92%
Sas Opale	100,00%	52,85%
Sas Poitiers Alienor	100,00%	52,85%
Sas Saint-Andre Pey berland	100,00%	43,60%
Sas Strasbourg La Vigie	100,00%	43,54%
Sas Suffren Paris 15	100,00%	52,85%
Sc Cecocord	100,00%	52,83%
Sc Centre Bourse	100,00%	44,98%
Sci 8 Rue du Sentier	100,00%	52,85%
Sci Boulogne d'Aguesseau	100,00%	52,85%
Sci Etoile Quinzieme	100,00%	52,85%
Sci Les Ellipses	100,00%	52,85%
Sci Levallois Anatole France	100,00%	52,85%
Sci Rueil Hermes	100,00%	52,85%
Sci Secovalde	40,00%	21,14%
Sci Square Chaptal 2	100,00%	52,85%

(1) Société membre du groupe fiscal constitué autour de BNP Paribas SA au 1^{er} janvier 2002

SOCIETES CONSOLIDEES PAR INTEGRATION GLOBALE**ENTREPRISES NON FINANCIÈRES****% contrôle % intérêt****SOCIETES FRANCAISES****Immobilier (suite)**

Sci Villepinte Le Tropical	100,00%	52,85%
Segecar	50,00%	26,16%
Segece	90,00%	52,32%
Segece Loisirs Transactions	95,20%	50,53%
Setic (1)	100,00%	100,00%
Snc 86 Anatole France	100,00%	52,85%
Snc Cecoville	100,00%	52,85%
Snc Couperin Fonciere	100,00%	52,85%
Snc Fonciere Saint Germain	100,00%	52,85%
Snc Galae	100,00%	44,93%
Snc General Leclerc 11-11bis Levallois	100,00%	52,85%
Snc Godefroy n° 8 Puteaux	100,00%	52,85%
Snc Jardins des Princes (ex Jardins des Princes)	100,00%	52,85%
Snc KC1	100,00%	43,86%
Snc KC10	100,00%	43,86%
Snc KC11	100,00%	43,86%
Snc KC12	100,00%	43,86%
Snc KC2	100,00%	43,86%
Snc KC3	100,00%	43,86%
Snc KC4	100,00%	43,86%
Snc KC5	100,00%	43,86%
Snc KC6	100,00%	43,86%
Snc KC7	100,00%	43,86%
Snc KC8	100,00%	43,86%
Snc KC9	100,00%	43,86%
Snc Kleber la Perouse	100,00%	52,85%
Snc Le Barjac (ex Le Barjac)	100,00%	52,85%
Snc Maille Nord 4 (ex Maille Nord 4)	100,00%	52,85%
Snc Soccendre	100,00%	52,53%
Solorec	100,00%	46,44%
Ste du 23 avenue Marignan	100,00%	52,85%

Assurance

Cardif RD (1)	100,00%	100,00%
Cardif SA (1)	100,00%	100,00%
Cardif Sté Vie (1)	100,00%	100,00%
Cybele RE	100,00%	100,00%
GIE Helios	75,90%	67,90%
Nativie (1)	100,00%	100,00%

Autres activités

Antin Participation 4 (1)	100,00%	100,00%
Antin Participation 5 (1)	100,00%	100,00%
Antin Participation 7 (1)	95,50%	95,50%
Antin Participation 13	99,99%	95,49%
Antin Vendôme	96,77%	96,77%
Bincofi (1)	100,00%	100,00%
BNP Paribas BDDI Participations (1)	100,00%	100,00%
BNP Paribas Stratégies Actions (1)	100,00%	100,00%
Capefi (1)	100,00%	100,00%
Catesienne de Participation	100,00%	100,00%
Compagnie Auxiliaire d'Entreprises et de Chemins de Fer (1)	100,00%	100,00%
Compagnie d'Entreprise Industrielle et Commerciale (1)	99,20%	99,20%
Compagnie Immobilière de France (1)	100,00%	100,00%
Foncière de la Compagnie Bancaire (1)	100,00%	100,00%
Immobilier Marché Saint-Honoré (1)	100,00%	100,00%
Kle 65 (1)	100,00%	100,00%
Kle 66 (1)	100,00%	100,00%
Norbail Location (1)	100,00%	99,96%
Omnium Gestion Développement Immobilier (1)	100,00%	100,00%
Opatra (1)	100,00%	100,00%
Ottofrance International (1)	100,00%	100,00%
Parfici (1)	100,00%	100,00%
Paribas International (1)	100,00%	100,00%

(1) Société membre du groupe fiscal constitué autour de BNP Paribas SA au 1^{er} janvier 2002

SOCIETES CONSOLIDEES PAR INTEGRATION GLOBALE

ENTREPRISES NON FINANCIÈRES		% contrôle	% intérêt
SOCIETES FRANCAISES			
Autres activités (suite)			
Paribas Santé (1)		100,00%	100,00%
Quatch (1)		99,96%	99,96%
Safadeco sa (1)		100,00%	100,00%
Safadeco sp (1)		100,00%	100,00%
Sagal (1)		100,00%	99,92%
Sas 5 Kleber (1)		100,00%	100,00%
Société Centrale d'Investissement (1)		100,00%	100,00%
Société Générale Commerciale et Financiere (1)		100,00%	100,00%
SOCIETES ETRANGERES			
Assurance			
BNP de Réassurance au Luxembourg	Luxembourg	100,00%	100,00%
Cardif Assicurazioni SPA	Italie	100,00%	100,00%
Cardif Compania de Seguros de Vida	Argentine	100,00%	100,00%
Cardif do Brasil Seguros	Brésil	100,00%	100,00%
Cardif Leven	Belgique	100,00%	100,00%
Cardif Levensverzekeringen NV	Pays-Bas	100,00%	100,00%
Cardif Nederland Holding BV	Pays-Bas	100,00%	100,00%
Cardif Schadeverzekeringen NV	Pays-Bas	100,00%	100,00%
Compania de Seguros Generales	Chili	100,00%	100,00%
Compania Seguros de Vida	Chili	100,00%	100,00%
European Reinsurance Limited	Guernesey	100,00%	94,18%
Investlife sa	Luxembourg	100,00%	100,00%
Luxpar-Ré	Luxembourg	100,00%	100,00%
Pinnacle Insurance	Royaume-Uni	100,00%	94,18%
Pinnacle Insurance Holdings	Royaume-Uni	94,18%	94,18%
Pinnacle Insurance Management Services	Royaume-Uni	100,00%	94,18%
Immobilier			
Arcol	Slovaquie	100,00%	52,85%
Belarcol	Belgique	100,00%	52,85%
Belga Sept	Belgique	100,00%	52,85%
Cinneo	Italie	85,00%	44,92%
Ejesur	Espagne	100,00%	100,00%
F M C	République Tchèque	75,00%	27,99%
Icd spa	Italie	85,00%	37,06%
Immobiliare Magnolia	Italie	85,00%	44,92%
Klecar Foncier Espana	Espagne	100,00%	43,86%
Klecar Foncier Iberica	Espagne	100,00%	43,86%
Klecar Italia SPA	Italie	83,00%	43,86%
Klecar Participations Italie	Italie	100,00%	43,86%
Klefin Italia SPA	Italie	100,00%	52,85%
Klelou SA	Portugal	100,00%	52,85%
Klepierre Portugal SA SGPS	Portugal	100,00%	52,85%
Monopoly	Royaume-Uni	100,00%	100,00%
Novate SRL	Italie	100,00%	52,85%
SnC Macedonia (ex Macedonia)	Grèce	100,00%	43,87%
Zobel Investment BV	Pays-Bas	100,00%	52,85%
Autres activités			
BNP Paribas Capital Investments Limited	Royaume-Uni	100,00%	100,00%
BNP Paribas Fleet Leasing	Royaume-Uni	100,00%	99,99%
BNP Paribas International BV	Pays-Bas	100,00%	100,00%
BNP Paribas Services	Suisse	100,00%	99,99%
Cetelem America	Brésil	100,00%	100,00%
Cobepa - Amparzo	Pays-Bas	100,00%	98,40%
Cobepa - Belvucio	Belgique	98,83%	97,25%
Cobepa - Cippar	Belgique	100,00%	98,40%
Cobepa - Claireville	Belgique	100,00%	98,40%
Cobepa - Cobema	Belgique	100,00%	98,40%
Cobepa - Cobepa Finance	Luxembourg	100,00%	98,40%
Cobepa - Cobepa International	Pays-Bas	100,00%	98,40%

(1) Société membre du groupe fiscal constitué autour de BNP Paribas SA au 1^{er} janvier 2002

SOCIETES CONSOLIDEES PAR INTEGRATION GLOBALE**ENTREPRISES NON FINANCIÈRES****% contrôle % intérêt****SOCIETES ETRANGERES****Autres activités (suite)**

Cobepa - Cobepa Technology	Belgique	100,00%	98,40%
Cobepa - Compagnie de Participations Internationales NV	Pays-Bas	100,00%	98,40%
Cobepa - Compagnie de Participations Internationales sa	Luxembourg	97,50%	95,94%
Cobepa - Compagnie Financière et Mobilière	Belgique	100,00%	98,40%
Cobepa - Copabel sa	Belgique	100,00%	95,94%
Cobepa - Coparin	Luxembourg	100,00%	95,94%
Cobepa - Gepeco	Belgique	100,00%	98,40%
Cobepa - Group T sa	Belgique	100,00%	98,40%
Cobepa - Groupe Financier Liegeois	Belgique	79,48%	78,21%
Cobepa - Holnor	Pays-Bas	97,50%	95,94%
Cobepa - I.I.M	Pays-Bas	100,00%	98,40%
Cobepa - Ilmaco	Belgique	100,00%	97,25%
Cobepa - Libelux	Luxembourg	99,98%	98,38%
Cobepa - Libenel BV	Pays-Bas	100,00%	98,40%
Cobepa - Mascagni	Belgique	100,00%	97,25%
Cobepa - Paribas Deelnemingen NV	Pays-Bas	99,70%	98,11%
Cobepa - Paribas Participation Limitée	Canada	97,50%	95,94%
Cobepa - Regio Invest Ontwik Maats	Belgique	100,00%	97,25%
Cobepa - SA Mosane	Belgique	100,00%	98,40%
Cobepa - Sté Financière et de Réalisation	Belgique	100,00%	98,40%
Cobepa - Tradexco sa	Belgique	100,00%	98,40%
Cobepa - Ulran	Luxembourg	100,00%	98,40%
Compagnie Belge de Participations Paribas - Cobepa	Belgique	98,40%	98,40%
Compagnie Financière Ottomane	Luxembourg	96,46%	96,46%
Paribas Management Services Limited (ex BNP Paribas Management Services Limited)	Royaume-Uni	100,00%	100,00%
Paribas Sante International BV	Pays-Bas	100,00%	100,00%
Paribas Trust Luxembourg	Luxembourg	100,00%	100,00%
Parritaye Pty Limited	Australie	100,00%	100,00%
Placement, Gestion, Finance Holding - Plagefin	Luxembourg	99,99%	99,99%
Sagip	Belgique	100,00%	100,00%

SOCIETES CONSOLIDEES PAR INTEGRATION PROPORTIONNELLE**ENTREPRISES FINANCIÈRES****% contrôle % intérêt****SOCIETES FRANCAISES****Etablissements financiers autres qu'établissements de crédit**

Antarius		50,00%	50,00%
----------	--	--------	--------

SOCIETES ETRANGERES**Etablissements de crédit****Europe**

BNP AK Dresdner Bank AS	Turquie	30,00%	30,00%
Findomestic	Italie	50,00%	50,00%

Asie - Océanie

International Bank of Paris and Shanghai	République Populaire de Chine	50,00%	50,00%
--	-------------------------------	--------	--------

Etablissements financiers autres qu'établissements de crédit**Europe**

BNP AK Dresdner Financial Kiralama	Turquie	29,98%	29,98%
Halifax Cetelem Credit Limited	Royaume-Uni	50,00%	50,00%

(1) Société membre du groupe fiscal constitué autour de BNP Paribas SA au 1^{er} janvier 2002

SOCIETES CONSOLIDEES PAR INTEGRATION PROPORTIONNELLE

ENTREPRISES NON FINANCIÈRES		% contrôle	% intérêt
SOCIETES FRANCAISES			
Assurance			
Axeria Assurances		35,00%	35,00%
Natio Assurance		50,00%	50,00%
Immobilier			
Sa Cecobil		50,00%	26,42%
Sa Soaval		50,00%	26,14%
Sas Espace Cordeliers		50,00%	26,42%
Sas Le Havre Lafayette		50,00%	26,42%
Sas Le Havre Vauban		50,00%	26,42%
Sci Antin Vendome		50,00%	26,42%
Sci Bassin Nord		50,00%	26,42%
SOCIETES ETRANGERES			
Assurance			
Centro Vita Assicurazioni SPA	Italie	49,00%	49,00%
Immobilier			
Centro Shopping Gestion	Italie	50,00%	26,16%
I G C	Italie	40,00%	21,14%
P S G	Italie	50,00%	33,66%
Autres activités			
Cobepa - Bogerco	Belgique	50,00%	49,20%

SOCIETES CONSOLIDEES PAR MISE EN EQUIVALENCE

ENTREPRISES FINANCIÈRES		% contrôle	% intérêt
SOCIETES FRANCAISES			
Etablissements de crédit			
Axa Crédit		35,00%	35,00%
Banque Petrofigaz		21,98%	21,98%
Consors France (2)		100,00%	71,08%
Cofinoga (Groupe)		49,05%	49,05%
Crédit Immobilier Général - C.I.G		15,00%	15,00%
Société Paiement PASS		40,01%	40,01%
Etablissements financiers autres qu'établissements de crédit			
Laser		9,01%	9,01%
SOCIETES ETRANGERES			
Etablissements de crédit			
Europe			
Cetelem Poslka Expansion SA	Pologne	100,00%	100,00%
Consors Discount Broker AG (Groupe) (2)	Allemagne	100,00%	100,00%
Consors Espana (2)	Espagne	100,00%	100,00%
Consros International Holding (2)	Allemagne	100,00%	100,00%
Cortal Belgique	Belgique	100,00%	100,00%
Creation Financial Services	Royaume-Uni	49,05%	49,05%
Fipryca	Espagne	40,00%	40,00%
Fortis Crédit	Belgique	45,00%	45,00%
Asie- Océanie			
BNP Paribas Peregrine Futures Limited	Hong-Kong	100,00%	100,00%
BNP Paribas Private Bank (Japan) Limited	Japon	100,00%	100,00%
Cetelem Services Korea	Corée du Sud	100,00%	100,00%
PT BNP Paribas Peregrine	Indonésie	100,00%	98,80%
Afrique			
The Commercial Bank of Namibia ltd CBON	Namibie	43,84%	43,84%

(1) Société membre du groupe fiscal constitué autour de BNP Paribas SA au 1^{er} janvier 2002

(2) Ces sociétés acquises en 2002 ont été au 31 décembre mises en équivalence. Elles seront consolidées par intégration globale dès que l'adaptation de leurs systèmes leur permettra de répondre aux contraintes d'une consolidation par intégration globale dans les délais prévalant au sein du groupe.

SOCIETES CONSOLIDEES PAR MISE EN EQUIVALENCE

ENTREPRISES FINANCIÈRES		% contrôle	% intérêt
SOCIETES ETRANGERES			
<u>Etablissements de crédit</u>			
<u>Amériques</u>			
BNP Andes	Pérou	100,00%	100,00%
Fischer Francis Trees and Watts	Etats-Unis	25,00%	72,10%
Autres entreprises à caractère financier			
<u>Europe</u>			
Centro Leasing SPA	Italie	27,62%	27,60%
Cogent Investment Operations Irland Limited (2)	Irlande	100,00%	100,00%
Cogent Investment Operations Limited (2)	Royaume-Uni	100,00%	100,00%
Cogent Investment Operations Luxembourg SA (2)	Luxembourg	99,90%	99,90%
<u>Amériques</u>			
CCAC	Brésil	40,00%	40,00%
<u>Asie - Océanie</u>			
Cogent Investment Operations Pty Australie	Australie	100,00%	100,00%

SOCIETES CONSOLIDEES PAR MISE EN EQUIVALENCE

ENTREPRISES NON FINANCIÈRES		% contrôle	% intérêt
SOCIETES FRANCAISES			
<u>Assurance</u>			
Axa Ré Finance		21,00%	21,00%
<u>Autres</u>			
Finaxa		13,58%	21,83%
Sinvim (1)		100,00%	100,00%
SOCIETES ETRANGERES			
<u>Immobilier</u>			
Devimo Consult	Belgique	35,00%	18,31%
<u>Assurance</u>			
State Bank of India Life Insurance Company Limited	Inde	26,00%	26,00%

(1) Société membre du groupe fiscal constitué autour de BNP Paribas SA au 1^{er} janvier 2002

(2) Ces sociétés acquises en 2002 ont été au 31 décembre mises en équivalence. Elles seront consolidées par intégration globale dès que l'adaptation de leurs systèmes leur permettra de répondre aux contraintes d'une consolidation par intégration globale dans les délais prévalant au sein du groupe.

NOTE 3 – OPERATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES

En millions d'euros, au 31 décembre	2002		2001		2000
	Montant brut	(Provisions)	Montant net	Montant net	Montant net
CAISSE, BANQUES CENTRALES, CCP	9 988	(104) (b)	9 884	3 489	8 140
Effets publics et valeurs assimilées (note 5)	84 341	(351) (b)	83 990	81 462	59 548
Créances sur les établissements de crédit					
Comptes ordinaires	9 462	(36)	9 426	25 654	14 564
Comptes et prêts (a)	23 214	(276) (b)	22 938	24 332	20 994
Opérations de pension :					
Titres reçus en pension livrée	112 100	-	112 100	134 219	92 819
Autres valeurs reçues en pension ou achetées ferme	1 730		1 730	2 119	1 932
Total des opérations de pension	113 830		113 830	136 338	94 751
Prêts subordonnés	318		318	299	304
Total des créances sur les établissements de crédit	146 824	(312)	146 512	186 623	130 613
Total des opérations interbancaires et assimilées	241 153	(767)	240 386	271 574	198 301
<i>Dont créances rattachées</i>			3 228	4 547	4 045

(a) Les "comptes et prêts" enregistrent les opérations effectuées au jour le jour ou à terme et ne faisant l'objet d'aucun échange de support sous forme d'effet ou de titre, et recouvrent en particulier les crédits financiers. Sont considérés comme des crédits financiers les crédits commerciaux d'une durée initiale supérieure à un an consentis à des établissements de crédit dont le bénéficiaire final est un agent non financier, généralement originaire d'un pays en développement dont le risque de non-transfert fait l'objet d'une provision (note 8).

(b) Provisions au titre du risque-pays.

NOTE 4 - OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE

En millions d'euros, au 31 décembre	2002		2001	2000	
	Montant brut	Provisions	Montant net	Montant net	
Créances sur la clientèle					
Créances commerciales	11 840	(34)	11 806	9 387	10 075
Comptes débiteurs	12 908		12 908	17 424	15 931
Autres concours à la clientèle					
– Crédits de trésorerie	50 503		50 503	43 603	40 224
– Crédits à l'habitat	42 701		42 701	36 672	34 986
– Crédits à l'équipement	22 452		22 452	20 156	19 346
– Crédits à l'exportation	5 303	(841)	4 462	7 565	9 100
– Autres crédits à la clientèle	38 081	(57)	38 024	57 513	58 269
Total des autres concours à la clientèle	159 040	(898) (a)	158 142	165 509	161 925
Créances douteuses	13 354	(8 969)	4 385	3 939	3 943
Créances rattachées sur la clientèle	1 277		1 277	1 558	1 650
Titres et valeurs reçus en pension	16 103		16 103	16 734	18 597
Prêts subordonnés (b)	107	(9)	98	268	180
Total des créances sur la clientèle (c)	214 629	(9 910)	204 719	214 819	212 301
Opérations de crédit bail et assimilées	21 059	(437)	20 622	20 088	18 609
Total des opérations avec la clientèle	235 688	(10 347)	225 341	234 907	230 910
<i>Dont créances rattachées</i>			<i>1 620</i>	<i>1 860</i>	<i>1 919</i>

(a) Provisions au titre du risque pays.

(b) Les prêts participatifs consentis à la clientèle inclus sous la rubrique "Prêts subordonnés" s'élèvent à 53 millions d'euros au 31 décembre 2002 contre 207 millions d'euros au 31 décembre 2001 et 102 millions d'euros au 31 décembre 2000.

(c) Les créances éligibles au refinancement de la Banque de France s'élèvent à 8 079 millions d'euros au 31 décembre 2002 contre 13 491 millions d'euros au 31 décembre 2001 et 18 244 millions d'euros au 31 décembre 2000.

NOTE 5 - OPERATIONS SUR TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT ET ASSIMILES ET D'INVESTISSEMENT

En millions d'euros au 31 décembre	2002		2001		2000			
	Valeur brute	Provisions	Valeur nette comptable	Valeur de marché	Valeur nette comptable	Valeur de marché	Valeur nette comptable	Valeur de marché
Titres de transaction :								
Effets publics et valeurs assimilées	54 453		54 453	54 453	54 539	54 539	31 237	31 237
Obligations et autres titres à revenu fixe	24 707		24 707	24 707	42 473	42 473	15 856	15 857
Actions et autres titres à revenu variable	21 155	(6)	21 149	21 149	40 553	40 553	36 155	36 155
Actions propres détenues par le groupe	14		14	14	8	8	262	262
Total des titres de transaction	100 329	(6)	100 323	100 323	137 573	137 573	83 510	83 511
<i>Dont actions et obligations non cotées</i>	<i>4 806</i>		<i>4 806</i>	<i>4 806</i>	<i>4 438</i>	<i>4 438</i>	<i>1 969</i>	<i>1 969</i>
Titres de placement et assimilés :								
Effets publics et valeurs assimilées	7 564	(310)	7 254	7 830	7 600	8 497	6 554	6 771
Obligations et autres titres à revenu fixe	10 208	(566)	9 642	10 213	8 151	8 723	5 613	6 003
Actions, autres titres à revenu variable et titres de l'activité de portefeuille	1 751	(298)	1 453	1 547	1 936	2 121	2 603	3 289
Actions propres détenues par le groupe								
Total des titres de placement et assimilés	19 523	(1 174)	18 349	19 590	17 687	19 341	14 770	16 063
<i>Dont actions et obligations non cotées</i>	<i>1 583</i>	<i>(42)</i>	<i>1 541</i>	<i>1 556</i>	<i>2 054</i>	<i>2 352</i>	<i>2 147</i>	<i>2 713</i>
Titres d'investissement :								
Effets publics et valeurs assimilées	22 324	(41)	22 283	22 735	19 323	19 637	21 757	21 909
Obligations et autres titres à revenu fixe	7 636	(21)	7 615	8 009	5 438	5 424	10 486	10 523
Total des titres d'investissement	29 960	(62)	29 898	30 744	24 761	25 061	32 243	32 432
<i>Dont obligations non cotées</i>	<i>409</i>		<i>409</i>	<i>414</i>	<i>541</i>	<i>541</i>	<i>1 417</i>	<i>1 374</i>
Total des titres de transaction, et de placement assimilés, et d'investissement (a) :	149 812	(1 242)	148 570	150 657	180 021	181 975	130 523	132 006
<i>Dont</i>								
Effets publics et valeurs assimilées	84 341	(351)	83 990	85 018	81 462	82 673	59 548	59 917
Obligations et autres titres à revenu fixe	42 551	(587)	41 964	42 929	56 062	56 620	31 955	32 383
<i>Dont obligations non cotées</i>	<i>2 467</i>	<i>(15)</i>	<i>2 452</i>	<i>2 465</i>	<i>3 212</i>	<i>3 225</i>	<i>3 230</i>	<i>3 611</i>
Actions et autres titres à revenu variable	22 920	(304)	22 616	22 710	42 497	42 682	39 020	39 706
<i>Dont actions non cotées</i>	<i>4 331</i>	<i>(27)</i>	<i>4 304</i>	<i>4 311</i>	<i>3 821</i>	<i>4 106</i>	<i>2 303</i>	<i>2 445</i>

(a) Les parts d'OPCVM détenues par le Groupe s'élèvent à 4 437 millions d'euros au 31 décembre 2002 (4 531 millions d'euros au 31 décembre 2001 et 2 242 millions d'euros au 31 décembre 2000). Elles comprennent des parts d'OPCVM de capitalisation à hauteur de 4 246 millions d'euros dont 791 millions d'euros d'origine française (4 185 millions d'euros en 2001 dont 491 millions d'euros d'origine française et 2 042 millions d'euros en 2000 dont 943 millions d'euros d'origine française).

NOTE 5 - OPERATIONS SUR TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT ET ASSIMILES ET D'INVESTISSEMENT (Suite)

Au cours des trois derniers exercices, les transferts suivants ont été opérés entre les différentes catégories de portefeuilles de titres :

Portefeuille d'origine	Portefeuille de destination	Montant transféré au cours de l'exercice (en millions d'euros)		
		2002	2001	2000
Titre de transaction	Titre de placement	575	335	63
Titre de placement	Titre d'investissement	270	9	168
Titre d'investissement	Titre de placement	769	2 608	481

Les montants ci-dessus ne comprennent pas les transactions opérées au prix de marché entre deux entités du groupe poursuivant indépendamment des objectifs de gestion différents (notamment les achats de titres en portefeuilles d'investissement auprès d'entités gérant des portefeuilles de trading).

Les écarts d'acquisition nets négatifs d'un prix d'acquisition inférieur à la valeur de remboursement sur les titres d'investissement s'élèvent au 31 décembre 2002 à 364 millions d'euros (contre des écarts d'acquisition nets positifs de 170 millions d'euros au 31 décembre 2001 et 147 millions d'euros au 31 décembre 2000) ; ces écarts font l'objet d'un amortissement sur la durée de vie résiduelle des titres auxquels ils se rapportent.

Les écarts d'acquisition nets négatifs résultant d'un prix d'acquisition inférieur à la valeur de remboursement sur les titres de placement s'élèvent au 31 décembre 2002 à 181 millions d'euros (155 millions d'euros au 31 décembre 2001 et 37 millions d'euros au 31 décembre 2000).

Les créances représentatives de titres prêtés s'élèvent au 31 décembre 2002 à 5 051 millions d'euros (5 374 millions d'euros au 31 décembre 2001 et 5 079 millions d'euros au 31 décembre 2000).

Les intérêts courus non échus relatifs aux titres à revenu fixe s'élèvent à 506 millions d'euros au 31 décembre 2002 contre 657 millions d'euros au 31 décembre 2001 et 873 millions d'euros au 31 décembre 2000.

Une des filiales du groupe intervenant sur des opérations de négociation et d'arbitrage sur indices boursiers détenait, au 31 décembre 2002, 366 000 actions émises par BNP Paribas SA comptabilisées en titres de transaction (note 22).

NOTE 6 – PLACEMENTS FINANCIERS DES ENTREPRISES D'ASSURANCE

En millions d'euros, au 31 décembre	2002	2001	2000
Placements immobiliers	1 141	1 224	1 081
Actions, parts d'OPCVM et autres titres à revenu variable	2 613	2 640	2 697
Obligations et autres titres à revenu fixe	30 323	27 545	25 665
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	20 734	23 010	23 087
Parts cessionnaires de provisions techniques	919	473	690
Autres placements	629	573	447
Créances rattachées	795	745	978
Placements financiers des entreprises d'assurance	57 154	56 210	54 645

NOTE 7 - PARTICIPATIONS ET PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES NON CONSOLIDEES ET AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME

En millions d'euros, au 31 décembre	2 0 0 2			2 0 0 1		2 0 0 0	
	Valeur brute comptable	Valeur nette comptable	Valeur de marché	Valeur nette comptable	Valeur de marché	Valeur nette comptable	Valeur de marché
Autres titres détenus à long terme							
Titres non cotés	3 024	2 620	3 245	2 474	2 897	2 200	2 836
Titres cotés	3 151	2 787	3 875	3 272	6 416	3 420	7 874
Total des autres titres détenus à long terme	6 175	5 407	7 120	5 746	9 313	5 620	10 710
Participations et parts dans les entreprises liées non consolidées (a) :							
Parts dans les entreprises liées non consolidées	1 577	887	1 032	832	887	341	366
Titres de participation							
Titres non cotés	1 328	1 116	1 482	1 390	1 949	1 334	1 449
Titres cotés	3 985	3 869	3 743	805	1 025	746	1 758
Total des titres de participation	5 313	4 985	5 225	2 195	2 974	2 080	3 207
Total des participations et des parts dans les entreprises liées non consolidées	6 890	5 872	6 257	3 027	3 861	2 421	3 573
Total des participations, des parts dans les entreprises liées non consolidées et autres titres détenus à long terme.	13 065	11 279	13 377	8 773	13 174	8 041	14 283

(a) La valeur de marché des titres non cotés d'entreprises liées non consolidées et des titres de participation est principalement déterminée sur la base de la quote-part de situation nette comptable ou si nécessaire réévaluée de la société dont les titres sont détenus par le groupe BNP PARIBAS.

Les participations et parts dans les entreprises liées non consolidées détenues par le Groupe dans des établissements de crédit s'élèvent respectivement à 3 566 millions d'euros et 144 millions d'euros au 31 décembre 2002 contre 508 millions d'euros et 157 millions d'euros au 31 décembre 2001 et 441 millions d'euros et 209 millions d'euros au 31 décembre 2000.

Le montant total des plus-values potentielles nettes sur l'ensemble des portefeuilles comprenant les titres de participation, les parts dans les entreprises liées non consolidées et les autres titres détenus à long terme, évaluées pour les titres cotés par référence aux derniers cours de Bourse de l'exercice, s'élève à 2 098 millions d'euros au 31 décembre 2002 (4 401 millions d'euros au 31 décembre 2001 et 6 242 millions d'euros au 31 décembre 2000).

**NOTE 7 - PARTICIPATIONS ET PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES NON CONSOLIDEES ET AUTRES TITRES
DETENUS A LONG TERME (suite)**

Les principales lignes de titres composant le poste autres titres détenus à long terme, participations et parts dans les entreprises liées non consolidées dont la valeur nette comptable dans les livres du groupe est supérieure à 100 millions d'euros sont les suivantes :

En millions d'euros	% de participation	Siège Social	Montant des capitaux propres consolidés en 2001 (a)	Résultat consolidé de l'exercice 2001	Valeur nette comptable dans les livres du groupe BNP PARIBAS
Participations dont le pourcentage du capital détenu est inférieur à 5 %					
Axa	2,19	Paris	24 780	520	611
Vivendi Environnement	2,01	Paris	5 740	(2 251)	319
Total-Fina Elf	0,22	La Défense	33 932	7 658	194
Vivendi Universal	0,74	Paris	36 748	(13 597)	161
Peugeot	1,53	Paris	10 282	1 691	137
Shinhan Financial Group	4,00	Corée du Sud	2 624	188	131
Schneider Electric	2,03	Boulogne Billancourt	8 381	(986)	130
Allianz	0,15	Allemagne	31 664	1 623	61
Alcatel	0,61	Paris	9 630	(4 963)	32
Participations dont le pourcentage du capital détenu est compris entre 5 % et 10 %					
Bouygues Telecom	6,41	Issy Les Moulineaux	585	(61)	170
Cassa Di Risparmio Di Firenze	6,99	Italie	802	93	119
Participations dont le pourcentage du capital détenu est supérieur à 10 %					
Crédit Lyonnais	16,32	Paris	7 949	812	3 097
Tyler Trading Inc	19,03	Wilmington (USA)	337	9	381
Pargesa Holding	14,66	Suisse	4 544	274	367
Erbe SA	47,01	Belgique	673	141	335
ABN Amro Advisory Inc	19,35	Chicago (USA)	1 677	9	286
Eiffage	29,51	Issy Les Moulineaux	811	152	160
Crédit Logement	27,55	Paris	718	45	135
Participation dans un fonds d'investissement PAI Europe III	13,80	France/UK	N/A	N/A	116

(a) Selon normes françaises.

NOTE 8 - PROVISIONS POUR CREANCES DOUTEUSES ET RISQUES PAYS

En millions d'euros	2002	2001	2000
Solde au 1^{er} janvier	13 171	12 542	12 433
Dotation nette aux provisions de l'exercice	1 532	1 366	1 105
Amortissement de créances irrécupérables antérieurement provisionnées	(1 470)	(1 230)	(1 423)
Variation des parités monétaires et divers	(204)	493	427
Solde au 31 décembre	13 029	13 171	12 542
Les provisions se décomposent comme suit :			
– Provisions déduites de l'actif :			
• Relatives aux opérations avec les établissements de crédit (a)	416	379	456
• Relatives aux opérations avec la clientèle (note 4)	10 347	10 484	10 006
• Relatives aux titres (a)	1 009	1 117	783
Total des provisions déduites de l'actif	11 772	11 980	11 245
<i>dont provisions constituées au titre des risques-pays</i>	<i>2 119</i>	<i>2 271</i>	<i>2 241</i>
– Provisions inscrites au passif (note 19) :			
• Relatives aux engagements par signature	570	621	459
• Relatives aux créances risquées et assimilées	469	352	620
• Relatives aux risques sectoriels éventuels	218	218	218
Total des provisions inscrites au passif	1 257	1 191	1 297
<i>dont provisions constituées au titre des risques-pays</i>	<i>309</i>	<i>434</i>	<i>714</i>
TOTAL DES PROVISIONS POUR CRÉANCES DOUTEUSES ET RISQUES-PAYS	13 029	13 171	12 542

(a) Les provisions relatives aux créances consenties aux établissements de crédit sont pour l'essentiel attachées aux crédits financiers (note 3) porteurs d'un risque-pays. Les provisions relatives aux titres reprises dans ce tableau le sont au titre du risque-pays attaché aux valeurs mobilières détenues par le groupe.

Les provisions pour créances douteuses couvrant des risques inscrits à l'actif du bilan sont affectées en déduction des actifs concernés. Les provisions maintenues au passif du bilan sont constituées des provisions pour engagements par signature et des provisions pour procès et autres préjudices, des provisions pour risques non spécifiquement identifiés et pour risques sectoriels éventuels.

L'encours des provisions sur capital et intérêts, relatifs aux risques-pays s'établit à 2 428 millions d'euros au 31 décembre 2002 contre 2 705 millions d'euros au 31 décembre 2001 et 2 955 millions d'euros au 31 décembre 2000.

NOTE 8 - PROVISIONS POUR CREANCES DOUTEUSES ET RISQUES PAYS (suite)

En millions d'euros	2 0 0 2	2 0 0 1	2 0 0 0
Dotations aux provisions de l'exercice :			
• Clientèle et établissements de crédit	2 533	2 423	2 003
• Engagements par signature	93	43	72
• Titres	87	173	64
• Créances risquées et assimilés	112	72	93
Total des dotations aux provisions de l'exercice	2 825	2 711	2 232
Reprises de provisions de l'exercice :			
• Clientèle et établissements de crédit	(1 024)	(856)	(934)
• Engagements par signature	(38)	(44)	(111)
• Titres	(132)	(181)	(25)
• Créances risquées et assimilés	(99)	(264)	(57)
Total des reprises de provisions de l'exercice	(1 293)	(1 345)	(1 127)
Dotation nette aux provisions de l'exercice	1 532	1 366	1 105
Créances irrécouvrables non couvertes par des provisions	146	130	248
Récupération sur créances amorties	(101)	(95)	(285)
(Dotation) reprise de provisions sur intérêts impayés comptabilisées dans le produit net bancaire et non incluses dans le coût du risque	(107)	(89)	74
Total du coût du risque	1 470	1 312	1 142
dont :			
• Charge nette des provisions constituées au titre des risques spécifiques	1 555	1 351	1 182
• Reprise nette de provisions constituées au titre des risques-pays	(85)	(39)	(40)

NOTE 9 - PARTICIPATIONS ET PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES MISES EN EQUIVALENCE

En millions d'euros, au 31 décembre 2002	Valeur des participations et parts dans les entreprises liées mises en équivalence			Valeur nette comptable des titres détenus dans les comptes sociaux des sociétés du Groupe
	Part dans les capitaux propres (selon le pourcentage de contrôle)	Part dans les résultats de l'exercice 2002 (selon le pourcentage de contrôle)	Total	
Sociétés financières :				
<i>ETABLISSEMENTS DE CRÉDIT</i>	601	29	630	1 207
Cofinoga	184	39	223	130
Société de paiement pass	71	17	88	36
C.I.G.	57	13	70	13
Fipryca	52	6	58	87
BNP Andes	48	1	49	48
BNP Private Banking Japan	23	(5)	18	19
Cetelem service Korea	14	(26)	(12)	0
Groupe Cogent	30	(3)	27	351
Groupe Consors	111	(33)	78	484
Autres	11	20	31	39
<i>AUTRES QU'ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT</i>	915	12	927	504
Finaxa	860	(1)	859	347
Centro Leasing Spa	34	3	37	27
CCAC Brésil	17	10	27	37
Autres	4		4	3
Total des sociétés financières	1 516	41	1 557	1 711
Sociétés non financières :				
<i>Sociétés d'assurance :</i>	49	8	57	64
Axa Re Finance	33	5	38	44
Autres	16	3	19	20
<i>Autres sociétés non financières :</i>	150	31	181	227
Sinvim	35		35	40
Laser	24	5	29	54
Fischer Francis Tree and Watts	6	2	8	91
Autres	85	24	109	42
Total des sociétés non financières	199	39	238	291
Total des titres mis en équivalence	1 715	80	1 795	2 002

NOTE 10 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES

En millions d'euros	Montant brut au 1er janvier 2002	Acquisitions	Rembour- sement et cessions	Transferts et autres variations	Montant brut au 31 décembre 2002	Montant des provisions au 1er janvier 2002	Dotations aux provisions de l'exercice	Reprises de provisions de l'exercice	Autres variations des provisions	Montant des provisions au 31 décembre 2002	Montant net au 31 décembre 2002	Montant net au 31 décembre 2001
Titres d'investissement (note 5)	24 854	43 825	(35 914)	(2 805)	29 960	(93)			31	(62)	29 898	24 761
Participations et parts dans les entreprises liées non consolidées (note 7)	4 017	3 504	(364)	(267)	6 890	(990)	(210)	149	33	(1 018)	5 872	3 027
Autres titres détenus à long terme (note 7)	6 274	1 928	(1 754)	(273)	6 175	(528)	(383)	77	66	(768)	5 407	5 746
Participations et parts dans les entreprises liées mises en équivalence (note 9)	1 883			(88)	1 795						1 795	1 883
Total des immobilisations financières	37 028	49 257	(38 032)	(3 433) (a)	44 820	(1 611)	(593)	226	130	(1 848)	42 972	35 417

(a) dont effet lié à la variation des parités monétaires – 2074 millions d'euros.

NOTE 11 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

En millions d'euros	2002		2001		2000
	Montant brut	Amortissements et provisions	Montant net	Montant net	Montant net
Immobilisations incorporelles					
- Logiciels informatiques	1 268	(730)	538	267	147
- Autres immobilisations incorporelles	943	(194)	749	464	193
Total des immobilisations incorporelles	2 211	(924)	1 287	731	340
Immobilisations corporelles :					
- Terrains et constructions	3 286	(1 210)	2 076	2 099	2 232
- Terrains et immeubles en location simple	3 662	(600)	3 062	2 637	1 397
- Equipement, mobilier, installations	4 272	(2 577)	1 695	1 702	1 444
- Autres immobilisations	520		520	345	418
Total des immobilisations corporelles	11 740	(4 387)	7 353	6 783	5 491
Total des immobilisations corporelles et incorporelles	13 951	(5 311)	8 640	7 514	5 831

Immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles comprennent les droits au bail, les fonds de commerce ainsi que les marques acquises par le groupe au sein desquelles la marque Consors a été enregistrée en 2002.

Immobilisations d'exploitation

Dans le cadre des dispositions réglementaires françaises, la Banque Nationale de Paris avait en 1991 et 1992 apporté à sa filiale, la Compagnie Immobilière de France, l'essentiel de ses immeubles centraux ou d'exploitation indissociables de son activité dégageant ainsi une plus-value d'apport de 1 156 millions d'euros dont la contrepartie est inscrite nette d'impôt sous la rubrique plus-value d'apport dans les capitaux propres consolidés (note 22). Cet écart d'évaluation a été réduit en 1997 de 545 millions d'euros afin de tenir compte des effets d'une baisse considérée comme durable de la valeur de référence des actifs immobiliers. L'effet de cette correction de valeur a été porté, dans les comptes consolidés, en réduction des plus-values d'apport inscrites parmi les capitaux propres pour un montant net d'impôt, conformément au traitement qui avait été opéré lors de l'opération d'apport initiale.

Les immobilisations d'exploitation anciennement détenues par Paribas et par ses filiales à la date du rapprochement restent inscrites à leur coût historique.

Les amortissements et provisions sur immeubles en location simple tiennent compte d'une provision de 152 millions d'euros, destinée à couvrir, en application du principe de prudence, les moins-values latentes du parc immobilier locatif du groupe Compagnie Bancaire.

Contrat de location simple relatif à des immobilisations d'exploitation

Dans le cadre d'un accord irrévocable signé en 1993, le groupe, à travers l'une de ses filiales, BancWest, est engagé jusqu'en décembre 2003 dans un contrat de location dont l'objet est le siège social de BancWest à Hawaii ; à cette date, BancWest aura alors la possibilité de renouveler le contrat de location, de procéder au rachat de l'immeuble à sa valeur de construction ou bien encore d'en permettre le rachat par un tiers moyennant l'indemnisation du vendeur pour la différence éventuelle entre le prix de vente et une valeur résiduelle conventionnellement fixée à 162 millions d'USD si le prix de vente était inférieur à ce montant. Cette opération a fait l'objet au cours de l'exercice 2002 d'une provision de 25,6 millions d'euros (note 38) pour tenir compte de la baisse jugée durable du marché de l'immobilier dans cet état de l'Union.

Immobilisations hors exploitation

Au 31 décembre 2002, les terrains et constructions hors exploitation (y compris les immobilisations en location simple) s'élèvent à 3 122 millions d'euros après acquisition de centres commerciaux destinés à la location contre 2 729 millions d'euros au 31 décembre 2001 et 1 442 millions d'euros au 31 décembre 2000.

Amortissements et provisions

Les dotations aux amortissements et provisions de l'exercice s'élèvent à 618 millions d'euros en 2002 contre 577 millions d'euros en 2001 et 528 millions d'euros en 2000.

NOTE 12 - ECARTS D'ACQUISITION DES TITRES DE PARTICIPATION ET DES PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES

En millions d'euros	2002	2001	2000
Valeur nette au 1^{er} janvier	4 489	2 540	1 389
Ecarts d'acquisition liés aux acquisitions de l'exercice	2 988	2 273	1 418
Ecart de conversion lié aux fluctuations des parités monétaires	(397)	4	(12)
Dotation courante aux amortissements	(388)	(206)	(173)
Amortissements exceptionnels	(145)	(122)	(82)
Valeur nette au 31 décembre	6 547	4 489	2 540

La charge nette d'amortissement des écarts d'acquisition non affectés s'est élevée pour l'exercice 2002 à 366 millions d'euros déduction faite des reprises d'écarts d'acquisition négatifs à hauteur de 22 millions d'euros, contre 188 millions d'euros en 2001 déduction faite des reprises d'écarts d'acquisition négatifs à hauteur de 18 millions d'euros et 144 millions d'euros en 2000 déduction faite des reprises d'écarts d'acquisition négatifs à hauteur de 29 millions d'euros. Les amortissements exceptionnels d'écart d'acquisition liés à des cessions de titres dont les plus-values latentes justifiaient le goodwill attaché à la reprise des intérêts minoritaires du sous-groupe Cobepa, se sont élevés pour l'exercice 2002 à 95 millions d'euros, contre 101 millions d'euros en 2001 et 82 millions d'euros en 2000. En outre, un complément d'amortissement exceptionnel de l'écart d'acquisition de 50 millions d'euros a été constaté en 2002 afin de tenir compte de l'évolution négative des plus values latentes. Ces amortissements ont été portés en diminution des "gains nets sur actifs immobilisés – Autres titres détenus à long terme" (note 37).

En outre, les écarts d'acquisition net négatifs s'élèvent à 22 millions d'euros au 31 décembre 2002 (25 millions d'euros au 31 décembre 2001 et 31 millions d'euros au 31 décembre 2000) et sont principalement relatifs à Finaxa (16 millions d'euros).

Les écarts d'acquisition liés aux acquisitions de l'exercice sont principalement liés à l'achat des titres United California Bank pour un montant de 1 398 millions de dollars, Facet pour un montant de 816 millions d'euros, Consors Discount Broker AG pour un montant de 378 millions d'euros et Cogent pour un montant de 215 millions de livres sterling.

NOTE 13 - COMPTES DE REGULARISATION ET AUTRES ACTIFS

En millions d'euros, au 31 décembre	2002	2001	2000
Comptes de régularisation – actif			
Comptes d'ajustement débiteurs (a)	20 228	17 519	14 401
Produits à recevoir	5 331	10 271	6 984
Comptes d'encaissement	3 488	7 816	5 086
Autres comptes de régularisation débiteurs (b)	9 501	11 195	14 710
Total des comptes de régularisation – actif	38 548	46 801	41 181
Autres actifs			
Actifs liés aux instruments conditionnels achetés	36 328	68 290	54 033
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	3 655	10 831	10 509
Titres de développement industriel relevant de la gestion collective des CODEVI	3 702	3 275	3 284
Impôt différé – actif (c)	975	1 032	961
Autres actifs des sociétés d'assurance	931	807	627
Actifs divers	10 458	10 351	9 292
Total des autres actifs	56 049	94 586	78 706
Total des comptes de régularisation et autres actifs	94 597	141 387	119 887

(a) Produits de la réévaluation des opérations évaluées au prix de marché et des positions réévaluées (devises et instruments financiers à terme).

(b) Incluant notamment les intérêts crédités d'avance sur les comptes de la clientèle ou des établissements de crédit, ainsi que les charges comptabilisées d'avance.

(c) Les actifs et les passifs d'impôts différés pour une même entité fiscale sont désormais compensés (cf. note 1 Eléments d'appréciation permettant la comparabilité).

NOTE 14- COMPTES CREDITEURS INTERBANCAIRES ET TITRES EMIS SUR LES MARCHES INTERBANCAIRES

En millions d'euros au 31 décembre	2002	2001	2000
Comptes créditeurs interbancaires et assimilés			
Comptes ordinaires	8 859	20 027	12 921
Comptes et emprunts	52 808	73 404	77 683
Opérations de pension			
• Titres donnés en pension livrée	113 552	126 128	101 365
• Autres valeurs données en pension ou vendues ferme	2 686	737	4 286
Total des opérations de pension	116 238	126 865	105 651
Total des comptes créditeurs interbancaires et assimilés	177 905	220 296	196 255
Dettes envers les établissements de crédit représentées par un titre			
Titres du marché interbancaire	1 025	1 670	540
Total des opérations interbancaires et assimilées créditrices	178 930	221 966	196 795
<i>Dont dettes rattachées</i>	2 273	3 152	4 399

Les dettes à vue (sans échéance) à l'égard des établissements de crédit s'élèvent à 8 465 millions d'euros au 31 décembre 2002 contre 19 572 millions d'euros au 31 décembre 2001 et 12 383 millions d'euros au 31 décembre 2000.

NOTE 15 - COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE, BONS DE CAISSE ET CREANCES NEGOCIABLES

En millions d'euros, au 31 décembre	2 0 0 2	2 0 0 1	2 0 0 0
Comptes créditeurs de la clientèle :			
Comptes ordinaires	70 950	64 742	55 122
Comptes à terme	72 150	93 455	71 427
Comptes d'épargne à régime spécial	31 113	29 662	28 965
Opérations de pension :			
Titres donnés en pension livrée	20 819	27 996	17 170
Autres valeurs données en pension ou vendues ferme	537	241	193
Total des opérations de pension	21 356	28 237	17 363
Total des comptes créditeurs de la clientèle	195 569	216 096	172 877
Dettes envers la clientèle représentées par un titre :			
Titres de créances négociables	64 913	63 575	53 215
Bons de caisse	6 708	6 771	6 683
Total des dettes envers la clientèle représentées par un titre	71 621	70 346	59 898
Total des dépôts de la clientèle	267 190	286 442	232 775
<i>Dont dettes rattachées</i>	968	1 426	1 487

Les comptes d'épargne à régime spécial à vue, y compris l'épargne collectée à investir s'élèvent à 14 515 millions d'euros au 31 décembre 2002 (13 599 millions d'euros au 31 décembre 2001 et 12 697 millions d'euros au 31 décembre 2000) et les autres comptes créditeurs à vue de la clientèle à 74 542 millions d'euros au 31 décembre 2002 (74 628 millions d'euros au 31 décembre 2001 et 55 527 millions d'euros au 31 décembre 2000).

NOTE 16 - EMPRUNTS OBLIGATAIRES

Au 31 décembre 2002, les emprunts obligataires souscrits par le Groupe, par devise et par nature de taux selon les clauses des contrats d'émission présentent les échéances suivantes :

Monnaies d'émission En millions d'euros	Taux Moyen	Encours au 31/12/2002	Durée restant à courir						
			2003	2004	2005	2006	2007	2008 à 2012	au-delà de 2012
▪ Emprunts émis au sein de la zone euro	Variable 6,28 %	1 693 8 680	348 402	300 647	475 533	478 2 342	61 1 246	31 3 100	410
▪ Emprunts émis en dollar des Etats Unis	Variable 4,54 %	143 517	143 29						488
▪ Emprunts émis dans d'autres monnaies	Variable 7,63 %	52 235	203	3		38 10	19	14	
Total des emprunts émis		11 320	1 125	950	1 008	2 868	1 326	3 145	898
Titres émis détenus par des sociétés consolidées		(281)							
Total des emprunts obligataires restant dû par le groupe		11 039							
Dettes rattachées		221							
Total des emprunts obligataires		11 260							

Les primes d'émission non amorties résultant de la différence entre le montant perçu à l'émission et le prix de remboursement s'élèvent, pour l'ensemble des emprunts obligataires, à 158 millions d'euros au 31 décembre 2002 contre 97 millions d'euros au 31 décembre 2001 et 43 millions au 31 décembre 2000.

NOTE 17 – PROVISIONS TECHNIQUES DES ENTREPRISES D'ASSURANCE

En millions d'euros, au 31 décembre	2002	2001	2000
Provisions techniques liées aux contrats d'assurance vie	32 684	29 219	29 107
Provisions techniques des contrats en unités de compte	21 047	23 364	23 125
Provisions techniques liées aux autres contrats d'assurance	1 409	1 209	1 147
Réserve de capitalisation	-	-	490
Provision pour participation des assurés	1 048	1 129	-
Dettes rattachées	338	284	224
Total des provisions techniques des entreprises d'assurance	56 526	55 205	54 093

La réserve de capitalisation a été dotée à l'occasion de la vente de valeurs mobilières amortissables avec pour objet de différer une partie des plus-values nettes dégagées afin de maintenir le rendement actuariel des titres. A la faveur de la nouvelle réglementation applicable aux entreprises d'assurances cette réserve a été pour l'essentiel reclassée en "Provision pour participation des assurés" qui reprend en outre la provision pour participation aux excédents (547 millions d'euros au 31 décembre 2002 contre 656 millions d'euros au 31 décembre 2001).

NOTE 18 - COMPTES DE REGULARISATION ET AUTRES PASSIFS

En millions d'euros, au 31 décembre	2002	2001	2000
Comptes de régularisation - passif			
Charges à payer	5 060	8 977	5 989
Comptes d'ajustement créditeurs (a)	20 617	17 682	11 194
Comptes d'encaissement	2 066	1 675	901
Autres comptes de régularisation créditeurs	4 806	8 186	21 262
Total des comptes de régularisation - passif	32 549	36 520	39 346
Autres passifs			
Compte de règlement relatif aux opérations sur titres	4 966	12 284	9 618
Passifs liés aux instruments conditionnels vendus	37 782	68 969	46 635
Dettes attachées aux opérations sur titres	57 471	59 912	33 595
Impôts différés – passif (b)	1 685	1 734	1 655
Autres passifs d'assurance	494	337	276
Autres créditeurs et passifs divers	10 889	19 468	20 406
Total des autres passifs	113 287	162 704	112 185
Total des comptes de régularisation et autres passifs	145 836	199 224	151 531

(a) Charges de la réévaluation des opérations évaluées au prix de marché et des positions réévaluées (devises et instruments financiers à terme).

(b) Les actifs et les passifs d'impôts différés pour une même entité fiscale sont désormais compensés (cf. note 1 : Eléments d'appréciation permettant la comparabilité).

NOTE 19 - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

En millions d'euros, au 31 décembre	2 0 0 2	2 0 0 1	2 0 0 0
Provisions pour engagements sociaux (note 27)	1 245	1 329	1 235
Provisions pour créances risquées et assimilées (note 8)	469	352	620
Provisions pour risques sectoriels éventuels (note 8)	218 (a)	218	218
Provisions pour risques d'exécution des engagements par signature (note 8) :			
- au titre des risques spécifiques	261	187	179
- au titre des risques pays	309	434	280
Provision pour restructuration (note 41)	178	321	780
Autres provisions pour risques et charges	1 464	2 012	2 282
Total des provisions pour risques et charges	4 144	4 853	5 594

(a) Précédemment libre de toute affectation, la provision pour risques sectoriels éventuels a fait l'objet au 31 décembre 2002, d'une affectation notionnelle aux moins-values latentes sur les participations cotées.

Les engagements par signature au titre des risques spécifiques faisant l'objet d'une provision s'élèvent à 1 222 millions d'euros au 31 décembre 2002 contre 976 millions d'euros au 31 décembre 2001 et 1 121 millions d'euros au 31 décembre 2000.

Au 31 décembre 2002, les autres provisions pour risques et charges s'analysent comme suit :

En millions d'euros	Montant au 1 ^{er} janvier 2002	Dotations	Reprises	Autres variations	Montant au 31 décembre 2002
Provisions liées à des opérations bancaires et assimilées	1 001	341	(480)	(251)	611
- Provisions pour risques liés à des opérations de marché	197	141	(109)	(13)	216
- Provisions pour risques sur titres immobilisés	150	37	(154)	148	181
- Autres provisions liées à des opérations bancaires et assimilées	654	163	(217)	(386)	214
Provisions non liées à des opérations bancaires	1 011	241	(284)	(115)	853
Total des autres provisions pour risques et charges	2 012	582	(764)	(366)	1 464

NOTE 20 - DETTES SUBORDONNEES

En millions d'euros, au 31 décembre	2 0 0 2	2 0 0 1	2 0 0 0
Emprunts subordonnés remboursables	11 776	10 257	9 001
Emprunts subordonnés perpétuels :			
Titres participatifs	343	344	344
Titres subordonnés à durée indéterminée :			
Titres en devises	849	1 041	1 020
Titres en euros	305	305	305
Total des titres subordonnés à durée indéterminée	1 154	1 346	1 325
Titres perpétuels	629	762	739
Total des emprunts subordonnés perpétuels	2 126	2 452	2 408
Total des dettes subordonnées contractées par le Groupe	13 902	12 709	11 409
Dettes rattachées	381	329	336
Total des dettes subordonnées	14 283	13 038	11 745

Emprunts subordonnés remboursables

Les emprunts subordonnés émis par le Groupe sont des titres à moyen et long terme émis en francs, en euros et devises assimilables à des créances de dernier rang dont le remboursement avant l'échéance contractuelle interviendrait, en cas de liquidation de la société émettrice, après les autres créanciers mais avant les porteurs de créances et titres participatifs.

Les émissions d'emprunts subordonnés remboursables font généralement l'objet d'une clause de remboursement anticipé par rachats en bourse, offre publique d'achat ou d'échange, ou de gré à gré lorsqu'il s'agit d'émissions privées.

Les emprunts ayant fait l'objet d'un placement international, émis par BNP PARIBAS SA ou par les filiales étrangères du groupe, peuvent faire l'objet d'un remboursement anticipé du principal et d'un règlement avant l'échéance des intérêts payables in fine, au cas où des modifications aux règles fiscales en vigueur imposeraient à l'émetteur au sein du groupe, l'obligation de compenser les porteurs des conséquences de ces modifications. Ce remboursement peut intervenir moyennant un préavis, de 15 à 60 jours selon les cas, et sous réserve de l'accord des autorités de surveillance bancaire.

Au 31 décembre 2002, l'échéancier des emprunts subordonnés remboursables par devise, se présente de la façon suivante :

Devises d'émission	Encours	Durée restant à courir						
		2003	2004	2005	2006	2007	2008 à 2012	Au-delà de 2012
Dettes subordonnées et autres titres remboursables :								
• En euros	7 693	987	636	260	292	488	3 363	1 667
• En dollar des Etats Unis	3 182	6		29	214	571	1 743	619
• Dans d'autres monnaies	901		48	111		78	112	552
Total des dettes subordonnées et autres titres remboursables	11 776	993	684	400	506	1 137	5 218	2 838

NOTE 20 - DETTES SUBORDONNEES (suite)**Emprunts subordonnés perpétuels**

En juillet 1984, conformément aux dispositions de la loi du 3 janvier 1983, la BNP SA a émis des titres participatifs, pour un montant de 274 millions d'euros représentés par 1 800 000 titres au nominal de 1 000 francs. L'exercice des bons de souscription de nouveaux titres participatifs a conduit la banque à émettre de 1985 à 1988, 412 761 nouveaux titres au nominal de 1 000 francs et à percevoir une prime d'émission d'un montant de 4 millions d'euros. Ces titres ne sont remboursables qu'en cas de liquidation de la société ; ils peuvent toutefois faire l'objet de rachat par la Banque dans les conditions prévues par la loi.

En octobre 1985, la BNP SA a émis des titres subordonnés à durée indéterminée (TSDI) pour un montant de 305 millions d'euros. Ces obligations subordonnées "perpétuelles" ne sont remboursables qu'à la liquidation de la société ; leur remboursement ne prend rang qu'après le remboursement de toutes les autres dettes de la société, mais avant celui des titres participatifs émis par la banque. Le Conseil d'administration peut décider de différer leur rémunération lorsque l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes aura constaté qu'il n'existe pas de bénéfice distribuable. La BNP SA a procédé en septembre 1986 à l'émission de nouveaux titres subordonnés à durée indéterminée pour un montant de 500 millions de dollars dont les principales caractéristiques sont identiques à celles des titres émis en francs en 1985.

De 1996 à 1998, la BNP SA a émis des titres perpétuels présentant la particularité de pouvoir être remboursés par anticipation à l'initiative de l'émetteur à partir d'une date fixée dans la notice d'émission mais après accord de la Commission Bancaire (Call options).

Les titres participatifs, les titres subordonnés à durée indéterminée et les titres perpétuels sont éligibles aux fonds propres complémentaires des fonds propres prudentiels tels que définis par les textes internationaux et réglementaires français.

NOTE 21 – FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX

L'encours des fonds pour risques bancaires généraux s'élevait à 997 millions d'euros au 31 décembre 2002 contre 1 007 millions d'euros au 31 décembre 2001 et 1 039 millions d'euros au 31 décembre 2000.

NOTE 22 - CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

En millions d'euros	Capital	Prime d'émission et d'apport	Plus-value d'apport et écart de réévaluation
Capitaux propres au 1/01/2000	1 799	11 709	379
. Opérations réalisées sur le capital en 2000 :			
- Opérations d'augmentation de capital	22	311	
- Annulation des titres BNP détenus par Paribas lors de la fusion de BNP SA et Paribas SA	(29)	(571)	
. Ecart résultant de l'application de l'article 215 du règlement 99.07 du CRC aux titres de Paribas acquis préalablement à la fusion		(305)	
. Effet de l'harmonisation des méthodes comptables du sous groupe Paribas avec celles de la société consolidante		(179)	
. Titres de BNP-Paribas SA détenus en application de la 5 ^{ème} résolution de l'Assemblée Générale mixte du 23 mai 2000 et certificats de valeur garantie rachetés dans la période			
. Emission d'actions de préférence			
. Rachat des minoritaires de Cobepa			
. Effet de la variation des parités monétaires en 2000			
. Autres variations		(3)	(4)
. Bénéfice consolidé de l'exercice 2000			
Capitaux propres au 31 décembre 2000 avant affectation du résultat	1 792	10 962	375
Distribution au titre de l'exercice 2000			
Capitaux propres au 1^{er} janvier 2001	1 792	10 962	375
. Opérations réalisées sur le capital en 2001 :			
- Annulation des actions auto-détenues	(36)	(752)	
- Opérations d'augmentation du capital	16	266	
. Annulation des certificats de valeur garantie auto-détenus			
. Emission d'actions de préférences			
. Achat d'intérêts minoritaires sur des participations consolidées			
. Parts des minoritaires dans les sociétés acquises ou lots complémentaires acquis			
. Titres BNP Paribas SA détenus en application de la 5 ^{ème} résolution des Assemblées Générales Mixtes du 23 mai 2000 et du 15 mai 2001 et certificats de valeur garantie rachetés dans la période			
. Effet de la variation des parités monétaires de l'exercice 2001			
. Effet des changements de méthodes comptables liés à l'application du règlement 00-05 relatif aux sociétés d'assurances			
. Autres variations			5
. Bénéfice consolidé de l'exercice 2001			
Capitaux propres au 31 décembre 2001 avant affectation du résultat	1 772	10 476	380
Distribution au titre de l'exercice 2001			
Capitaux propres au 1^{er} janvier 2002	1 772	10 476	380
. Opérations réalisées sur le capital en 2002 :			
- Opérations d'augmentation du capital	18	328	
. Annulation des certificats de valeur garantie auto-détenus			
. Emission d'actions de préférences			
. Titres BNP Paribas SA détenus en application de la 5 ^{ème} résolution des Assemblées Générales Mixtes du 23 mai 2000 et du 15 mai 2001			
. Effet de la variation des parités monétaires de l'exercice 2002			
. Autres variations			(3)
. Bénéfice consolidé de l'exercice 2002			
Capitaux propres au 31 décembre 2002 avant affectation du résultat	1 790	10 804	377

Réserves consolidées et assimilées						
Ecart de conversion	Autres réserves consolidées et report à nouveau	Elimination de titres auto-détenus	Total des réserves consolidées et assimilées	Total des Capitaux propres part du groupe	Intérêts minoritaires	Total des capitaux propres consolidés
(68)	5 929	(726)	5 514	19 022	2 859	21 881
		600	600	333		333
				-	-	-
				(305)	(344)	(649)
				(179)		(179)
	(9)	(1 476)	(1 485)	(1 485)		(1 485)
					537	537
23			23	23	(625)	(625)
	87		83	80	103	126
	4 124		4 124	4 124	(3)	77
					285	4 409
(45)	10 131	(1 602)	8 859	21 613	2 812	24 425
	(968)		(968)	(968)	(159)	(1 127)
(45)	9 163	(1 602)	7 891	20 645	2 653	23 298
		788	788			
	(147)	83	(64)	282		282
				(64)		(64)
					850	850
					(852)	(852)
					150	150
	(41)	(204)	(245)	(245)		(245)
(48)			(48)	(48)	32	(16)
	(2)		(2)	(2)		(2)
	19		24	24	20	44
	4 018		4 018	4 018	226	4 244
(93)	13 010	(935)	12 362	24 610	3 079	27 689
	(1 039)		(1 039)	(1 039)	(140)	(1 179)
(93)	11 971	(935)	11 323	23 571	2 939	26 510
				346		346
	(226)	161	(65)	(65)		(65)
					1 276	1 276
	(50)	(329)	(379)	(379)		(379)
(342)			(342)	(342)	(203)	(545)
	22		19	19	180	199
	3 295		3 295	3 295	343	3 638
(435)	15 012	(1 103)	13 851	26 445	4 535	30 980

NOTE 22 - CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS (suite)**OPERATIONS SUR LE CAPITAL REALISEES AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES**

Au 1^{er} janvier 2000, le capital de la BNP SA était constitué de 449 666 744 actions ordinaires de 4 euros de nominal entièrement libérées.

En outre, dans le cadre du plan d'options de souscription d'actions, 462 750 actions nouvelles d'un montant nominal de 4 euros portant jouissance au 1^{er} janvier 1999 ont été souscrites pour les salariés durant l'exercice 1999. L'augmentation de capital correspondante a été effectuée en date du 26 janvier 2000.

Opérations intervenues sur le capital en 2000**Réduction de capital**

Conformément à la résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 23 mai 2000 ayant approuvé la fusion entre la Banque Nationale de Paris et la société Paribas avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2000, il a été procédé à l'annulation par réduction de capital de 7 053 612 actions BNP que détenait la société Paribas.

Augmentation de capital

En conformité avec l'article 180 – V de la loi du 24 juillet 1966, le Conseil d'Administration du 7 mars 2000 a décidé en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par l'Assemblée Générale Mixte du 13 mai 1998, de proposer une souscription d'actions de BNP Paribas réservée aux adhérents du plan d'épargne d'entreprise par l'intermédiaire du fonds commun de placement "BNP-Paribas Accueil". A ce titre, 4 821 403 actions de 4 euros de nominal ont été souscrites par le Fonds Commun de Placement "BNP-Paribas Accueil" pour compte des adhérents au plan d'épargne d'entreprise. Le capital a également été augmenté de 167 430 actions nouvelles portant jouissance respectivement au 1^{er} janvier 1999 pour 65 790 actions et au 1^{er} janvier 2000 pour 101 640 actions, au titre de l'exercice des options de souscription d'actions consenties aux salariés.

Au 31 décembre 2000, le capital de BNP-Paribas SA était constitué de 448 064 715 actions de 4 Euros entièrement libérées.

En outre dans le cadre du plan d'option de souscription d'actions, 141 340 actions nouvelles d'un montant nominal de 4 euros portant jouissance au 1^{er} janvier 2000 ont été émises au cours du deuxième semestre 2000. L'augmentation de capital correspondante a été effectuée en date du 29 janvier 2001.

Opérations intervenues sur le capital en 2001**Réduction de capital**

Conformément à la cinquième et à la vingt deuxième résolutions de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 23 mai 2000, le Conseil d'Administration dans sa séance du 6 mars 2001 a décidé l'annulation par réduction de capital de 9 000 000 d'actions BNP Paribas que détenait la société.

Augmentation de capital

En conformité avec l'article L225-129 – V du nouveau code de commerce (anciennement article 180 – V de la loi du 24 juillet 1966), le Conseil d'Administration, dans ses séances du 6 mars et du 15 mai 2001, a décidé en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par l'Assemblée Générale Mixte du 15 mai 2001 de proposer une souscription d'actions de BNP Paribas réservée aux adhérents du plan d'épargne d'entreprise par l'intermédiaire du fonds commun de placement "BNP Paribas Accueil". A ce titre 3 361 921 actions de 4 euros de nominal ont été souscrites par le fonds commun de placement en date du 26 juin 2001 pour compte des adhérents au plan d'épargne d'entreprise. Le capital a également été augmenté de 417 720 actions nouvelles portant jouissance au 1^{er} janvier 2000 au titre de l'exercice des options de souscription d'actions consenties aux salariés.

Au 31 décembre 2001, le capital de BNP Paribas SA était constitué de 442 985 696 actions de 4 euros de nominal entièrement libérées.

En outre dans le cadre du plan d'options de souscription d'actions, 325 801 actions nouvelles d'un montant nominal de 4 euros portant jouissance au 1^{er} janvier 2001 ont été souscrites par les salariés durant l'exercice 2001. L'augmentation de capital correspondant a été effectuée le 17 janvier 2002.

NOTE 22 - CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS (suite)**Opérations intervenues sur le capital en 2002****Division du capital**

Conformément aux pouvoirs qui lui ont été conférés dans la douzième résolution de l'Assemblée Générale Mixte de BNP Paribas du 15 mai 2001, le Conseil d'Administration, en sa séance du 18 décembre 2001 a décidé de procéder à la division par deux du nominal de l'action BNP Paribas qui s'établit ainsi à 2 euros. La division du titre, effective le 20 février 2002, a pour effet de porter le nombre d'actions composant le capital à 886 622 994 actions.

Augmentation de capital

En conformité avec l'article L 225-129 – V du nouveau code de Commerce (anciennement article 180-V de la loi du 24 juillet 1966), le Conseil d'Administration du 28 février 2002 a décidé en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par l'Assemblée Générale Mixte du 15 mai 2001 de proposer une souscription d'actions de BNP Paribas réservée aux adhérents du plan d'épargne d'entreprise par l'intermédiaire du fonds commun de placement "BNP Paribas Accueil". A ce titre 7 623 799 actions de 2 euros de nominal ont été souscrites par le fonds commun de placement en date du 27 juin 2002 pour compte des adhérents au Plan d'Epargne Entreprise. Le capital a également été augmenté de 927 046 actions nouvelles portant jouissance au 1^{er} janvier 2001 au titre de l'exercice des options de souscription d'actions consenties aux salariés.

Au 31 décembre 2002, le capital de BNP Paribas SA est constitué de 895 173 839 actions de 2 euros de nominal entièrement libérées.

En outre, dans le cadre du plan d'options de souscription d'actions, 705 985 actions nouvelles d'un montant nominal de 2 euros portant jouissance au 1^{er} janvier 2002 ont été souscrites par les salariés durant l'exercice 2002. L'augmentation de capital correspondante a été effectuée le 23 janvier 2003.

CONSTITUTION DES PRIMES D'EMISSION ET DES PRIMES ET PLUS-VALUE D'APPORT

Durant l'exercice 2000, les primes d'émission ont été augmentées de 311 millions d'euros en raison de l'émission des actions BNP Paribas remises aux salariés bénéficiaires de plans d'options de souscription d'actions et des actions souscrites par les salariés dans le cadre des augmentations de capital qui leur étaient réservées. Elles ont été réduites de 571 millions d'euros en raison de l'annulation des actions BNP détenues par la société Paribas à la date de l'opération de fusion entre la Banque Nationale de Paris et la société Paribas.

En 2001, les primes d'émission ont été réduites de 752 millions d'euros en raison de l'annulation de 9 000 000 d'actions et augmentées de 266 millions d'euros au titre de l'émission des actions BNP Paribas remises aux salariés bénéficiaires de plan d'options de souscriptions d'actions et des actions souscrites par les salariés dans le cadre de l'augmentation de capital qui leur était réservée.

Durant l'exercice 2002, les primes d'émission ont été augmentées de 328 millions d'euros en raison de l'émission des actions BNP Paribas remises aux salariés bénéficiaires de plans d'options de souscription d'actions et des actions souscrites par les salariés dans le cadre de l'augmentation de capital qui leur était réservée.

La plus-value d'apport, d'un montant net de 286 millions d'euros, résulte des opérations de restructuration du patrimoine immobilier que la BNP a réalisées avec sa filiale la Compagnie Immobilière de France en 1991 et 1992. La plus-value d'apport attachée aux éléments amortissables est reprise au compte de résultats afin de compenser l'amortissement complémentaire résultant de la nouvelle valeur des actifs apportés. Le montant de la plus-value d'apport tient compte au 31 décembre 1997 d'une correction de valeur des actifs apportés de 420 millions d'euros (notes 1 et 11) effectuée durant l'exercice 1997.

ACTIONS DE PREFERENCE

En décembre 1997, le groupe a effectué une émission de 500 millions de dollars d'actions à dividende prioritaire sans droit de vote ("preferred shares"). Cette émission non dilutive sur les actions ordinaires de BNP Paribas a été effectuée par l'intermédiaire de la filiale BNP US Funding LLC contrôlée de façon exclusive par le groupe. Les actions, qui ont la forme de titres perpétuels non cumulatifs, offrent à leurs souscripteurs un revenu fixe de 7,738 % durant dix ans. A l'issue de cette période, les titres pourront être remboursés au pair à l'initiative de l'émetteur à chaque fin de trimestre civil ; tant que ce remboursement ne sera pas intervenu, le dividende servi sera indexé sur le Libor. Les capitaux souscrits par le biais de cette émission sont repris dans la rubrique "Intérêts minoritaires"; la rémunération correspondante est reprise sous l'intitulé "Intérêts minoritaires" au compte de résultat.

Une nouvelle émission de 500 millions de dollars a été effectuée en octobre 2000, par l'intermédiaire de la filiale BNP Paribas Capital Trust contrôlée de façon exclusive par le groupe. Elle est de même nature que la précédente et offre à leur souscripteur un revenu fixe de 9,003 % durant 10 ans.

NOTE 22 - CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS (suite)

ACTIONS DE PREFERENCE (suite)

En octobre 2001 deux nouvelles émissions perpétuelles de même nature, respectivement de 350 et 500 millions d'euros, ont été effectuées par l'intermédiaire de deux filiales BNP Paribas Capital Trust II et III contrôlées de façon exclusive par le groupe. Elles offrent à leur souscripteur une rémunération fixe respectivement de 7 % et 6,625 % durant respectivement 5 ans minimum et 10 ans. Les titres de la première de ces deux émissions pourront être remboursés à l'initiative de l'émetteur au bout de cinq ans puis à chaque date anniversaire du coupon, la rémunération restant alors de 7 %.

En janvier et juin 2002, deux nouvelles émissions perpétuelles de même nature, respectivement de 660 millions d'euros et 650 millions de dollars, ont été effectuées par l'intermédiaire de deux filiales BNP Paribas Capital Trust IV et V contrôlées de façon exclusive par le groupe. Elles offrent à leurs souscripteurs une rémunération fixe respectivement de 6,342 % annuellement sur 10 ans et de 7,2 % versée trimestriellement. Les titres de la deuxième de ces deux émissions pourront être remboursés au bout de cinq ans puis à chaque date anniversaire du coupon, le taux de 7,20 % restant inchangé.

OPERATION PUBLIQUE D'ÉCHANGE SUR LES ACTIONS DE PARIBAS

Résultat des offres publiques d'échange sur les actions de Paribas

La Banque Nationale de Paris a présenté le 9 mars 1999 une offre publique d'échange portant sur les actions émises par la société Paribas SA, modifiée le 8 juillet 1999. Cette offre clôturée le 13 août 1999 et proposant 29 actions BNP plus 13 certificats de valeur garantie (CVG) pour 20 actions Paribas a été suivie d'une offre publique d'échange simplifiée entre le 1^{er} et le 21 octobre 1999 proposant 29 actions BNP pour 20 actions Paribas.

À l'issue de ces deux offres la BNP a recueilli respectivement 106 640 080 et 51 628 920 actions Paribas représentant 96,26 % de son capital et émis 229 490 050 actions (respectivement 154 628 116 actions au prix d'émission de 74,40 euros et 74 861 934 actions au prix d'émission de 85,00 euros) et 69 316 052 CVG donnant droit à leurs titulaires pour chaque CVG détenu le 1^{er} juillet 2002 et dans la limite de 20 euros par CVG, au versement d'une somme en euros égale à la différence, si celle-ci est positive, entre 100 euros et deux fois le cours de référence de l'action BNP-Paribas (après division du nominal par deux effective le 20 février 2002). Ce cours de référence sera égal à la moyenne pondérée par les volumes et arrondie à la première décimale la plus proche, des cours de clôture de bourse de l'action BNP-Paribas à la Bourse de Paris, au cours des 20 jours de bourse précédant le 1^{er} juillet 2002 au cours desquels l'action BNP-Paribas aura été cotée.

La BNP a, au cours du 4^{ème} trimestre 1999, acquis 425 100 actions Paribas au titre de l'engagement de garantie de parité d'échange pris lors de l'opération publique d'échange à l'égard des salariés de Paribas titulaires de plans d'options d'achat ou de souscription d'actions Paribas portant ainsi sa participation dans le capital de cette société à 96,48 % au 31 décembre 1999. À ce titre la BNP a acquis 231 097 actions Paribas supplémentaires entre le 1^{er} janvier et le 23 mai 2000, date de la fusion de BNP SA avec Paribas SA.

La BNP a lancé le 10 novembre 1999 une Offre Publique de Retrait visant les actions Paribas, ouverte du 18 au 31 janvier 2000 et suivie d'un retrait obligatoire intervenu le 1^{er} février 2000 à l'issue desquelles la BNP détenait 164 536 561 actions, soit la totalité des titres en circulation à cette date.

Traitement de l'opération publique d'échange sur les actions de Paribas

Les actifs, passifs et éléments de hors bilan du groupe Paribas sont consolidés selon les dispositions prévues par l'article 215 du règlement 99-07 du Comité de la Réglementation Comptable pour la valeur historique qui était la leur au 30 septembre 1999 de ses comptes retraitée aux normes comptables du groupe consolidant.

Les retraitements d'harmonisation de normes comptables opérés ont conduit à réduire les capitaux propres de Paribas au 30 septembre 1999 de 873 millions d'euros nets d'impôt dont 694 millions d'euros enregistrés au 31 décembre 1999 et 179 millions d'euros en 2000 en application de l'article 215 du règlement CRC 99-07 qui prévoit un délai pour finaliser les retraitements aux normes comptables du groupe se terminant à la clôture du premier exercice ouvert postérieurement à l'acquisition de Paribas. Ces retraitements portent principalement sur les méthodes de valorisation des contrats d'échange de taux d'intérêt en position isolée gérés dans une perspective de moyen et long terme et des portefeuilles de transactions (détermination des risques de contreparties et des coûts administratifs attachés aux contrats d'échange de taux d'intérêt ; valorisation des risques attachés aux instruments dérivés de taux d'intérêt, d'actions, d'indices, de change et de crédit et aux positions sur obligations convertibles).

En outre, certains engagements sociaux et de prévoyance, en particulier liés aux engagements de retraite et de préretraite existant tant en France qu'à l'étranger, ont été provisionnés conformément aux règles appliquées par le groupe consolidant.

Enfin, les règles applicables, au sein du groupe consolidant, au provisionnement des risques pays et des risques de crédit aux États-Unis ont été étendues aux en-cours correspondant du groupe Paribas.

L'écart résultant de la première consolidation du groupe Paribas corrigé des retraitements des opérations d'harmonisation de normes comptables a été imputé à hauteur de 9 196 millions d'euros (8 712 millions d'euros au 31 décembre 1999) sur la prime d'émission attachée aux actions créées en rémunération des titres apportés par les actionnaires de Paribas.

NOTE 22 - CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS (suite)

ACTIONS ET CERTIFICATS DE VALEUR GARANTIE EMIS PAR BNP-PARIBAS DETENUS PAR LE GROUPE

En application de la sixième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 31 mai 2002 et de la cinquième résolution des Assemblées Générales Mixtes du 23 mai 2000 et du 15 mai 2001 BNP-Paribas a été autorisée à réaliser un programme de rachat d'actions n'excédant pas 10 % du nombre d'actions composant le capital social en vue de la régularisation des cours, de l'attribution ou de la cession des actions aux salariés dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne d'entreprise, de l'annulation ultérieure des actions, d'une cession, d'un échange ou de tout autre transfert, ou encore en vue de la mise en œuvre d'une politique de gestion patrimoniale et financière.

Les actions émises par la BNP SA et détenues par Paribas SA (7.053.612 actions) à la date de fusion entre les deux sociétés ont fait l'objet d'une annulation par réduction du capital.

Au 31 décembre 2002, le Groupe BNP-Paribas détenait 28 260 453 actions BNP Paribas représentant 1 117 millions d'euros dont 27 894 453 actions BNP Paribas représentant 1 103 millions d'euros ont été portées en réduction des capitaux propres.

BNP Paribas avait au 30 juin 2002 racheté sur le marché 63 710 683 CVG au prix moyen de 5,86 euros qui ont été portés en réduction des capitaux propres. Le double du cours de référence de l'action BNP-Paribas, égal à la moyenne pondérée par les volumes des cours de clôture de bourse des 20 jours de bourse précédant le 1^{er} juillet 2002, étant supérieur à 100 euros, aucun versement n'a été effectué aux porteurs de CVG à la date du 1^{er} juillet 2002.

En millions d'euros	Titres de Participation		Titres de Transaction (note 5)		Titres de Placement		TOTAL	
	Nombre de titres	Valeur comptable	Nombre de titres	valeur comptable	nombre de titres	valeur comptable	nombre de titres	valeur comptable
Actions détenues par :								
- BNP SA	13 605	1			45 000	4	58 605	5
- Paribas SA	7 053 612	599					7 053 612	599
- Filiales de Paribas SA	1 478 450	126					1 478 450	126
- Filiales de BNP SA	-		156 471	63			156 471	63
Actions détenues au 31/12/1999	8 545 667	726	156 471	63	45 000	4	8 747 138	793
Annulation des actions détenues par Paribas SA	- 7 053 612	- 600					- 7 053 612	- 600
Acquisitions effectuées en application de la cinquième résolution de l'Assemblée Générale	15 668 408	1 393					15 668 408	1 393
Autres mouvements	- 987	-	2 894 799	200	- 45 000	- 4	2 848 812	196
Actions détenues au 31/12/2000	17 159 476	1 519	3 051 270	263	-	-	20 210 746	1 782
Annulation des actions détenues par Paribas SA	- 9 000 000	- 788					- 9 000 000	- 788
Autres mouvements	648 699	43	- 2 975 820	- 256			- 2 327 121	- 213
Actions détenues au 31/12/2001	8 808 175	774	75 450	7			8 883 625	781
Division par deux de la valeur nominale des actions	8 808 175		75 450				8 883 625	-
Acquisitions effectuées en application de la sixième résolution de l'Assemblée Générale	12 663 315	436					12 663 315	436
Autres mouvements	- 2 385 212	- 107	215 100	7			- 2 170 112	- 100
Actions détenues au 31 décembre 2002	27 894 453	1 103	366 000	14			28 260 453	1 117

NOTE 23 - ENGAGEMENTS HORS BILAN

En millions d'euros, au 31 décembre	2002	2001	2000
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DONNES ET RECUS			
Engagements de financement donnés :			
Aux établissements de crédit	16 310	9 177	13 085
A la clientèle			
– Ouverture de crédits confirmés			
• Ouvertures de crédits documentaires	16 326	6 911	14 978
• Autres ouvertures de crédits confirmés	49 019	53 878	63 868
– Autres engagements en faveur de la clientèle	58 743	62 963	42 241
	124 088	123 752	121 087
Total des engagements de financement donnés	140 398	132 929	134 172
Accords de refinancement (lignes "stand-by") reçus :			
Des établissements de crédit	19 040	13 530	4 880
De la clientèle	2 496	8 825	1 745
	21 536	22 355	6 625
ENGAGEMENTS DE GARANTIE DONNES ET RECUS			
Engagements de garantie donnés :			
D'ordre d'établissements de crédit			
– Confirmations d'ouverture de crédits documentaires	2 035	997	1 361
– Autres garanties	4 812	6 585	6 593
	6 847	7 582	7 954
D'ordre de la clientèle			
– Cautions, avals et autres garanties			
• Cautions immobilières	883	1 314	1 251
• Cautions administratives et fiscales	7 361	6 841	6 142
• Autres garanties	6 179	5 016	9 332
– Autres garanties d'ordre de la clientèle	38 956	59 190	35 392
	53 379	72 361	52 117
Total des engagements de garantie donnés	60 226	79 943	60 071
Engagements de garantie reçus :			
Des établissements de crédit	23 362	16 767	12 506
De la clientèle			
– Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	1 895	5 687	6 922
– Garanties reçues de la clientèle financière	299	1 020	154
– Autres garanties reçues	18 268	18 802	20 319
Total des engagements de garantie reçus de la clientèle	20 462	25 509	27 395
Total des engagements de garantie reçus	43 824	42 276	39 901
ENGAGEMENTS SUR TITRES HORS BILAN			
Titres à recevoir	14 904	10 909	8 549
Titres vendus à réméré à recevoir (a)	133	181	156
Total des titres à recevoir	15 037	11 090	8 705
Total des titres à livrer	7 960	9 216	9 327

(a) La réception de ces titres est conditionnée à l'exercice de l'option.

NOTE 24- OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

Les engagements sur instruments financiers à terme sont contractés sur différents marchés pour des besoins de couverture spécifique ou globale des actifs et des passifs et de gestion de positions.

En millions d'euros, au 31 décembre	2002			2001		
	Opérations contractées à titre de couverture	Opérations contractées au titre de gestion de positions	Total	Opérations contractées à titre de couverture	Opérations contractées au titre de gestion de positions	Total
Opérations fermes	836 631	10 829 381	11 666 012	746 474	8 283 283	9 029 757
Opérations sur marchés organisés	448 558	3 961 047	4 409 605	286 992	2 537 242	2 824 234
- contrats de taux	443 010	3 924 745	4 367 755	255 969	2 352 211	2 608 180
- contrats de change	5 547	20 402	25 949	29 200	17 938	47 138
- actifs financiers	1	15 900	15 901	1 823	167 093	168 916
Opérations de gré à gré	388 073	6 868 334	7 256 407	459 482	5 746 041	6 205 523
- Accords de taux futurs	4 687	393 594	398 281	4 959	151 303	156 262
- Swaps de taux	229 642	5 122 145	5 351 787	129 624	4 625 525	4 755 149
- Swaps de devises	68 313	445 905	514 218	167 857	344 322	512 179
- Swaps cambistes	82 309	785 725	868 034	151 968	592 365	744 333
- Autres contrats à terme	3 122	120 965	124 087	5 074	32 526	37 600
Opérations conditionnelles	44 089	2 249 741	2 293 830	53 777	1 838 428	1 892 205
Opérations sur marchés organisés	622	831 863	832 485	10 854	543 712	554 566
Options de taux	10	266 178	266 188	519	48 011	48 530
- achetées	10	115 450	115 460	432	34 442	34 874
- vendues		150 728	150 728	87	13 569	13 656
Options de change		2 167	2 167		1 039	1 039
- achetées		1 104	1 104		687	687
- vendues		1 063	1 063		352	352
Autres options	612	563 518	564 130	10 335	494 662	504 997
- achetées	286	258 400	258 686	8 600	180 120	188 720
- vendues	326	305 118	305 444	1 735	314 542	316 277
Opérations de gré à gré	43 467	1 417 878	1 461 345	42 923	1 294 716	1 337 639
Contrats de taux plafonds et planchers	10 561	490 127	500 688	14 948	596 594	611 542
- achetés	7 150	234 721	241 871	10 019	331 740	341 759
- vendus	3 411	255 406	258 817	4 929	264 854	269 783
Swaptions et options (taux, change et autres)	32 906	927 751	960 657	27 975	698 122	726 097
- achetés	20 163	405 862	426 025	11 103	339 866	350 969
- vendus	12 743	521 889	534 632	16 872	358 256	375 128
Total des opérations sur instruments financiers à terme	880 720	13 079 122	13 959 842	800 251	10 121 711	10 921 962

Les montants nominaux des contrats recensés dans ce tableau ne constituent qu'une indication de volume de l'activité du groupe sur les marchés d'instruments financiers et ne reflètent pas les risques de marchés attachés à ces instruments.

NOTE 24- OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME (suite)

EVALUATION DU RISQUE DE CONTREPARTIE

Le risque de contrepartie attaché aux instruments financiers à terme utilisés par le Groupe BNP PARIBAS est estimé selon la méthodologie retenue pour le calcul des ratios prudentiels européens et internationaux au 31 décembre 2002. A ce titre, il tient compte de l'effet des contrats de compensation en vigueur à cette date.

La compensation est une technique utilisée par la banque qui vise à atténuer le risque de contrepartie lié aux opérations sur les produits dérivés. Le principal mode de compensation appliqué par la banque est la compensation par liquidation qui permet, en cas de défaillance de la contrepartie, de mettre fin à toutes les opérations à leur valeur du marché actuelle, puis de faire la somme de toutes ces valeurs, positives et négatives, pour obtenir un seul montant (net) à payer à la contrepartie ou à recevoir de celle-ci. Ce solde (« close-out netting ») peut faire l'objet d'une garantie (« collatéralisation ») consentie sous forme de nantissement d'espèces, de titres ou de dépôts.

La banque a également recours à la compensation des règlements, qui vise à atténuer le risque de contrepartie découlant du règlement de sommes en devises. Il s'agit ici de la compensation de tous les paiements et encaissements dans la même monnaie qui doivent se faire le même jour entre la banque et une contrepartie. Cette compensation aboutit à un montant unique, dans chaque monnaie, à payer, soit par la banque, soit par la contrepartie.

Les opérations concernées sont traitées conformément à un accord-cadre, bipartite ou multipartite, respectant les principes généraux d'une convention-cadre nationale ou internationale. Les principales formules d'accord bilatéral utilisées sont celles de l'Association Française des Banques (AFB) et, sur le plan international, celles de l'International Swaps and Derivatives Association (« ISDA »). BNP PARIBAS participe également à Echonetting afin de permettre la compensation multilatérale d'opérations contractées avec les autres participants.

Risques de crédit sur instruments financiers à terme traités de gré à gré

Répartition par nature de contreparties	31 décembre 2002 (En millions d'euros)				
	Valeur brute de remplacement	Valeur nette de remplacement	Collatéral	Valeur nette après collatéral	Equivalent risques pondérés
Risques sur les administrations centrales et assimilés	711	455		455	
Risques sur les établissements de crédit situés en zone A (a)	126 487	13 812	4 722	9 090	7 323
Risques sur les établissements de crédit situés en zone B (a) et sur la clientèle	15 271	7 592	481	7 111	6 532
Total	142 469	21 859	5 203	16 656	13 855

Répartition par cotation de crédit (Standard & Poor's)	Valeur nette de remplacement	Collatéral	Valeur nette après collatéral	Equivalent risques pondérés
AAA - AA	8 544	2 132	6 412	4 796
A	2 374	1 107	1 267	1 395
BBB	6 694	1 218	5 476	4 639
BB ou inférieur	1 944	634	1 310	1 224
Non cotés	2 303	112	2 191	1 801
Total	21 859	5 203	16 656	13 855

La ventilation des instruments financiers à terme par zone géographique s'analyse comme suit :

Répartition par zone géographique	Valeur nette de remplacement	Collatéral	Valeur nette après collatéral	Equivalent risques pondérés
France	3 566	337	3 229	2 410
Europe (hors France)	10 471	2 650	7 821	5 171
Etats Unis	5 376	1 730	3 646	4 406
Japon	432	94	338	456
Asie (hors Japon)	775	225	550	427
Reste du monde	1 239	167	1 072	985
Total	21 859	5 203	16 656	13 855

(a) La zone A est constituée des Etats membres de la Communauté Européenne, des autres pays membres de l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE) à condition que ces pays n'aient pas rééchelonné une dette extérieure souveraine dans les cinq années précédentes, ainsi que des pays qui ont conclu des accords spéciaux de prêt avec le Fonds Monétaire International (FMI) dans le cadre des accords généraux d'emprunt du FMI. La zone B est constituée des autres pays.

Au 31 décembre 2002, l'équivalent risques pondérés déterminé sur les instruments financiers à terme représente 0,17 % de la somme des notionnels pour les seules opérations de gré à gré (à l'exception des ventes d'options) contre 0,25 % au 31 décembre 2001.

La ventilation des instruments financiers à terme selon la durée restant à courir s'analyse comme suit au 31 décembre 2002 :

Durée restant à courir	Volume nominal par durée restant à courir (en %)			Total
	Jusqu'à 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	
Taux d'intérêt	38 %	28 %	19 %	85 %
Taux de change et autres contrats	8 %	5 %	2 %	15 %
Total	46 %	33 %	21 %	100 %

NOTE 25- EXPOSITION AU 31 DECEMBRE 2002 DU GROUPE BNP PARIBAS AUX RISQUES DE MARCHE LIES AUX OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS

Depuis le 31 mars 2000, un système unique de Valeur en Risque ("modèle interne") est utilisé pour estimer les pertes potentielles qui pourraient apparaître à la suite d'une évolution défavorable des conditions de marché.

L'unité de mesure utilisée est le montant de la perte probable ou « Gross Earnings at Risk » (GEaR). Cette mesure prend en compte de nombreuses variables qui sont susceptibles d'induire un changement de valeur des portefeuilles, notamment les taux d'intérêt, les marges de crédit, les cours de change, les prix de différents titres, et leurs volatilités ainsi que les corrélations entre ces variables.

Le système utilise les techniques de simulation les plus récentes et incorpore le traitement de positions non linéaires, ainsi que le risque de volatilité provenant des produits optionnels. Les mouvements quotidiens des différentes variables sont simulés pour estimer les pertes potentielles des activités de marché, dans le cadre d'une hypothèse de conditions normales de ces marchés et de leur liquidité.

La Commission Bancaire a validé ce modèle interne et en particulier les méthodologies présentées, parmi lesquelles :

- la capture de corrélation entre catégories de facteurs de risque (de taux, de change, matières premières et actions) permettant l'intégration des effets de diversification du risque induits,
- la capture du risque spécifique de taux, lié à de potentielles variations des marges de crédit, permettant une mesure précise et dynamique du risque lié aux activités de négoce de risque de crédit.

Les Valeurs en Risque présentées ci-dessous ont été établies sur la base du modèle interne avec un paramétrage conforme à la méthode du Comité de Bâle d'estimation des montants exposés au risque ("Amendement à l'accord sur les fonds propres pour son extension aux risques de marché") et dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- variation du portefeuille sur une période de détention de 10 jours de trading ;
- intervalle de confiance de 99 % (i.e. sur un horizon de 10 jours, les pertes éventuelles devraient être inférieures dans 99 % des cas aux valeurs de GeaR correspondantes) ;
- données historiques considérées sur une année (260 jours) de trading.

La Valeur en Risque moyenne totale du 1er janvier au 31 décembre 2002 ressort à 122 millions d'euros (avec un minimum de 82 millions d'euros et un maximum de 205 millions d'euros) après prise en compte de l'effet des compensations entre différentes natures de risque (85 ME). Elle s'analyse comme suit :

Valeur en Risque (10 jours – 99%) : analyse par nature de risque

En millions d'euros	du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2002			31 décembre 2002	31 décembre 2001
	Moyenne	Minimum	Maximum		
Taux d'intérêt	115	64	203	77	112
Actions	73	23	119	86	30
Change	15	5	37	8	25
Matières Premières	4	1	11	7	3
<i>Effet des compensations</i>	(85)			(91)	(54)
Total	122			87	116

NOTE 26 – OPERATIONS DE TITRISATION

Les opérations de titrisation réalisées par le groupe BNP Paribas et conduisant à la création de véhicules ad hoc sont effectuées :

- pour le compte de sa clientèle avec le cas échéant octroi d'une garantie ou de lignes de liquidités ;
- pour compte propre dans le cadre de la gestion du risque de contrepartie de certains de ses portefeuilles ou de la gestion de bilan de certaines de ses filiales. Dans ce cas, il conserve une partie du risque sous forme de dépôt de garantie ou de souscription de tranches subordonnées.

Ces entités ne sont pas consolidées conformément à la réglementation en vigueur.

Opérations de titrisation réalisées pour le compte de la clientèle

• **Opérations de refinancement à court terme**

Au 31 Décembre 2002, 3 conduits multicédants non consolidés (Eliopée, Thésée et Starbird) sont gérées par le groupe pour le compte de la clientèle. Ces entités se refinancent sur le marché local à court terme des billets de trésorerie. Le groupe garantit par l'émission de lettres de crédit, le risque de contrepartie attaché aux créances titrisées par les clients pour le compte desquels ces fonds sont gérés à hauteur de 284 millions d'euros et a ouvert des lignes de liquidité au bénéfice des fonds à hauteur de 5 459 millions d'euros .

Au 31 décembre 2002 aucune de ces opérations ne nécessitait la constitution de provisions.

• **Opérations de refinancement obligataire à moyen et long terme**

Le Groupe intervient également en tant qu'arrangeur pour la constitution de fonds recevant les actifs titrisés de la clientèle et émettant des obligations à moyen et long terme placées par la banque. La gestion de ces fonds n'est pas assurée par la banque. Celle -ci a été conduite à ouvrir des lignes de liquidité totalisant 198 millions d'euros au 31 décembre 2002 à quatre d'entre eux (Iris 3, BEI-Iris 4, Tiepolo Finance et Telecom Italia SV) représentant 1 206 millions d'euros d'encours titrisés. La banque n'a pas délivré de lettre de crédit et à ce titre ne porte aucun risque de contrepartie.

Opérations de titrisation réalisées pour compte propre

- La gestion de bilan du groupe a conduit certaines filiales à céder des crédits à la consommation (Cetelem) et des prêts immobiliers (UCB, UCI) à des véhicules de titrisation non consolidés auxquels ces filiales ont délivré une garantie limitée au titre du risque de contrepartie attaché aux créances cédées. Les opérations de titrisation réalisées en application de la loi 88-1205 du 23 décembre 1988 modifiée relative aux fonds communs de créances ne sont pas consolidés conformément aux critères retenus par le règlement 99-07, le groupe ne disposant pas du pouvoir de décision au sein des organes de gestion de ces fonds.

Le tableau suivant résume les opérations réalisées au 31 décembre 2002 (en millions d'euros) :

Filiales à l'origine de l'opération	Entités	Années de création	Echéances prévues	Montant brut des créances titrisées au 31 décembre 2002	Montant brut de la garantie
Cetelem (France)	Noria 3	1997	2004	1120	35,2
	Master Noria	1998-2002	2003-2006		
UCB (France)	Domos 1 à 5	1994-1999	2008-2015	966	31,6
	Master Domos	1999-2001	2011-2012	2078	38,5
Findomestic (Italie)	Dolfin 1	1998	2004	243	1,7
	Findomestic	2000	2005	326	-
UCI (Espagne)	UCI 1 à 8	1994-2002	2003-2016	1513	19,7
Centro Leasing (Italie)	Ponte Vecchio	2002	2017	596	-

NOTE 26 – OPERATIONS DE TITRISATION (suite)

Au 31 décembre 2002, aucune des garanties accordées ne nécessitait la constitution de provisions.

- Afin de réduire le risque de crédit attaché à certains portefeuilles, le groupe procède à des opérations de titrisation ordinaire de cessions de créances en conservant une part de risque limitée et à des opérations de titrisation synthétique en transférant au marché l'essentiel du risque de crédit attaché aux portefeuilles conservés au moyen d'instruments dérivés de crédit (achats d'options ou crédit default swaps) contractés soit par l'intermédiaire de structures dédiées soit directement auprès d'établissements de crédit.

- *Opérations ordinaires de cessions de créances (en millions d'euros) :*

Entités	Année de création	Echéance prévue	Nature de l'engagement donné par la banque	Montant brut du risque de contrepartie avant titrisation au 31 décembre 2002	Montant brut du risque conservé par la banque (1)	Provision du risque conservé par la banque au 31 décembre 2002
Liberté American Loan Master Trust (USA)	1999	2004	Tranche « Equity » Dépôt de garantie	1 449	38 19	- 19
Leverage Finance Europe Capital I BV (France)	2001	2014	Tranche subordonnée	167	9,1	-

(1) Le risque conservé par la banque porte sur les parts émises par les entités ayant les caractéristiques de capitaux propres.

- *Opérations synthétiques (en millions d'euros):*

Les opérations de titrisation synthétique portent sur 17 milliards d'euros d'actifs consolidés représentatifs de crédits aux grandes entreprises européennes et américaines dont le risque de crédit a été limité à 3,1% des montants titrisés. Le risque conservé par le groupe est attaché à la part des titres émis par les structures intermédiaires ayant les caractéristiques de capitaux propres acquis par le groupe.

Entités	Année de création	Echéance	Montant brut du risque de contrepartie avant titrisation au 31 décembre 2002	Montant brut du risque conservé par le groupe	Provision au 31 décembre 2002
Olan 1,2 (France)	1999/2000	2004/2005	5 381	104	20,3
Euroliberté (France)	2001	2008	3 159	139,8	-
Condor (USA)	2001	2006	2 692	124,3	-
Falcon (USA)	2001	2006	4 984	128	46,2
Jules Vernes (USA)	2002	2006	832	42,8	-

NOTE 27 REGIMES DE RETRAITE ET DE PREVOYANCE

- Régimes de retraite

En France et dans la plupart des pays où les sociétés du Groupe exercent leur activité, les engagements au titre des régimes de retraite sont couverts par des cotisations prises en charge au fur et à mesure de leur versement à des organismes de retraite indépendants qui gèrent ensuite le paiement des pensions.

Depuis le 1er janvier 1994 et en vertu d'un accord professionnel présenté en note 1, le groupe BNP PARIBAS cotise en France à plusieurs organismes nationaux et interprofessionnels de retraites complémentaires.

Les Caisses de Retraites de la BNP et de Paribas versent un complément de pension bancaire au titre des droits acquis jusqu'au 31 décembre 1993 par les retraités et les salariés en activité à cette date du fait des cotisations versées conjointement à ces organismes avant cette date. Conformément aux recommandations du Code des Assurances, l'évaluation de ce complément s'appuie sur des hypothèses de mortalité issues de la table prospective par génération établie en 1993. Les taux d'actualisation et d'érosion monétaire utilisés depuis le 31 décembre 1999 laissent un différentiel de l'ordre de 3,0 % conforme à la différence observée de manière constante sur longue période entre les taux long terme et l'inflation. Les ressources de la Caisse de Retraites de la BNP sont constituées des réserves libres ou progressivement libérables de la Caisse (93 millions d'euros environ au 31 décembre 2002) et des contributions annuelles conventionnellement versées par BNP en France et plafonnées à 4 % de la masse salariale. Les réserves de la Caisse de Retraites de Paribas s'élèvent au 31 décembre 2002 à 285 millions d'euros. Les cotisations versées par BNP Paribas au titre des régimes de pension en France décrits ci-dessus sont constatées en charge de la période. De plus, un fonds pour risques bancaires généraux a été constitué par souci de prudence en 1993 pour tenir compte notamment du risque démographique général traité par l'accord professionnel conclu en septembre 1993 (notes 1 et 22).

Paribas SA et BNP SA ont signé respectivement en 1994 et 1997 des accords mettant en place des retraites par capitalisation. Au moment de leur départ en retraite les salariés de BNP SA et de Paribas SA bénéficieront ainsi d'une rente venant s'ajouter aux pensions servies par les régimes nationaux.

A l'étranger, les engagements au titre des prestations de retraite sont provisionnés dans les comptes du groupe, selon la méthode décrite dans la note 1.

Les hypothèses démographiques et financières utilisées pour estimer la valeur actualisée des obligations et des actifs de ces régimes tiennent compte des conditions économiques propres à chaque pays ou société du Groupe.

Au 31 décembre 2002, les écarts actuariels restant à étaler sur la durée d'activité des salariés s'élèvent à 110 millions d'euros. La part non amortissable correspondant à la franchise conventionnelle de 10% s'élève à 58 millions d'euros. Au 31 décembre 2001, le groupe n'avait pas procédé à l'étalement des écarts actuariels, ceux-ci étant peu significatifs.

- Dispositifs de prévoyance et de cessation d'activité et autres avantages liés à la retraite

Le personnel des différentes sociétés du Groupe bénéficie de régimes de prévoyance conventionnels ou contractuels prenant diverses formes tels que des indemnités de départ à la retraite ou des gratifications pour ancienneté de service. En outre, la banque favorise en France le départ volontaire ou en préretraite des salariés répondant à certains critères d'éligibilité. Enfin, diverses sociétés du groupe ont mis en place des plans de retraite supplémentaires à prestations définies.

En règle générale, ces engagements font l'objet d'une évaluation actuarielle selon une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière (méthode dite des unités de crédit projetées) afin de déterminer l'ensemble de la charge correspondant aux prestations restant à verser aux préretraités et le cas échéant aux retraités et celles acquises par les salariés.

Les hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection des salaires ainsi que les taux d'actualisation (taux du marché à long terme) et d'érosion monétaire tiennent compte des conditions économiques propres à chaque pays ou société du Groupe. En France, les hypothèses de mortalité retenues s'appuient sur la table-vie 1988-1990 adaptée à la profession bancaire.

Au 31 décembre 2002, le taux d'actualisation retenu en France et le taux d'érosion monétaire estimé sont homogènes avec ceux utilisés pour l'évaluation des risques liés au complément de pension bancaire.

Les charges liées aux plans de départ volontaire et aux départs en préretraite font l'objet de provisions au titre des personnels en activité susceptibles d'en bénéficier dès lors que le plan concerné a fait l'objet d'un accord ou d'une proposition d'accord paritaire.

Les provisions constituées au titre de ces engagements s'élèvent à 1 245 millions d'euros au 31 décembre 2002.

NOTE 28- ECHEANCES DES EMPLOIS ET DES RESSOURCES

En millions d'euros, au 31 décembre	Durée restant à courir					Total
	Opérations à vue et au jour le jour	jusqu'à 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans	
EMPLOIS						
Opérations interbancaires et assimilées (note 3)	47 996	156 517	20 037	10 994	5 609	241 153
– caisse, banques centrales, CCP	9 986	2				9 988
– effets publics et valeurs assimilées		62 812	9 000	7 304	5 225	84 341
– créances sur les établissements de crédit	38 010	93 703	11 037	3 690	384	146 824
Opérations avec la clientèle (note 4)	26 552	64 975	39 213	66 485	38 463	235 688
– créances sur la clientèle	26 552	62 151	35 697	54 761	35 468	214 629
– opérations de crédit-bail et assimilées		2 824	3 516	11 724	2 995	21 059
Obligations et autres titres à revenu fixe (note 5) ⁽¹⁾		32 326	2 134	5 585	2 145	42 190
– titres de transaction		24 707				24 707
– titres de placement		7 078	972	1 315	698	10 063
– titres d'investissement		541	1 162	4 270	1 447	7 420
RESSOURCES						
Opérations interbancaires et assimilées (note 14)	55 585	100 202	17 653	3 451	2 039	178 930
– comptes créditeurs interbancaires et assimilés	55 585	100 155	17 653	3 405	1 107	177 905
– dettes envers les établissements de crédit représentées par un titre		47		46	932	1 025
Dépôts de la clientèle (note 15)	89 057	122 371	23 192	20 704	11 866	267 190
– comptes créditeurs de la clientèle	89 057	83 807	7 285	9 298	6 122	195 569
– dettes envers la clientèle représentées par un titre		38 564	15 907	11 406	5 744	71 621

(1) hors créances rattachées (361 millions d'euros)

La gestion de la liquidité du Groupe BNP PARIBAS s'inscrit dans le cadre de limites de transformation toutes monnaies confondues, déterminées par le Comité de Direction Générale :

- une impasse maximum sur les opérations d'une durée résiduelle supérieure à un an (bilan et hors-bilan pondérés) en effectuant un échéancement conventionnel des opérations sans échéance. La limite est fixée à 25 % des ressources à plus d'un an.
- une impasse maximum sur les opérations échéancées d'une durée résiduelle supérieure à un an. La limite est fixée à 150 % des ressources stables non échéancées (ressources à vue et d'épargne de la clientèle nettes des comptes débiteurs, fonds propres nets des immobilisations).

En outre, BNP PARIBAS veille à respecter en permanence le coefficient de liquidité (à 1 mois) et le coefficient de fonds propres et de ressources permanentes (à 5 ans).

Les échéanciers des emprunts obligataires remboursables et des emprunts subordonnés remboursables sont présentés en notes 16 et 20.

NOTE 29 - INTERETS ET PRODUITS ET CHARGES ASSIMILES

Charges d'exploitation			Produits d'exploitation			En millions d'euros	Produits (charges) nets		
2002	2001	2000	2002	2001	2000		2002	2001	2000
(11 460)	(19 783)	(19 997)	8 876	16 375	16 937	Etablissements de crédit (note 30)	(2 584)	(3 408)	(3 060)
(3 695)	(5 424)	(5 784)	11 679	13 883	14 026	Clientèle (note 31)	7 984	8 459	8 242
(5 757)	(5 062)	(4 536)	7 119	6 496	5 820	Crédit bail	1 362	1 434	1 284
(5 310)	(5 058)	(5 507)				Dettes représentées par un titre	(5 310)	(5 058)	(5 507)
			3 932	2 549	2 997	Obligations et autres titres à revenu fixe (note 32)	3 932	2 549	2 997
(26 222)	(35 327)	(35 824)	31 606	39 303	39 780	Total des intérêts et produits (charges) assimilés	5 384	3 976	3 956

NOTE 30 – PRODUITS ET CHARGES SUR OPERATIONS AVEC LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

Charges d'exploitation			Produits d'exploitation			En millions d'euros	Produits (charges) nets		
2002	2001	2000	2002	2001	2000		2002	2001	2000
(7 901)	(14 262)	(14 007)	5 622	10 756	10 861	Intérêts sur comptes à vue, prêts et emprunts interbancaires	(2 279)	(3 506)	(3 146)
(3 559)	(5 521)	(5 990)	3 251	5 611	6 049	Intérêts sur titres reçus (donnés) en pension livrée	(308)	90	59
			3	8	27	Intérêts sur prêts subordonnés à terme	3	8	27
(11 460)	(19 783)	(19 997)	8 876	16 375	16 937	Total des produits (charges) sur opérations avec les établissements de crédit	(2 584)	(3 408)	(3 060)

NOTE 31 - PRODUITS ET CHARGES SUR OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE

Charges d'exploitation			Produits d'exploitation			En millions d'euros	Produits (charges) nets		
2002	2001	2000	2002	2001	2000		2002	2001	2000
(3 225)	(4 401)	(5 029)	11 215	13 062	13 402	Intérêts : produits sur créances et charges sur comptes créditeurs de la clientèle	7 990	8 661	8 373
(470)	(1 023)	(755)	462	816	617	Intérêts sur titres reçus (donnés) en pension livrée	(8)	(207)	(138)
			2	5	7	Intérêts sur prêts subordonnés	2	5	7
(3 695)	(5 424)	(5 784)	11 679	13 883	14 026	Produits (charges) sur opérations avec la clientèle	7 984	8 459	8 242

NOTE 32 - REVENUS DES PORTEFEUILLES-TITRES

En millions d'euros	2002	2001	2000
Revenus sur obligations et autres titres à revenu fixe			
Titres de placement	810	922	964
Titres d'investissement	1 080	1 097	1 449
Revenus des titres de développement industriel relevant de la gestion collective des Codevi	212	209	199
Produits sur opérations de couverture sur instruments de taux d'intérêt et divers	1 830	321	385
Total des revenus sur obligations et autres titres à revenu fixe	3 932	2 549	2 997
Revenus des portefeuilles-titres à revenu variable			
Titres de placement et assimilés	22	129	45
Autres titres détenus à long terme	157	189	119 ⁽¹⁾
Titres de participation et parts dans les entreprises liées non consolidées	144	246	227
Total des revenus des portefeuilles titres à revenu variable	323	564	391
TOTAL DES REVENUS DES PORTEFEUILLES-TITRES	4 255	3 113	3 388

(1) Titres immobilisés de l'activité de portefeuille jusqu'au 31 décembre 2000.

NOTE 33 - COMMISSIONS NETTES

En millions d'euros	Net		
	2002	2001	2000
Sur opérations de trésorerie et interbancaires	181	230	189
Sur opérations avec la clientèle	1 530	1 272	1 363
Sur opérations sur titres	(103)	(163)	(32)
Sur opérations de change et d'arbitrage	10	211	74
Sur engagements sur titres	113	118	328
Sur instruments financiers à terme	(124)	(66)	(267)
Sur titres gérés ou en dépôt :			
Droits de garde	184	213	265
Gestion des organismes de placements collectifs de valeurs mobilières	739	990	809
Gestion des portefeuilles-titres clientèle	218	221	132
Autres commissions sur titres gérés ou en dépôt	30	36	45
Total des commissions perçues sur titres gérés ou en dépôt	1 171	1 460	1 251
Sur opérations sur titres pour le compte de la clientèle :			
Pour l'achat ou la vente de titres	302	422	704
Pour le placement ou le rachat de titres émis par les organismes de placements collectifs de valeurs mobilières	139	175	366
Autres commissions sur titres	248	228	184
Total des commissions perçues sur opérations sur titres pour le compte de la clientèle	689	825	1 254
Autres commissions :			
Sur activité d'assistance et de conseil	508	413	373
Sur moyens de paiement	552	474	453
Sur autres services financiers	(908)	(980)	(929)
Sur récupérations de frais	116	102	88
Sur produits accessoires	350	351	141
Sur produits sur opérations diverses de banque	93	137	160
Total des autres commissions	711	497	286
Total des commissions perçues sur prestations de services financiers	2 571	2 782	2 791
Total des commissions	4 178	4 384	4 446

L'ensemble des commissions représente 24,9 % du Produit Net Bancaire en 2002 contre 25,1 % en 2001 et 27,3 % en 2000.

NOTE 34 – MARGE TECHNIQUE ET FINANCIERE DES ENTREPRISES D'ASSURANCE

En millions d'euros	2002	2001	2000
Primes nettes des primes reversées aux réassureurs	7 890	7 775	9 174
(Charges) produits nets des placements financiers	1 706	1 811	1 957
Charges de prestations (y compris variation de provisions)	(8 170)	(8 276)	(9 894)
Autres produits (charges) nets techniques	14	(2)	8
Marge technique et financière des entreprises d'assurance^(a).	1 440	1 308	1 245

La marge technique et financière des entreprises d'assurance n'est pas réduite de la charge des commissions versées aux apporteurs d'affaires et aux contractantes, laquelle est portée dans la rubrique "Commissions nettes" du compte de résultat consolidé sur la ligne "autres commissions sur services financiers" (note 33).

Les éléments de la marge technique et financière sont présentés ci-dessus après élimination des éléments internes au groupe et net de réassurance.

La variation de valeur des actifs en couverture des contrats en unités de compte est constatée dans les produits nets des placements financiers. Elle est compensée par une variation symétrique des dotations aux provisions mathématiques des contrats en unités de compte, qui est présentée dans les charges de prestations.

Les primes brutes se sont élevées pour l'exercice 2002 à 8 192 millions d'euros (7 970 millions d'euros en 2001 et 9 369 millions d'euros en 2000).

(a) Conformément à la nomenclature des entreprises d'assurance, la contribution des filiales d'assurance du Groupe à la marge technique et financière est la suivante :

En millions d'euros	2002				2001
	NATIOVIE	CARDIF	AUTRES SOCIETES	TOTAL	TOTAL
Résultat technique net d'Assurance-Vie	131	1	13	145	178
Résultat technique net d'Assurance Non-Vie	17	42		59	31
Réintégration des frais de gestion	279	889	39	1 207	1 066
Reclassements financiers	64	46	3	113	144
Sous-total	491	978	55	1 524	1 419
Elimination des opérations réciproques conclues avec les métiers bancaires du groupe	(70)	(5)	(9)	(84)	(111)
Contribution nette à la marge technique et financière	421	973	46	1 440	1 308

NOTE 35 - FRAIS DE PERSONNEL

En millions d'euros	2002	2001	2000
Salaires et traitements	4 619	4 627	4 398
Charges sociales :			
Indemnités de départ à la retraite et charges de retraite	385	336	323
Autres charges sociales	1 057	1 009	1 026
Total des charges sociales	1 442	1 345	1 349
Intéressement et participation des salariés :			
Intéressement des salariés	57	104	99
Participation des salariés	64	113	103
Total de l'intéressement et de la participation des salariés	121	217	202
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	263	278	301
Total des frais de personnel	6 445	6 467	6 250

L'ensemble des rémunérations versées en 2002 aux membres du Comité exécutif s'élève à 12,7 millions d'euros. Ce montant inclut la rémunération fixe et la rémunération variable perçue en 2002, au titre de l'exercice 2001, ainsi que les jetons de présence versés par des sociétés du groupe. A cette somme s'ajoute une rémunération variable différée, conformément aux dispositions du plan de bonus différé de BNP PARIBAS, de 1,97 million d'euros.

Le montant des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'Administration de BNP Paribas s'élève à 0,5 million d'euros.

NOTE 36- PLANS D'OPTIONS D'ACHAT ET DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS

1) OPTIONS DE SOUSCRIPTIONS D' ACTIONS NON EXPIREES ATTRIBUEES PAR BNP PARIBAS

Année du plan	Date de l'AGE autorisant le plan	Date du Conseil d'Administration fixant les modalités du plan	Nombre de bénéficiaires	Nombre d'options attribuées	Date de départ d'exercice des options	Date d'expiration des options	Prix d'exercice (en euros)	Nombre d'options levées ou caduques au 31 décembre 2002 (1)	Options restant à lever au 31 décembre 2002 (1)
2001 (2)	13 mai 1998	15 mai 2001	932	6 069 000	15 mai 2005	14 mai 2011	49	79 000	5 990 000
2002 (2)	13 mai 1998	31 mai 2002	1 384	2 158 570	31 mai 2006	30 mai 2012	60	18 010	2 140 560

- (1) Les nombres d'options et les prix d'exercice ont été ajustés pour tenir compte de la division du nominal de l'action BNP Paribas par deux intervenue le 20 février 2002.
- (2) Le droit d'exercice attribué aux salariés est conditionné aux performances financières du groupe déterminées par le rapport entre le résultat consolidé, part du groupe, et les capitaux propres moyens part du groupe de chaque exercice concerné. La performance minimum retenue est de 16 % en moyenne sur les quatre exercices débutant l'année d'attribution du plan ou à défaut sur trois exercices glissants débutant la deuxième année après celle d'attribution du plan.

2) OPTIONS DE SOUSCRIPTIONS D' ACTIONS NON EXPIREES ATTRIBUEES PAR LA BNP

Année du plan	Date de l'AGE autorisant le plan	Date du Conseil d'Administration fixant les modalités du plan	Nombre de bénéficiaires	Nombre d'options attribuées	Date de départ d'exercice des options	Date d'expiration des options	Prix d'exercice (en euros)	Nombre d'options levées ou caduques au 31 décembre 2002 (1)	Options restant à lever au 31 décembre 2002 (1)
1996	14 déc. 1993	21 mai 1996	140	2 062 000	22 mai 1998	21 mai 2003	14,87	1 792 500	269 500
1997	14 déc. 1993	22 mai 1997	64	476 000	23 mai 2002	22 mai 2007	18,45	196 890	279 110
1998	14 déc. 1993	13 mai 1998	259	2 074 000	14 mai 2003	13 mai 2008	37,28	101 000	1 973 000
1999	13 mai 1998	3 mai 1999	112	670 000	4 mai 2004	3 mai 2009	37,64	4 000	666 000
1999 (2)	13 mai 1998	22 déc. 1999	642	5 064 000	23 déc. 2004	22 déc. 2009	45,16	328 000	4 736 000
2000 (2)	13 mai 1998	7 avril 2000	1214	1 754 200	8 avril 2005	7 avril 2010	42,50	190 400	1 563 800

- (1) Les nombres d'options et les prix d'exercice ont été ajustés pour tenir compte de la division du nominal de l'action BNP Paribas par deux intervenue le 20 février 2002.
- (2) Plans ayant concerné les collaborateurs des deux groupes rapprochés, BNP et Paribas. Le droit d'exercice était conditionné au non paiement du certificat de valeur garantie attaché aux actions créées lors du rapprochement des deux groupes (note 22).

NOTE 36- PLANS D'OPTIONS D'ACHAT ET DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS (suite)

3) OPTIONS DE SOUSCRIPTION ET D'ACHAT D' ACTIONS NON EXPIREES ATTRIBUEES PAR l'ex Groupe PARIBAS et ses FILIALES

Année du plan	Société d'origine	Date de l'AGE autorisant le plan	Date du Directoire fixant les modalités du plan	Nature de l'option	Nombre de bénéficiaires	Nombre d'options attribuées et ajustées (1)	Date de départ d'exercice des options (2)	Date d'expiration des options	Prix d'exercice (en euros) ajusté (1)	Nombre d'options levées ou caduques ajustées au 31 décembre 2002 (1)	Options ajustées restant à lever au 31 décembre 2002 (1)
• PARIBAS SA ET FILIALES ABSORBEES											
1995	CFP	27 mai 1992	29 mars 1995	S	29	360 948	29 mars 1998	29 mars 2003	13,39	273 320	87 628
	CFP	27 mai 1992	28 déc. 1995	A	341	3 241 427	28 déc. 1999	28 déc. 2003	13,54	2 598 357	643 070
	CFP	27 mai 1992	30 oct. 1995	A	12	496 688	30 oct. 1999	30 oct. 2003	13,44	354 485	142 203
	CFP	27 mai 1992	16 nov. 1995	A	5	129 570	16 nov. 1999	16 nov. 2003	13,44	86 380	43 190
	CB	17 mars 1993	31 oct. 1995	S	104	497 877	1 ^{er} nov. 2000	30 oct. 2003	12,33	343 793	154 084
	Cardif	26 avril 1993	16 nov. 1995	S	36	262 046	17 nov. 2000	15 nov. 2003	9,63	134 267	127 779
1996	CB	17 mars 1993	5 nov. 1996	S	100	624 696	06 nov. 2001	04 nov. 2004	13,89	325 688	299 008
	Cardif	26 avril 1993	21 nov. 1996	S	35	198 832	22 nov. 2001	20 nov. 2004	17,50	113 222	85 610
1997	CFP	27 mai 1992	20 janv. 1997	A	526	5 178 206	20 janv. 2002	20 janv. 2005	17,30	3 245 074	1 933 132
	CFP	27 mai 1992	7 juill. 1997	A	4	77 125	7 juillet 2002	7 juillet 2005	19,47	52 445	24 680
	CB	26 avril 1997	30 sept. 1997	A	149	615 608	1 ^{er} oct. 2002	29 sept. 2005	19,71	50 612	564 996
	CFP	25 avril 1997	26 déc. 1997	A	319	6 370 545	26 déc. 2002	26 déc. 2005	23,47	2 236 046	4 134 499
1998	PARIBAS	11 mai 1998	17 nov. 1998	A	975	7 255 377	17 nov. 2003	17 nov. 2006	20,41	2 996 201	4 259 176
1999	PARIBAS	24 avril 1997	4 mai 1999	A	1	30 850	4 mai 2004	4 mai 2007	31,88	-	30 850
• FILIALES DE PARIBAS CONSOLIDEES PAR INTEGRATION GLOBALE											
1995	CETELEM	24 mars 1994	7 nov. 1995	S	79	438 591	8 nov. 2000	6 nov. 2003	10,42	321 700	116 891
	UFB	18 mars 1993	18 oct. 1995	S	32	140 483	19 oct. 2000	17 oct. 2003	11,34	119 646	20 837
1996	CETELEM	24 mars 1994	4 nov. 1996	S	95	482 903	5 nov. 2001	3 nov. 2004	15,51	313 495	169 408
	UFB	18 mars 1993	16 oct. 1996	S	37	200 976	17 oct. 2001	15 oct. 2004	13,72	71 767	129 209
1997	CETELEM	27 mars 1997	22 sept. 1997	A	117	332 893	23 sept. 2002	21 sept. 2005	17,19	36 455	296 438

CB : Compagnie Bancaire CFP : Compagnie Financière Paribas
S : Options de souscription A : Options d'achat

(1) Nombre d'options et prix d'exercice exprimés en actions BNP PARIBAS :

- Pour la Compagnie Bancaire, la Compagnie Financière Paribas et la Banque Paribas, en fonction des coefficients de conversion suivants :
9 actions Paribas pour 5 actions Compagnie Bancaire, 1 action Paribas pour 1 action Compagnie Financière Paribas, 1 action Paribas pour 1 action Banque Paribas, 3,085 actions BNP Paribas pour 1 action Paribas.
- Pour les filiales de Paribas consolidées par intégration globale (Cetelem et UFB), le nombre d'options et le prix d'exercice sont exprimés en actions BNP Paribas calculées après l'échange : 1,791 action Paribas pour 1 action Cetelem, 3,085 actions BNP pour 1 action Paribas, 1,62054 action Paribas pour 1 action UFB, 3,085 actions BNP PARIBAS pour 1 action Paribas

(2) Dates d'exercice fixées au moment de l'attribution des plans. Toutefois, le traité de fusion BNP PARIBAS a prévu que les bénéficiaires d'options devront désormais respecter la période d'indisponibilité fiscale de 5 ans quelles que soient les dates d'exercice initialement prévues.

NOTE 37– GAINS NETS SUR ACTIFS IMMOBILISES

En millions d'euros	2002	2001	2000
Titres d'investissement :			
Plus-values de cessions	7	33	19
Moins-values de cessions			(3)
Dotations aux provisions		(6)	
Reprises de provisions		1	
	<u>7</u>	<u>28</u>	<u>16</u>
Gains sur titres d'investissement	7	28	16
Autres titres détenus à long terme (1):			
Plus values de cessions	1 147	1 142	810
Moins-values de cessions	(73)	(75)	(82)
Dotations aux provisions	(396)	(230)	(54)
Reprises de provisions	219	90	111
	<u>897</u>	<u>927</u>	<u>785</u>
Gains nets sur autres titres détenus à long terme (2)	897	927	785
Participations et parts dans les entreprises liées non consolidées			
Plus-values de cessions	187	364	1 169
Moins-values de cessions	(109)	(125)	(282)
Dotations aux provisions	(233)	(168)	(135)
Reprises de provisions	147	94	156
	<u>(8)</u>	<u>165</u>	<u>908</u>
(Pertes) gains nets sur titres de participations et parts dans les entreprises liées non consolidées	(8)	165	908
Immobilisations d'exploitation			
Plus-values de cessions	11	21	
Moins-values de cessions	(4)	(16)	
	<u>7</u>	<u>5</u>	
Gains nets sur immobilisations d'exploitation	7	5	
Total des gains nets sur actifs immobilisés	903	1 125	1 709

(1) Titres immobilisés de l'activité de portefeuille jusqu'au 31/12/2000

(2) Se référer à la note 12

Le groupe BNP Paribas a fait application des dispositions prévues par l'article 215 du règlement n°99-07 du Comité de la Réglementation Comptable pour consolider les actifs du groupe Paribas à la suite de l'opération publique d'échange (note 22). Celles-ci réglementent la contribution aux résultats du groupe des résultats de cession portant sur des actifs non destinés à l'exploitation originaires de Paribas lorsque les cessions sont réalisées dans un délai de deux ans à compter de la date de prise de contrôle des sociétés du groupe nouvellement consolidé. Dans ce cadre, les conditions d'application à compter du 1^{er} janvier 2001 de cette règle générale limitent sur la période de douze mois précédant la fin de la période de deux ans la contribution des résultats de cession des Autres titres détenus à long terme au résultat du groupe au montant annuel moyen des plus et moins-values nettes réalisées sur ce portefeuille par le groupe Paribas au cours des deux années ayant précédé le rapprochement, soit 766 millions d'euros.

Les plus-values nettes de cession réalisées lors de cessions d'Autres titres détenus à long terme compris dans le portefeuille de Paribas Affaires Industrielles au 30 septembre 1999 se sont élevées à 154 millions d'euros et 519 millions d'euros respectivement au 4^{ème} trimestre 2000 et sur les neuf premiers mois de 2001 dont 100 millions d'euros afférents à l'augmentation de la valeur de ces titres depuis la date du rapprochement.

NOTE 38- RESULTAT EXCEPTIONNEL

En millions d'euros	2002	2001	2000
Provision pour réorganisation et cessation d'activités	(51)	(18)	(117)
Dotation aux provisions pour charges exceptionnelles liées au passage à la monnaie unique européenne et à l'an 2000	(49)	(33)	(104)
Dépréciation exceptionnelle de la valeur résiduelle de véhicules loués	(42)		
Provision sur contrat de location immobilière avec option d'achat (note 11)	(25)		
Dotation aux provisions pour engagements sociaux	21	(93)	(30)
Contribution imposée par le Conseil de la concurrence			(38)
Indemnisation destinée aux victimes de l'holocauste			(29)
Evolution du mode d'enregistrement de certaines commissions			(27)
Autres charges exceptionnelles nettes	(28)	(21)	(40)
Total du résultat exceptionnel	(174)	(165)	(385)

Les éléments portés en résultat exceptionnel traduisent l'effet en comptabilité d'événements ne relevant pas de l'activité courante des différents métiers du groupe, et dont la présentation au sein des autres agrégats du compte de résultat aurait conduit à une moindre comparabilité des opérations de l'exercice avec celles réalisées durant les exercices de référence.

La cession d'une partie du réseau d'agences effectuée par BNP PARIBAS Espana a nécessité la réorganisation des activités du groupe en Espagne et la mise en œuvre d'un plan d'adaptation de l'emploi dont les effets ont été provisionnés. En outre, la reprise de la participation de la Dresdner Bank dans certaines filiales communes ont conduit à la réorganisation de leurs fonctions supports et au provisionnement des coûts correspondants. Enfin l'évolution de la stratégie de la banque en Australie et en Inde, ainsi que la filialisation du métier titres et les études préliminaires à l'évolution des structures de certaines activités des pôles Banque Privée et Gestion d'Actifs et Banque de Financement et d'Investissement ont conduit le groupe à couvrir les coûts liés aux orientations prises. Au total une provision de 117 millions d'euros a été constituée en 2000 complétée de 18 millions d'euros en 2001 et de 51 millions d'euros en 2002.

BNP PARIBAS a procédé à l'évaluation des coûts liés à l'adaptation de ses systèmes de production et d'information à la monnaie unique européenne et au passage de l'An 2000. Le coût global, réestimé à fin 2001, est évalué à environ 500 millions d'euros répartis sur la période comprise entre 1996 et 2002. En application de la doctrine comptable relative au provisionnement des charges que des événements survenus ou en cours rendent probables et nettement précisées quant à leur objet, le Groupe BNP PARIBAS a constitué une provision dès 1996, complétée sur les exercices suivants. Cette provision a permis de couvrir les coûts d'assistance extérieure non immobilisables engagés dans la perspective d'adapter l'entreprise aux conséquences directes de l'événement exceptionnel que constitue le passage à la monnaie unique européenne. Les charges faisant l'objet d'une provision recouvrent l'adaptation des systèmes d'information et les contributions aux systèmes interbancaires, les coûts de communication et d'aménagements des relations avec la clientèle ainsi que le dispositif de mise en place de l'euro fiduciaire en 2002. Ces coûts, déterminés selon la méthodologie de projet habituellement utilisée par le groupe BNP PARIBAS, ont été quasi intégralement encourus au 31 décembre 2002.

L'activité de financement de véhicules loués développée par le Groupe conduit les filiales anglaises concernées à utiliser un modèle externe d'évaluation prospective des valeurs de revente attendues des véhicules loués. Les dysfonctionnements observés en 2002 du modèle utilisé par une filiale récemment acquise ont nécessité l'adoption d'un nouveau modèle et la constitution d'une provision exceptionnelle pour dépréciation des véhicules afin de corriger les erreurs de l'ancien.

L'évaluation des engagements à la charge de la banque relatifs à divers régimes de retraite à l'étranger a fait l'objet de dotations supplémentaires aux provisions pour engagements sociaux de 30 millions d'euros et de 93 millions d'euros respectivement en 2000 et en 2001. La transformation d'un régime de retraite à prestations définies en un régime à cotisation définie a conduit en 2002 dans l'une des entités du Groupe à procéder à une reprise de provisions antérieurement constituées pour un montant de 26 millions d'euros.

Un accord intergouvernemental a été conclu entre le Gouvernement de la République Française et le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique afin de compléter les mesures prises pour dédommager les victimes de la Shoah. Dans ce cadre les institutions financières recevant des dépôts ont accepté de participer à diverses mesures d'indemnisation et à la dotation d'une Fondation pour la Mémoire de la Shoah. La banque a constitué au cours de l'exercice 2000 une provision de 29 millions d'euros représentant le coût estimé de sa participation au dispositif de dédommagement prévu.

NOTE 39- INFORMATIONS SECTORIELLES

- Formation du résultat par pôle à fonds propres normalisés

Les résultats par pôle d'activité à fonds propres normalisés sont déterminés en affectant à chacun des pôles le produit des fonds propres alloués à chacun des pôles en fonction des risques encourus sur la base d'un ensemble de conventions principalement fondées sur la consommation de fonds propres résultant des calculs d'actifs pondérés fixés par la réglementation relative aux ratios de solvabilité.

En millions d'euros	Produit Net Bancaire		Résultat Brut d'Exploitation		Résultat d'Exploitation		Résultat net avant impôt	
	2002	2001	2002	2001	2002	2001	2002	2001
Banque de Détail en France	4 588	4 433	1 405	1 328	1 207	1 139	1 207	1 131
Banque de Détail à l'International	2 379	1 894	1 059	837	908	666	701	633
Services Financiers Spécialisés	2 582	2 387	967	873	595	553	540	555
Banque de Financement et d'Investissement	5 146	6 178	1 875	2 515	1 160	1 933	1 186	1 862
Banque Privée Gestion d'Actifs - Assurances et Titres	2 209	2 304	791	968	784	885	830	879
BNP-Paribas Capital	(21)	248	(65)	180	(70)	185	611	717
Autres Activités	(90)	6	(194)	(184)	(216)	(156)	(262)	455
TOTAL	16 793	17 450	5 838	6 517	4 368	5 205	4 813	6 232
France	9 018	9 507	2 828	3 208	2 333	2 726	2 895	3 939
Autres pays de l'espace économique européen	3 423	3 527	1 207	1 417	851	1 183	1 025	1 180
Pays des zones Amérique Asie	3 889	3 850	1 595	1 629	1 029	1 082	733	912
Autres pays	463	566	208	263	155	214	160	201

- Activité du groupe par zone géographique

En millions d'euros au 31 décembre	Opérations interbancaires et assimilées		Opérations avec la clientèle		Total	
	2002	2001	2002	2001	2002	2001
Emplois						
France	49 465	60 678	118 611	124 270	168 076	184 948
Autres pays de l'espace économique européen	81 647	84 102	51 803	53 747	133 450	137 849
Pays des zones Amériques et Asie	106 742	122 960	50 259	49 626	157 001	172 586
Autres pays	2 532	3 834	4 668	7 264	7 200	11 098
Total des emplois (notes 3 et 4)	240 386	271 574	225 341	234 907	465 727	506 481
Ressources						
France	42 443	66 960	87 104	88 801	129 547	155 761
Autres pays de l'espace économique européen	78 012	65 120	60 876	74 443	138 888	139 563
Pays des zones Amériques et Asie	55 602	84 850	41 648	45 456	97 250	130 306
Autres pays	1 848	3 366	5 941	7 396	7 789	10 762
Total des ressources (notes 14 et 15)	177 905	220 296	195 569	216 096	373 474	436 392

NOTE 40- IMPOT SUR LES BENEFICES

En millions d'euros	2002	2001	2000
Charge des impôts courants de l'exercice	1 058	1 621	1 344
Charge nette des impôts différés de l'exercice	117	196	288
Charge nette de l'impôt sur les bénéfices	1 175	1 817	1 632
– sur activités courantes	1 210	1 847	1 729
– sur éléments exceptionnels	(35)	(30)	(97)

L'économie d'impôt résultant en 2002 de la comptabilisation de pertes reportables ou de la déductibilité de charges antérieurement comptabilisées représente 40 millions d'euros au sein du groupe (209 millions d'euros au 31 décembre 2001). Les actifs d'impôts différés non comptabilisés s'élèvent à 321 millions d'euros au 31 décembre 2002 (334 millions d'euros au 31 décembre 2001).

Analyse du taux effectif de l'impôt :

En pourcentage	2002	2001	2000
Taux de droit commun de l'impôt en France	33,3	33,3	33,3
Effet du taux réduit sur les plus-values à long terme en France	(0,6)	(2,2)	(3,0)
Résultat des sociétés mises en équivalence	(0,6)	(1,2)	(1,8)
Différences permanentes faisant l'objet, en France, de réintégrations fiscales	(3,1)	(1,8)	(1,9)
Différentiel de taux d'imposition des entités étrangères	(8,0)	(4,1)	(5,2)
Effets des éléments de résultats négatifs	2,9	2,5	5,4
Divers	0,5	2,7	1,5
Taux effectif de l'impôt	24,4	29,2	28,3

L'encours des impôts différés se ventile de la manière suivante :

En millions d'euros, au 31 décembre	2002			2001	2000
	Sociétés intégrées au groupe fiscal (note 2)	Autres sociétés	Total	Total	Total
Impôts différés actif (1)	908	756	1 664	1 758	1 683
Impôts différés passif	1 210	1 164	2 374	2 460	2 377
Impôts différés passif nets	302	408	710	702	694

(1) Le montant des reports fiscaux déficitaires contribue à hauteur de 134 millions d'euros en 2002 (100 millions d'euros en 2001 et 54 millions d'euros en 2000) au total des impôts différés actif.

L'impôt latent déterminé sur la plus-value d'apport dégagée à l'occasion de l'apport par la BNP à sa filiale la Compagnie Immobilière de France, des immeubles et droits sur contrats de crédit-bail immobilier et assimilé à un impôt différé passif, s'élève au 31 décembre 2002 à 196 millions d'euros.

NOTE 41 - CHARGES DE RESTRUCTURATION RELATIVES AU RAPPROCHEMENT BNP-PARIBAS

Le rapprochement de BNP et de PARIBAS engagé en 1999 a conduit à constater des provisions et amortissements exceptionnels liés à la restructuration des deux groupes pour un montant total de 989 millions d'euros net d'impôt à la date de première consolidation de PARIBAS (30 septembre 1999).

Le tableau ci-dessous présente les charges encourues depuis le 1^{er} octobre 1999, imputées sur la provision constituée initialement :

En millions d'Euros	Provision pour coûts de restructuration	Amortissement de survaleurs et assimilés	Effet d'impôt	Total des charges comptabilisées nettes d'impôt
Charges comptabilisées au cours du 4 ^{ème} trimestre 1999	(59)	(183)	33	(209)
Charges comptabilisées au cours de l'exercice 2000	(330)	-	101	(229)
Charges comptabilisées au cours de l'exercice 2001	(501)	-	163	(338)
Charges comptabilisées au cours de l'exercice 2002	(143)	-	45	(98)

NOTE 42 - EFFECTIFS

L'effectif des entités consolidées par intégration globale et proportionnelle se répartit de la façon suivante :

	31/12/2002	31/12/2001	31/12/2000
BNP PARIBAS métropole	37 335	37 545	37 602
<i>Dont cadres</i>	13 368	12 648	11 542
Filiales métropolitaines	14 065	13 051	11 567
Total métropole	51 400	50 596	49 169
Total hors-métropole	36 285	34 598	31 295
Total groupe BNP PARIBAS	87 685	85 194	80 464
BNP PARIBAS SA	44 908	45 870	45 886
Filiales	42 777	39 324	34 578

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Exercice clos le 31 décembre 2002

Barbier Frinault & Autres
Réseau Ernst & Young
41, rue Ybry
92576 Neuilly-sur-Seine Cedex

PricewaterhouseCoopers Audit
32, rue Guersant
75017 Paris

Mazars & Guérard
Mazars
Le Vinci - 4, allée de l'Arche
92075 Paris La Défense

Aux Actionnaires
BNP Paribas
16, boulevard des Italiens
75009 Paris

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de BNP Paribas établis en euros, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2002, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1 de l'annexe qui expose les changements de modalités d'évaluation de la valeur d'utilité des titres de participation et autres titres détenus à long terme.

Par ailleurs, nous avons procédé à la vérification des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Neuilly-sur-Seine, Paris et La Défense, le 18 mars 2003

Les Commissaires aux Comptes

Barbier Frinault & Autres
Réseau Ernst & Young

PricewaterhouseCoopers Audit

Mazars & Guérard
Mazars

Christian Chiarasini Radwan Hoteit

Etienne Boris

Hervé Hélias

X. EXTRAITS DES COMPTES SOCIAUX

BILAN DE BNP PARIBAS SA

A C T I F

En millions d'euros	2002	2001	2000
Opérations interbancaires et assimilées :			
➤ Caisse, banques centrales, CCP	8 093	2 057	6 240
➤ Effets publics et valeurs assimilées	48 572	43 636	31 865
➤ Créances sur les établissements de crédit	188 120	212 493	159 816
Total des opérations interbancaires et assimilées	244 785	258 186	197 921
Opérations avec la clientèle :			
➤ Créances sur la clientèle	164 573	187 485	174 856
➤ Opérations de crédit-bail et opérations assimilées	151	242	331
Total des opérations avec la clientèle	164 724	187 727	175 187
Obligations et autres titres à revenu fixe	31 057	48 023	32 217
Actions et autres titres à revenu variable	2 938	8 857	19 257
Participations, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme :			
➤ Participations et parts dans les entreprises liées	31 082	25 946	20 438
➤ Autres titres détenus à long terme	2 132	2 281	2 162
Total des participations et parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme	33 214	28 227	22 600
Immobilisations incorporelles et corporelles	3 498	3 189	2 874
Actions propres	979	649	1 394
Comptes de régularisation et actifs divers	85 400	147 930	115 311
Total de l'actif	566 595	682 788	566 761
<u>HORS BILAN</u>			
Engagements de financement donnés	103 340	104 693	108 854
Engagements de garantie donnés	62 493	84 636	116 162
Engagements sur titres	4 905	8 825	5 603
Opérations sur instruments financiers à terme	13 533 521	10 998 805	8 398 462

P A S S I F

En millions d'euros	2002	2001	2000
Opérations interbancaires et assimilées :			
➤ Banques centrales, CCP	98	92	387
➤ Dettes envers les établissements de crédit	192 994	205 699	206 778
Total des opérations interbancaires et assimilées	193 092	205 791	207 165
Comptes créditeurs de la clientèle	143 448	174 067	128 183
Dettes représentées par un titre :			
➤ Bons de caisse	174	303	370
➤ Titres du marché interbancaire	1 020	1 668	537
➤ Titres de créances négociables	68 521	75 554	51 484
➤ Emprunts obligataires	8 709	13 633	13 794
➤ Autres dettes représentées par un titre	108	26	29
Total des dettes représentées par un titre	78 532	91 184	66 214
Comptes de régularisation et passifs divers	106 074	170 493	128 050
Provisions pour risques et charges	3 754	4 504	5 220
Dettes subordonnées	16 576	13 770	11 431
Fonds pour risques bancaires généraux	908	914	920
Capitaux propres :			
➤ Capital souscrit	1 790	1 772	1 792
➤ Primes d'émission et d'apport	6 881	6 553	7 039
➤ Réserves	12 710	9 815	7 361
Total des capitaux propres	21 381	18 140	16 192
Résultat de l'exercice	2 830	3 925	3 386
Total du passif	566 595	682 788	566 761

HORS BILAN

Engagements de financement reçus	15 609	18 220	6 573
Engagements de garantie reçus	38 233	37 537	43 752
Engagements sur titres	4 693	9 672	4 270

COMPTE DE RESULTATS DE BNP PARIBAS SA

En millions d'euros, au 31 décembre	2002	2001	2000
<i>Intérêts et produits assimilés</i>	20 341	28 805	28 728
<i>Intérêts et charges assimilés</i>	(18 086)	(27 037)	(27 764)
Net des intérêts et produits assimilés	2 255	1 768	964
Revenus des titres à revenu variable	1 696	1 082	1 660
<i>Commissions (produits)</i>	3 624	3 509	3 885
<i>Commissions (charges)</i>	(872)	(957)	(968)
Net des commissions	2 752	2 552	2 917
Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de négociation	2 377	3 194	2 788
Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de placement et assimilés	90	96	59
<i>Autres produits d'exploitation bancaire</i>	329	403	498
<i>Autres charges d'exploitation bancaire</i>	(487)	(357)	(378)
Net des autres produits et charges d'exploitation bancaire	(158)	46	120
Produits nets des autres activités	-	-	17
Produit net bancaire	9 012	8 738	8 525
Charges générales d'exploitation :			
Frais de personnel	(3 627)	(3 803)	(4 029)
Autres frais administratifs	(1 760)	(1 909)	(1 867)
Total des charges générales d'exploitation	(5 387)	(5 712)	(5 896)
Dotation aux amortissements et provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles	(325)	(336)	(313)
Résultat brut d'exploitation	3 300	2 690	2 316
Coût du risque	(820)	(622)	(661)
Résultat d'exploitation	2 480	2 068	1 655
Gains nets sur actifs immobilisés	364	2 366	1 307
Résultat courant avant impôt	2 844	4 434	2 962
Résultat exceptionnel	(67)	(98)	(334)
Impôt sur les bénéfices	66	(373)	585
Dotation nette aux fonds pour risques bancaires généraux et provisions réglementées (*)	(13)	(38)	(46)
Résultat net avant charges de restructuration relatives au rapprochement BNP-Paribas	2 830	3 925	3 167
Reprise de provision (Charges) pour restructuration relative au rapprochement BNP-Paribas			219
Résultat net après charges de restructuration relatives au rapprochement BNP-Paribas	2 830	3 925	3 386

(*) Conformément aux règles de présentation du compte de résultats des entreprises relevant du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière, les mouvements nets des provisions réglementées sont désormais inscrits sur la même ligne que les mouvements nets aux fonds pour risques bancaires généraux, soit une dotation nette de 13 millions en 2002; les mouvements des exercices 2001 et 2000, auparavant inscrits en autres produits d'exploitation bancaire (reprise respectivement de 19 millions et 29 millions) et en autres charges d'exploitation bancaire (dotation respectivement de 58 millions et 75 millions), ont été reclassés en conséquence, soit une dotation nette de 39 millions pour 2001 et de 46 millions pour 2000.

NOTE 1 - PRINCIPES COMPTABLES D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS DE BNP PARIBAS SA

Les comptes sociaux de BNP PARIBAS SA sont établis conformément aux principes comptables généraux applicables en France aux établissements de crédit, et aux dispositions du règlement CRC n° 00-03 relatif aux états de synthèse individuels.

ELEMENTS D'APPRECIATION PERMETTANT LA COMPARABILITE

L'application par BNP Paribas SA du règlement du CRC n°2000-06 relatif aux passifs est sans impact significatif sur les capitaux propres d'ouverture au 1^{er} janvier 2002 et sans incidence sur la comparabilité des états financiers présentés.

Jusqu'au 30 septembre 2002, les titres de participation et autres titres détenus à long terme étaient valorisés au plus bas de leur coût historique et de leur valeur d'utilité, principalement déterminée en fonction du prix de marché moyen des 24 derniers mois ou d'une valeur de marché plus proche de la date de clôture en cas de baisse jugée durable de la valeur du titre.

A compter de cette date, BNP Paribas a modifié les modalités d'évaluation de la valeur d'utilité en retenant une approche multicritères qui repose notamment sur l'actualisation des flux futurs, la somme des parties, l'actif net réévalué et les rapports communément utilisés qui leurs sont relatifs (cf. infra paragraphe relatif aux titres). L'évolution de ces modalités n'aurait pas eu d'effets significatifs sur le résultat de l'exercice 2001.

CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET SUR LA CLIENTELE

Les créances sur les établissements de crédit recouvrent l'ensemble des créances, y compris les créances subordonnées, détenues au titre d'opérations bancaires sur des établissements de crédit à l'exception de celles matérialisées par un titre. Elles comprennent également les valeurs reçues en pension, quel que soit le support de l'opération, et les créances se rapportant à des pensions livrées sur titres. Elles sont ventilées entre créances à vue et créances à terme.

Les créances sur la clientèle comprennent les concours distribués aux agents économiques autres que les établissements de crédit, à l'exception de celles qui sont matérialisées par un titre, les valeurs reçues en pension, quel que soit le support de l'opération, et les créances se rapportant à des pensions livrées sur titres. Elles sont ventilées en créances commerciales, comptes débiteurs de la clientèle et autres crédits.

Les créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont inscrites au bilan à leur valeur nominale augmentée des intérêts courus et non échus.

Les crédits pour lesquels la banque estime qu'existe un risque de voir les débiteurs dans l'impossibilité d'honorer tout ou partie de leurs engagements, donnent lieu, par le débit du compte de résultat, à la constitution de provisions pour créances douteuses. Les engagements présentant des échéances impayées depuis plus de trois mois ou plus de six mois en matière immobilière sont considérés comme provisionnables à hauteur de la perte en capital prévisible.

Les mêmes principes s'appliquent aux crédits consentis aux professionnels de l'immobilier ; dans ce secteur d'activité la perte potentielle est déterminée en fonction de la valeur estimée des biens financés, des garanties et des pertes à terminaison résultant de la comparaison des recettes attendues et des dépenses restant à engager. L'estimation de la valeur des biens financés tient compte notamment des valeurs locatives et des prix constatés lors de transactions récentes portant sur des opérations de nature comparable ainsi que des moins-values éventuelles. Les dépenses restant à engager tiennent compte des frais financiers futurs jusqu'au désengagement complet du programme, des coûts de construction et des honoraires qui seront encourus ainsi que des dépenses de fonctionnement.

Les provisions pour créances douteuses couvrant des risques inscrits à l'actif du bilan sont affectées en déduction des actifs concernés. Les provisions maintenues au passif du bilan sont constituées des provisions pour engagements par signature, des provisions pour pertes à terminaison relatives aux prises de participation dans des programmes immobiliers et des provisions pour procès et autres préjudices, ainsi que des provisions pour risques non spécifiquement identifiés et pour risques sectoriels éventuels.

Au compte de résultat, les dotations et reprises de provisions, les pertes sur créances irrécupérables et les récupérations sur créances amorties sont regroupées dans la rubrique "Coût du risque", à l'exclusion des dotations aux provisions relatives aux intérêts sur créances douteuses présentées, comme les intérêts ainsi provisionnés, dans le produit net bancaire.

OPERATIONS DE CREDIT-BAIL

Les opérations de crédit-bail financées par BNP PARIBAS SA sont assimilées à des crédits à la clientèle et présentées au bilan sous la rubrique « Opérations de crédit-bail et opérations assimilées », déduction faite de l'amortissement pratiqué sur le bien financé.

TITRES

Le terme "titres" recouvre les titres du marché interbancaire (notamment les billets à ordre négociables et les billets hypothécaires), les bons du Trésor et les autres titres de créances négociables, les obligations et les autres valeurs mobilières dites à revenu fixe - c'est-à-dire à rendement non aléatoire, qu'il soit fondé sur des taux fixes ou sur des taux variables -, les actions et les autres titres à revenu variable.

Selon les dispositions du règlement CRC n°00-02, les titres sont classés dans les catégories suivantes : titres de transaction, titres de placement, titres de l'activité de portefeuille, titres d'investissement, autres titres détenus à long terme, titres de participation et parts dans les entreprises liées.

Enfin, en ce qui concerne les titres de transaction, de placement, d'investissement, ainsi que de l'activité de portefeuille, les risques de défaillance avérés de contrepartie dont les impacts peuvent être isolés, font alors l'objet de provisions dont les mouvements sont inscrits en coût du risque.

- **Titres de transaction**

Les titres détenus dans le cadre d'une activité de négociation rapide, c'est-à-dire généralement ceux qui sont revendus dans un délai maximal de six mois, sont comptabilisés sous la rubrique "Titres de transaction" et évalués individuellement à leur prix de marché. Les variations de valeur contribuent à la formation du résultat de ce portefeuille.

- **Titres de placement**

Sont comptabilisés en titres de placement, les titres détenus plus de six mois sans pour autant devoir être conservés durablement.

Les obligations et les autres titres dits à revenu fixe sont évalués au plus bas du prix d'acquisition (hors intérêts courus non échus) ou de la valeur probable de négociation. Celle-ci est généralement déterminée par référence au cours de bourse. Les intérêts courus sont comptabilisés en compte de résultat sous la rubrique "Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe".

L'écart éventuel entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement des titres de placement à revenu fixe acquis sur le marché secondaire fait l'objet d'une imputation prorata temporis, sur la durée de vie résiduelle des titres, au compte de résultat. Au bilan, la valeur comptable des titres est ainsi progressivement ajustée à la valeur de remboursement.

Les actions sont évaluées au plus bas du prix d'acquisition ou de la valeur probable de négociation. Celle-ci est généralement déterminée par référence au cours de bourse pour les actions cotées et par référence à la quote-part d'actif net revenant à BNP Paribas SA, calculée à partir des informations disponibles les plus récentes pour les actions non cotées. Les dividendes perçus sont comptabilisés au compte de résultat lors de leur encaissement sous la rubrique "Revenus des titres à revenu variable".

Le prix de revient des titres de placement cédés est calculé selon la méthode "premier entré, premier sorti". Les plus-values et moins-values de cession sont enregistrées sous la rubrique "Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de placement et assimilés" du compte de résultat, de même que les provisions pour dépréciation de titres dotées ou reprises.

- **Titres de l'activité de portefeuille**

Relèvent d'une activité de portefeuille, les investissements réalisés de façon régulière avec pour seul objectif, d'en retirer le gain en capital à moyen terme sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce de l'entreprise émettrice. C'est notamment le cas des titres détenus dans le cadre d'une activité de capital risque.

Les titres de l'activité de portefeuille sont comptabilisés individuellement au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de l'horizon de détention. La valeur d'utilité des titres cotés est principalement déterminée par référence au cours de bourse sur une période suffisamment longue.

- **Titres d'investissement**

Les titres dits à revenu fixe (notamment les obligations, les titres du marché interbancaire, les bons du Trésor et autres titres de créances négociables) sont comptabilisés en "Titres d'investissement" lorsqu'il existe l'intention de les conserver durablement en principe jusqu'à leur échéance. Les obligations entrant dans cette catégorie font l'objet d'un financement adossé ou d'une couverture en taux d'intérêt sur leur durée de vie résiduelle.

L'écart éventuel entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement des titres d'investissement fait l'objet d'une imputation prorata temporis, sur la durée de vie résiduelle des titres, au compte de résultat. Au bilan, la valeur comptable des titres est ainsi progressivement ajustée à la valeur de remboursement.

Les intérêts afférents à ces titres sont comptabilisés au compte de résultat sous la rubrique "Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe".

Une provision est constituée lorsque la dégradation de la qualité de la signature des émetteurs est susceptible de compromettre le remboursement des titres à leur échéance.

- **Autres titres détenus à long terme**

Les "Autres titres détenus à long terme" sont des actions et valeurs assimilées que le groupe entend détenir durablement pour en retirer à plus ou moins longue échéance une rentabilité satisfaisante, sans pour autant intervenir dans la gestion des entreprises dont les titres sont détenus, mais avec l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice.

Les titres détenus à long terme sont comptabilisés individuellement au plus bas de leur valeur d'acquisition ou de leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par référence à une méthode d'évaluation multicritères fondée sur les éléments disponibles tels que l'actualisation des flux futurs, la somme des parties, l'actif net réévalué, les cours de bourse et les rapports communément utilisés qui leurs sont relatifs pour apprécier les perspectives de rentabilité et de réalisation de chaque ligne de titre. Les lignes de titres cotés représentant une valeur d'acquisition inférieure à dix millions d'euros sont évaluées par référence au cours moyen des trois derniers mois par mesure de simplification.

Les plus ou moins-values de cession, et les mouvements de provision, sont enregistrées sous la rubrique "Gains nets sur actifs immobilisés" du compte de résultat.

Les dividendes perçus sont comptabilisés au compte de résultat lors de leur encaissement sous la rubrique "Revenus des titres à revenu variable".

- **Titres de participation et parts dans les entreprises liées**

Les titres de participation sont constitués des participations pour lesquelles BNP PARIBAS SA dispose d'une influence notable sur les organes d'administration des sociétés émettrices et des participations présentant un caractère stratégique pour le développement des activités de BNP PARIBAS SA. Cette influence est présumée lorsque le pourcentage de contrôle est supérieur ou égal à 10 %.

Les titres de participation sont comptabilisés individuellement au plus bas de leur valeur d'acquisition ou de leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par référence à une méthode d'évaluation multicritères fondée sur les éléments disponibles tels que l'actualisation des flux futurs, la somme des parties, l'actif net réévalué, les cours de bourse et les rapports communément utilisés qui leurs sont relatifs pour apprécier les perspectives de rentabilité et de réalisation de chaque ligne de titre. Les lignes de titres cotés représentant une valeur d'acquisition inférieure à dix millions d'euros sont évaluées par référence au cours moyen des trois derniers mois par mesure de simplification.

Les plus ou moins-values de cession, et les mouvements de provision, sont enregistrées sous la rubrique "Gains nets sur actifs immobilisés" du compte de résultat.

Les dividendes sont enregistrés dès que leur paiement a fait l'objet d'une résolution d'assemblée générale ou lors de leur encaissement lorsque la décision de l'assemblée n'est pas connue. Ils sont enregistrés sous la rubrique "Revenus des titres à revenu variable".

ACTIONS PROPRES DETENUES PAR BNP PARIBAS SA

Les actions propres détenues par BNP PARIBAS SA sont classées et évaluées selon les modalités suivantes :

- Les actions détenues, acquises avec pour objectif de régulariser les cours et celles acquises dans le cadre d'opérations d'arbitrage sur indices sont inscrites dans la catégorie des titres de transaction et évaluées au prix de marché.
- Les actions détenues dans la perspective d'une attribution aux salariés sont inscrites dans la catégorie des titres de placement et évaluées au plus bas de leur valeur de marché et de leur prix d'acquisition ; la différence entre le prix d'acquisition et le prix d'exercice de l'option d'achat par les salariés fait l'objet, le cas échéant, d'une provision pour dépréciation.
- Les actions détenues en vue de leur annulation ou dont l'intention de détention ne répond à aucun des motifs précédemment mentionnés sont inscrites en valeurs immobilisées. Les actions destinées à être annulées sont maintenues à leur coût d'acquisition. Les autres actions sont évaluées au plus bas de leur valeur d'acquisition ou de leur valeur d'usage.

IMMOBILISATIONS

Les immeubles et le matériel figurent au coût d'acquisition ou au coût réévalué, conformément aux lois de finances pour 1977 et 1978 en France. L'écart de réévaluation sur biens non amortissables, dégagé à l'occasion de ces réévaluations légales, a été incorporé au capital. Les immobilisations acquises en crédit-bail par la banque auprès de ses filiales spécialisées comprises dans le périmètre de consolidation figurent à la rubrique "Immobilisations corporelles et incorporelles".

Le patrimoine immobilier restructuré est amorti linéairement sur cinquante ans à compter de la date d'apport. Les autres immobilisations corporelles sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation, selon le mode linéaire. La fraction des amortissements pratiqués qui excède l'amortissement économique, principalement calculé sur le mode linéaire, est enregistrée sous la rubrique "provisions réglementées ; amortissements dérogatoires" au passif du bilan. Aucun effet d'impôt n'est constaté sur les amortissements dérogatoires.

Les logiciels acquis ou créés regroupés parmi les immobilisations incorporelles font l'objet d'un amortissement selon le mode linéaire sur la durée probable d'utilisation du logiciel, dans un délai maximal de 5 ans.

DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont présentées selon leur durée initiale ou leur nature : dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit ; comptes d'épargne à régime spécial et autres dépôts pour la clientèle. Sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie, les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs. Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés au bilan parmi les dettes rattachées.

DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire, titres de créances négociables, titres obligataires et assimilés, à l'exclusion des titres subordonnés classés parmi les dettes subordonnées.

Les intérêts courus non échus attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties selon la méthode actuarielle sur la durée de vie de l'emprunt, les frais afférents à leur émission étant répartis linéairement sur cette même durée.

PROVISIONS POUR RISQUES PAYS

Les provisions pour risques pays sont constituées en fonction de l'appréciation portée d'une part, sur le risque de non-transfert attaché à la solvabilité future de chacun des pays composant la base provisionnable et d'autre part, sur le risque systémique de crédit auquel sont exposés les débiteurs dans l'hypothèse d'une dégradation continue et persistante de la situation économique et générale des pays compris dans cette base. Les provisions constituées ou libérées au titre de ces risques sont regroupées au compte de résultat sous l'intitulé "Coût du risque".

PROVISIONS POUR RISQUES SECTORIELS

BNP PARIBAS SA constitue des provisions pour risques sectoriels et divers afin de couvrir des risques dont la probabilité de réalisation est incertaine et la mesure aléatoire. Les provisions ainsi constituées peuvent faire l'objet de reprises lorsque les risques, avérés et quantifiés, ont été spécifiquement dotés.

FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX

BNP PARIBAS SA constitue des fonds pour risques bancaires généraux destinés à la couverture de risques lorsque des raisons de prudence l'imposent eu égard aux risques inhérents aux opérations bancaires.

Ces fonds font l'objet de dotations ou de reprises identifiées au compte de résultat sous la rubrique "Dotation, reprise aux fonds pour risques bancaires généraux".

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES NON LIEES A DES OPERATIONS BANCAIRES

BNP PARIBAS SA constitue des provisions pour risques et charges afin de couvrir des risques et des charges nettement précisés quant à leur objet, et dont le montant ou l'échéance ne peuvent être fixés de façon précise. Conformément au CRC n°00-06, la constitution de telles provisions non liées à des opérations bancaires est subordonnée à l'existence d'une obligation envers un tiers à la clôture et à l'absence de contrepartie équivalente attendue de ce tiers.

INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

Les engagements sur instruments financiers à terme sont contractés sur différents marchés pour des besoins de couverture spécifique ou globale des actifs et des passifs et de gestion des positions.

- **Instruments de taux d'intérêt à terme**

L'évaluation des instruments de taux d'intérêt à terme, fermes ou conditionnels, négociés sur un marché organisé ou assimilé et inclus dans un portefeuille de transaction est effectuée par référence à leur valeur de marché à la date de clôture. Les gains ou pertes correspondants sont directement portés dans les résultats de l'exercice, qu'ils soient latents ou réalisés. Ils sont inscrits au compte de résultat, sous la rubrique "Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de négociation".

Les résultats relatifs aux contrats négociés de gré à gré constituant des positions ouvertes isolées sont enregistrés dans les résultats au dénouement des contrats ou prorata temporis, selon la nature de l'instrument. Les pertes éventuelles font l'objet d'une provision pour risques contrat par contrat en tenant compte du résultat potentiel lié aux micro-couvertures qui leur sont associées.

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme utilisés à titre de couverture, affectés dès l'origine à un élément ou à un ensemble homogène d'éléments identifiés, sont constatés dans les résultats de manière symétrique à la prise en compte des produits et des charges sur les éléments couverts.

- **Instruments de change à terme**

Les contrats de change à terme conditionnels sont évalués au prix de marché, les écarts d'évaluation étant constatés dans le résultat de l'exercice. Il en est de même pour les contrats de change à terme fermes lorsqu'il s'agit d'opérations de transaction. Les contrats initiés dans le cadre d'opérations de couverture sont valorisés au cours du comptant en vigueur à la clôture de l'exercice. Les différences d'intérêt relatives aux opérations de change à terme couvertes, ou reports-dépôts, sont traitées conformément au principe de spécialisation et rapportées aux résultats sur la durée effective de l'opération couverte.

- **Instruments de titres à revenu variable**

Les opérations d'options réalisées sur les contrats sur indices ainsi que sur les marchés d'options sur actions le sont dans le cadre d'opérations de transaction ou d'opérations de couverture. Dans le premier cas, les variations de valeur des contrats non dénoués à la clôture sont directement enregistrées en résultat. Dans le deuxième cas, les résultats sont constatés de manière symétrique à la prise en compte des produits et des charges sur les éléments couverts.

- **Instruments composites**

L'évaluation des instruments composites, combinaison synthétique d'instruments comptabilisée en un seul lot, est effectuée par agrégation de l'évaluation unitaire de chaque instrument élémentaire les composant. Leur enregistrement comptable est en revanche assimilable à celui d'un seul instrument auquel correspond un montant notionnel unique au sein du hors-bilan, et un flux net unique au sein du compte de résultat.

- **Instruments de gestion du risque de crédit**

Les opérations réalisées avec pour objectif de protéger les portefeuilles de prêt d'un risque de contrepartie sont assimilées à des garanties reçues. Les opérations effectuées sur instruments dérivés de crédit dans le cadre d'activités de trading et de cession de produits structurés sont évaluées au moyen de modèles internes s'appuyant sur des données de marché lorsque celles-ci sont disponibles. Une réfaction est opérée sur les produits résultant de ces évaluations pour tenir compte des risques de modèle et de liquidité inhérents à ces activités.

- **Détermination de la valeur de marché des instruments financiers**

Les paramètres de valorisation qui ne font pas l'objet d'une cotation directement accessible sont déterminés sur la base de transactions réalisées à une date proche de la clôture, ou de prix obtenus auprès de courtiers ou de contreparties, complétés par une analyse qualitative.

IMPOTS SUR LES SOCIETES

En France, le taux normal de l'impôt sur les bénéfices est de 33 1/3 %, les plus-values à long terme étant imposées à 19 %. Les plus et moins-values réalisées sur les titres en portefeuille sont soumises au régime d'imposition de droit commun, soit 33 1/3 %, excepté celles réalisées sur les titres de participation qui bénéficient du régime des plus-values à long terme. A compter du 31 décembre 2000, sont exonérés d'impôt les dividendes reçus de sociétés dont le pourcentage de détention est supérieur à 5 % du capital.

Le Gouvernement français a institué une contribution conjoncturelle de 10 % à partir de 1995 ramenée à 6 % pour l'exercice 2001 et à 3 % pour l'exercice 2002. Une nouvelle contribution de 3,3 % a été instituée sur les résultats des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2000. La banque a tenu compte de ces contributions pour déterminer l'impôt courant dû au titre de chacune des périodes, et fait application de la méthode du report variable pour ajuster le montant des impôts différés relatifs aux différences temporaires.

L'impôt sur les bénéfices constitue une charge de la période à laquelle se rapportent les produits et les charges, quelle que soit la date de son paiement effectif. Lorsque la période sur laquelle les produits et les charges concourant au résultat comptable ne coïncide pas avec celle au cours de laquelle les produits sont imposés et les charges déduites, BNP PARIBAS SA comptabilise un impôt différé, déterminé selon la méthode du report variable et prenant pour base l'intégralité des différences temporaires entre les valeurs comptables et fiscales des éléments du bilan.

Les impôts différés actifs font l'objet d'un enregistrement comptable tenant compte de la probabilité de récupération qui leur est attachée.

ENGAGEMENTS SOCIAUX

Les engagements de retraite et assimilés (prime de fin de carrière, compléments de retraite et autres gratifications), au bénéfice du personnel actif et retraité, sont provisionnés, à l'exception des régimes pour lesquels les obligations de l'employeur sont limitées au versement de cotisations, ces dernières étant enregistrées en charge de la période.

PARTICIPATION DES SALARIES

Conformément à la réglementation française, BNP PARIBAS SA enregistre le montant de la participation dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né. La dotation est inscrite sous la rubrique "Frais de personnel".

REGIMES DES PENSIONS DE RETRAITES ALLOUEES AUX ANCIENS SALARIES

Après avoir fait valoir leurs droits à la retraite, les salariés de BNP PARIBAS SA reçoivent des pensions selon des systèmes de retraite conformes aux lois et usages des pays dans lesquels BNP PARIBAS SA exerce son activité.

En France, en application d'un accord professionnel conclu en septembre 1993 entre l'Association Française des Banques et les représentants des personnels et relatif à la réforme des régimes de retraites de la profession bancaire, le régime des pensions servies aux retraités de BNP PARIBAS SA est défini de la manière suivante, à compter du 1er janvier 1994 :

- Les retraités perçoivent une pension de vieillesse de la Sécurité Sociale ; cette pension fait l'objet d'un complément versé par deux organismes nationaux et interprofessionnels de retraites complémentaires auxquels les banques ont décidé d'adhérer ou de renforcer leur adhésion. Ces éléments de pension sont assurés par la répartition des cotisations versées par l'ensemble des adhérents à ces organismes.
- Les Caisses de retraite de BNP PARIBAS SA versent aux retraités des compléments de pension bancaire au titre des services antérieurs au 1er janvier 1994. Ces compléments de pension bancaire sont assurés par prélèvement sur les réserves existantes des Caisses et, le cas échéant, par des cotisations patronales, limitées en pourcentage de la masse salariale ; le montant de ces versements complémentaires est ajusté au niveau des ressources des Caisses de retraite et peut, en conséquence, être réduit à due proportion.

Les cotisations versées par BNP Paribas au titre de ces régimes sont constatées en charge de la période.

La contribution au fonds de roulement versée en 1994 aux deux organismes nationaux et interprofessionnels de retraites complémentaires revêt le caractère d'une charge à répartir dont la durée de l'amortissement de vingt ans a été déterminée en fonction de la période moyenne d'activité professionnelle restant à accomplir par les salariés de BNP SA affiliés à ces organismes. Pour les salariés de Paribas, cette contribution a été prélevée sur les réserves de la Caisse de retraite de Paribas.

A l'étranger, il existe divers régimes de retraites obligatoires auxquels cotisent l'employeur et les salariés ; les fonds en sont gérés par des organismes indépendants.

BNP PARIBAS SA constitue des provisions au titre des engagements de prestations de retraite et assimilées, nettes de la valeur des actifs des fonds dédiés le cas échéant. Ces engagements font l'objet d'une évaluation actuarielle à chaque fin d'année. Les variations de l'engagement net d'un exercice à l'autre correspondant à des écarts actuariels liés à la réestimation des hypothèses actuarielles, portant sur des variables démographiques et financières ou sur des estimations de la valeur et du rendement des actifs, sont étalées, après application d'une franchise conventionnellement fixée à 10% de la valeur actualisée des obligations, sur la durée d'activité professionnelle moyenne résiduelle attendue des collaborateurs bénéficiant de ces régimes. Toutefois, par mesure de prudence, la fraction étalée de l'écart actuariel ne peut excéder la variation de l'engagement net de l'exercice.

AUTRES ENGAGEMENTS SOCIAUX

BNP PARIBAS SA est engagée vis à vis de son personnel, au titre de diverses conventions, au versement de primes de fin de carrière, de pensions dans le cadre de plans de retraites à prestations définies ou de plans de cessation anticipée d'activité, ainsi que de gratifications pour ancienneté de service.

Il est procédé chaque année à l'estimation de ces engagements et la provision constituée est ajustée en fonction de l'évolution de la valeur actuelle nette de ces engagements, conformément à la méthode utilisée pour les régimes de retraites.

ENREGISTREMENT DES PRODUITS ET DES CHARGES

Les intérêts et commissions assimilées sont comptabilisés pour leur montant couru, constaté prorata temporis. Les commissions non assimilées à des intérêts et correspondant à des prestations de service sont enregistrées à la date de réalisation de la prestation.

OPERATIONS EN DEVICES

Les positions de change sont, d'une manière générale, évaluées aux cours de change officiels de fin de période. Les profits et les pertes de change résultant des opérations courantes conclues en devises sont enregistrés dans le compte de résultat.

Les écarts de change constatés sur la base des cours officiels de fin d'exercice sur les actifs en devises détenus d'une façon durable et comprenant les autres titres détenus à long terme, les dotations des succursales et les titres des filiales et participations étrangères, ne sont pas constatés en résultat.

CONVERSION DES COMPTES EN DEVICES ETRANGERES

Tous les éléments d'actif et de passif, monétaires ou non monétaires, des succursales étrangères exprimés en devises sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. L'écart résultant de la conversion des dotations en capital des succursales étrangères est enregistré dans les comptes de régularisation.

XI. TABLEAU DES 5 DERNIERS EXERCICES
RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES DE BNP PARIBAS SA

1 EUR = 6,55957
FRF

	BANQUE NATIONALE DE PARIS SA			BNP PARIBAS SA		
	1998 (francs)	1998 (euros)	1999 (euros)	2000 (euros)	2001 (euros)	2002 (euros)
<u>Situation financière en fin d'exercice</u>						
a) Capital social	5 460 266 775 (1)	832 412 304	1 798 666 976 (2)	1 792 258 860 (3)	1 771 942 784 (4)	1 790 347 678 (5)
b) Nombre des actions ordinaires existantes	218 410 671 (1)	218 410 671	449 666 744 (2)	448 064 715 (3)	442 985 696 (4)	895 173 839 (5)
c) Nombre d'actions futures à créer par exercice de droit de souscription					17 704 434 (6)	18 372 079
<u>Résultat global des opérations effectives</u>						
a) Chiffre d'affaires hors taxes	130 356 249 306	19 872 682 097	19 665 467 407	37 588 553 951	37 064 085 322	28 973 762 964
b) Bénéfice avant impôts, produits et charges exceptionnels, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	16 269 190 329	2 480 222 077	2 664 362 859	3 559 312 573	5 391 841 471	3 697 344 223
c) Impôts sur les bénéfices	109 636 483	16 713 974	323 726 730	-499 029 941	373 086 382	66 294 745
d) Participation des salariés due au titre de l'exercice	484 840 467	73 913 453	100 825 427	90 116 125	72 950 531	46 156 022 (7)
e) Bénéfice après impôts, produits et charges Exceptionnels, participation des salariés et Dotations aux amortissements et provisions	7 070 703 732	1 077 921 835	971 519 141	3 386 203 219	3 925 144 188	2 830 067 503
f) Montant des bénéfices distribués	2 149 788 867	327 733 200	787 726 615	1 008 463 624	1 063 947 593	1 075 055 789
<u>Résultats des opérations réduits à une seule action</u>						
a) Bénéfice après impôts, participation des salariés mais avant produits et charges Exceptionnels, dotations aux amortissements et provisions	72,17	11,00	5,04	8,81	11,12	4,12
b) Bénéfice après impôts, produits et charges Exceptionnels, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	32,37	4,93	2,16	7,56	8,85	3,16
c) Dividende versé à chaque action	9,84 (8)	1,50	1,75 (9)	2,25 (10)	1,20 (11)	1,20 (12)
<u>Personnel</u>						
a) Nombre de salariés au 31 décembre (13)	39 554	39 554	39 115	45 452	45 870	44 908
b) Montant de la masse salariale	9 667 865 889	1 473 856 654	1 538 010 765	2 614 012 376	2 613 281 535	2 484 565 532
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, Oeuvres sociales, etc.)	4 099 021 977	624 891 872	647 434 031	1 055 133 353	861 936 161	895 525 367

- (1) Le capital a été porté de 5 331 104 700 F à 5 460 266 775 F par l'OPE des titres BNP "I" contre des actions émises pour 42 560 250 F, par les souscriptions effectuées par le personnel pour 32 000 000 F, par le paiement du dividende en actions pour 54 423 300 F, et par les levées d'options de souscription d'actions à certains membres du personnel pour 178 525 F.
- (2) Le capital a été converti en euros le 6 janvier 1999 et le nominal de l'action déterminé à 4 euros portant le montant à 873 642 684 E. Puis le capital a été porté de 873 642 684 E à 1 798 666 976 E par l'OPE des titres Paribas contre des actions émises pour 917 960 200 E, par les souscriptions effectuées par le personnel pour 6 029 996 E et par les levées d'options de souscription d'actions à certains membres du personnel pour 1 034 096 E.
- (3) Le capital a été porté de 1 798 666 976 E à 1 800 517 976 E par les levées d'options de souscription à certains membres du personnel pour 1 851 000 E. Ensuite, conformément à la résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 23 mai 2000, il a été procédé à l'annulation par réduction de capital de 7 053 612 actions BNP que détenait la Société Paribas pour 28 214 448 E ramenant le capital de 1 800 517 976 E à 1 772 303 528 E. Le capital a été porté de 1 772 303 528 E à 1 792 258 860 E par les souscriptions effectuées par le personnel pour 19 285 612 E et par les levées d'options de souscription d'actions à certains membres du personnel pour 669 720 E.
- (4) Le capital a été porté de 1 792 258 860 E à 1 792 824 220 E par les levées d'options de souscription à certains membres du personnel pour 565 360 E. Ensuite, conformément à la résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 15 mai 2001, il a été procédé à l'annulation par réduction de capital de 9 000 000 actions pour 36 000 000 E ramenant le capital de 1 792 824 220 E à 1 756 824 220 E. Le capital a été porté de 1 756 824 220 E à 1 771 942 784 E par les souscriptions effectuées par le personnel pour 13 447 684 E et par les levées d'options de souscription d'actions à certains membres du personnel pour 1 670 880 E.
- (5) Le capital a été porté de 1 771 942 784 E à 1 773 245 988 E par les levées d'options de souscription à certains membres du personnel pour 1 303 204 E. Ensuite, conformément à la douzième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 15 mai 2001, il a été procédé à la division de la valeur nominale de l'action par deux en fixant cette valeur à deux euros. Cette division du nominal est intervenue en Bourse le 20 février 2002. Le capital a été porté de 1 773 245 988 E à 1 790 347 678 E par les souscriptions effectuées par le personnel pour 15 247 598 E et par les levées d'options de souscription d'actions à certains membres du personnel pour 1 854 092 E.
- (6) Sur la base du nominal à 2 euros par la division du nominal par deux le 20 février 2002.
- (7) Provision constituée au titre de l'exercice.
- (8) Sur la base de 218 488 800 actions, compte tenu des 75 900 actions nouvelles, jouissance 1er janvier 1998, créées dans le cadre du plan d'options 1994-2001 et des 2 229 actions nouvelles, jouissance 1er janvier 1998, créées dans le cadre du plan d'options 1995-2002, comptabilisées le 6 janvier 1999.

- (9) Sur la base de 450 129 494 actions, compte tenu des 389 250 actions nouvelles, jouissance 1er janvier 1999, créées dans le cadre du plan d'options 1994-2001, des 18 000 actions nouvelles, jouissance 1er janvier 1999, créées dans le cadre du plan d'options 1995-2002 et des 55 500 actions nouvelles, jouissance 1er janvier 1999, créées dans le cadre du plan d'options 1996-2003, comptabilisées le 26 janvier 2000.
- (10) Sur la base de 448 206 055 actions, compte tenu des 141 340 actions nouvelles, jouissance 1er janvier 2000, comptabilisées le 29 janvier 2001. dont 27 450 actions créées dans le cadre des plans d'options ex BNP, et 113 890 actions créées dans le cadre des plans d'options ex PARIBAS (Banque Paribas, Cardif, Cie Financière Paribas et Cie Bancaire),
- (11) Sur la base de 443 311 497 actions, compte tenu des 325 801 actions nouvelles, jouissance 1er janvier 2001, comptabilisées le 17 janvier 2002. dont 193 182 actions créées dans le cadre des plans d'options ex BNP, et 132 619 actions créées dans le cadre des plans d'options ex PARIBAS (Banque Paribas, Cardif, Cie Financière Paribas et Cie Bancaire), et compte tenu de la division du nominal par deux effective le 20 février 2002 portant le nombre d'actions à 886 622 994 actions.
- (12) Sur la base de 895 879 824 actions, compte tenu des 705 985 actions nouvelles, jouissance 1er janvier 2002, comptabilisées le 23 janvier 2003. dont 280 150 actions créées dans le cadre des plans d'options ex BNP, et 425 835 actions créées dans le cadre des plans d'options ex PARIBAS (Banque Paribas, Cardif, Cie Financière Paribas et Cie Bancaire),
- (13) En métropole, les salariés à temps partiel sont décomptés au prorata du temps de travail.

XII. PRINCIPALES FILIALES ET PARTICIPATIONS, PRISES DE PARTICIPATIONS, ACOUSITIONS ET CESSIONS
TABLEAU DES PRINCIPALES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Libellé titre	Dev.	Cours de change	Capital	Réserves et RAN avant affectation des résultats	Chiffres hors taxe de l'exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Quote-part de capital détenue (%)	Valeur Comptable des titres détenus		Dont Ecart de réévaluation	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société
								(a)	(a)				
I – Renseignements détaillés sur chaque filiale et participation dont la valeur nette excède 1% du capital de BNP PARIBAS													
1. Filiales (détenues à + de 50%)													
BNP PARIBAS BDDI Participations	EUR	1,00000	34 286	41 886	(40)	(48)	100,00	80 235	80 235				
ANTIN PARTICIPATION 4	EUR	1,00000	129 523	37 948	1	(6)	100,00	79 140	79 140				
ANTIN PARTICIPATION 5	EUR	1,00000	150 040	18	1	(7)	100,00	150 060	150 060				
BANEXI COMMUNICATION	EUR	1,00000	180 565	113 169	18 036	943	100,00	408 749	408 749	3 825	65 003		
BNP ANDES	USD	1,05010	50 000		5 119	1 169	100,00	48 472	48 472		1 170		
BNP DRESNER BK HUNGARIA	HUF	235,79996	3 500 000	5 796 058	4 966 337	1 639 407	100,00	42 252	42 252		1 446	14 666	573
BNP EQUITIES ASIA	USD	1,05010	60 000	57	10	(1)	100,00	58 434	55 603			32 553	
BNP FINANS	NOK	7,27278	40 000	123 344	329	8 852	100,00	21 699	21 699		1 944		
BNP HOLDING UK LTD	GBP	0,65207	412 000	(3 662)	1 901	2 417	100,00	597 709	597 709	16 180			
BNP IRELAND	EUR	1,00000	177 813	34 303	2 054	24 813	100,00	201 161	201 161				
BNP MEXICO HOLDING *	USD	1,05010	30 000	(482)	12	262	100,00	28 569	27 348				
BNP PARIBAS BK POLSKA	PLN	4,02451	193 400	78 562	103 683	25 006	100,00	78 699	78 699		19 581		
BNP PARIBAS BROKERAGE	USD	1,05010	5	25 540	27 551	5 877	100,00	21 670	21 670		4 790		
BNP PARIBAS Canada	CAD	1,65517	220 637	52 643	82 005	(14 482)	100,00	155 558	139 027	190		214 265	2 043 403
BNP PARIBAS REUNION	EUR	1,00000	19 935	5 171	45 738	5 906	100,00	25 246	25 246			14 881	
BNP PARIBAS SECURITIES LTD (Japan)	JPY	124,70989	39 800	(4 078)	21 098	(2 870)	100,00	315 807	266 114			328 763	
BNP PARIBAS ZAO***	EUR	1,00000	20 000		ND	N/A	100,00	20 000	20 000				
BNP PUK HOLDING LTD	GBP	0,65207	194 353	(6 859)	295	1 753	100,00	342 652	281 195				
CB UK REMB. B	GBP	0,65207	1	42 109			100,00	24 284	24 284				
CIP CIE INVESTISSEMENTS PARIS	EUR	1,00000	394 504	476 543	29 673	(60 090)	100,00	597 982	597 982		6 164		
CIPANGO *	JPY	124,70989	9 400 000	826 593	573 869	177 151	100,00	76 493	76 493				
FINANCIERE BNP PARIBAS	EUR	1,00000	1 158 268	437 152	45 659	(82 588)	100,00	1 638 253	1 638 253		161 802		
KLE 66	EUR	1,00000	2 174 364	1 731 940	85 170	(55 435)	100,00	3 744 867	3 744 867				
PARIBAS INTERNATIONAL	EUR	1,00000	371 790	925 023	30 158	342 870	100,00	1 327 951	1 327 951		103 637		
PARIBAS MERCHANT BANK ASIA LTD	SGD	1,82413	38 014	(6 459)	83	(3 088)	100,00	35 577	29 287				
SAFATECO	EUR	1,00000	24 408	41 191	149	1 286	100,00	49 383	49 383				

* Données au 31/12/2001; ** Données au 31/12/2000; *** Société créée en cours d'exercice; **** Données au 30/06/2002; (a) Chiffres en milliers de devises; (b) Chiffres en milliers d'euros

Libellé titre	Dev.	Cours de change	Capital	Réserves et RAN avant affectation des résultats	Chiffres d'affaires hors taxe de l'exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Quote-part de capital détenue (%)	Valeur brute des titres détenus	Comptable des titres détenus	Dont Ecart de réévaluation	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Priêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avais donnés par la société
			(a)	(a)	(a)	(a)		(b)	(b)	(b)	(b)	(b)	(b)
I – Renseignements détaillés sur chaque filiale et participation dont la valeur nette excède 1% du capital de BNP PARIBAS													
1. Filiales (détenues à + de 50%) (suite)													
SFA STE FRANCAISE AUXILIAIRE	EUR	1,00000	5 926	1 735 899	255 901	193 777	100,00	442 098	442 098			104 385	
BNP PARIBAS IMMOBILIER	EUR	1,00000	79 500	5 444	33 300	22 498	100,00	261 602	84 853		17 384		
BNP PARIBAS PRIVATE BANK	EUR	1,00000	68 672	60 825	10 464	3 637	100,00	143 706	143 706		4 206	70 382	19
BNP INTERCONTINENTALE	EUR	1,00000	30 523	31 680	29 757	33 151	100,00	87 846	87 846	21 742	277 644	38 523	
CARDIF SA EX KLE 29	EUR	1,00000	175 631	318 857	(692 638)	42 999	100,00	359 266	359 266		46 762		
PARIBAS DERIVES GARANTIS PDG	EUR	1,00000	121 959		7 232	4 336	100,00	121 959	121 959			248 884	
ANTIN BAIL	EUR	1,00000	18 000	9 606	(5 333)	1 002	100,00	27 380	27 132		2 952		1 030
BANQUE DE BRETAGNE	EUR	1,00000	52 921	15 494	77 049	12 309	100,00	71 021	71 021		11 805	278 410	13
FINANCIERE DU MARCHE ST HONORE	EUR	1,00000	22 500	7 731	1 585	1 076	100,00	25 492	25 492				
PARILEASE SNC	EUR	1,00000	20 738	21 497	1 436	1 680	100,00	25 771	25 771			96 461	
BPSS INTERNATIONAL HOLDING	EUR	1,00000	28 040	(6)	(1 896)	(6 542)	99,99	28 040	28 040				
UCB NOM	EUR	1,00000	32 702	188 448	138 175	84 025	99,93	728 074	411 072		34 858	8 968 350	
B*CAPITAL	EUR	1,00000	4 152	7 327	31 947	314	99,87	50 804	50 804		7 961		
BNP PARIBAS EQUITIES FRANCE	EUR	1,00000	5 545	39 075	41 704	(2 337)	99,86	46 988	46 988		17 011		
BNP PAM GROUP	EUR	1,00000	15 361	257 269	181 713	173 606	99,83	247 264	247 264	13	41 693		
BNP ESPANA	EUR	1,00000	93 662	(30 560)	15 400	(6 698)	99,47	172 816	56 807				86
PARIBAS DO BRASIL EMPRES PART	BRL	3,70108	39 000	1 758	7 972	5 501	99,00	20 448	20 448			2 087	
PT BANK LIPPO INDONESIA	IDR	9387,89700	344 120 000	(190 975 259)	55 428 318	(21 828 674)	99,00	58 651	28 459			22 315	19 046
BANCO BNP BRASIL	BRL	3,70108	190 311	74 656	57 035	82 588	99,00	91 290	91 290			300 622	78
BANCWEST CORP	USD	1,05010	858	3 637 530	1 443 711	357 649	98,74	3 362 785	3 362 785			57 137	
CETELEM	EUR	1,00000	339 763	1 059 530	978 087	345 316	98,39	2 335 951	2 335 951		143 847	11 912 178	
CORTAL	EUR	1,00000	19 814	17 757	54 993	(7 096)	98,18	32 689	32 689		2 983	166 860	
PARFICI NOM	EUR	1,00000	17 097	58 582	4 666	4 646	95,51	109 956	109 956				
ANTIN PARTICIPATION 7	EUR	1,00000	170 631	(3)	26	(394)	95,50	162 952	162 952				
KLE 65	EUR	1,00000	578 133	95 452	22 089	22 059	94,52	640 810	640 810		12 610		

* Données au 31/12/2001; ** Données au 31/12/2000; *** Société créée en cours d'exercice; **** Données au 30/06/2002; (a) Chiffres en milliers de devises; (b) Chiffres en milliers d'euros

Libellé titre	Dev.	Cours de change	Capital	Réserves et RAN avant affectation des résultats	Chiffres d'affaires hors taxe de l'exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Quote-part de capital détenue (%)	Valeur Comptable des titres détenus		Dont Ecart de réévaluation	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avais donnés par la société
								(a)	(a)				
I – Renseignements détaillés sur chaque filiale et participation dont la valeur nette excède 1% du capital de BNP PARIBAS													
1. Filiales (détenues à + de 50%) (suite)													
GESTION ET LOCATION HOLDING	EUR	1,00000	265 651	912 625	1 237	3 166	94,22	988 653	988 653				
N H GUYOMARCH EX SIEM	EUR	1,00000	302 048	63 358	325 913	305 816	94,00	315 711	315 711				
BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES	EUR	1,00000	165 280	402 437	266 380	73 783	90,44	1 287 632	1 287 632	2 171	98 234	875 105	
CAPSTAR PARTNERS	EUR	1,00000	2 247	57 068	7 779	2 948	80,00	47 437	47 437				
BNP PARIBAS LEASE GROUP	EUR	1,00000	284 599	90 540	(66 796)	135 968	74,64	714 898	714 898		92 079	7 306 631	144 673
CHARTER ATLANTIC ACTIONS B-FTTW	USD	1,05010	13 455	(4 887)	43 047	3 200	72,11	91 259	91 259				
SPS RE **	EUR	1,00000	75 808	16 431	19 842	8 898	51,01	50 806	50 806				
TOTAL								23 322 961	22 544 715	44 121	1 177 568	31 053 458	2 208 921
2. Participations (détenues entre 10 et 50%)													
BK INT PARIS SHANGAI	USD	1,05010	63 641	3 941	2 745	1 346	50,00	30 302	30 302			15 952	
NATIO ASSURANCES SA	EUR	1,00000	17 136	(2 768)	(3 924)	3 057	50,00	19 965	19 965				
BANCA UCB	EUR	1,00000	72 240	4 975	44 180	8 607	49,00	42 981	42 981		3 773		
BNP PARIBAS DEVELOPEMENT	EUR	1,00000	66 000	39 272	8 565	7 132	45,24	29 586	29 586		846		
BNP PARIBAS SUISSE	CHF	1,45113	320 271	1 141 294	190 631	77 049	43,15	521 361	521 361	6 572	45 831	3 345 038	142 486
RIVP – REGIE IMMOB. VILLE PARIS *	EUR	1,00000	31 474	18 769	12 916	12 916	30,80	25 590	25 590		1 696		
EUROMEZZANINE 3 *	EUR	1,00000	90 052		5 734	42	30,66	32 124	32 124		763		
FINAXA	EUR	1,00000	204 110	3 741 047	815 778	(7 700)	21,82	437 212	437 212		32 660		
AXA RE FINANCE	EUR	1,00000	155 359	8	21 792	25 416	21,32	44 491	44 491		21 999		
NATIO VIE	EUR	1,00000	125 698	429 875	(207 241)	147 545	20,00	71 599	71 599		25 045		
OTTOMANE CIE FINANCIERE	EUR	1,00000	8 500	134 298	4 448	6 263	18,61	29 034	29 034				
CREDIT LOGEMENT *	EUR	1,00000	517 330	36 414	110 025	32 567	16,48	139 504	139 504		7 010		
CREDIT LYONNAIS ****	EUR	1,00000	1 807 875	6 170 000	6 726 000	812 000	16,23	3 096 769	3 096 769		1 962		
BANK OF THE WEST	USD	1,05010	858	3 637 530	1 443 711	357 649	14,81	761 832	761 832		15 587	4 339 762	7 880
BNP PARIBAS LUXEMBOURG	EUR	1,00000	100 000	383 644	157 180	300 264	13,21	253 934	253 934				
TOTAL								5 536 284	5 536 274	6 572	157 171	7 700 752	150 366

* Données au 31/12/2001; ** Données au 31/12/2000; *** Société créée en cours d'exercice; **** Données au 30/06/2002; (a) Chiffres en milliers de devises; (b) Chiffres en milliers d'euros

Filiales et participations	Valeur Comptable des titres détenus		
	brute	nette	Dont écart de réévaluation
II - Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations			
Filiales françaises	499 592	216 646	1 386
Filiales étrangères	1 855 792	1 695 883	4 361
Participations dans les sociétés françaises	1 276 609	1 183 411	65
Participations dans les sociétés étrangères	340 439	291 457	3 142

* Données au 31/12/2001

** Données au 31/12/2000

*** Société créée en cours d'exercice

**** Données au 30/06/2002

(a) Chiffres en milliers de devises

(b) Chiffres en milliers d'euros

Informations relatives aux prises de participation de BNP Paribas SA

Franchissements de seuils

Supérieur à 5% du capital

Non Coté SAS VIGEO

Supérieur à 10% du capital

Non Coté ABN AMRO ADVISORY INC.
Non Coté BANK OF THE WEST
Coté CREDIT LYONNAIS
Non Coté TYLER TRADING Inc

Supérieur à 20% du capital

Non Coté CIE MEDICALE DE FINANCEMENT DE VOITURES ET MATERIEL (CMV)

Supérieur à 33,33% du capital

Non Coté A2B
Non Coté NATIO ASSURANCES SA

Supérieur à 50% du capital

Non Coté EURO SECURITIES PARTNERS

Supérieur à 66,66% du capital

Non Coté BNP PARIBAS SECURITIES KOREA
Non Coté BNP PARIBAS ZAO
Non Coté BPSS INTERNATIONAL HOLDING
Non Coté SOFINERGIE 4

PRINCIPALES ACQUISITIONS ET CESSIONS EN FRANCE ET A L'ETRANGER

Seuil retenu : 20 MEUR pour les titres cotés et 1MEUR pour les titres non cotés

Acquisitions France

Prises de participations nouvelles

<i>Intra-groupe</i>	BPSS INTERNATIONAL HOLDING
<i>Intra-groupe</i>	CIE MEDICALE DE FINANCEMENT DE VOITURES ET MATERIEL (CMV)
<i>Intra-groupe</i>	BNP PARIBAS REUNION
<i>Intra-groupe</i>	EURO SECURITIES PARTNERS
	EUROMEZZANINE 4
	FCPR CDC ENTREPRISES II "A"

Renforcement des participations (acquisitions)

	CREDIT LYONNAIS
	SOFINERGIE 4
<i>Intra-groupe</i>	NATIO ASSURANCES SA

Renforcement des participations (souscriptions)

<i>Intra-groupe</i>	ANTIN PARTICIPATION 4
<i>Intra-groupe</i>	ANTIN PARTICIPATION 5
<i>Intra-groupe</i>	ANTIN PARTICIPATION 7
<i>Intra-groupe</i>	BNP PARIBAS BDDI PARTICIPATIONS
<i>Intra-groupe</i>	CIF CIE IMMOBILIERE DE FRANCE
<i>Intra-groupe</i>	PROTECTION 24
	BMS EXPLOITATION
	BOUYGUES TELECOM
	CREDIT LOGEMENT
	SPS RE
	AXA PRIVATE EQUITY FUND II

Acquisitions à l'étranger

Prises de participations nouvelles

	ABN AMRO ADVISORY INC	Etats-Unis
	BALOISE	Suisse
<i>Intra-groupe</i>	BANK OF THE WEST	Etats-Unis
<i>Intra-groupe</i>	BNP PARIBAS SECURITIES KOREA	Corée
<i>Intra-groupe</i>	BNP PARIBAS ZAO	Russie
<i>Intra-groupe</i>	LARITZA	Afrique du Sud
	LONZA GRP	Suisse
	LGV 2001	Grande-Bretagne
	RIETER N***	Suisse
	STANLEY LOGISTICS INC	Etats-Unis
	TYLER TRADING Inc	Etats-Unis

Renforcement des participations (acquisitions)

<i>Intra-groupe</i>	BNP PARIBAS CANADA	Canada
<i>Intra-groupe</i>	BNP PARIBAS PEREGRINE SECURITIES PTE	Singapour
<i>Intra-groupe</i>	CHARTER ATLANTIC	Etats-Unis

Renforcement des participations (souscriptions)

<i>Intra-groupe</i>	BANCWEST CORP	Etats-Unis
<i>Intra-groupe</i>	BNP EQUITIES ASIA	Malaisie
<i>Intra-groupe</i>	BNP PARIBAS ESPANA	Espagne
<i>Intra-groupe</i>	BNP HOLDING UK LTD	Grande-Bretagne
<i>Intra-groupe</i>	BNP PUK HOLDING LTD	Grande-Bretagne
	CVC III	Grande-Bretagne
	ELECTRA EUROPEAN FUND LTD	Grande-Bretagne
	EUROPEAN PRIVATE EQUITY FUND B	Grande-Bretagne
	QCM PRIVATE EQUITY FUND II	Grande-Bretagne
	ALFIERI ASSOCIATED INVESTORS	Italie

Cessions en France

Totales

<i>Intra-groupe</i>	BANQUE PETROFIGAZ
<i>Intra-groupe</i>	PAI MANAGEMENT
	BANQUE DIRECTE
	COPAREX INTL
	FORMAT SA
	FRSE CHEQUE VOYAGE
	PUBLICIS
	SEME
	SOPARIND SA
	UGC

Partielles

<i>Intra-groupe</i>	PARIBAS SANTE
	AGZ HOLDING
	PEUGEOT SA
	SAINT GOBAIN
	TOTAL FINA ELF SA
	CAISSE REFIN DE L'HABITAT
	FINANCIERE PAI

Cessions à l'étranger

Totales

<i>Intra-groupe</i>	BNP PRIME PEREGRINE HOLDINGS	Malaisie
	BNP NEDBANK MOZAMBIQUE	Mozambique
	DONGWON ITMC	Corée du Sud
	MAC DOUGAL LITTEL INC	Etats-Unis
	MOULIN INTERNATIONAL HOLDING	Hong-Kong
	NTL	Etats-Unis
	POCZTOWO BANKOWE POWSZECHNE T.	Pologne
	PROXCHANGE LTD	Grande-Bretagne
	SMDC – STE MAROCAINE DE DEPOT ET DE CREDIT	Maroc

Partielles

	EQUITYPAR CIA DE PARTICIPACOES	Brésil
--	--------------------------------	--------

XIII. RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL

CADRE JURIDIQUE DE BNP PARIBAS DENOMINATION ET SIEGE SOCIAL

BNP Paribas
16 Boulevard des Italiens
75009 PARIS

Les documents relatifs à la société peuvent être consultés au siège social.

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS ET CODE APE

662 042 449 RCS Paris
Code APE 651 C.

DURÉE ET EXERCICE SOCIAL

Sa durée est de 99 ans à compter du 17 septembre 1993. Son exercice social s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.

FORME, LÉGISLATION ET OBJET SOCIAL

BNP Paribas est une société anonyme agréée en qualité de banque en application des dispositions du Code monétaire et financier (Livre V, Titre 1^{er}) relatives aux établissements du secteur bancaire. La société a été fondée suivant un décret du 26 mai 1966.

Outre les règles particulières liées à son statut d'établissement du secteur bancaire, BNP Paribas est régie par les dispositions du Code de commerce relatives aux sociétés commerciales, ainsi que par ses statuts et par les règles particulières liées à sa qualité d'établissement de crédit. Elle a pour objet (article 3 des statuts), dans les conditions déterminées par la législation et la réglementation applicable aux établissements de crédit ayant reçu l'agrément du Comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement en tant qu'établissement de crédit, de fournir ou d'effectuer avec toutes personnes physiques ou morales, tant en France qu'à l'étranger : tous services d'investissement, tous services connexes aux services d'investissement, toutes opérations de banque, toutes opérations connexes aux opérations de banque, toutes prises de participations au sens du Livre III, Titre 1^{er} relatif aux opérations de banque, et Titre II relatif aux services d'investissement et leurs services connexes, du Code monétaire et financier.

BNP Paribas peut également à titre habituel dans les conditions définies par la réglementation bancaire, exercer toute autre activité ou effectuer toutes autres opérations que celles visées ci-dessus et notamment toutes opérations d'arbitrage, de courtage et de commission.

D'une façon générale, BNP Paribas peut effectuer, pour elle-même et pour le compte de tiers ou en participation, toutes opérations financières, commerciales, industrielles ou agricoles, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus énoncées ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

BILAN SOCIAL

Un bilan social est publié tous les ans au mois d'avril, il est disponible en version électronique sur le site internet www.bnpparibas.com et sur demande auprès de l'émetteur.

COMITE EXECUTIF DE BNP PARIBAS

Le Comité exécutif est l'instance de décision opérationnelle du groupe. Il rassemble les principaux responsables de pôles et de fonctions centrales.

Michel PEBEREAU, Président Directeur Général
Baudouin PROT, Administrateur Directeur Général Délégué
Dominique HOENN, Directeur Général Délégué
Philippe BLAVIER, Banque de Financement et d'Investissement
Philippe BORDENAVE, Finances Groupe
Georges CHODRON de COURCEL, Banque de Financement et d'Investissement
Jean CLAMON, Services Financiers Spécialisés
Hervé GOUEZEL, Systèmes d'Information Groupe
Bernard LEMEE, Ressources Humaines Groupe
Vivien LEVY-GARBOUA, Banque Privée, Gestion d'Actifs, Titres, Assurance et Immobilier
Amaury-Daniel de SEZE, BNP Paribas Capital

Participent également aux réunions du Comité exécutif

Michel FRANÇOIS-PONCET, Vice-Président du Conseil d'administration de BNP Paribas
Jacques de LAROSIERE, Conseiller du Président
Jean-Laurent BONNAFE, Banque de Détail en France
Michel CLAIR, Immobilier d'Exploitation
Pierre MARIANI, Banque de Détail à l'International

Rapporteur du Comité exécutif

Laurent TRECA, Développement Groupe

XIV. ANNEXES LOI NRE

<p align="center">Loi NRE – Partie sociale –</p> <p align="center"><i>Article 1^{er} du décret n°2002-221 du 20/02/2002 pris pour l'application de l'article L.225-102-1 du code de commerce</i></p>	<p align="center">Périmètre BNP Paribas SA métropole</p>
Effectif total de l'entreprise dont CDD.	Au 31 décembre 2002, l'effectif total au sein de BNP Paribas S.A métropole est de 38 497 en équivalent temps plein (ETP) dont 311 CDD ETP.
Nombre total d'embauches: dont CDD et CDI.	Au 31 décembre 2002, le nombre de recrutements s'élève à 4 176 en ETP, dont 2471 CDI et 1192 CDD auxquels on peut ajouter 513 transformations de CDD en CDI.
Eventuelles difficultés de recrutement rencontrées.	Les recrutements les moins aisés à réaliser par des candidatures spontanées ont concerné principalement le niveau Bac+2 pour les postes de plates formes relations clientèles dans le cadre de la mise en place de la Banque Multicanal. Ce phénomène de marché a touché l'ensemble de la profession.
Nombre de licenciements dans l'année.	Pour l'année 2002, le nombre de licenciements s'établit à 191 en ETP.
Motifs de licenciements.	En 2002, les deux principaux motifs de licenciements sont les suivants : - licenciement au cours de la période d'essai - insuffisance professionnelle
Total des heures supplémentaires effectuées.	<i>Se reporter au bilan social - avril 2003</i>
Total de la main d'œuvre extérieure à l'entreprise.	Le montant des versements effectués à des entreprises de travail temporaire s'est élevé à 10,99 millions d'euros en 2002
Indiquer les informations relatives aux plans de réduction des effectifs et de sauvegarde de l'emploi, aux efforts de reclassement, aux réembauches et aux mesures d'accompagnement.	<i>Cf « le développement des ressources humaines » – Gestion de l'emploi.</i> Deux cabinets spécialisés accompagnent les candidats au départ dans leurs démarches. Au titre de l'exercice 2002, 316 collaborateurs auront quitté BNP Paribas SA dans ce cadre. Tous les ans est présenté aux Partenaires Sociaux un Rapport Emploi qui reprend les différentes statistiques relatives à la réalisation du Plan Triennal d'Adaptation de l'Emploi.
Organisation du temps de travail.	Pour un salarié à temps complet la durée hebdomadaire du temps de travail est de 35 heures. Il est cependant possible de bénéficier actuellement de formule d'aménagement du temps de travail à 90, 80, 60, 50 ou 40%.
Durée du temps de travail pour le salarié à temps plein.	La règle générale concernant l'horaire moyen hebdomadaire d'un salarié à temps complet est de 35 heures.
Durée du temps de travail pour le salarié à temps partiel.	Plus de 13 % du personnel travaille à temps partiel. Le temps de travail moyen des salariés à temps partiel est de 72%.
Taux d'absentéisme au sein de l'entreprise.	<i>Se reporter au bilan social - avril 2003</i>
Motifs de l'absentéisme.	Les motifs de l'absentéisme relevés au sein de l'entreprise se distinguent en deux catégories : - Les arrêts de courte durée (1 à 15 jours) dus généralement à des pathologies infectieuses, surtout l'hiver. - Les arrêts de longue durée sont motivés par les pathologies dominantes dans la société française : maladies cardio-vasculaires chez les sujets de plus de 50 ans ; pathologies cancéreuses chez ceux de plus de 45 ans ; accidents de la route.
Les rémunérations et leur évolution.	<i>Se reporter au bilan social – avril 2003</i>
Les charges sociales de l'entreprise.	- Charges sociales (cotisations patronales SS et ASSEDIC) : 553,6 millions d'euros ; - Charges de retraites (cotisations patronales retraites) 192,6 millions d'euros. Soit un total de 746,2 millions d'euros.
Application des dispositions du Titre IV Livre IV du code du travail (l'intéressement et la participation).	Pour BNP Paribas S.A. en France, l'épargne salariale représente 1,2 milliard d'euros au 31 décembre 2002, dont 950 millions au titre de l'actionnariat et concerne plus de 44 000 bénéficiaires (actifs et retraités). Pour le groupe, elle représente 1,7 milliard d'euros au 31 décembre 2002, dont 1,4 au titre de l'actionnariat, et concerne plus de 65 000 bénéficiaires.

<p align="center">Loi NRE – Partie sociale –</p> <p align="center"><i>Référence à l'article 1^{er} du décret n°2002-221 du 20/02/2002 pris pour l'application de l'article L.225-102-1 du code de commerce</i></p>	<p align="center">Périmètre BNP Paribas SA métropole.</p>
<p>Egalité professionnelle entre les hommes et les femmes dans l'entreprise.</p>	<p>La répartition de l'effectif s'établit en ETP à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Hommes : 18 339 - Femmes : 20 158 <p>Les embauches y compris les transformations de CDD en CDI s'établissent à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Hommes : 1 569 - Femmes : 2 607
<p>Relations professionnelles et bilan des accords collectifs.</p>	<p><i>Cf « le développement des ressources humaines » – Dialogue social. Se reporter au bilan social – avril 2003</i></p>
<p>Les conditions d'hygiène et de sécurité.</p>	<p>Les règles relatives aux conditions d'hygiène et de sécurité au sein de BNP Paribas concernent en premier lieu :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'accompagnement psychologique et médical post-traumatique de chaque témoin audité ou visuel d'une agression ; - l'information et la surveillance du risque de légionellose par l'élaboration d'un protocole de conduite à conduire en cas de contamination d'une tour aéroréfrigérante ainsi que par l'information du personnel de maintenance des risques encourus ; - l'élaboration du Document Unique en collaboration avec les présidents de CHSCT et du responsable sécurité, comprenant l'évaluation des risques et leurs mesures préventives ; - l'information et la mise en place d'un protocole de conduite à tenir en cas de bioterrorisme (problème de poudre dans les courriers). <p>Ces règles touchent aussi :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la surveillance de l'hygiène dans la restauration d'entreprise grâce à l'information du personnel et à des prélèvements et analyses bactériologiques périodiques des denrées alimentaires ; - l'étude des contraintes physiques et mentales des postes de travail avec la participation des entités impliquées ; - l'étude des risques émergents concernant les métiers de télé-conseillers sur plate-forme en collaboration avec l'Institut National de Recherche et de Sécurité et la Caisse d'Assurance Maladie ; - la gestion du capital santé du personnel expatrié notamment avec la mise en place d'un suivi médical particulier compte tenu des risques sanitaires de certains pays. <p>Enfin, l'information et le dépistage sur les programmes de santé publique (tabac, troubles musculo-squelettiques, troubles du sommeil, gestion du stress.)</p>
<p>La formation dans l'entreprise.</p>	<p><i>Cf. « le développement des ressources humaines » – Développement des compétences. Se reporter au bilan social - avril 2003</i></p>
<p>L'emploi et l'insertion des travailleurs handicapés dans l'entreprise.</p>	<p>BNP Paribas utilise un Centre d'aide par le travail pour des travaux d'entretiens paysagers ainsi que pour divers travaux d'édition et apporte ainsi sa contribution à la réinsertion des handicapés. <i>Se reporter au bilan social - avril 2003</i></p>
<p>Les œuvres sociales.</p>	<p><i>Se reporter au bilan social - avril 2003</i></p>
<p>La manière dont l'entreprise prend en compte l'impact territorial de ses activités en matière d'emploi et de développement régional</p>	<p>Au travers de son réseau, la banque favorise directement le développement économique local en finançant et en accompagnant le développement de ses clients.</p> <p>Si la banque est amenée à fermer un site, le personnel fait l'objet d'un reclassement au sein de l'entreprise prenant en compte autant qu'il est possible les attentes du collaborateur.</p> <p><i>Cf. « le développement des ressources humaines » – Gestion de l'Emploi.</i></p>

<p align="center">Loi NRE – Partie sociale –</p> <p align="center"><i>Article 1^{er} du décret n°2002-221 du 20/02/2002 pris pour l'application de l'article L.225-102-1 du code de commerce</i></p>	<p align="center">Périmètre BNP Paribas S.A. métropole.</p>
<p>Les relations entretenues par la société avec: - les associations d'insertion, - les établissements d'enseignement, - les associations de défense de l'environnement, - les associations de consommateurs et - les populations riveraines.</p>	<p>Les relations de l'entreprise avec les établissements d'enseignement se développent principalement au travers des offres de stage, de contrat d'apprentissage ou de qualification. Chaque année, des étudiants souhaitant obtenir en deux ans un BTS en alternance sont recrutés.</p> <p>L'entreprise travaille en partenariat avec les GRETA (centre de formation continue pour adultes) de toute la France mais de manière coordonnée avec le GRETA TOP de Paris Bessières, ou pour le BTS Banque avec le CFPB (centre de formation de la profession bancaire).</p> <p>En 2002, BNP Paribas a recruté 434 jeunes en contrat de qualification.</p> <p>Depuis 1990, l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique développe le crédit solidaire en aidant les chômeurs et les RMistes à créer leur propre emploi. BNP Paribas et l'ADIE ont conclu en 2001 un accord-cadre donnant naissance à un fonds de prêts solidaires qui devrait permettre de délivrer environ 800 prêts en 2001 et 2002 pour un montant total de 2 millions d'euros. En septembre 2002, BNP Paribas Epargne Entreprise a créé un fonds de placement en faveur de l'économie solidaire, Multipar Solidaire. L'ADIE fait partie des entreprises dans lesquelles ce fonds pourra s'orienter sur ses placements. Le partenariat s'étend également au personnel : des salariés et des retraités de BNP Paribas donnent bénévolement de leur temps à l'ADIE afin de soutenir son activité.</p> <p>BNP Paribas a signé une convention de partenariat avec Ernst&Young pour organiser des réunions thématiques à destination de l'ensemble des structures à but non lucratif : associations, fondations, syndicats, organisations professionnelles.</p> <p>Le réseau de banque de proximité en France a noué des partenariats avec près de 600 associations et établissements d'enseignement dans le cadre de conventions formalisées ou non.</p>
<p>Importance de la sous-traitance et manière dont la société promeut auprès de ses sous-traitants et s'assure du respect par ses filiales des dispositions des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du travail. Manière dont les filiales étrangères de l'entreprise prennent en compte l'impact de leurs activités sur le développement régional et les populations locales.</p>	<p>La fonction Global Procurement Group (GPG) centralise tous les contrats d'achats de matériels ou de services dont le montant unitaire annuel est supérieur à un million d'euros et ne contracte qu'avec des fournisseurs qui s'engagent à respecter les conventions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) notamment en ce qui concerne l'âge minimum et le travail des enfants, la liberté syndicale, le droit d'organisation et de négociation collective, contre le travail forcé ou obligatoire, pour l'égalité de rémunération entre femmes et hommes, contre toute discrimination dans l'emploi, sur le temps de travail ainsi que sur le salaire minimum. Il leur est également demandé de mettre tout en œuvre pour les faire appliquer par leurs propres fournisseurs et sous-traitants. Ces exigences sont formalisées dans des contrats cadre. Au-delà de l'exigence minimale du respect des conventions de l'OIT, le groupe s'est constitué un ensemble de textes de référence définissant ses orientations en matière de ressources humaines dont notamment les valeurs de l'entreprise et les principes de management. Issue d'un référentiel exigeant, accessible sur l'intranet, la politique RH du groupe s'attache à maintenir des standards élevés au plan mondial codifiés dans la charte de responsabilité de la fonction Ressources Humaines Groupe dont les textes de références sont valables partout où le groupe et ses filiales sont implantés. Les grands principes de la politique sociale ont été énoncés : gestion de carrière dynamique, appuyée par la formation continue; rémunération motivante basée sur la performance, la part variable du traitement, et l'actionnariat salarié ; internationalisation du management; qualité du dialogue social et des conditions de travail, principes également valables pour tout le groupe y compris les filiales. En application de son système de contrôle interne, la responsabilité du contrôle de la conformité de ces procédures est du ressort des équipes d'audit et d'inspection.</p>

	Loi NRE Article 2 du décret n°2002-221 du 20/02/2002 pris pour l'application de l'article L.225-102-1 du code de commerce.	Périmètre: BNP Paribas SA métropole
1	Consommation de ressources en eau	Eau potable : 334 503 m3 Eau glacée (climatisation) 15,1 GwH, Ne concerne que les immeubles parisiens et de proche couronne, soit 600 000 m2 sur 1,95 Millions m2 occupés par la S.A. en France.
2	Consommation de matières premières	Papier 800 000 ramettes
3	Consommation d'énergie	Electricité 210 Gwh pour la S.A. en France; vapeur 22 671 tonnes gaz 6,9 Gwh Pour la vapeur et le gaz, même périmètre que le point 1
4	Mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique	Arrêt de l'auto production d'électricité dans la proche couronne parisienne. Installation de systèmes de gestion technique centralisée permettant l'optimisation des flux d'énergie en métropole
5	Recours aux énergies renouvelables	Néant
6	Conditions d'utilisation des sols	Non significatif, compte tenu de l'activité exercée.
7	Rejets dans l'air, l'eau et le sol	Mesures non disponibles. Projet de test du Bilan Carbone avec l'ADEME en 2003
8	Nuisances sonores et olfactives	Non significatif, compte tenu de l'activité exercée
9	Traitement des déchets	Recyclage de 1433 tonnes de papier et carton par le Centre de Saran. Choix des fournisseurs en tenant compte de leur engagement de récupérer et retraiter les matériels en fin de cycle, dans le respect de l'environnement (cartouches d'imprimantes, matériels informatiques, GAB, matériels d'impression, câbles électriques ou fibres, batteries, tubes fluorescents, choix de produits verts pour les fournitures de bureau)
10	Mesures prises pour limiter les atteintes à l'équilibre biologique	Vitrification des résidus lors des chantiers de désamiantage . Installation de systèmes de climatisation, dits "secs". Arrêt de l'auto production d'électricité dans la proche couronne parisienne. Choix de produits verts dans le domaine des fournitures de bureau. Choix du fournisseur de photocopieurs sur la base d'un engagement de recyclage des cartouches d'imprimantes. Installation de systèmes de gestion technique centralisée permettant l'optimisation des flux d'énergie. Aménagement et entretien du parc du Centre de Formation de Louveciennes dans le cadre de la convention passée avec la Ligue pour la Protection des Oiseaux.
11	Mesures prises pour assurer la conformité de l'activité aux dispositions législatives	Une fonction centrale, la Direction des Immeubles d'Exploitation, est responsable de l'élaboration de guides opératoires, assurant la conformité de la gestion technique de l'immobilier aux dispositions réglementaires, applicables tant en France qu'à l'international.
12	Dépenses engagées pour prévenir les conséquences de l'activité sur l'environnement	Dépenses non mesurées de façon spécifique, compte tenu de la nature des activités.
13	Existence de services internes de gestion de l'environnement	Gestion intégrée aux diverses activités. Pas de service spécifique
14	Formation et information des salariés	Formation non spécifique, compte tenu de la nature des activités.
15	Moyens consacrés à la réduction des risques pour l'environnement	La fonction intégrée Group Risk Management est responsable de la gestion de l'ensemble des risques. Les moyens ne sont pas mesurés de manière spécifique, compte tenu de la nature des activités.
16	Organisation mise en place pour faire face aux accidents de pollution au delà des établissements de la société	Il n'existe pas d'organisation spécifique, compte tenu de la nature des activités.
17	Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement	Néant
18	Montant des indemnités versées sur décision de justice en matière d'environnement	Néant
19	Eléments sur les objectifs assignés aux filiales à l'étranger (points 1 à 16)	Les pôles d'activité assurent la mise en œuvre des principes d'action du groupe dans toutes les entités qui leur sont rattachées, y compris dans les filiales, quel que soit leur lieu d'implantation.

XV. RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES - EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2002

Barbier Frinault & Autres
Réseau Ernst & Young
41, rue Ybry
92578 Neuilly-sur-Seine Cedex

PricewaterhouseCoopers Audit
32, rue Guersant
75017 Paris

Mazars & Guérard
Mazars
Le Vinci - 4, allée de l'Arche
92075 Paris la Défense

Aux Actionnaires
BNP Paribas
16, boulevard des Italiens
75009 Paris

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention conclue au cours de l'exercice et visée à l'article L.225-38 du Code de commerce.

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

➤ *Protocole d'accord avec le groupe AXA*

AXA et FINAXA

Administrateurs concernés :

M. Claude Bébear, Président du Conseil de Surveillance d'AXA et Président Directeur Général de FINAXA,

M. Michel François – Poncet, Membre du Conseil de Surveillance d'AXA et Administrateur de FINAXA,

M. Michel Pébereau, Membre du Conseil de Surveillance d'AXA

Les groupes BNP Paribas et AXA ont signé le 12 septembre 2001 un protocole d'accord consistant à assurer le maintien de leurs participations minimales (respectivement de 4,9 % d'AXA dans BNP Paribas et de 22,25 % de BNP Paribas dans Finaxa) et à se concéder un droit de préemption mutuel à l'échéance du protocole portant sur une participation minimale ainsi qu'une option d'achat réciproque en cas de changement de contrôle du capital de l'un d'eux.

Le groupe AXA s'engage en outre à assurer la liquidité de la participation de BNP Paribas dans Finaxa.

Le protocole est conclu pour une période de trois ans à compter de sa signature, renouvelable ensuite par tacite reconduction pour des périodes successives de trois ans chacune, sauf dénonciation par l'une des parties avec un préavis de trois mois avant chaque échéance.

➤ *Garanties en faveur des filiales*

BNP Paribas Finance Plc Londres

Administrateur concerné : M. David Peake, Président

Le montant de ces garanties à la clôture de l'exercice 2002 s'élève à 1 300 millions de livres sterling.

➤ *Garantie des administrateurs*

Votre société a souscrit auprès de la compagnie Chubb des contrats d'assurance visant à prémunir les dirigeants et administrateurs de ses filiales et succursales des conséquences pécuniaires et des frais de défense au cas où une action en responsabilité serait intentée à leur encontre, dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions. Le montant de la garantie a été fixé à 120 millions d'euros.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Fait à Neuilly-sur-Seine, Paris, et la Défense, le 18 mars 2003

Les Commissaires aux Comptes

Barbier Frinault & Autres
Réseau Ernst & Young

PricewaterhouseCoopers Audit

Mazars & Guérard
Mazars

Christian Chiarasini Radwan Hoteit

Etienne Boris

Hervé Hélias

XVI. RESPONSABLES DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE ET RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES

RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE

PERSONNE QUI ASSUME LA RESPONSABILITE DU DOCUMENT DE REFERENCE

M. Michel Pébereau, Président-Directeur Général

ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE

À ma connaissance, les données du présent document de référence sont conformes à la réalité ; elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de l'émetteur ; elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

Fait à Paris, le 24 mars 2003

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL

Michel Pébereau

RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES

1 – Noms et adresses des Commissaires aux Comptes

Pour les exercices 2000, 2001 et 2002

Barbier Frinault & Autres - Représenté par Christian Chiarasini et Radwan Hoteit - 41 rue Ybry 92576 Neuilly-sur-Seine Cedex

PricewaterhouseCoopers Audit (anciennement Befec- Price Waterhouse) - Représenté par Etienne Boris - 32, rue Guersant 75017 Paris

Mazars & Guérard Représenté par Hervé Hélias - 125, rue de Montreuil 75011 Paris

- Barbier Frinault et Autres a été renouvelé en tant que commissaire aux comptes lors de l'Assemblée Générale du 23 mai 2000 pour une durée de 6 exercices qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer en 2006 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2005. Son premier Mandat date de l'Assemblée Générale du 26 mai 1988.

Barbier Frinault & Autres représenté par MM Christian Charasini et Radwan Hoteit est membre du réseau Ernst & Young depuis le 5 septembre 2002.

- PricewaterhouseCoopers Audit (anciennement Befec- Price Waterhouse) a été renouvelé en tant que commissaire aux comptes lors de l'Assemblée Générale du 23 mai 2000 pour une durée de 6 exercices qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer en 2006 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2005. Son premier Mandat date de l'Assemblée Générale du 26 mai 1994.

PricewaterhouseCoopers Audit (anciennement Befec- Price Waterhouse) représenté par M Etienne Boris est membre du réseau PricewaterhouseCoopers.

- Mazars & Guérard a été nommé commissaire aux comptes lors de l'Assemblée Générale du 23 mai 2000 pour une durée de 6 exercices qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer en 2006 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2005.

Mazars & Guérard a été représenté par feu M Yves Bernheim puis par M Hervé Hélias.

2 – Attestation des Commissaires aux Comptes

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de BNP Paribas et en application du règlement COB 98-01, nous avons procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes historiques données dans le présent document de référence.

Ce document de référence a été établi sous la responsabilité du Président du Conseil d'Administration de BNP Paribas. Il nous appartient d'émettre un avis sur la sincérité des informations qu'il contient sur la situation financière et les comptes.

Nos diligences ont consisté, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à apprécier la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes, à vérifier leur concordance avec les comptes ayant fait l'objet d'un rapport. Elles ont également consisté à lire les autres informations contenues dans le document de référence, afin d'identifier, le cas échéant, les incohérences significatives avec les informations portant sur la situation financière et les comptes, et de signaler les informations manifestement erronées que nous aurions relevées sur la base de notre connaissance générale de la société acquise dans le cadre de notre mission. Ce document de référence ne contient pas de données prévisionnelles isolées résultant d'un processus d'élaboration structuré.

Les comptes annuels et les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2002 arrêtés par le Conseil d'Administration de BNP Paribas ont fait l'objet d'un audit par nos soins, selon les normes professionnelles applicables en France, et ont été certifiés sans réserve avec l'observation qui figure dans notre rapport général et dans notre rapport sur les comptes consolidés relative à la note 1 de l'annexe qui expose les changements de modalités d'évaluation de la valeur d'utilité des titres de participation et autres titres détenus à long terme.

Les comptes annuels et les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2001 arrêtés par le Conseil d'Administration de BNP Paribas ont fait l'objet d'un audit par nos soins, selon les normes professionnelles applicables en France, et ont été certifiés sans réserve avec l'observation qui figure dans notre rapport sur les comptes consolidés relative à la note 1 de l'annexe qui expose les changements de méthode résultant de l'application des nouvelles règles de consolidation applicables aux compagnies d'assurance définies par le règlement CRC n° 2000-05 du 7 décembre 2000.

Les comptes annuels et les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2000 arrêtés par le Conseil d'Administration de BNP Paribas ont fait l'objet d'un audit par nos soins, selon les normes professionnelles applicables en France, et ont été certifiés sans réserve avec les observations suivantes :

- d'une part, l'observation qui figure dans notre rapport sur les comptes consolidés relative à la note 1, qui expose les changements de méthode résultant de l'application des nouvelles règles de présentation des documents de synthèse consolidés définies par le règlement COB n° 2000-04 du 4 juillet 2000 ;
- d'autre part, l'observation qui figure dans notre rapport général relative à la note 1, qui expose les changements de méthode résultant de l'application des nouvelles règles de présentation des documents de synthèse individuels définies par le règlement CRC n° 2000-03 du 4 juillet 2000.

Sur la base de ces diligences, et compte tenu des observations rappelées ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes présentées dans ce document de référence.

Neuilly-sur-Seine, Paris et La Défense, le 24 mars 2003

Les Commissaires aux Comptes

Barbier Frinault & Autres
Réseau Ernst & Young

PricewaterhouseCoopers Audit

Mazars & Guérard
Mazars

Christian Chiarasini Radwan Hoteit

Etienne Boris

Hervé Hélias

COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLEANTS

M Michel BARBET-MASSIN (125, rue de Montreuil 75011 Paris), M. Richard OLIVIER (41, rue Ybry 92576 Neuilly-sur-Seine Cedex) et M. Pierre COLL (32, rue de Guersant 75017 Paris) ont été nommés commissaires aux comptes suppléants lors de l'Assemblée Générale du 23 mai 2000 pour une durée de 6 exercices qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer en 2006 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2005.

RESPONSABLE DE L'INFORMATION

FINANCES GROUPE
M. Philippe BORDENAVE

XVII. TABLE DE CONCORDANCE COB

1.1	Noms et fonctions des responsables du document	187
1.2	Attestations des responsables	187
1.3	Nom, adresse et qualification des contrôleurs légaux	188 et 189
1.4	Politique d'information	42 et 190
3.1	Renseignements de caractère général concernant l'émetteur	45 et 181
3.2	Renseignements de caractère général concernant le capital	36, 63, 132 à 137 et 171
3.3	Répartition actuelle du capital et des droits de vote	11 à 18, 35, 36, 42, 132 à 137 et 186
3.4	Marché des titres de l'émetteur	36 à 38
3.5	Dividendes	39 et 44
4.1	Présentation de la société et du groupe	4 à 10, 50 à 61, 99 à 110 et 155
4.2	Dépendances éventuelles	81
4.3	Effectifs	46 à 49, 157, 181 et 182 à 183
4.4	Politique d'investissement	50 à 61
4.7	Risques de l'émetteur	34 et 65 à 83
5.1	Comptes de l'émetteur	85 à 176
6	Organes d'administration, de direction et de surveillance	11 à 33, 150 à 152 et 181
7	Évolution récente et perspectives d'avenir	60 et 61

XVIII. RESOLUTIONS SOUMISES A L'ASSEMBLEE GENERALE

Première résolution (Approbation des bilan et compte de résultat consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2002)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2002, approuve le bilan consolidé au 31 décembre 2002 et le compte de résultat consolidé de l'exercice 2002.

Deuxième résolution (Approbation du bilan et du compte de résultat sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2002)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2002, approuve le bilan social au 31 décembre 2002 et le compte de résultat social de l'exercice 2002. Elle arrête le résultat net après impôts à 2 830 067 502,98 euros.

Troisième résolution (Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2002 et mise en distribution du dividende)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide en application de l'article 18 des statuts l'affectation des résultats de la manière suivante :

<i>en euros</i>	
Bénéfice net de l'exercice	2 830 067 502,98
Report à nouveau bénéficiaire	4 695 079 910,57
Total	7 525 147 413,55
Dotation à la réserve spéciale des plus-values à long terme	346 277 902,00
Dotation à la réserve spéciale d'investissements	17 089 913,00
Dividende	1 075 055 788,80
Report à nouveau	6 086 723 809,75
Total	7 525 147 413,55

Le dividende global d'un montant de 1 075 055 788,80 euros à verser aux actionnaires de BNP Paribas, correspond à une distribution de 1,20 euro par action au nominal de 2,00 euros assortie d'un avoir fiscal au titre d'un impôt déjà payé au Trésor de 0,60 euro pour les actionnaires personnes physiques et les sociétés bénéficiant du régime des sociétés mères, portant le montant global à 1,80 euro étant précisé que tous pouvoirs sont donnés au Conseil d'administration pour faire inscrire au compte "report à nouveau" la fraction du dividende correspondant aux actions auto-détenues par BNP Paribas.

Le dividende de l'exercice 2002 sera détaché de l'action le 12 juin 2003 et payable en espèces à partir de cette date.

Le Conseil d'administration rappelle, conformément à l'article 47 de la loi n°65-566 du 12 juillet 1965, que les dividendes au titre des trois derniers exercices s'établissaient ainsi :

<i>en euros</i>						
Exercices	Nominal action	Nombre d'actions	Montant Distribution	Dividende Net	Avoir fiscal (1)	Revenu Global
1999	4,00	450 129 494	787 726 614,50	1,75	0,875	2,625
2000	4,00	448 206 055	1 008 463 623,75	2,25	1,125	3,375
2001	2,00	886 622 994	1 063 947 592,80	1,20	0,60	1,80

(1) au titre d'un impôt déjà payé au Trésor

L'Assemblée générale autorise le Conseil d'administration à prélever sur le compte "Report à nouveau" les sommes nécessaires pour payer le dividende fixé ci-dessus aux actions provenant de l'exercice d'options de souscription qui serait effectué avant la date de mise en paiement du dividende.

Quatrième résolution (Approbation des opérations et conventions visées par les articles L. 225-38 à 225-43 du Code de commerce objet d'un examen préalable pour celles passées entre une société et ses dirigeants sociaux mais également entre sociétés d'un groupe avec dirigeants sociaux communs)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, prend acte du rapport spécial établi par les Commissaires aux comptes sur les opérations et conventions visées aux articles L. 225-38 à 225-43 du Code de commerce et approuve les opérations et conventions dont ledit rapport fait état.

Cinquième résolution (*Emission de titres de créance, notamment obligations et titres assimilés*)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, autorise le Conseil d'administration à procéder sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, jusqu'à concurrence d'un montant nominal maximum de 20 milliards d'euros ou de la contre-valeur de ce montant, à la création et à l'émission, en France ou à l'étranger de titres de créance (notamment obligations et titres assimilés tels que les titres subordonnés, remboursables ou à durée indéterminée et hormis les titres de créances négociables au sens de l'article L. 213-1 et suivants du Code monétaire et financier), libellés soit en euro, soit en monnaie étrangère ou en unité monétaire quelconque établie par référence à plusieurs monnaies, avec ou sans garantie hypothécaire ou autre, dans les proportions, sous les formes et aux époques, taux et conditions d'émission et d'amortissement qu'il jugera convenables.

L'Assemblée confère tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation au Président ou à un administrateur, en vue de la réalisation de ces émissions et précise qu'il aura toute latitude pour déterminer leurs conditions et fixer toutes les caractéristiques des titres, étant entendu que les obligations ou titres assimilés pourront comporter notamment un taux d'intérêt fixe ou variable et une prime de remboursement au-dessus du pair, fixe ou variable, ladite prime s'ajoutant au montant maximum ci-dessus fixé. Pour les émissions en devises, l'imputation sur le montant de l'autorisation susvisée s'effectuera sur la base du cours de ladite devise au jour de l'émission considérée.

Cette autorisation est valable pour une période de 26 mois à compter du jour de la présente décision.

Cette autorisation rend caduque, à hauteur des montants non utilisés à ce jour, toute autorisation précédente de même nature.

Sixième résolution (*Achat d'actions de la société*)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et de la note d'information visée par la Commission des opérations de bourse, autorise le Conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce, à acquérir un nombre d'actions représentant jusqu'à 10% du nombre des actions composant son capital social, soit un achat maximal de 89 587 982 actions.

L'Assemblée générale décide que les acquisitions d'actions pourront notamment être effectuées en vue de la régularisation des cours, de l'achat et de la vente en fonction des situations de marché, du service des options d'achat d'actions, de l'attribution ou de la cession des actions aux salariés dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne d'entreprise, de l'attribution d'actions aux dirigeants sociaux et à certains membres du personnel dans le cadre d'options d'achat d'actions, de leur conservation, de leur transfert par tout moyen notamment par échange de titres, par cession sur un marché réglementé ou de gré à gré, de l'annulation ultérieure des actions dans les conditions fixées par l'Assemblée générale extraordinaire, ou encore en vue de la mise en œuvre d'une politique de gestion patrimoniale et financière.

Les achats, cessions ou transferts de ces actions pourront être effectués, à tout moment, dans le respect de la réglementation en vigueur, et par tous moyens y compris par cession de bloc ou par utilisation de produits dérivés admis aux négociations sur un marché réglementé ou de gré à gré.

Le prix maximum d'achat ne pourra excéder 70 euros par action, soit un montant maximal d'achat de 6 271 158 740 euros. Le prix minimum de vente ne pourra être inférieur à 30 euros par action.

Ces prix sont fixés sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la société.

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au Conseil d'administration avec faculté de subdélégation, pour passer tous ordres de bourse, conclure tous accords, effectuer toutes déclarations et toutes formalités et, d'une manière générale, faire le nécessaire pour l'application de la présente autorisation.

La présente autorisation est donnée pour une durée de dix-huit mois.

Le Conseil d'administration donnera aux actionnaires dans son rapport à l'Assemblée générale annuelle les informations relatives aux achats, aux transferts, aux cessions ou aux annulations d'actions ainsi réalisés.

Cette autorisation rend caduque, à hauteur des montants non utilisés à ce jour, toute autorisation précédente de même nature.

Septième résolution (*Renouvellement du mandat d'un administrateur*)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, renouvelle le mandat d'administrateur M. Michel Pébereau, pour une durée de 3 ans qui prendra dès lors fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2006 sur les comptes de l'exercice 2005.

Huitième résolution (*Renouvellement du mandat d'un administrateur*)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, renouvelle le mandat d'administrateur M. Claude Bébéar, pour une durée de 3 ans qui prendra dès lors fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2006 sur les comptes de l'exercice 2005.

Neuvième résolution (*Renouvellement du mandat d'un administrateur*)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, renouvelle le mandat d'administrateur M. Jean-Louis Beffa, pour une durée de 3 ans qui prendra dès lors fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2006 sur les comptes de l'exercice 2005.

Dixième résolution (*Renouvellement du mandat d'un administrateur*)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, renouvelle le mandat d'administrateur M. Michel François-Poncet, pour une durée de 3 ans qui prendra dès lors fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2006 sur les comptes de l'exercice 2005.

Onzième résolution (*Renouvellement du mandat d'un administrateur*)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, renouvelle le mandat d'administrateur M. Alain Joly, pour une durée de 3 ans qui prendra dès lors fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2006 sur les comptes de l'exercice 2005.

Douzième résolution (*Renouvellement du mandat d'un administrateur*)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, renouvelle le mandat d'administrateur M. Denis Kessler, pour une durée de 3 ans qui prendra dès lors fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2006 sur les comptes de l'exercice 2005.

Treizième résolution (*Ratification de la cooptation d'un administrateur*)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, ratifie la nomination en qualité d'administrateur de M. Gerhard Cromme qui a été coopté par le Conseil d'administration lors de la séance du 21 mars 2003 en remplacement de M. Bernd Fahrholz pour la durée restant à courir du mandat de ce dernier, soit jusqu'au jour de l'Assemblée générale appelée à statuer en 2005 sur les comptes de l'exercice 2004.

Quatorzième résolution (*Ratification de la cooptation d'un administrateur*)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, ratifie la nomination en qualité d'administrateur de Mme Hélène Ploix qui a été cooptée par le Conseil d'administration lors de la séance du 21 mars 2003 en remplacement de M. René Thomas pour la durée restant à courir du mandat de ce dernier, soit jusqu'au jour de l'Assemblée générale appelée à statuer en 2005 sur les comptes de l'exercice 2004.

Quinzième résolution (*Non renouvellement de mandats d'administrateur*)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, prend acte que MM. Paul-Louis Halley et Philippe Jaffré ne demandent pas le renouvellement de leurs mandats d'administrateur qui viennent à expiration lors de la présente Assemblée, et décide de ne pas pourvoir à leurs remplacements.

PARTIE EXTRAORDINAIRE

Seizième résolution (Autorisation à donner au Conseil d'administration d'augmenter le capital par émission d'actions réservées aux adhérents du Plan d'Epargne d'Entreprise de Groupe de BNP Paribas avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces adhérents)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, autorise le Conseil d'administration, en application des dispositions des articles L. 225-129 III 4^e alinéa et L. 225-138 du code de Commerce ainsi que de l'article L. 443-5 du Code du Travail, à augmenter, en une ou plusieurs fois et sur ses seules décisions, le capital social d'un montant nominal qui ne pourra excéder 60 000 000 d'euros par l'émission d'actions réservées aux adhérents du Plan d'Epargne d'Entreprise de Groupe de BNP Paribas.

Le prix de souscription des actions émises en application de la présente délégation sera de 20% inférieur à la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour de la décision du conseil d'administration fixant la date d'ouverture de la souscription. Lors de la mise en œuvre de la présente délégation, le conseil d'administration pourra réduire le montant de la décote au cas par cas en raison de contraintes fiscales, sociales ou comptables applicables dans tel ou tel pays où sont implantés les sociétés ou groupements du groupe BNP Paribas participant à l'opération d'augmentation de capital.

Dans le cadre de la présente délégation, l'assemblée générale décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions à émettre au profit des adhérents du Plan d'Epargne d'Entreprise de Groupe de BNP Paribas.

La présente délégation est valable pour une durée de cinq ans à compter de la présente Assemblée.

L'Assemblée Générale délègue tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation au Président dans les conditions prévues à l'article L. 225-129-V du Code de Commerce, pour mettre en œuvre la présente autorisation, dans les limites et sous les conditions précisées ci-dessus, à l'effet notamment de :

- déterminer les sociétés ou groupements dont les salariés et retraités pourront souscrire aux actions émises en application de la présente autorisation ;
- fixer les conditions d'ancienneté que devront remplir les bénéficiaires des actions nouvelles et, dans les limites légales, le délai accordé aux souscripteurs pour la libération de ces actions ;
- déterminer si les souscriptions devront être réalisées par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement ou directement ;
- d'arrêter le prix de souscription des actions nouvelles ;
- décider du montant à émettre, de la durée de la période de souscription, de la date à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance, et plus généralement, de l'ensemble des modalités de chaque émission ;
- constater la réalisation de chaque augmentation du capital à concurrence du montant des actions qui seront effectivement souscrites ;
- procéder aux formalités consécutives et apporter aux statuts les modifications corrélatives ;
- sur ses seules décisions, après chaque augmentation, imputer les frais de l'augmentation de capital sur le montant des primes afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital ;
- et d'une façon générale, prendre toutes mesures pour la réalisation des augmentations de capital, dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires.

Cette autorisation rend caduque, à hauteur des montants non utilisés à ce jour, toute autorisation précédente de même nature.

Dix-septième résolution (Suspension des autorisations d'augmentation de capital en période d'Offre Publique d'Achat (OPA) ou d'Offre Publique d'Echange (OPE) sur les titres de la société, sauf pour les opérations dont la décision de principe a été approuvée par le Conseil d'administration et dont le projet a été rendu public antérieurement au dépôt des offres)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, conformément aux dispositions de l'article L. 225-129-IV du Code de commerce, décide expressément que les délégations données au Conseil d'administration à l'effet de réaliser des augmentations du capital de la société ne sont pas maintenues en période d'offre publique d'achat ou d'échange sur les titres de la société, sauf pour les opérations dont la décision de principe a été approuvée par le Conseil d'administration et dont le projet a été annoncé au marché préalablement au dépôt de l'offre.

La présente résolution est valable à compter de ce jour et jusqu'à la tenue de l'Assemblée générale de la société appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2003.

Dix-huitième résolution (Autorisation à conférer au Conseil d'Administration à l'effet de réduire le capital par annulation d'actions)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, autorise le Conseil d'administration à annuler, en une ou plusieurs fois, les actions acquises au titre de la mise en œuvre de l'autorisation donnée à la sixième résolution de la présente Assemblée générale statuant sur la partie ordinaire, dans la limite de 10% du capital et réduire corrélativement le capital social en imputant la différence entre la valeur de rachat des titres annulés et leur valeur nominale sur les primes et réserves disponibles.

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation au Président, pour modifier en conséquence les statuts, accomplir toutes formalités et d'une manière générale faire le nécessaire pour l'application de la présente autorisation.

La présente autorisation est donnée pour une durée de dix-huit mois.

Cette autorisation rend caduque, à hauteur des montants non utilisés à ce jour, toute autorisation précédente de même nature.

Dix-neuvième résolution (modification des statuts relative aux limites d'âge du Président directeur général et du Directeur Général en fonction du mode d'organisation de direction générale)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration, décide, de compléter le dernier alinéa de l'article 14 du titre IV des statuts et d'insérer un nouvel alinéa, relatifs aux limites d'âge du Président directeur général et du Directeur Général en fonction du mode d'organisation de direction générale.

Ajout au dernier alinéa actuel de l'article 14 du titre IV des statuts, relatif au Président directeur général :

« Il est réputé démissionnaire d'office à l'issue de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel il a atteint l'âge de 65 ans. »

Insertion d'un nouvel alinéa de l'article 14 du titre IV des statuts, relatif au Directeur Général :

« Dans l'hypothèse où le Conseil déciderait de la dissociation des fonctions, le Président est réputé démissionnaire d'office à l'issue de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel il a atteint l'âge de 68 ans ; toutefois, le Conseil peut décider de prolonger les fonctions du Président jusqu'à l'issue de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel il a atteint l'âge de 69 ans. Le Directeur Général est réputé démissionnaire d'office à l'issue de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel il a atteint l'âge de 63 ans ; toutefois, le Conseil peut décider de prolonger les fonctions du Directeur Général jusqu'à l'issue de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel il a atteint l'âge de 64 ans. »

En conséquence, elle décide de modifier les articles 8 et 15 des statuts.

– Article 8 :

L'article 8 alinéa 1 est, désormais rédigé comme suit :

« Le Président du Conseil d'administration est nommé parmi les membres du Conseil d'administration ».

– Article 15 :

L'article 15 dernier alinéa est supprimé.

Vingtième résolution (modification des statuts relative aux dispositions transitoires en matière de choix du mode d'organisation de direction générale)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration, décide, de supprimer l'alinéa 3 de l'article 14 du titre IV des statuts relatif aux dispositions transitoires en matière de choix du mode d'organisation de direction générale.

Suppression du troisième alinéa de l'article 14 des statuts, relatif aux dispositions transitoires en matière de choix du mode d'organisation de direction générale.

Vingt et unième résolution (Pouvoirs pour formalités)

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour effectuer toutes les formalités légales ou administratives et faire tous dépôts et publicités prévus par la législation en vigueur.